HISTOIRE
DE LA PRUSSE

DEPUIS

LA MORT DE FRÉDÉRIC II

JUSQU'A LA BATAILLE DE SADOWA

Paris. — Imprimerie de E. MARTINET, rue Mignon, 2.

HISTOIRE

DE LA PRUSSE

DEPUIS

LA MORT DE FRÉDÉRIC II

JUSQU'A LA BATAILLE DE SADOWA

PAR

EUG. VÉRON

PARIS
GERMER BAILLIÈRE, LIBRAIRE-ÉDITEUR
Rue de l'École-de-Médecine, 17.

Londres	New-York
Hipp. Baillière, 219, Regent street.	Baillière brothers, 440, Broadway.

MADRID, C. BAILLY-BAILLIÈRE, PLAZA DEL PRINCIPE ALFONSO, 16.

1867

INTRODUCTION

J'ai tâché de rendre ce résumé aussi succinct et en même temps aussi complet que possible, en passant rapidement sur les détails qui m'ont paru n'avoir qu'une signification secondaire, et en insistant sur les grands traits qui déterminent la direction et la physionomie de l'histoire de la Prusse. Mon but, en réalité, était moins de rappeler ce qui s'est fait, que de mettre le lecteur en état de comprendre le présent et d'entrevoir en une certaine mesure l'avenir. Le passé de la Prusse est assez peu connu en France et le nombre des personnes qui y ont jeté un regard est fort restreint. Cependant il est assez difficile, sans le connaître, de comprendre les événements qui viennent de s'accomplir. C'est grâce à cette ignorance que tant de gens semblent n'y voir qu'une sorte de hasard et que la France en a été surprise comme d'un coup de foudre. Il n'en est pas moins vrai que la plupart des faits historiques ne sont que la résultante des passions et des idées des peuples, et que le pur hasard y joue un rôle infiniment moins considérable qu'on ne se l'imagine d'ordinaire.

A considérer les choses de plus près, il n'y avait pas à douter que la longue rivalité de la Prusse et de l'Autriche ne courût à une catastrophe inévitable et prochaine. S'il est des hommes d'État qui, connaissant l'Allemagne, n'aient pas prévu cette crise et ses conséquences, il me paraît difficile de ne pas les plaindre d'un pareil aveuglement.

On peut considérer l'unité comme faite désormais en Allemagne. Je n'y trouverais rien à redire pour mon compte, puisque l'Allemagne était depuis longtemps lasse et humiliée du morcellement qui la condamnait à l'impuissance, si toutefois cette unité ne s'était pas faite bien plutôt au profit de la Prusse que de l'Allemagne, et au bénéfice du despotisme et de la force brutale, plutôt qu'à celui de la liberté et de la dignité humaine, si enfin elle ne s'était pas faite en grande partie contre la France. Seulement, il faut bien le dire, si nous pouvons plaindre l'Allemagne de s'être laissé tromper et asservir par M. de Bismark, si nous devons gémir de voir la civilisation et la liberté recevoir un nouvel échec, nous ne pouvons accuser que nous-mêmes des rancunes persistantes de la Prusse contre nous. Après l'avoir foulée aux pieds de 1806 à 1812, nous avons semblé prendre à tâche de l'inquiéter dans la possession d'une partie de son territoire, et il y a encore aujourd'hui en France tout un parti, qui a ses orateurs et ses journaux, et dont le libéralisme consiste à réclamer sans relâche la frontière du Rhin. Qui sème le vent récolte la tempête.

Cependant ces messieurs semblent atténuer l'éclat de leur refrain patriotique, depuis que la Prusse a fait

voir qu'il ne serait peut-être pas si facile qu'ils l'espéraient de lui arracher les morceaux de la bouche. Espérons que leur silence endormira les défiances réciproques, et que, en cessant d'être provoquée, la Prusse cessera d'être provoquante. Espérons surtout que la liberté ne tardera pas, sur l'une et l'autre rive du Rhin, à ramener les esprits à des préoccupations autrement fécondes et glorieuses que celle de se couper réciproquement la gorge, pour la plus grande gloire de M. de Bismark ou du principe des frontières naturelles.

J'aurais voulu pouvoir m'étendre sur le détail des institutions de la Prusse; mais l'espace ne me l'a pas permis. Je ne puis que renvoyer, pour ces questions, au livre très-complet de M. Hillebrand sur la *Prusse contemporaine* (1).

Je n'ai pas voulu surcharger ce volume de notes en mettant au bas de chaque page l'indication des sources auxquelles j'ai largement puisé. J'aime mieux les indiquer ici toutes à la fois :

Histoires de la Révolution française, de Louis Blanc, Michelet et Thiers.—*Histoire du Consulat et de l'Empire*, de M. Thiers.— *Histoire diplomatique*, de M. Armand Lefèvre. – *Histoire de la Restauration*, de M. de Vielcastel. —*Histoire des deux Restaurations*, par M. Vaulabelle.— *Histoire des États contemporains depuis le congrès de Vienne*, par le vicomte de Beaumont-Vassy. — *Chronologie universelle*, de M. Dreyss.—*Annuaire de la Revue*

(1) Paris. Germer Baillière, 1867.

des deux mondes. — *Biographie universelle* de Michaud. — *Dictionnaire d'économie politique*, par Coquelin et Guillaumin. — *Dictionnaire de la politique*, par Maurice Block. — *Der preussische Staat*, von J. F. J. Eiselen. — *Vie du baron de Stein*, par Perth. — *Histoire du* XVIIIe *siècle*, par F. S. Schlosser. — *Histoire du* XIXe *siècle*, par Gervinus. — *Histoire politique, administrative, civile et militaire de la Prusse, depuis la fin du règne de Frédéric le Grand jusqu'au traité de Paris de* 1815, traduite de l'allemand, sans nom d'auteur, publiée en trois volumes, chez Bossanges, rue Cassette, 1828. — *Études sur l'Allemagne*, de M. Saint-René Taillandier. — *Histoire de la guerre des duchés*, par Julian Klasko. — *De l'Allemagne*, par Mme de Staël. — *De l'Allemagne*, par Henri Heine. — *Histoire des campagnes de* 1813 *et* 1815, par le colonel Charras. — *Histoire de la Révolution de* 1848, par M. Garnier-Pagès. — *Campagnes de la Prusse contre l'Autriche et ses alliés, en* 1866, du colonel A. Borbstædt, traduit de l'allemand, par Furcy Raynaud. — *Études contemporaines sur l'Allemagne*, de M. Laboulaye. — Lettres de M. Seinguerlet au journal *le Temps*.

HISTOIRE

DE PRUSSE

DEPUIS

LA MORT DE FRÉDÉRIC II

JUSQU'A LA BATAILLE DE SADOWA

CHAPITRE PREMIER

FRÉDÉRIC-GUILLAUME II

(1786-1797)

I. — Résultats du règne de Frédéric II. — Caractère de Frédéric-Guillaume II. — Premiers actes de son règne. — Tentatives maladroites de réformes. — Organisation de l'instruction publique. — Intolérance religieuse, illuminisme. — Bischofswerder et de Wœllner. — Édit de réforme religieuse. — Édit de censure.

II. — Politique intérieure. — Affaires de Hollande. — Intervention prussienne et triomphe des orangistes. — Caractère de Hertzberg. — Ligue des princes. — Rivalité avec l'Autriche. — Alliance de la Prusse et de l'Angleterre. — Guerre de la Russie et de l'Autriche contre la Turquie. — Intrigues prussiennes. — Alliance de la Prusse et de la Pologne. — Avénement de Léopold II. — Préliminaires de Reichenbach. — Frédéric-Guillaume II et la Révolution française. — L'Autriche abuse des préoccupations du roi de Prusse. — Convention de Reichenbach. — Retraite de Hertzberg. — La monarchie héréditaire en Pologne. — Adhésion de Frédéric-Guillaume II. — Opposition de Catherine II.

III. — La Révolution française. — Les seigneurs possessionnés en Alsace, en Lorraine et en Franche-Comté. — Jean-Baptiste Clootz. — Lettre de Louis XVI à Frédéric-Guillaume II. — Li-

belles royalistes. — Lally Tolendal. — Burke. — Ardeur du roi de Prusse contre la Révolution. — Hésitations de Léopold II. — Entrevue et convention de Pilnitz, 24 août 1791. — Arrivée imprévue du comte d'Artois. — Alliance entre la Prusse et l'Autriche, 7 février 1792. — Mort de Léopold. — Avénement de François Ier. — Louis XVI déclare la guerre à l'Autriche, alliée à la Prusse. — Situation et ressources des deux partis. — Intrigues de Louis XVI. — Campagne de 1792. — Manifeste de Brunswick. — Irritation générale. — Ardeur et constance de la France. — Politique de la France à l'égard de la Prusse et de l'Autriche. — Canonnade de Valmy, 20 septembre 1792. — Campagne de 1793. — Démission du duc de Brunswick. — Campagne de 1794. — Le roi de Prusse se détache de la coalition. — Traité de Bâle, 5 avril 1795. — Conséquences de ce traité.

IV. — Affaires de Pologne. — Confédération de Targowitz. — Invasion de la Pologne par les Russes. — Diète de Grodno. — Deuxième démembrement de la Pologne, 1793. — Soulèvement de la Pologne sous Kosciusko. — Massacres de Praga. — Troisième partage de la Pologne, 1795. — Administration des provinces polonaises. — Adjonction à la Prusse des États du margrave de Anspach-Bayreuth.

V. — Progrès de l'illuminisme à la cour de Prusse. — Daniel Hermès. — Sigismond Oswald. — Tribunal supérieur d'inquisition. — Tentative malheureuse des piétistes contre l'université de Halle. — Ordonnance du 5 mars 1792 contre les critiques irrévérencieuses de la loi. — Mécontentement. — Mauvais état des finances. — Réforme judiciaire. — Réforme de la procédure publique. — Agrandissement du territoire prussien. — Jugements sur Frédéric-Guillaume II. — Sa mort.

I

Frédéric II avait élevé la Prusse à un degré de puissance et de grandeur qui la constituait désormais en état de rivalité permanente avec l'Autriche. Ses États, lorsqu'il monta sur le trône, s'étendaient sur une superficie de 2186 milles carrés géographiques (de 15 au degré), avec une population de 2 240 000 habitants. Par le traité de Berlin, du 28 juillet 1742, il y avait

ajouté la basse et la haute Silésie, le comté de Glatz et le territoire de Katscher, près de Ratibor, constituant ensemble une étendue de 672 milles carrés; en 1744, il s'était emparé de la Frise orientale, comprenant 54 milles carrés; le premier partage de la Pologne, du 5 août 1772, avait accru le territoire de la Prusse de 532 milles; le 31 mars 1780, une partie du comté de Mansfeld, tombé en déshérence, avait fait retour à la couronne. En somme, l'accroissement territorial de la Prusse avait été, sous ce règne, de 1266 milles carrés; l'étendue totale du royaume était, à la mort de Frédéric II, de 3452 milles carrés, et sa population de 5 430 000 âmes ; c'est-à-dire que la puissance de la Prusse était plus que doublée, sans parler ni de l'avantage d'avoir des frontières mieux délimitées et plus faciles à protéger, ni du prestige militaire que laissait à son armée le souvenir de ses brillantes victoires. Les revenus de l'État s'étaient élevés à 32 millions de thalers (119 millions de francs).

La réserve du trésor représentait une somme considérable, et sauf deux provinces qui avaient fait quelques emprunts, la Prusse n'avait à supporter la charge d'aucune dette publique.

Voilà ce que Frédéric II léguait à ses successeurs, et c'était assez pour que la Prusse dût se croire appelée à jouer un grand rôle dans le monde. Mais il leur léguait de plus son exemple, le souvenir et la tentation de ses conquêtes, et sa devise : En avant !

Jusqu'à lui, la Prusse avait fait la guerre en quelque sorte au hasard, sans but déterminé, sans système, sous l'impulsion des circonstances et sans songer à

autre chose qu'à satisfaire ces sentiments plus ou moins barbares de cupidité, d'ambition ou d'orgueil qui, de tout temps, ont poussé les princes et les peuples à prendre les armes, tantôt pour piller les provinces conquises, tantôt pour accroître leur pouvoir, ou plus souvent encore pour faire montre de leur puissance et pour se donner le plaisir de prouver à leurs voisins la supériorité de leur force.

Depuis Frédéric II, la guerre, la conquête est devenue presque une nécessité pour la Prusse, la pensée dominante et dirigeante de sa politique. Par cela seul qu'elle était devenue la rivale de l'Autriche en Allemagne, il ne pouvait plus y avoir entre les deux puissances que des trêves plus ou moins prolongées, et il était facile de prévoir qu'il faudrait tôt ou tard que l'une des deux rivales cédât la place à l'autre. C'est l'éternelle histoire de Sparte et d'Athènes, de Carthage et de Rome, transportée dans les temps modernes. Quelles que fussent les sympathies des princes, quelque intérêt que les deux peuples pussent avoir à rester fermement unis pour faire face aux dangers venant de l'orient ou de l'occident, la lutte leur était en quelque sorte imposée par la fatalité même de leur situation. Compter sur une paix solide et durable, tant que chacune demeurerait en état de faire courir à l'autre un danger sérieux, était dès lors une naïveté. Il était impossible de s'arrêter à moitié chemin. Frédéric avait mis les choses au point que la Prusse devait nécessairement, dans un temps plus ou moins long, ou disparaître de l'Allemagne ou en chasser l'Autriche. Tel était le testament politique que devait exécuter ses successeurs; la domi-

nation ou l'adjonction de toutes les nations germaniques était désormais le but marqué à leurs efforts, et, qu'ils le voulussent ou non, ils devaient y être poussés comme les Russes à la conquête de Constantinople.

C'est là le fait capital de l'histoire de la Prusse, c'est la clef de toute sa politique. Tout le reste est accessoire et accidentel. Aucun de ses grands hommes d'État n'a manqué à cette mission, et si quelques autres ont paru l'oublier, ils y ont presque toujours été ramenés plus ou moins violemment par les circonstances. Il est vrai de dire que tous n'ont pas employé pour arriver à ce but les mêmes moyens, et que si, historiquement, la Prusse était en quelque sorte condamnée à s'agrandir, elle eût pu le faire quelquefois par des moyens plus honnêtes. Mais je ne veux pas anticiper sur les événements. Il me suffit d'avoir marqué dans quelle direction le règne de Frédéric avait lancé la politique prussienne, et quels moyens il laissait à ses successeurs pour achever l'œuvre si heureusement commencée.

Après la mort de Frédéric II, le trône revint à son neveu, Frédéric-Guillaume, âgé de quarante-deux ans, qui, en sa qualité d'héritier présomptif, portait le titre de prince de Prusse depuis la mort de son père Auguste, frère de Frédéric II. Son éducation avait été très-soignée et il possédait des connaissances nombreuses et variées. Son caractère était doux, bienveillant, facilement ému par le spectacle de la douleur; son âme était généreuse, noble, portée aux entreprises chevaleresques. Il tenait avant tout à l'estime et à l'admiration des hommes, et il était capable pour y arriver de braver les plus grands dangers. Par ces côtés de sa nature, il semblait destiné

à continuer dignement la tradition de Frédéric II, et celui-ci pendant un temps s'était cru sûr d'avoir un héritier de ses desseins. « En voilà un, avait-il dit un jour en parlant de lui, qui ne rendra pas la Silésie. » Mais il n'avait pas tardé à changer de sentiment à l'égard de son neveu et à porter sur lui un jugement plus sévère. Dès lors l'oncle et le neveu devinrent en quelque sorte étrangers l'un à l'autre, et leurs rapports furent marqués par la plus froide réserve.

C'est que, en effet, aux qualités heureuses qui frappaient tout d'abord dans le prince de Prusse, se joignaient des vices bien autrement sérieux qui rendaient tout le reste inutile. Il était d'un caractère chevaleresque, mais son tempérament sanguin et sensuel le livrait à toutes les tentations des plaisirs physiques. Marié en 1765 à Élisabeth-Christine, fille du duc de Brunswick, il fit casser son mariage en 1769, pour épouser Frédérique-Louise, princesse de Hesse-Darmstadt; quoique six enfants soient nés de ce mariage, il ne fut pas plus heureux que l'autre; mais cette fois, sans même prendre la précaution de se séparer de sa femme, il épousa de la main gauche une jeune fille noble, de la famille de Voss, à qui il donna le titre de comtesse d'Ingenheim. Il ne renonça pas pour cela à ses maîtresses, parmi lesquelles il faut faire une place à part à la fille du maître de chapelle, Élie Encke (1),

(1) Frédéric-Guillaume avait eu d'abord pour maîtresse la fille aînée de Encke. Celle-ci, d'un caractère violent, maltraitait assez souvent sa plus jeune sœur Wilhelmine. Elle s'emporta un jour jusqu'à lui donner un soufflet en présence de son amant. Le prince, touché de pitié pour la pauvre enfant, qui était d'ailleurs assez jolie, la prit sous sa protection, travailla lui-même à son éducation, lui

connue sous le nom de comtesse de Lichtenau, qu'il avait mariée, avant de lui donner ce titre, à son valet de chambre Rietz, et qui, jusqu'à sa mort, exerça sur lui une grande influence. Tout accoutumé qu'on puisse être à ne pas trop se scandaliser des faiblesses des souverains, celles de Frédéric-Guillaume II parurent généralement dépasser la mesure permise, d'autant plus qu'il alliait à cela la prétention de réformer la religion et la morale, et que, du fond de son harem, il lançait des édits destinés à maintenir parmi ses sujets la pureté des doctrines et des mœurs.

Mais ce qui avait le plus contribué à éloigner de lui son oncle, c'était l'incurable faiblesse de son caractère. Frédéric II n'avait pas tardé à découvrir que cette bienveillance banale, que célébraient les favoris du jeune prince, n'était autre chose qu'une profonde incapacité de comprendre et de vouloir, qui en faisait d'avance la proie des intrigants et devait le soumettre aux plus misérables influences. Pour suivre résolûment une idée, en politique comme dans tout le reste, au moins faut-il être capable d'en saisir et d'en calculer la portée. Pour vouloir fermement, la première condition est de savoir ce que l'on veut. L'infirmité intellectuelle de Frédéric-Guillaume II le condamnait à ne vouloir que par caprice; son imagination mobile et inconsistante l'asservissait d'avance aux hasards des circonstances et à

donnant à lire et lui faisant admirer Voltaire, l'abbé Prévost, J. J. Rousseau. Il ne tarda pas à en devenir amoureux et à en faire sa maîtresse. Elle prétend dans ses mémoires que quand il la maria à son valet de chambre, l'amitié avait déjà depuis longtemps remplacé l'amour. Amitié ou amour, il est certain qu'il lui resta fort attaché jusqu'à sa mort

toutes les séductions du présent. Passionné pour la gloire, il n'a rien su faire pour la mériter; héritier des grands desseins de Frédéric II, il n'eut rien de plus pressé que de se débarrasser du ministre de Hertzberg, en qui se personnifiait la politique prussienne; ennemi déclaré de la révolution, il fut le premier à traiter avec elle; allié de la Pologne, il ne sut pas résister à la tentation d'en partager les dépouilles. Par quelque côté qu'on examine sa conduite on la voit sans cesse en contradiction avec elle-même; il ne sait marcher que par zigzags, et partout éclate son incapacité de suivre jusqu'au bout les idées les plus simples.

Cependant les commencements de son règne furent assez heureux. Il s'empressa de payer les dettes qu'il avait faites avant de monter sur le trône, il décréta la liberté du commerce des grains, se préoccupa du sort des malheureux, et annonça hautement l'intention de rester en tout fidèle à sa devise : *suum cuique.* Il décora de l'ordre de l'aigle noir le ministre Hertzberg, le fidèle serviteur de Frédéric II et le confident de ses pensées, comme pour faire comprendre qu'il maintiendrait la politique prussienne dans la ligne que lui avait tracée son prédécesseur. Pour assurer sa popularité, il supprima le système de régie établi en 1763, et le monopole du tabac et du café, mesures bonnes en elles-mêmes, mais qui devinrent funestes par l'empressement inconsidéré avec lequel il les appliqua avant d'avoir songé à assurer au trésor des ressources équivalentes, dont il ne pouvait se passer. Aussi, après quelques années, fallut-il rétablir les taxes supprimées, et le peuple, pour en avoir été délivré quelque

temps, n'en ressentit ensuite que plus vivement le fardeau.

Une autre réforme importante qu'il tenta avec la même maladresse aboutit à un résultat semblable. La discipline de l'armée prussienne avait toujours été d'une brutalité révoltante; les recrutements, les enrôlements, les mises aux dépôts et les libérations étaient l'occasion d'abus et d'extorsions d'argent très-préjudiciables aux soldats, mais dont ils ne songeaient guère à se plaindre, tant ils y étaient habitués. Frédéric-Guillaume témoigna hautement son indignation et annonça publiquement son intention de changer tout cela. Puis au moment d'agir, il s'aperçut que la chose n'était pas aussi facile qu'il se l'était imaginé; les gens intéressés à la perpétuité des abus, comme il n'en manque jamais autour des rois, firent jouer toutes les influences dont ils pouvaient disposer, et la réforme projetée se réduisit à quelques modifications insignifiantes, dont le seul résultat fut d'affaiblir la discipline sans supprimer les abus.

Une chose vraiment utile et qui fut poussée jusqu'au bout sous le règne de ce prince, ce fut l'organisation de l'instruction publique. Le ministre Zedlitz, à qui il faut en faire revenir tout l'honneur, reconnut la nécessité de distinguer dans l'enseignement trois degrés, à peu près comme on le fit plus tard en France : l'enseignement supérieur, l'enseignement secondaire, l'enseignement primaire. Malgré des différences très-considérables dans le détail, la pensée générale et les grandes lignes sont les mêmes. Un conseil supérieur d'instruction, soumis immédiatement au ministre, fut

chargé d'exercer une surveillance active sur toutes les écoles, d'examiner les plans d'études et de pourvoir aux améliorations et réformes reconnues utiles.

Le plan du ministre péchait évidemment par un excès de règlementation et l'enseignement, qui devrait être entre les mains des familles, se trouva trop complétement livré à l'arbitraire du pouvoir. Mais il n'était pas plus facile alors que maintenant de trouver des ministres qui ne fussent pas disposés à considérer les citoyens comme une vile multitude incapable de se conduire sans lisières, comme un troupeau condamné par son imbécillité naturelle à se précipiter aux abîmes, si l'intelligence administrative ne veillait pour eux. Il avait du moins cela d'heureux, que par le seul fait de cette organisation l'école se trouva séparée de l'Église. Aussi s'empressa-t-on de fonder à Breslau une école normale pour fournir des maîtres à l'enseignement primaire. Le roi suivit toute cette organisation avec un empressement de bon augure pour l'avenir; il pourvut largement aux dépenses et sa sollicitude s'étendit à tous les degrés de l'enseignement. L'Académie de Berlin, à laquelle il donna pour curateur le comte de Hertzberg, dut à l'avenir renoncer à l'imitation des habitudes françaises, introduites par Frédéric II, et s'occuper plus spécialement de la langue et de la littérature allemande. Cette réforme marquait le commencement de cette révolution heureuse qui arracha le génie de l'Allemagne à la domination étrangère, et dont l'indépendance devait si vite se manifester par tant d'œuvres remarquables.

L'ordonnance qui transformait l'instruction en Prusse

date de 1787 ; mais, bien qu'elle ait été modifiée depuis à plusieurs reprises, l'œuvre du ministre de Zedlitz a été conservée dans ses traits essentiels, et elle est demeurée avec la réforme judiciaire qui s'acheva plus tard, à peu près comme le seul titre de gloire durable du règne de Frédéric-Guillaume II.

Ses réformes en matière de religion furent moins heureuses. On sait quelles avaient été les croyances religieuses de Frédéric II. Elles se réduisaient à la négation de Dieu et de l'immortalité de l'âme. Plus d'une fois le philosophe couronné avait scandalisé le déisme de Voltaire. Cependant il n'avait jamais rien fait pour détruire le christianisme ; il se contentait de laisser chacun s'arranger une religion à sa guise, et s'inquiétait peu que ses sujets crussent à Dieu ou au diable, pourvu qu'ils obéissent. Sous ce régime de tolérance absolue les discussions religieuses s'étaient donné libre carrière. La philosophie, jusqu'alors confisquée par les professeurs et réduite par la routine ordinaire de tous les enseignements privilégiés ou officiels à une scholastique sèche et pédantesque, était sortie des écoles pour se répandre dans les esprits. Vivifiée par ce mouvement général, elle avait pénétré jusque dans la vieille théologie, et l'avait transformée en la poussant par la discussion dans les voies de l'interprétation et de l'exégèse modernes. Le jour ne paraissait pas loin où tout l'enseignement religieux se réduirait à une sorte de symbolisme plus ou moins mystique, qui menait tout droit à ce qu'on est convenu d'appeler religion naturelle, c'est-à-dire au déisme voltairien. C'est surtout parmi les classes éclairées que ces doctrines

étendaient leur influence. Leur principal organe était la *Bibliothèque allemande universelle*, ouvrage périodique, publié à Berlin par Frédéric Nicolaï. Le christianisme était miné de tous côtés et le nombre de ses adversaires croissait tous les jours dans les pays protestants, où les opinions bien connues de Frédéric II en faisaient le chef réel de cette croisade antireligieuse. Dans les rangs des catholiques, les défections n'étaient pas moins nombreuses. Le rêve de Joseph II était de se détacher de Rome et d'établir dans l'empire une religion d'État, réduite à sa plus simple expression et ne relevant que de lui-même. Ce qu'il y a de plus surprenant pour nous, à la distance d'où nous considérons ces luttes, c'est que cette révolution religieuse, tentée par Joseph II, était chaudement appuyée par les électeurs ecclésiastiques fatigués de la suprématie spirituelle du pape. A l'occasion d'une querelle de juridiction avec le nonce apostolique, les quatre archevêques électeurs avaient tenu à Ems un congrès, où ils s'étaient vivement élevés contre les prétentions de la cour de Rome, et où ils avaient déclaré qu'ils ne se soumettraient plus à son autorité, si elle ne consentait à se renfermer dans des limites fort étroites. L'archevêque de Mayence accueillait avec distinction l'abbé Reynal; les chanoines faisaient de la propagande en faveur des idées françaises, et les bustes de Voltaire et de Rousseau se trouvaient partout à côté ou même à la place des images du Christ et des apôtres.

Mais à côté de ce mouvement, dont la tendance évidente n'allait à rien moins qu'à la complète destruction du christianisme, un autre ne tarda pas à se produire

dans la direction contraire. La religion de Voltaire, avec ses solutions superficielles, n'était pas de nature à satisfaire les âmes amoureuses du mystère, qu'attire la fascination des profondeurs et des abîmes. A celles-là il faut absolument le merveilleux, l'incompréhensible; l'obscurité, qui rebute les autres, est précisément le charme qui les séduit; leur foi ne réside pas dans leurs convictions; elle ne se forme pas par des démonstrations et des preuves. Ce qui domine en eux, ce n'est pas l'intelligence, le besoin de savoir et de comprendre; c'est le sentiment et l'imagination. Aussi une religion toute nue, une religion de raisonnement est-elle absolument antipathique à la nature et en quelque sorte au tempérament de leur âme; il leur faut l'ombre, les profondeurs mystérieuses où ils puissent égarer leurs rêves, les horizons lointains et indécis où se perdent leurs regards; il faut qu'ils se sentent en quelque sorte noyés et engloutis dans l'infini. Une religion trop claire cesse d'être une religion pour eux, et, si on leur démontrait Dieu, ils cesseraient d'y croire.

C'est là un des faits les plus remarquables et les plus constants dans l'histoire de l'esprit humain, mais jamais il ne s'est manifesté d'une manière plus éclatante qu'à la fin du XVIIIe siècle. Plus les philosophes, fatigués de l'obscurité, s'acharnent à dégager la religion du merveilleux, et, par amour de la clarté, nient tout ce qu'ils ne comprennent pas, plus les mystiques semblent prendre plaisir à se plonger et à s'enfoncer dans l'incompréhensible, jusqu'à la théurgie et l'illuminisme. Mesmer, Cagliostro, Saint-Martin, succèdent sans transition à Voltaire et à Diderot.

Mais ce fut particulièrement en Allemagne que cette réaction fut remarquable. Tout le monde connaît les prédications de madame de Krudener, les amours mystiques de Gœthe avec mademoiselle de Klettenberg, ses rapports avec Lavater le prophète, et ces années de sa jeunesse passées dans ce petit cénacle d'illuminés, où l'on cherchait en commun la route du ciel en même temps que l'explication du monde, où l'on se réunissait tout un hiver pour déchiffrer et interpréter l'*Opus mago-cabbalisticum* de Welling, ou l'*Aurea catena Homeri*, sans compter les classiques du genre, Paracelse, Basile, Valentin, van Helmont, Sterckey et les autres. Puis quand on se fut bien pourvu de science cabalistique, on passa aux expériences, et Gœthe vécut une année au milieu des cornues, des ballons, des fourneaux à vent, uniquement occupé à poursuivre la composition du *sel aérien* ou l'extraction du *suc des cailloux*.

Tout cela peut nous paraître bien ridicule aujourd'hui, et cependant n'avons-nous pas assisté à la vogue des tables tournantes et des esprits frappeurs? Une fois qu'on est sorti des voies du réel et de l'observable, de quoi peut-on s'étonner? où est la limite pour des imaginations dévoyées, emportées à la poursuite de l'inintelligible? Gœthe du moins n'a pas tardé à se soustraire à cette fascination des ténèbres; mais à côté de lui ce mouvement se continua, et l'illuminisme ne tarda pas à recruter de nombreux adeptes.

Le professeur Adam Weishaupt, d'Ingolstadt, avait fondé, dès 1776, une secte d'illuminés. On exigeait des initiés le secret le plus absolu, et, pour s'assurer de

tion gagna rapidement un grand nombre d'adhé-
et elle devint si puissante qu'elle effraya Fré-
[. Il la supprima en 1785; mais elle n'en persista
ins dans l'ombre.

ssociations ne tardèrent pas à prendre un autre
re. Le mouvement d'idées, qui devait quelques
plus tard aboutir à la révolution française, se
ait également en Prusse, bien qu'avec moins
ie. Mais l'expression en était rigoureusement
e, et ces tendances refoulées par les sévérités
oites du gouvernement furent contraintes de se
er souterrainement. Les mécontents se réfu-
dans les sociétés secrètes, et l'illuminisme poli-
e joignit à l'illuminisme religieux.

es les sociétés secrètes n'étaient pas cependant
au gouvernement. Quelques-unes semblaient
d'autre raison d'être que l'amour même du
e; d'autres s'étaient formées en vue de réagir

gieuses et peut-être bientôt menaçant pour le trône si on ne le replaçait sous le joug salutaire de la foi.

D'ailleurs le roi avait gardé toute la crédulité de son enfance; il était naïvement religieux, et il croyait, comme Louis XIV, expier ses péchés et se blanchir devant Dieu en forçant les autres à accomplir la loi qu'il s'accordait à lui seul le droit d'enfreindre. Aussi se mit-il bientôt à travailler à ce grand œuvre, sans toutefois renoncer, si ce n'est pour un moment, à ses maîtresses, et ses instigateurs se gardèrent bien d'exiger trop rigoureusement un sacrifice qui eût probablement diminué quelque chose de son ardeur. Ils se contentèrent de s'emparer de sa faible imagination par toute espèce de fantasmagories, et le public, qui ne comprend guère que les hommes conséquents et tout d'une pièce, remarqua avec étonnement que Frédéric-Guillaume choisît précisément le moment où il était le plus appliqué à réformer la morale publique, pour épouser mademoiselle de Voss, sans même se donner le temps de répudier sa femme.

Les hommes qui prirent alors le plus de part à l'organisation des affaires ecclésiastiques de la Prusse étaient le général-major Bischofswerder et le conseiller privé des finances de Wœllner. Après une vie assez accidentée, Bischofswerder s'était lié avec Frédéric-Guillaume, encore prince de Prusse, et il s'était si adroitement faufilé dans sa faveur, que son influence ne le cédait pas même à celle du valet de chambre Rietz, le mari complaisant de Wilhelmine Enke, la future comtesse de Lichtenau. Il avait le don d'attirer la confiance, et il la retenait par la discrétion avec laquelle

il savait garder les secrets. A une ambition démesurée, il joignait l'art de se donner toutes les apparences du désintéressement. En réalité, il ne cherchait du pouvoir que le pouvoir lui-même, et il abandonnait volontiers aux autres le plaisir de faire parade de celui qu'ils croyaient avoir. Cette habileté, unie au mystère dont il savait s'entourer, était, avec un caractère comme celui du roi, tout ce qu'il y avait de plus propre à le mener au but qu'il voulait atteindre.

Cependant il lui manquait quelque chose pour assurer son succès. Il cherchait depuis longtemps un compère pour l'aider dans ses pratiques auprès de Frédéric-Guillaume, quand il rencontra Jean-Christophe de Wœllner. C'était précisément l'homme qu'il lui fallait.

Ce Wœllner exerçait alors des fonctions ecclésiastiques. Mais il ne fit pas de difficulté pour changer de métier, et, dans l'année 1782, il fut introduit auprès du prince de Prusse en qualité de professeur d'économie politique. C'est par suite de ces fonctions qu'il fut anobli et nommé haut-conseiller privé pour les finances et inspecteur des bâtiments royaux.

Du reste Bischofswerder et de Wœllner se connaissaient déjà depuis longtemps. Ils étaient tous deux initiés à plusieurs des sociétés secrètes qui étaient si nombreuses alors, et particulièrement à celle des Rose-Croix. Ils en abusèrent pour agir sur l'imagination mobile et impressionnable du prince, et pour obtenir ainsi la haute main sur la direction des affaires religieuses. Rietz s'adjoignit à eux, et la réforme commença. On comprend sans peine que la prépondérance d'un pareil trio d'intrigants n'était pas faite pour ras-

surer les consciences et pour engager le nouveau règne dans des voies d'où il dût retirer beaucoup de gloire.

Le 3 juillet 1788, Wœllner fut nommé ministre de la justice, et on lui remit en même temps la direction des affaires ecclésiastiques, ce qui impliquait l'éloignement de Zedlitz, dont la fermeté et la dignité déplaisaient aux trois favoris, parce qu'ils désespéraient d'en triompher pour le plier à leurs desseins. Un édit sur les affaires religieuses suivit immédiatement ce changement. Il parut le 9 juillet, et s'exprimait ainsi en substance :

« On a remarqué avec douleur que depuis nombre d'années le clergé et les docteurs des confessions luthériennes et calvinistes minent les vérités fondamentales de l'Écriture, et que, sous le prétexte menteur de chercher la vérité et d'expliquer aux fidèles la parole de Dieu, ils réveillent effrontément et remettent en avant de détestables erreurs depuis longtemps confondues. Le roi ne pouvait plus longtemps supporter un pareil désordre. Animé d'un sincère amour pour la liberté de conscience, il consent à ne pas priver pour cette fois de leurs fonctions les pasteurs qui se sont laissé entraîner à enseigner le mensonge, mais on espère que désormais ils reviendront aux véritables doctrines et s'y tiendront résolûment. D'ailleurs leur enseignement sera activement surveillé, et l'on prendra soin de fermer l'accès de l'Église à tous les candidats dont la doctrine ne sera pas reconnue pure et orthodoxe. C'est le seul moyen de sauver l'Église de l'infection. »

Il est vrai que le gouvernement ne tarda pas à recon-

naître l'odieux et l'insuffisance de cette inquisition, qui remettait à la fantaisie de quelques hommes le soin de déclarer la vérité éternelle et de dire à tout un peuple : Voilà ce que tu croiras et voilà ce que tu rejetteras. Cette prétention, insensée à une époque comme la fin du XVIII[e] siècle, ne fit qu'exciter de tous côtés des colères trop justifiées, en donnant lieu à mille persécutions et vexations de toute sorte, sans fermer le chemin à aucune hérésie.

Mais les trois directeurs des consciences prussiennes ne voulurent pas en avoir le démenti, et comme il arrive toujours quand on a mis le pied dans l'arbitraire, ils ne trouvèrent pas de meilleur moyen pour soutenir leurs abus de pouvoir que d'avoir recours à un nouvel abus de pouvoir. La compression appelle la compression, par la simple raison qu'à mesure que l'on viole les droits et qu'on irrite les esprits, il faut sans cesse diminuer leur part de liberté, et les réduire enfin à la complète impuissance d'agir, pour qu'ils n'agissent pas contre leurs oppresseurs. C'est là un engrenage logique auquel ne peut échapper aucune tyrannie.

L'édit de conscience étant impuissant et odieux, au lieu de le retirer, on aima mieux le soustraire à la discussion. La liberté de la presse était déjà singulièrement restreinte, car le grand Frédéric, en sa qualité de grand homme, n'aimait pas à être discuté; depuis longtemps il avait habitué ses sujets à ne parler de lui que pour le louer et à n'écrire sur la politique que pour vanter son gouvernement. Mais il n'avait jamais prétendu imposer ses opinions philosophiques ou religieuses, et à cet égard la liberté de penser, de parler et d'écrire,

était complète. C'était là un scandale que ne pouvaient souffrir les nouveaux réformateurs. Le 19 décembre 1788 parut un édit de censure qui n'apportait aucune restriction nouvelle à la discussion des affaires publiques, parce que de ce côté on n'avait pas encore découvert qu'il restât quelque chose à faire, mais qui soumettait au jugement d'une commission gouvernementale tout écrit traitant de toute autre matière, et qui condamnait à des peines sévères l'auteur de toute publication faite en dehors de ce contrôle. Cet édit était d'autant plus tyrannique qu'on ne faisait aucune différence des pamphlets aux recherches sérieuses. Les livres étaient soumis aux mêmes exigences que les feuilles volantes, et l'on eût fait les mêmes difficultés pour la publication d'un in-folio écrit en latin que pour celle d'un article de journal.

Il est vrai que l'organisation des États de l'Allemagne frappait de stérilité tous les efforts du comité de censure. Il eût fallu, pour arriver à un résultat, que l'Allemagne tout entière se fût liguée contre la presse et contre la liberté de la pensée, et cette alliance n'était pas facile à conclure. Il en résultait que ce qu'on ne pouvait pas publier à Berlin se publiait à Hambourg, à Leipzig, à Dresde, et de là revenait envahir la Prusse. Elle était inondée de toutes sortes d'écrits sur les affaires ecclésiastiques, sur l'organisation sociale et politique du royaume, sans qu'il fût possible de leur opposer une barrière sérieuse. Les points sur lesquels le gouvernement était le plus vivement attaqué étaient son intolérance en matière religieuse et politique, la dureté du régime militaire, la mauvaise administration

des finances, les vices de la perception des impôts indirects et des douanes, le mauvais état et la mauvaise distribution des voies de communication, l'accroissement inique des priviléges de la noblesse. Une des choses qui excitaient le plus de réclamations était encore l'institution du droit d'étapes ou d'entrepôt qui imposait une nouvelle charge au commerce, en le rendant tributaire d'un monopole odieux.

II

Pendant que tout cela se passait à l'intérieur, d'autres difficultés se préparaient au dehors. Frédéric-Guillaume avait marié sa sœur au prince Guillaume d'Orange, stathouder de Hollande. Or celui-ci vivait depuis longtemps en mauvaise intelligence avec ses concitoyens. Pour triompher des résistances qui s'opposaient à ses visées absolutistes, il voulait absolument organiser une armée puissante, dont la Hollande n'avait que faire, tandis que les patriotes voulaient relever la marine, dont la sécurité du commerce avait besoin. Le parti populaire s'appuyait sur la France; le stathouder comptait sur l'Angleterre qui voyait avec plaisir décroître la puissance maritime de son ancienne rivale. Aussi l'ambassadeur anglais, sir James Harris ne cessait-il d'encourager la résistance de Guillaume aux réclamations des patriotes.

Ceux-ci avaient pour chefs trois hommes d'un grand caractère, Berkel, pensionnaire d'Amsterdam ; Zeebergen, pensionnaire de Harlem, et Gyslaër, pensionnaire de

Dort. Le point important était de ruiner leur ascendant sur leurs concitoyens, et pour y parvenir, sir Harris mit tout en œuvre. Il s'appliqua à susciter contre eux les rivalités et les jalousies dans leur propre parti, tandis qu'il poussait le stathouder et sa femme à toutes les mesures qui pouvaient irriter le peuple. Son but était uniquement de ruiner la Hollande par les discordes civiles, et il y réussit au delà de ses espérances. La lutte s'envenimait tous les jours, le désaccord était complet entre les États et le prince d'Orange, et les inimitiés en vinrent au point qu'il devait suffire du plus léger prétexte pour mettre aux prises les deux partis.

Ce prétexte ne tarda pas à se présenter. Le stathouder prétendait avoir seul le droit de sortir du palais par la porte du nord pour se rendre à la salle des États. Le député Gyslaër ayant poussé son cheval sur la route qui conduisait à cette porte, le prince se prétendit outragé, et en profita pour soulever une émeute à la faveur de laquelle il espérait écraser ses adversaires.

Cependant, après une lutte assez prolongée, les deux partis auraient pu s'entendre, et le stathouder, désespérant de vaincre la résistance des patriotes, semblait disposé à accepter les propositions conciliantes qui lui avaient été faites. Mais ce n'était pas le compte de sir Harris. Il se mit en travers de toutes les négociations, par haine de la Hollande et de l'influence française. Ce fut encore lui, qui, au plus fort de la lutte, conseilla perfidement à la princesse d'Orange de se mettre en voyage pour aller de Loo à la Haye. Il comptait que l'impopularité de la princesse donnerait lieu à quelque incident qu'on pourrait faire valoir auprès de son frère, le roi de

Prusse, pour le décider à une intervention armée; ce qui pouvait amener deux conséquences également agréables à l'Angleterre, la ruine de la Hollande, et une guerre entre la Prusse et la France. Ses calculs réussirent en partie. Un poste militaire de républicains arrêta la reine à Welche-Sluis, sur la frontière de la province de Hollande, et l'empêcha de continuer son voyage. Là-dessus, grand émoi du parti orangiste. Frédéric-Guillaume, ému de l'outrage fait à sa sœur, demanda réparation à plusieurs reprises, sans pouvoir l'obtenir. Enfin son ultimatum du 9 septembre 1787 n'ayant pas obtenu de réponse satisfaisante, il fit marcher 20 000 Prussiens sur les frontières des Pays-Bas. Ceux-ci, qui comptaient sur la France, furent abandonnés par Loménie de Brienne, qui avait alors toute influence sur Louis XVI; ils n'étaient pas préparés à soutenir une lutte armée contre une puissance étrangère, et au bout de deux mois ils durent s'avouer vaincus.

Cette rapide campagne, dont le roi ne réclama pas les frais, eut pour résultat de livrer la Hollande à l'influence funeste de l'Angleterre, car celle-ci n'avait pas encore à cette époque renoncé à cette politique misérable et fausse qui lui faisait voir son avantage dans l'affaiblissement des autres puissances; mais le roi de Prusse en retira la gloire de paraître aux yeux de l'Europe comme un arbitre désintéressé de la paix, et l'armée prussienne acquit un nouveau prestige. Mais je ne crois pas qu'il faille compter comme un avantage la présomptueuse confiance que lui inspira la facilité avec laquelle elle était venue à bout de cette insurrection populaire, car cette présomption fut certainement une des causes des

désastres qu'elle éprouva plus tard dans sa lutte contre la révolution française.

Pendant que le roi se laissait entraîner par ses favoris dans toutes sortes d'aventures intérieures et extérieures, qui ne pouvaient profiter sérieusement à l'agrandissement de la Prusse, Hertzberg restait obstinément attaché à la politique de Frédéric II et ne songeait qu'à fortifier son pays contre l'Autriche. Cet homme, vain et présomptueux, avait cependant comme ministre des qualités remarquables. Son intelligence était vigoureuse et son caractère inflexible. Il avait fait contre l'Autriche le serment d'Annibal, et s'il eût eu affaire à un roi d'une nature plus semblable à la sienne, il est bien possible que la Prusse eût dès lors pris en Allemagne le rang auquel elle ne devait atteindre que plus d'un demi-siècle après. Il était de la véritable lignée de ce qu'on appelle les grands politiques, c'est-à-dire des hommes qui, les yeux uniquement fixés sur le but qu'ils se sont assigné, y marchent sans se laisser détourner par aucune considération accessoire et qui ne connaissent que des obstacles matériels. Ils ont de cette manière un double avantage, celui de la force que donne toujours une idée fixe, c'est-à-dire une passion toujours allumée, et celui de dégager d'avance leur voie de toutes les difficultés morales, qui embarrassent et gênent la marche des honnêtes gens.

Tant qu'il fut aux affaires, il soutint de son mieux cette politique anti-autrichienne, mais la chose n'était pas facile avec un prince enfant, qui se laissait entraîner à la poursuite de tous les papillons qui croisaient sa route, et que la politique méthodique et obstinée

de son ministre ennuyait. Cependant il garda pendant les premières années une influence prépondérante sur la politique étrangère, et il en profita pour préparer l'accomplissement de ses vues.

Il s'efforça, autant que le permettait l'inconsistance du roi, de resserrer les liens qui attachaient la Prusse à la ligue des Princes. Cette ligue était une sorte de confédération d'un certain nombre des princes de l'Allemagne dont Frédéric II avait été l'instigateur, en vue d'assurer son indépendance à l'égard de l'Autriche. C'était une menace permanente contre la suprématie, du reste plus nominale que réelle, du saint empire romain. La légèreté du roi ne permit pas à Hertzberg de tirer de cette situation tous les avantages qu'on en pouvait espérer, mais il eût été trop absolument contraire à la politique prussienne de rompre cette alliance pour que Frédéric-Guillaume ne fît pas au moins quelques efforts pour la conserver. Il est assez curieux que l'existence de cette ligue ait donné à la Prusse protestante l'occasion de nouer des relations amicales avec la cour de Rome. En effet, dans l'espoir de la décider à nommer un coadjuteur de Mayence, qui avait promis d'entrer dans la ligue, le ministre s'interposa pour réconcilier l'archevêque de Mayence avec le pape. Ce fait, sans conséquence politique, mérite d'être noté comme indice de la situation singulière où se trouvait alors l'Église, non-seulement en matière de croyances religieuses, mais encore pour ce qui tenait aux questions de hiérarchie et de discipline.

Mais la question grave, comme on le pense bien, aux yeux de Hertzberg était la question autrichienne. Le

ministre se serait volontiers allié avec la Russie, s'il avait pu espérer de trouver dans cette alliance un point d'appui solide contre l'Autriche; mais les tentatives voilées qu'il fit de ce côté échouèrent, non pas que la Russie eût des sympathies bien fermes pour l'Autriche, ni qu'elle tînt absolument à la protéger contre les tendances connues de la politique prussienne. Il est bien certain au contraire que, à considérer les choses d'un point de vue général, si la Russie a intérêt à maintenir la dualité en Allemagne, elle n'en a aucun à voir la puissance autrichienne s'étendre vers l'Orient, puisqu'elle convoite pour elle-même la possession de Constantinople. Par la même raison, il est assez difficile de concevoir que l'Autriche, en 1786, ait cru devoir s'associer aux projets de Catherine contre la Turquie. C'est ce qu'elle fit cependant, et le gouvernement russe se garda bien de refuser ce concours. C'est ce qui explique pourquoi elle sacrifia l'alliance de la Prusse, qui ne l'aurait certainement pas aidée dans une pareille entreprise, à celle de l'Autriche qui se faisait si imprudemment l'instrument de ses convoitises.

Hertzberg avait également cherché, avant l'expédition de Hollande, à exciter le cabinet de Versailles contre Joseph II. On savait le peu de goût de Louis XVI pour les fantaisies réformatrices et les prétentions philosophiques de ce prince. Mais Vergennes, qui s'était juré de mourir ministre, n'avait pas osé s'exposer à déplaire à Marie-Antoinette. Les avances du cabinet prussien avaient donc été repoussées. C'est de là que datait la haine de Hertzberg contre la France ; il entoura son roi de nos ennemis, écarta nos amis, entre autres

le duc de Brunswick, le même qui devait être le premier général de la coalition, mais qui cependant se sentait attiré vers la France, et il se jeta dans l'alliance de Pitt.

Une fois l'alliance anglo-prussienne conclue, les deux alliés ne cessèrent d'exciter la Hongrie et les Pays-Bas contre l'Autriche, et grâce aux intrigues de l'agent prussien Luchesini et de l'Anglais Hailes, Joseph II se trouva avoir à la fois contre lui les prêtres, parce qu'il était libre penseur, et les républicains, parce qu'il était roi.

Cela n'empêcha pas Joseph II de se jeter étourdiment, à la suite de la Russie, dans la guerre d'extermination que les provocations de cette dernière puissance avaient forcé la Turquie à lui déclarer, le 24 août 1787.

Une fois qu'il vit cette guerre engagée, Hertzberg ne songea plus qu'au moyen d'en tirer parti pour l'agrandissement de la Prusse. Il dressa donc, en vue des diverses éventualités possibles, un plan très-compliqué, dont voici les principaux traits. D'abord, il s'agissait de manœuvrer assez habilement pour tromper tout le monde sur les véritables intentions du gouvernement prussien, et pour faire croire qu'il était tout décidé à se jeter à son tour dans la mêlée, lorsque en réalité il voulait s'en tenir aux moyens diplomatiques et aux démonstrations de guerre. Une fois ce point acquis, il restait à faire comprendre à la Porte que ses deux ennemis étaient bien décidés à la dépouiller, que l'intervention de la Prusse n'avait d'autre but que de tenir en bride la cupidité des alliés, mais qu'il était de la plus simple prudence de consentir à l'abandon d'un certain nombre

de territoires pour conserver le reste. L'Autriche, de son côté, en compensation des avantages qu'elle allait trouver en Turquie, et qu'elle devrait en partie aux bons offices de la Prusse, devait s'engager à donner quelque satisfaction aux réclamations de la Pologne, et lui rendre la Gallicie. On espérait amener la Pologne, à son tour, à témoigner sa reconnaissance à la Prusse en lui abandonnant Dantzig et Thorn.

Il s'agissait donc de suivre à la fois, et à des distances considérables, trois négociations différentes avec trois États dont les intérêts étaient opposés, en subordonnant sans cesse chacune de ces négociations au résultat des deux autres ; et cela sans compter qu'il fallait éviter d'inquiéter la Russie, la Suède qui venait d'envahir tout à coup la Finlande, en 1788, et l'Angleterre dont l'alliance importait à la Prusse. On conviendra qu'un pareil plan n'était pas facile à faire réussir; mais comme si les difficultés n'étaient pas déjà assez graves, l'ambassadeur de Prusse à Constantinople, Diez, qui était complétement gagné aux intérêts de la Turquie, se mit en tête d'y ajouter une complication nouvelle en traçant, parallèlement à celui du ministre, un plan plus favorable à la Porte, et en en poursuivant l'accomplissement de sa propre autorité et bien au delà de ses intructions. Il en résulta que la Prusse se trouva engagée à son insu dans une voie qu'elle ne voulait pas suivre jusqu'au bout. Le sultan, qui ignorait cette circonstance, conçut des espérances chimériques, dont il fallut beaucoup rabattre, quand on découvrit les manœuvres de Diez, et que Hertzberg déclara nettement que l'ambassadeur prussien avait outrepassé la ligne qui lui avait

été tracée. On conçoit que cet incident n'ait pas été de nature à faciliter les négociations. Le roi lui-même contrecarrait les projets de son ministre. Il craignait qu'il fût peu chevaleresque de la part de la Prusse de faire payer aux Polonais son intervention. Il tenait encore, à cette époque, à sa devise : *suum cuique*, et il n'avait pas encore trouvé le moyen de concilier ses prétentions à la gloire du désintéressement avec les visées de son ministre sur Thorn et Dantzig. Il devait plus tard devenir moins scrupuleux. En attendant, par l'intermédiaire de son ambassadeur Diez, il fit accepter au sultan, le 31 janvier 1790, un projet d'alliance assez peu conforme aux intentions de Hertzberg. Celui-ci dut se soumettre; mais il ne tarda pas à se consoler de cet échec, par la pensée que, l'échange des ratifications ne devant se faire que dans cinq mois, il se produirait sans doute d'ici là des événements dont il pourrait profiter pour ramener le roi à ses vues, d'autant plus qu'il avait obtenu le rappel de l'ambassadeur infidèle.

Il peut, à première vue, paraître singulier que la Prusse fût alliée aux Polonais, dont elle avait partagé les dépouilles quelques années auparavant. Le roi qui allait donner le signal de la coalition contre la Révolution française et qui devait plus tard procéder avec la Russie à un nouveau partage des débris de la Pologne, ne devait pas être un bien chaud partisan du principe des nationalités, ni un bien ardent défenseur des droits des peuples. Cependant nous le trouvons à cette même époque engagé encore dans une autre affaire où il joue un rôle dont les écrivains contre-révolutionnaires ont cru devoir le justifier.

Les habitants de Liége réclamaient, depuis plusieurs années, des droits qui leur avaient été enlevés en 1684. Le prince-évêque naturellement trouvait bon à garder ce que ses prédécesseurs avaient trouvé bon à prendre. Les Liégeois, pour le forcer à restitution, se soulevèrent le 17 août 1789 et furent soutenus par l'influence prussienne. En avril 1790, la chambre de justice de l'empire rendit contre eux un arrêt rigoureux, malgré l'intercession du roi de Prusse, qui refusa de faire rentrer les rebelles dans le devoir. L'Autriche, moins scrupuleuse, accepta de grand cœur la mission refusée par la Prusse, et le droit dut une fois de plus céder à la force.

Un historien contemporain allemand fait remarquer qu'il n'en faut rien conclure contre le caractère du roi Frédéric-Guillaume II : « Ce serait se tromper, dit-il, que d'induire de cela que la politique prussienne ait été favorable aux tentatives révolutionnaires des peuples. Hertzberg considérait tous les événements extérieurs et les embarras des États européens au seul point de vue des avantages ou des désavantages qui pouvaient en résulter pour la Prusse. Le roi de son côté ne pouvait dissimuler l'intérêt passionné qu'il prenait à ces sortes d'affaires. Il avait *un cœur aussi pour les peuples*, mais l'attitude qu'il prit bientôt contre la Révolution française montre assez que les soulèvements et les rébellions des peuples l'indignaient tout autant que la tyrannie des princes. Il avait profondément gravée dans le cœur la devise prussienne : *Suum cuique;* mais il l'interprétait avec humanité. »

La véritable explication de la conduite de la Prusse est en effet dans l'influence de Hertzberg, qui ne s'inquiétait

des luttes des princes et des peuples, qu'à la condition d'en tirer parti pour la Prusse. Il s'était allié à la Pologne uniquement pour mettre l'Autriche dans l'impossibilité de tourner toutes ses forces contre la Turquie en la forçant de rester sur la défensive du côté de la Pologne; il espérait par là l'amener à des concessions qui rendraient plus facile l'exécution du plan qu'il avait conçu. Quant au soulèvement de Liége, il le soutenait également parce qu'il était un nouvel embarras pour l'Autriche. Je ne crois pas que l'humanité du prince ait rien à faire là dedans.

Avant que fût expiré le délai marqué pour l'échange des ratifications entre la Porte et la Prusse, la mort de Joseph II vint remettre tout en question. Il mourut le 20 février 1790. Son frère Léopold II, déjà célèbre pour son administration du grand-duché de Toscane, lui succéda sur les trônes de Hongrie et de Bohême, et dans la souveraineté des Pays-Bas, en attendant que les suffrages des électeurs lui donnassent la couronne du saint-empire romain. Son premier soin fut de mettre à néant les essais de réformes tentés par son frère, il faut le dire, avec plus d'humanité que d'intelligence. Cependant, malgré leur peu de succès, elles feront toujours au caractère, sinon à l'habileté de Joseph II, plus d'honneur que n'en fera à la mémoire de son successeur l'attention exclusive qu'il porta à maintenir intact son pouvoir absolu et à le défendre contre toutes les revendications de la raison et de la liberté. Quelles que soient les maladresses et les illusions qu'on puisse reprocher à Joseph II, il lui restera du moins la gloire assez rare pour un prince d'avoir songé et travaillé dans la mesure

de son intelligence au progrès de l'humanité et au bonheur de ses sujets, tandis que toute la conduite de Léopold II a été inspirée par les seuls calculs de l'égoïsme monarchique le moins élevé.

Hertzberg reprit avec lui les négociations entamées avec son prédécesseur relativement aux affaires de Turquie, et tâcha de l'amener aux arrangements qui avaient été concertés avec cette dernière puissance. Mais loin de s'y montrer disposé, Léopold continua à rassembler des troupes sur les frontières de la Silésie, en Bohême et en Moravie. La Prusse dut donc également poursuivre ses armements, et l'on commença à entrevoir qu'il faudrait peut-être bientôt passer des démonstrations de guerre à une intervention effective. L'alliance de la Pologne avec la Prusse semblait promettre à cette dernière des avantages considérables. Mais cette illusion ne tarda pas à se dissiper. Quand après toute espèce de détours, il fallut en venir à dévoiler le plan complet de Hertzberg, et à mettre sur le tapis la cession de Dantzig et de Thorn, en échange de la Gallicie, la République refusa formellement d'entrer en négociation sur ce point, et il n'y eut plus rien à espérer de l'alliance polonaise. L'Angleterre, de son côté, ne voulait pas consentir à l'amoindrissement de la Turquie; elle refusait de se prêter à tout arrangement qui ne maintiendrait pas le *statu quo*, et la Hollande se joignit à elle.

Cette opposition arrêta les négociations pendant assez longtemps. Cependant lorsqu'elles furent reprises à Reichenbach, où Frédéric-Guillaume avait établi son quartier général, le 18 juin 1790, les députés des puissances maritimes, qui s'étaient réunis en une sorte de

congrès, obtinrent que le *statu quo* serait rigoureusement maintenu. Le plan de Hertzberg se trouvait donc complétement bouleversé. Il fut dès lors facile de prévoir que l'influence du ministre prussien ne tarderait pas à disparaître.

En effet, on travaillait déjà depuis longtemps et de différents côtés à le ruiner dans l'esprit du roi. L'attaché d'ambassade Luchesini, que Frédéric-Guillaume avait appelé de Varsovie, lui avait fait comprendre toutes les difficultés que présentait l'exécution du plan poursuivi par le cabinet prussien. D'ailleurs son imagination mobile et impatiente le rendait peu propre à s'accommoder des lenteurs nécessaires de la politique adoptée jusqu'alors. Il voulait en finir avec toutes ces complications, et l'Autriche vit avec autant de surprise que de plaisir que, pour arriver à une solution, il étai disposé à ne rien demander pour lui-même. Mais il en résulta une conséquence que sa naïveté n'avait pas prévue, c'est que plus il semblait pressé de conclure la paix, plus l'Autriche, qui avait d'abord paru accéder aux préliminaires de Reichenbach, élevait ses prétentions ; si bien que sa bonne volonté ne fit qu'embarrasser les affaires, éloigner l'espérance d'une paix définitive, et que les rapports entre les cabinets de Vienne et de Berlin semblèrent s'aigrir tous les jours. Il ne paraissait même pas impossible que la guerre éclatât tout à coup entre les deux puissances. Mais il est bien certain que l'Autriche ne faisait que jouer son jeu habituel, qui est de profiter de toutes les circonstances pour s'agrandir aux dépens de ses amis et de ses ennemis. Elle n'ignorait pas quel était le caractère du roi,

elle savait qu'il était fatigué de ces longues négociations, et que plutôt que de les continuer, il ferait de grands sacrifices. Toute la question était de savoir jusqu'où on pourrait le pousser, et Kaunitz n'était pas d'humeur à le prendre au mot, avant de savoir s'il ne pourrait pas lui arracher quelque chose de plus. Cette guerre, qui semblait menaçante, n'inspirait donc pas grande crainte au ministre autrichien, d'autant plus qu'il était parfaitement instruit qu'une nouvelle préoccupation s'était emparée de l'esprit de Frédéric-Guillaume.

En effet, celui-ci ne songeait plus qu'à la Révolution française, et il ne voulait pas, pour quelques chicanes diplomatiques, s'exposer à manquer la gloire d'unir contre elle toutes les puissances absolutistes, et de se poser devant la postérité comme l'Agamemnon de l'Europe monarchique. Les affaires d'Orient n'étaient donc plus pour lui qu'une gêne et un tourment, dont il aspirait à se débarrasser au plus vite, et il en voulait à son ministre Hertzberg de l'entêtement qu'il mettait à laisser peser ce fardeau sur ses épaules. Le rayonnement de sa gloire future le fascinait, et ne lui permettait plus de rien voir autre chose.

Il avait eu l'imprudence ou plutôt l'étourderie d'instruire lui-même le cabinet de Vienne des préoccupations qui l'assiégeaient. A l'insu de son ministre, il avait envoyé à la cour d'Autriche son favori Bischofswerder, avec commission de la sonder sur ses intentions à l'égard de la Révolution française, et de lui faire comprendre qu'il était de l'intérêt, et du devoir de tous les rois, et en particulier de Léopold, frère de

Marie-Antoinette, de ne pas laisser impuni un pareil exemple de rébellion.

Léopold en était tout aussi convaincu que Frédéric-Guillaume, mais il se serait bien gardé de le laisser paraître aussi manifestement. C'eût été perdre l'avantage que lui donnait la démarche du roi de Prusse. Il se contenta de lui faire répondre qu'il ne pourrait être question de la conduite à tenir à l'égard de la France, que quand on aurait d'abord terminé les négociations pendantes; puis il lui fit insinuer que Hertzberg sacrifiait les véritables intérêts de la Prusse à des chimères; que Frédéric II lui-même s'était plus d'une fois repenti de s'être trop laissé aller à son ambition; qu'il ne fallait pas trop compter sur l'alliance anglaise, qui n'était unie à la Prusse par aucun intérêt permanent; que les Turcs pouvaient être forcés de faire la paix d'un moment à l'autre, et que par suite du beau plan de Hertzberg, la Prusse pourrait se trouver dans la nécessité de combattre à la fois l'Autriche et la Russie. Telle fut à peu près la réponse que Spielmann, agent secret du prince de Kaunitz, fut chargé de porter mystérieusement à Bischofswerder. C'était assez clair pour être compris même de Frédéric-Guillaume, et il se promit d'agir en conséquence. Cependant il n'osa pas mettre immédiatement son ministre à la retraite. On prit un biais pour l'y préparer, ce fut de poursuivre les négociations et de conclure la paix sans lui. On lui présenta à signer des articles préliminaires dont on ne lui avait pas même donné connaissance, et qui ne laissaient à la Prusse que le regret d'avoir dépensé en pure perte un riche trésor à de vaines démonstrations militaires, sans obtenir

même en compensation la gloire d'une intervention désintéressée.

La convention définitive fut signée le 15 août 1790.

L'Empereur s'engageait : 1° à faire au sultan des ouvertures pacifiques; 2° à donner à la Prusse l'équivalent des cessions que la Turquie pourrait lui faire; 3° à ne plus prêter aucun secours à la Russie, si elle refusait de mettre fin à la guerre.

De son côté, le roi de Prusse s'engageait à voter pour Léopold dans la prochaine élection du roi des Romains et à l'aider à étouffer la révolte des Belges. Dix-huit jours après, un traité était conclu à Vérela entre Catherine et Gustave III de Suède, et Frédéric-Guillaume put concevoir l'espérance de mener l'Europe entière à l'assaut de la Révolution.

Hertzberg aurait voulu qu'on laissât la France s'arranger à sa guise, et qu'on ne s'amusât pas inutilement à provoquer « l'hydre des révolutions ». Mais ce ministre n'avait plus guère d'influence et le roi ne manquait guère l'occasion de le lui faire sentir. Le 1[er] mai 1791 parut une ordonnance qui donnait pour assesseurs au comte de Finkenstein, à cause de son grand âge, et à Hertzberg, à cause de son état maladif, deux nouveaux ministres, les comtes de Schulenbourg-Kehnert et de Alvensleben.

Trois jours plus tard, la diète polonaise, attribuant à sa Constitution toutes les calamités qui depuis un demi-siècle avaient fondu sur la Pologne, mit en délibération la question de la transformer et de remplacer la monarchie élective par la monarchie héréditaire, avec une représentation du peuple. C'était supprimer

le droit de *liberum veto,* qui avait été si funeste à la Pologne. Hertzberg, ne considérant, comme toujours, que les intérêts immédiats et grossiers, comprit du premier coup que l'hérédité donnerait lieu à moins de troubles que les élections, et que la Prusse perdrait par là des occasions de dépouiller un voisin trop occupé de luttes intérieures pour être capable de se défendre efficacement contre les agressions du dehors. Il voulait donc entraver les délibérations de la diète et faire agir dans ce sens l'ambassadeur prussien à Varsovie. Mais le roi fut d'un autre avis; ce n'était pas qu'il comprît combien était misérable et de courte vue la politique de son ministre, qui ne voyait pas que, si les troubles de la Pologne pouvaient devenir une occasion d'agrandissement pour la Prusse, ils ne le seraient pas moins pour la Russie et pour l'Autriche, et que, à force de ronger et de rogner chacune de leur côté, les trois larrons devaient finir par se trouver condamnés à un côte à côte qui pourrait n'être pas sans désagréments pour l'un ou pour l'autre. Le roi se disait simplement qu'un roi électif était moins roi qu'un roi héréditaire, qu'il puait toujours plus ou moins la république, cette chose odieuse, et que l'hérédité seule pouvait le faire entrer convenablement dans la famille des rois. Ce sentiment naturel à Frédéric-Guillaume se trouvait alors renforcé par ce qui se passait en France. Aussi s'empressa-t-il de féliciter de ce changement de constitution l'ambassadeur polonais, le prince Jablonowski, et d'envoyer le 9 mai, à l'ambassadeur de Prusse à Varsovie, l'ordre de déclarer l'assentiment du roi à cette modification. Tous les ministres, quoique d'un avis opposé, eurent

l'air de se laisser convaincre par le roi ; Hertzberg seul resta fidèle à sa propre opinion. Mais il vit bien qu'il n'avait plus rien à faire au ministère. Il demanda sa retraite et se mit à écrire l'histoire de Frédéric II.

Presque au même instant se retirait aussi, à l'âge de quatre-vingts ans, le prince de Kaunitz, ministre d'Autriche. Ainsi disparaissaient à la fois de la scène politique deux hommes qui y avaient joué si longtemps les premiers rôles et qu'on doit compter parmi les représentants les plus sérieux de cet art de la politique tour à tour sournoise ou violente, qui est encore aujourd'hui l'idéaldes cabinets de l'Europe. On finira peut-être par cesser de considérer les mensonges diplomatiques comme de simples habiletés, quand on s'apercevra que la franchise est au moins aussi productive, et quand l'état de guerre latente ou déclarée cessera d'être l'état normal de nos gouvernements.

Le résultat immédiat de la retraite de Hertzberg fut que la Prusse cessa complétement de s'intéresser à l'exécution de la convention de Reichenbach, et qu'elle laissa la Turquie se débattre comme elle pourrait contre les exigences croissantes de l'Autriche. Le roi ne songeait qu'à une chose, à sa grande expédition contre la France, et il était prêt à toutes les concessions pour faire réussir son projet.

III

Parmi les décrets de la fameuse nuit du 4 août 1789, il y en avait qui atteignaient les droits féodaux de plusieurs

princes ecclésiastiques et laïques de l'Empire, qui avaient des possessions en Alsace, en Franche-Comté et en Lorraine. Ils crièrent à la spoliation. Les députés du cercle du Haut-Rhin, assemblés à Francfort en janvier 1790, prirent des conclusions par lesquelles l'empereur d'Allemagne et le corps germanique étaient requis de protéger les États, la noblesse et le clergé de l'Empire contre l'arbitraire de l'assemblée nationale française. Joseph II avait accueilli ces réclamations, et de son côté le roi de Prusse, en qualité de prince de l'Empire, avait adressé à son ministre à Ratisbonne un rescrit en faveur des seigneurs allemands. Le gouvernement français, qui ne songeait alors qu'à être juste, avait offert des dédommagements convenables; mais on les avait rejetés avec hauteur. Les princes allemands réclamaient impérieusement le rétablissement de leurs droits seigneuriaux. C'était une première cause d'irritation d'où pouvait sortir la guerre. Mais ce n'était pas tout.

Au moment où l'on préparait en France la fête de la fédération pour l'anniversaire de la prise de la Bastille, un banquier prussien établi à Paris, Jean-Baptiste Clootz, qui s'était donné à lui-même le nom d'Anacharsis, conçut l'idée de compléter la fête et de marquer la signification de la Révolution française telle qu'il la comprenait, en faisant paraître au milieu des fédérés des représentants de toutes les nations. Il réunit tout ce qu'il en put trouver, les fit soigneusement revêtir de leurs costumes nationaux, et le 19 juin, il se présenta avec eux à la barre de l'Assemblée nationale. Cette manière saisissante d'exprimer

l'universalité des principes de la Révolution ne pouvait qu'être flatteuse pour la France. Aussi la manifestation d'Anacharsis Clootz fut-elle accueillie avec enthousiasme par les représentants et les tribunes. Mais elle ne produisit pas le même effet sur les souverains de l'Europe, qui y virent, à bon droit, une menace contre le principe absolutiste. Associer tous les peuples à l'insurrection de la France contre les droits féodaux et les priviléges de toutes sortes, c'était évidemment menacer d'une manière plus ou moins directe tous les trônes. Le roi de Prusse ne fut pas le dernier à le sentir, et la chose lui parut d'autant plus scandaleuse que c'était un Prussien qui en avait eu l'idée. De plus, le 25 décembre de la même année, il reçut de Louis XVI une lettre qui eût suffi par elle seule à l'appeler sur nos frontières. Elle était ainsi conçue :

« Monsieur mon frère,

» J'ai appris par M. de Moustier l'intérêt que Votre Majesté avait témoigné non-seulement pour ma personne, mais pour le bien de mon royaume. Les dispositions de Votre Majesté à m'en donner des témoignages dans tous les cas où cet intérêt peut être utile pour le bien de mon peuple ont excité vivement ma sensibilité ; je le réclame avec confiance dans ce moment-ci, où, malgré l'acceptation que j'ai faite de la nouvelle Constitution, les factieux montrent ouvertement le projet de détruire le reste de la monarchie. Je viens de m'adresser à l'Empereur, à l'Impératrice de Russie, aux rois d'Espagne et de Suède, et je leur présente

l'idée d'un congrès des principales puissances de l'Europe, appuyées d'une force armée, comme la meilleure mesure pour arrêter ici les factieux, donner le temps d'établir un ordre de choses plus désirable et empêcher que le mal qui nous travaille puisse gagner les autres États de l'Europe.

» J'espère que Votre Majesté approuvera mes idées et qu'elle me gardera le secret le plus absolu sur la démarche que je fais auprès d'elle; elle sentira aisément que les circonstances où je me trouve m'obligent la plus grande circonspection; c'est ce qui fait qu'il n'y a que le baron de Breteuil qui soit instruit de mon secret, et Votre Majesté peut lui faire passer ce qu'elle voudra. Je saisis cette occasion de remercier Votre Majesté des bontés qu'elle a pour le sieur Heymann, et je goûte une véritable satisfaction à donner à Votre Majesté les assurances d'estime et d'affection avec lesquelles je suis,

» Monsieur mon frère, de Votre Majesté,

» Le bon frère

» *Signé* : LOUIS.

» 23 octobre 1790. »

En même temps, l'Europe était inondée de libelles royalistes remplis de la peinture des misères et des humiliations de la royauté, et qui appelaient à son secours tous les rois. Ils ne manquaient pas par la même occasion de représenter la France comme « une caverne d'anthropophages », aussi féroces que lâches, que la moindre menace de l'Europe ferait disparaître sous

terre comme une troupe de rats. Le 1er novembre 1790, Lally Tolendal avait lancé de Genève sa fameuse brochure : *Quintius Capitolinus aux Romains.* Il commençait par un tableau chimérique de la prospérité et de la puissance passées du royaume; puis il ajoutait : « Cette même France, aujourd'hui que la liberté eût dû l'élever au dernier période de la grandeur humaine, ne peut mettre avec sécurité ni un vaisseau en mer, ni une troupe en campagne. Ses amiraux renoncent à la servir, ses généraux sont en exil, ses négociateurs sont à peine supportés, son commerce est ruiné, ses sujets sont vus partout avec crainte, horreur ou commisération ; ses envieux lui insultent, ses ennemis la dévorent d'avance. »

Burke, à la même époque, publiait ses *Réflexions sur la révolution de France* dont la traduction par Dupont se répandait immédiatement dans toute l'Europe. C'était un tableau sanglant et hideux de la Révolution, rempli de traits venimeux, où la haine allait jusqu'à la fureur et à la démence. Il n'en fit que plus d'effet sur les souverains, bien décidés d'avance à prendre pour strictement vrai tout ce qui flatterait leurs colères.

Le résultat de tous ces pamphlets était de surexciter partout les haines, qui se manifestaient avec d'autant plus de violence, qu'on considérait la France comme incapable de se défendre. Tous ces hommes, rois ou chefs d'armées, habitués à faire manœuvrer des soldats et à ne croire qu'à la force matérielle, ne se faisaient pas une idée de l'énergie que peut communiquer à un peuple l'enthousiasme de la liberté.

Cependant Léopold ne pouvait se décider à agir, et le roi de Prusse finit par croire qu'il était joué. Il essaya alors d'un autre système politique. Il consistait à laisser là l'Autriche, à envoyer au roi de France un secours de 80 000 hommes qui devait amplement suffire pour mettre à la raison les factieux; ensuite on conclurait une alliance intime avec la cour de France, sans rien devoir à Léopold. . . . .

Le malheur, c'est que Montmorin avait aussi son plan, qui ne valait guère mieux, mais qui ne pouvait s'accorder avec celui de Frédéric-Guillaume. Il voulait que l'Europe se coalisât et déclarât la guerre à la France, mais sans donner à cette déclaration d'autre suite immédiate que la publication d'un manifeste. Puis on devait s'acheminer lentement vers les frontières françaises, pendant que Louis XVI prendrait ses mesures à l'intérieur, achèterait des adhérents parmi tous les pouvoirs et dans l'assemblée, et enverrait ostensiblement à tous les émigrés l'ordre de revenir, pour défendre la patrie. On publierait en même temps des lettres que Marie-Antoinette écrirait à Léopold et à la reine de Naples pour les détacher de la coalition. Puis, quand l'opinion serait ainsi ramenée, le roi se rendrait au milieu de l'armée; il entamerait avec les puissances coalisées des négociations, obtiendrait un armistice et des conditions préliminaires de paix, pour lesquelles il voudrait avoir l'adhésion des représentants de la nation. Ces représentants, élus cette fois par baillage, seraient convoqués à Metz, pour être dans le voisinage de l'armée; on leur ferait voter une constitution nouvelle, et le roi rentrerait à Paris, avec la gloire d'avoir délivré le

pays à la fois des menaces de l'invasion étrangère et des dangers des factions intérieures.

Cette combinaison, toute chimérique qu'elle était, prouvait du moins qu'on ne se faisait pas à la cour de France les mêmes illusions qu'en Prusse sur la puissance réelle du mouvement révolutionnaire. Frédéric-Guillaume croyait n'avoir affaire qu'à une poignée de factieux, dont la mitraille aurait bientôt raison. Montmorin sentait que c'était sur l'opinion qu'il fallait agir.

Léopold, voyant que le roi de Prusse songeait à se passer de lui, se décida enfin à faire un pas en avant. Après le malheureux voyage de Louis XVI à Varennes, il écrivit confidentiellement à tous les souverains, pour savoir, avant de s'engager définitivement, si tout le monde marcherait avec lui. Frédéric-Guillaume s'empressa de répondre à cet appel. Le 25 juillet 1791 les deux souverains signèrent un traité préliminaire d'alliance, par lequel ils s'engagèrent à se garantir mutuellement leurs possessions, à ne conclure aucun arrangement avec une tierce puissance sans s'en informer réciproquement, et à ne rien entreprendre contre l'intégrité et la constitution de la Pologne. L'Autriche, de plus, assurait à la Prusse sa coopération auprès des autres cours de l'Europe pour les amener à une action commune à l'égard de la France, en vue d'y rétablir l'ordre. Le traité d'alliance devait être définitivement signé, dès que la Russie se serait décidée à mettre fin à la guerre d'extermination qu'elle faisait à la Turquie.

Frédéric-Guillaume pouvait donc se croire bien près d'atteindre son but. Il déployait de tous côtés une ac-

tivité inquiète, et l'histoire lamentable de la famille royale de France troublait son sommeil. Catherine II ne demandait pas mieux que de voir l'Autriche et la Prusse se désintéresser des affaires de l'Orient, pour s'occuper des affaires de l'Occident. Mais Léopold ne pouvait se décider. A mesure que la nécessité d'agir devenait plus pressante, le danger d'agir devenait de plus en plus clair à ses yeux, et il commençait à avoir peur de se compromettre dans une lutte avec l'enthousiasme farouche qui soulevait la France. « Que fera l'empereur, si l'on assassine sa sœur? » demandait un des amis du prince de Condé. « Peut-être, répondit celui-ci, osera-t-il prendre le deuil. »

Le roi de Prusse se résolut enfin à demander à l'empereur une entrevue, dans l'espérance de le décider à sortir de son inaction. Le lieu du rendez-vous fut fixé au château électoral de Pilnitz, en Saxe, pour le 24 août 1791. Bouillé, sur l'invitation du roi de Prusse, devait s'y rendre le 26 ou le 27 avec un plan d'opérations.

Au jour fixé, les deux souverains se trouvèrent réunis. Les haines et les rancunes de l'Autriche et de la Prusse disparurent devant la crainte et la haine de la révolution. Le premier jour fut consacré au plaisir. On commença par un banquet magnifique, qui fut suivi d'une représentation théâtrale. Le soir il y eut illumination, cercle, et l'on termina la soirée par un souper splendide, au milieu duquel le baron de Roll apporta la nouvelle que le comte d'Artois venait d'arriver à Dresde, et qu'il priait le roi de Prusse d'intercéder pour qu'il lui fût permis de prendre part aux

conférences. Celui-ci n'osa refuser et Léopold y consentit d'un geste qui indiquait plus de résignation que d'empressement.

Il craignait avec raison les entraînements d'imagination de Frédéric-Guillaume; il comprenait qu'il serait encore plus difficile de lui faire entendre raison, quand il serait soutenu par la présence du frère de Louis XVI, exalté comme lui, comme lui peu intelligent, et devenu d'autant moins accessible au raisonnement et d'autant moins capable de juger sainement des choses qu'il y était plus mêlé. Pour prévenir cette difficulté, il demanda au roi, avant l'arrivée du comte d'Artois, un entretien secret. Là, il s'appliqua à lui faire comprendre que, malgré les illusions des émigrés, la Révolution n'était pas une simple émeute populaire; que la France tout entière était enivrée d'espérances pour l'avenir, et qu'il serait difficile de lutter contre un pareil enthousiasme, avec des troupes composées d'hommes qui, peut-être, étaient disposés à voir dans les Français des libérateurs; que le moyen d'empêcher la révolution de déborder hors de France, ce n'était pas d'aller la provoquer chez elle, mais de la laisser se consumer sur place; qu'une agression violente de la part de l'étranger, loin de sauver Louis XVI, ne pouvait qu'aggraver le danger où il se trouvait; enfin que, à son avis, il vaudrait mieux ouvrir un congrès, négocier avec le parti dominant en France, tout en soutenant les négociations par la présence de forces imposantes. Le roi de Prusse céda aux observations de Léopold, et quand le comte d'Artois se présenta, il n'obtint que fort peu de chose.

Le 27 août 1791, les deux souverains signèrent la déclaration suivante :

« Sa Majesté l'empereur et Sa Majesté le rôi de Prusse, ayant entendu les désirs de Monsieur et de M. le comte d'Artois, déclarent conjointement qu'elles regardent la situation où se trouve actuellement Sa Majesté le roi de France comme l'objet d'un intérêt commun à tous les souverains de l'Europe. Elles espèrent que cet intérêt ne peut manquer d'être reconnu par les puissances dont le secours est réclamé ; que, en conséquence, elles ne refuseront pas, conjointement avec leurs dites Majestés, les moyens les plus efficaces, proportionnellement à leurs forces, pour mettre le roi de France en état d'affermir, dans la plus parfaite liberté, les bases d'un gouvernement monarchique également convenable aux droits des souverains et au bien-être des Français. Alors, et dans ce cas, leurs dites Majestés sont décidées à agir promptement et d'un mutuel accord, avec les forces nécessaires pour atteindre le but proposé et commun. En attendant, elles donneront à leurs troupes les ordres convenables pour qu'elles soient prêtes à se mettre en activité.

« *Signé* : LÉOPOLD. — FRÉDÉRIC-GUILLAUME.

» A Pilnitz, le 27 août. »

La dernière phrase avait été proposée par de Calonne, qui accompagnait le comte d'Artois, et Léopold avait longtemps hésité avant de consentir à ce qu'elle fût insérée.

Cependant il était moins que jamais décidé à faire la guerre. La preuve, c'est que précisément à ce moment, une partie des troupes autrichiennes fut licenciée, et que le prince héritier de Hohenlohe, qui se trouvait à Prague, en qualité de général prussien, pour proposer un plan de campagne contre la France, dans le cas où l'on voudrait l'attaquer, n'obtint que des réponses évasives et se convainquit bientôt que sa présence n'avait rien d'agréable à la cour de Vienne.

Ce fut seulement le 7 février 1792 que Léopold sembla prendre un parti. Une alliance fut enfin conclue à Berlin entre l'Autriche et la Prusse. Les deux puissances se garantissaient leurs possessions et s'engageaient à s'aider réciproquement et à veiller sur le maintien de la constitution allemande. Le résultat immédiat fut de rendre plus menaçant en France le parti de la guerre, et il devint bientôt manifeste qu'il serait impossible d'éviter la lutte.

La mort de Léopold, arrivée le 1[er] mars 1792, vint précipiter les événements. Son fils, François II, excité par l'orgueilleux Cobentzel, qui lui représentait la France comme un ramassis de brigands qu'il serait facile de mettre à la raison, prit dès l'abord une attitude menaçante. Une note du cabinet de Vienne irrita tellement l'Assemblée nationale que Louis XVI se vit forcé de déclarer la guerre à l'Autriche le 20 avril. Le roi de Prusse, fidèle à l'alliance qu'il avait contractée avec Léopold, fit marcher ses troupes avec celles de son allié.

L'armée prussienne s'avança donc vers le Rhin, animée par l'espérance de triompher sans peine des

troupes inexpérimentées et indisciplinées qu'elle allait avoir à combattre. Les officiers n'hésitaient pas à prédire qu'il en serait de cette guerre comme de l'expédition de Hollande; que pour vaincre les Français il suffirait de pouvoir les atteindre. Il était convenu que les révolutionnaires, féroces à l'intérieur, ne pouvaient qu'être lâches devant l'ennemi; et en supposant même qu'ils eussent du courage, comment des volontaires, à peine armés et encore moins habillés, enrégimentés au hasard, sans discipline, sans habitude des armes, sans officiers, pourraient-ils tenir devant une armée formée avec tant de soin par Frédéric-Guillaume II, habituée par Frédéric II à triompher de tous les obstacles, célèbre dans toute l'Europe pour sa solidité, exaltée à la fois par le souvenir de ses victoires passées et par le désir de renouveler sa gloire? D'ailleurs personne n'ignorait les embarras financiers de la France; on se demandait comment elle pourrait mettre une armée sur pied, tandis que la Prusse et l'Autriche n'avaient qu'un ordre à donner pour jeter 200 000 hommes sur le Rhin. De plus les illusions entretenues par les émigrés et par les pamphlets royalistes étaient telles, qu'on se figurait que, dans une armée française, la moitié serait nécessairement disposée à trahir l'autre, et que les généraux n'auraient rien de plus pressé que de livrer ou d'abandonner leurs soldats. Et puis toute la noblesse militaire ayant émigré, l'Assemblée nationale improviserait-elle des généraux comme des soldats, et suffirait-il d'un ordre du ministre de la guerre pour faire qu'un général de hasard pût tenir tête à un capitaine comme le duc de Brunswick?

Cependant si les officiers et les soldats se croyaient sûrs de la victoire, il ne manquait pas ailleurs de gens qui faisaient des vœux pour la France. La Révolution, en se déclarant l'ennemie des priviléges nobiliaires et des abus dont vivait le despotisme monarchique, avait éveillé dans bien des cœurs le désir de la liberté, et peut-être en Prusse plus que partout ailleurs. Une partie de la population des villes suivait avec anxiété les progrès de la révolution, dans l'espoir de pouvoir un jour profiter de son exemple et de proclamer à son tour ces droits de l'homme si étrangement méconnus par les rois du droit divin. Parmi ceux-là, les uns désiraient le triomphe de la France, sans oser l'espérer; les autres le désiraient et l'espéraient en même temps, comptant à la fois sur l'enthousiasme révolutionnaire des Français et sur les dissentiments qui ne pouvaient manquer d'éclater bientôt entre les généraux et les gouvernements de la Prusse et de l'Autriche. En effet, la haine entre les deux peuples était trop profonde pour qu'il fût possible de compter sur une entente solide, et il n'eût pas été difficile de trouver dans les deux armées comme dans les deux nations, surtout parmi les Prussiens, un grand nombre d'hommes, qui, sans avoir de sympathies pour la Révolution, regrettaient qu'on lui fît la guerre, uniquement dans la crainte que sa défaite n'augmentât le prestige ou la puissance de l'État rival.

Mais le roi ne voyait rien de tout cela. Pourvu qu'il pût se poser devant toute l'Europe en redresseur des torts faits au droit monarchique, en chevalier de la famille royale, il était content, et il ne songeait qu'à la

gloire prochaine de relever le trône et l'autel. C'est dans ces dispositions qu'il ouvrit la campagne de 1792.

Mallet du Pan, émissaire secret de Louis XVI, avait remis aux confédérés un billet autographe du roi ainsi conçu : « La personne qui présentera ce billet connaît mes intentions ; on peut prendre confiance à ce qu'elle dira. » Il voulait qu'avant de commencer les hostilités, on lançât un manifeste menaçant contre les factieux, mais plein de ménagements pour la nation. Les ministres d'Autriche, Cobentzel et le comte de Haugwitz, ministre de Prusse, adhéraient au projet proposé. Mais l'empereur avait déjà entre les mains un autre manifeste qu'il avait approuvé, et pour lequel il n'eut pas de peine à obtenir l'adhésion du roi de Prusse. Ce manifeste insensé avait été rédigé sous l'inspiration de de Calonne, par le marquis de Linion, autrefois ardent révolutionnaire, maintenant émigré et royaliste exalté.

Il y était dit que les armées de Prusse et d'Autriche avaient pour mission de détruire l'anarchie, de sauver le trône, de défendre l'Église, de rendre au roi la liberté et le pouvoir ; les gardes nationaux et les autorités françaises étaient déclarées responsables sur leur tête et sur leurs biens de tous les délits, incendies, assassinats, pillages ou voies de fait qu'elles auraient laissé commettre, ou qu'elles ne se seraient pas notoirement efforcées d'empêcher sur leur territoire ; ordre leur était donné de continuer leurs fonctions jusqu'à ce que Louis XVI, remis en pleine liberté, y eût pourvu ultérieurement ; les officiers et les soldats étaient sommés de rentrer dans l'obéissance qu'ils de-

vaient au roi; si l'on ne remettait immédiatement la famille royale en liberté, les confédérés avertissaient les membres de l'Assemblée nationale, des conseils de départements, de districts, des municipalités et les gardes nationales, qu'ils seraient jugés militairement et sans espoir de pardon; quiconque *oserait se défendre* contre les troupes prussiennes et autrichiennes, devait être châtié sur-le-champ comme rebelle et perturbateur du repos public, et leurs maisons brûlées et démolies. Enfin il se terminait par ces mots: «Si l'on ne rend au roi tous ses droits, s'il est fait la moindre violence, le moindre outrage à Leurs Majestés le roi, la reine et à la famille royale, s'il n'est pas pourvu immédiatement à leur sûreté, à leur conservation et à leur liberté, les alliés en tireront une vengeance exemplaire et à jamais mémorable, en livrant la ville de Paris à une exécution militaire et à une subversion totale, et les révoltés, coupables d'attentats, aux supplices qu'ils auront mérités.» Ceux-là seuls qui se soumettraient sans délai pouvaient espérer leur pardon.

On dit que le duc de Brunswick fut consterné quand on lui présenta à signer ce manifeste, et qu'il fut tenté de refuser sa signature « à ce déplorable acte de démence », comme il l'appelait. Par point d'honneur militaire, il voulait bien diriger les opérations contre la France qu'il aimait, mais il ne pouvait souffrir la pensée de lui devenir odieux et ridicule. Quand plus tard Bertrand de Molleville prétendit qu'il avait pris part à la rédaction de ce factum, il lui donna le démenti le plus formel, en ajoutant : « Il est bien permis de chercher à éviter de passer dans les siècles à venir pour un étourdi

sans réflexion. » Cependant il n'osa pas faire d'éclat sur le moment. On a même affirmé que la phrase sur la subversion de Paris fut ajoutée, à son insu, sur le manuscrit, après qu'il eut donné sa signature, et que quand on lui apporta un exemplaire imprimé du manifeste portant cette addition, il le déchira avec colère, mais sans oser encore se décider à le désavouer publiquement.

L'effet de ce manifeste fut, comme il était facile de le prévoir, désastreux pour Louis XVI et pour les alliés. Si l'empereur et le roi de Prusse avaient eu l'un et l'autre un peu plus de bon sens, ils auraient compris qu'une pareille insulte jetée à la face d'une nation devait non-seulement exaspérer les révolutionnaires, mais soulever d'indignation tous les hommes animés de l'amour de la patrie et soucieux de l'honneur national. Il fallait, pour se promettre un effet utile d'une pareille pièce, s'imaginer que la France était décidée à se mettre elle-même au ban des nations et à se laisser traîner dans la boue. On a peine à se figurer un semblable aveuglement en face d'un peuple emporté par une fièvre d'enthousiasme comme celle qu'avait allumée dans les cœurs les grandes scènes et les principes de la Révolution. C'était vouloir rendre le roi à jamais impossible. Aussi, de ce jour, sa déchéance fût-elle inévitable. Tout innocent qu'il eût pu être, l'homme qui avait été l'occasion d'une telle insulte se trouvait condamné à ne rappeler que des souvenirs de haine et de colère. C'était plus qu'il n'en fallait pour qu'il ne dût plus remonter sur le trône.

Le langage des alliés était d'autant plus inconcevable,

qu'ils ne pouvaient ignorer ce qui venait de se passer à Paris. Les premiers engagements sur les frontières de la Flandre et du Hainaut ayant été malheureux pour les Français, l'Assemblée nationale, résolue à opposer une résistance énergique à l'invasion menaçante de la coalition, avait décrété une levée de 450 000 hommes et avait déclaré la patrie en danger. Les représentants de la nation, les municipalités, les conseils de district et de département siégeaient en permanence, au bruit du canon d'alarme, tiré d'heure en heure pour que nul ne put oublier un seul instant le péril commun; toutes les gardes nationales étaient sur pied, et au milieu des places publiques étaient dressées des estrades, où, sous les regards de leurs concitoyens, venaient s'inscrire les volontaires. Il s'en était présenté jusqu'à 15 000 en un jour. Nous n'avons pas à raconter ici toutes ces scènes grandioses qui remplissent nos histoires de la Révolution; il suffit de se les rappeler pour comprendre avec quelle fureur d'indignation dut être reçu à Paris le manifeste de la coalition.

Mais les alliés ne voulaient rien comprendre. Ils ne songeaient qu'aux premiers échecs subis par les Français, et ils étaient aveuglés par la même présomption, qui, vers la fin de mai, poussait Bischofswerder, le favori du roi de Prusse, à écrire à Massenbach : « N'achetez pas trop de chevaux, la comédie ne sera pas longue. Les fumées de la liberté se dissipent déjà à Paris; l'armée des avocats est solidement battue dans les Pays-Bas; nous serons de retour chez nous à l'automne. »

Il est vrai que les alliés avaient des forces bien supérieures ; 222 000 hommes de troupes bien exercées, contre 164 000 dont la plupart savaient à peine manier un fusil. Mais l'enthousiasme de la liberté compensait tout le reste, et inspirait à la nation un courage indomptable que les revers ne faisaient qu'exaspérer.

Ainsi la perte de Longwy n'a peut-être pas été pour peu de chose dans les succès qui suivirent. Les bourgeois, affolés par la crainte d'un bombardement, avaient sommé le commandant Lavergne de se rendre. Celui-ci ne demandait pas mieux, et une lettre trouvée dans ses papiers permet de croire à une trahison. La nouvelle de cet échec, loin d'abattre les courages, fit éclater partout la plus violente indignation. L'Assemblée nationale publia une proclamation en ces termes : « Citoyens, la place de Longwy vient d'être rendue ou livrée ! Les ennemis s'avancent. Peut-être se flattent-ils de trouver partout des lâches ou des traîtres. Ils se trompent... La patrie vous appelle. Partez. »

En même temps elle décrétait que tout citoyen qui, dans une ville assiégée, parlerait de se rendre, serait puni de mort. Lorsqu'on lut à l'assemblée un rapport des officiers, sous-officiers et soldats du 3e bataillon des Ardennes, qui, après avoir énuméré les causes qui rendaient impossible la défense de Longwy, se terminait en disant : « Dans de pareilles circonstances, que pouvait-on faire ? » — Mourir ! répondaient spontanément plusieurs voix.

On décida que Longwy serait rasé ; que ses habitants seraient, pendant dix ans, privés des droits de

citoyens français; que les commandants des places assiégées pourraient désormais faire démolir la maison de quiconque parlerait de se rendre pour éviter un bombardement.

Et ce n'est pas tout. Pour avoir une idée des avantages de la France dans la lutte qui allait s'ouvrir, il ne suffit pas de considérer cet héroïsme croissant avec les dangers; il faut se rappeler aussi que, si les rois pouvaient considérer la Révolution comme la dernière des abominations, les sentiments des peuples étaient bien différents. Ceux-ci n'avaient pas oublié que, après la déclaration de Pilnitz par l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse, l'Assemblée législative avait écrit à Louis XVI: « Dites-leur que si les princes d'Allemagne continuent de favoriser les préparatifs dirigés contre les Français, les Français porteront chez eux, non pas le fer et la flamme, mais la liberté! C'est à eux de calculer quelles peuvent être les suites de ce réveil des nations »; que, plus tard, Merlin de Thionville avait dit: « Votons la guerre aux rois et la paix aux nations »; que dans le décret de déclaration de guerre à Léopold, on lisait: « L'Assemblée nationale déclare que la nation française, fidèle aux principes consacrés par sa constitution, de n'entreprendre aucune guerre dans la vue de faire des conquêtes et de n'employer jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple, ne prend les armes que pour la défense de sa liberté et de son indépendance »; qu'enfin, au milieu des troubles et des embarras les plus graves, la Révolution donnait le titre de citoyens français à tous les hommes, de quelque pays qu'ils fussent,

qui avaient rendu des services éclatants à l'humanité (1). Pouvait-on regarder comme ennemie une nation qui s'annonçait comme la libératrice du genre humain !

Une autre cause considérable de la défaite de la coalition fut la connaissance qu'on avait en France du peu d'accord qui régnait entre les princes alliés. Dumouriez avait proposé en 1792 un plan général de politique, qui fut adopté et suivi par les divers gouvernements de la Révolution. Il consistait à bien distinguer les intérêts du corps germanique et de la Prusse de ceux de l'Autriche, et à ménager soigneusement ceux des deux premiers, ennemis naturels de la dernière, afin d'isoler l'Autriche, incapable de résister par elle seule.

Je n'entreprendrai pas de raconter les campagnes de 1792, 1793 et 1794, dont le détail m'entraînerait trop loin, et dont le résumé, borné aux seules opérations de l'armée prussienne, présenterait peu d'intérêt. Ceux qui aiment les descriptions de bataille n'ont qu'à lire l'*Histoire de la Révolution* de M. Thiers. Pour moi, je crois que l'histoire a autre chose à faire que de raconter des mouvements stratégiques et de dépeindre des massacres plus ou moins horribles.

Les troupes prussiennes, après avoir réussi à tromper Dumouriez et à forcer les défilés de l'Argonne, étaient venues se faire battre à Valmy (20 septembre 1792).

(1) Tels que Priestley, Paine, Bentham, Wilberforce, Clarkson, Mackintosch, David Williams, Gorani, Anacharsis Clootz, Corneille Paw, Pestalozzi, Washington, Hamilton, Maddisson, Klopstock, Gilleers, Kosciuszko, etc.

Épuisées par les maladies, par les privations, elles furent obligées de faire une retraite désastreuse au milieu de pluies continuelles, et de boues profondes, « une mer rouge... de boue », disait Gœthe qui y assistait, et qui nous en a laissé la description la plus lamentable. Cependant, fidèle à sa politique, le général français les laissa partir sans les inquiéter, pensant avec raison qu'il valait mieux détruire les inimitiés que les ennemis. Le 21 octobre, les Français s'emparèrent de Mayence, grâce à la complicité d'une partie des habitants gagnés à la Révolution, et les 5 et 6 novembre les Autrichiens furent battus à Jemmapes. Ainsi finit l'année 1792, d'une manière bien peu conforme aux espérances des alliés.

Le 21 janvier 1793, Louis XVI monta sur l'échafaud, moins pour ses fautes que pour celles de ses prédécesseurs et de son entourage. Il est bien démontré aujourd'hui qu'il avait invoqué contre la France le secours de l'Autriche et de la Prusse, et qu'il pouvait être considéré comme coupable de haute trahison envers la nation. Mais si ses juges ont pu croire que cela suffisait à justifier leur sentence, il n'en est pas moins à regretter qu'ils n'aient pas tenu compte de cette éducation fétichiste de nos anciens rois, qui les habituait dès l'enfance à considérer la royauté comme un dogme, comme une sorte de religion élevée au-dessus des discussions et presque de l'intelligence des hommes, comme un droit supérieur à tous les droits, et que devait défendre avant tout et au mépris de toute autre considération celui qui en était revêtu par délégation spéciale de la Providence. Si la Convention a cru sincèrement con-

damner un coupable, avec la même sincérité Louis XVI a pu et dû se croire innocent.

Quoi qu'il en soit, les alliés se décidèrent à recommencer la guerre, sinon pour rétablir la royauté en France, au moins pour la venger, et pour refouler l'esprit révolutionnaire qui commençait à déborder sur leurs frontières d'une manière inquiétante. Les Prussiens commencèrent par reprendre Mayence, après un siége de plus de trois mois (du 14 avril au 15 juillet); de leur côté les Autrichiens avaient battu les Français le 18 mars à Nerwinde. Mais malgré ces premiers succès, la campagne finit d'une manière encore plus désastreuse pour eux que celle de l'année précédente. Après une série de défaites, à Hondschoote, à Wattignies, à Wittembourg, les armées coalisées durent repasser le Rhin, et le duc de Brunswick, complétement découragé, demanda son rappel par une lettre au roi de Prusse, du 6 janvier 1794 : « Je n'espère pas, disait-il, qu'une troisième campagne donne des résultats plus avantageux, parce que les causes, qui ont jusqu'ici divisé les puissances, n'ont pas cessé d'exister... Quand une nation comme la France est poussée à de grandes actions par la terreur et l'enthousiasme, il faudrait au moins unité de volontés et de principes dans les démarches des alliés; mais quand, au lieu de cela, chaque armée agit pour soi, sans plan fixe, sans unité, sans système et sans méthode, les résultats seront toujours ce que nous les avons vus à Dunkerque, à Maubeuge, à Lyon, à Toulon et à Landau... »

En 1794, les alliés conçurent un plan de campagne plus hardi. Au lieu de la guerre méthodique et de dé-

tail qui leur avait si mal réussi, ils résolurent de marcher directement des Pays-Bas sur Paris, sans s'arrêter aux places intermédiaires. Mais ce plan, excellent pour le temps où la France n'était pas encore prête à la guerre, ne valait plus rien maintenant que tout le pays était sur pied. La Convention ne pouvait plus être prise au dépourvu, et elle avait partout de formidables moyens de défense. Les coalisés, comme toujours, étaient en retard d'une idée, d'une année et d'une armée, ainsi que le disait Rivarol. Les défaites de Mœscroen, de Courtrai, de Turcoing, de Hooglède, de Fleurus, de Boxtel, leur firent comprendre que, malgré l'adjonction des Anglais et des Hollandais, la campagne de 1794 se terminerait encore plus mal que les autres. En conséquence, le roi de Prusse déclara que son trésor était à sec. Il fit proposer à l'Empire de payer les dépenses des troupes prussiennes. Celui-ci était déjà bien assez embarrassé de l'entretien des siennes et il rejeta ces ouvertures. Frédéric-Guillaume fit alors savoir à tous ses confédérés qu'il allait rappeler son armée et qu'il ne laisserait en campagne que son contingent d'Empire, c'est-à-dire 20 000 hommes, sans rien de plus. « La France, faisait-il dire à Pitt, est une nation indomptable; ses ressources sont infinies et l'esprit qui l'anime est absolument irrésistible. » Ce n'était pas le compte du ministre anglais, qui, dès lors, devint l'âme de la coalition, moins par haine patriotique contre la France que par suite d'un calcul qui se retrouve trop souvent dans l'histoire de la politique anglaise, celui de s'emparer de toutes les colonies de la France, pendant qu'elle serait engagée dans une lutte gigantesque contre tous

les souverains de l'Europe. Il négocia donc avec la Prusse, et signa, le 28 avril 1794, un traité par lequel l'Angleterre et la Hollande s'engageaient à fournir à l'armée prussienne un subside mensuel de 50 000 livres sterling (1 250 000 francs) sans compter 300 000 livres (7 500 000 francs) qui devaient être versées immédiatement, plus 100 000 livres (2 500 000 francs) à fournir au moment où, après la campagne, les troupes rentreraient sur leur territoire, et enfin 1 livre 12 shellings par mois, pour l'entretien de chaque homme. A ces conditions, le roi de Prusse promettait de faire marcher 62 400 hommes, qui devaient agir au compte et dans l'intérêt des puissances maritimes; les conquêtes que pourrait faire cette armée devaient appartenir à l'Angleterre et à la Hollande, et des députés anglais et hollandais devaient rester dans le camp prussien, pour toutes les négociations et correspondances.

Cette armée ne servit pas à grand'chose. En réalité, le roi de Prusse ne songeait plus qu'à se retirer de la coalition, et s'il ne le fit pas dès le mois de septembre, cela tint uniquement à ce qu'il ne voulait pas laisser échapper le dernier subside mensuel qui restait à toucher. Mais il ne fit rien pour la cause commune, et il laissa toujours les Autrichiens agir seuls; aussi furent-ils toujours battus, ce qui causait une joie sensible aux Prussiens. En réalité, les deux armées alliées étaient animées réciproquement des sentiments les plus hostiles, et les duels entre les officiers prussiens et autrichiens étaient très-fréquents, tandis que, dans l'intervalle des combats, les relations entre les armées prussienne et française étaient des plus amicales. Cette

sympathie des deux nations éclatait surtout dans la manière dont elles traitaient leurs prisonniers. On raconte aussi que, quelques députés de Bade ayant demandé au général prussien Muhlendorf un sauf-conduit pour traverser les lignes autrichiennes : « A quoi bon? leur dit-il, les Autrichiens n'en tiendraient pas compte. » Le ministre des affaires étrangères de Prusse, Haugwitz, auquel Lavater, le prophète, trouva une tête de Christ avant de s'apercevoir que c'était celle d'un débauché, était bien moins hostile à la France qu'à l'Autriche. Il ne pouvait pas se résigner à la pensée que le corps germanique dût rester un monstre à deux têtes, et cette continuelle révolte contre la constitution de l'Empire s'enveloppait dans sa pensée d'une sorte de mysticisme révolutionnaire, qui expliquait et justifiait à ses yeux son penchant pour la France.

Le 14 octobre 1794, quand le dernier terme des subsides mensuels eut été payé par l'Angleterre, le général en chef de l'armée prussienne fit publier à l'ordre, d'après les instructions envoyées de Berlin, que « le traité de subsides avec l'Angleterre ayant cessé, tout ce qui se ferait désormais ne serait plus que pour soutenir l'honneur des armes prussiennes et leur ancienne gloire ». C'était assez dire qu'on ne ferait plus rien, puisque le gouvernement français, fidèle à sa politique, ne cachait pas que son intention n'était nullement de pousser à bout l'honneur militaire de la Prusse. Aussi le Comité de salut public, connaissant les dispositions favorables du cabinet prussien, envoya-t-il Merlin de Thionville, en apparence pour présider à une sorte de blocus de Mayence, en réalité pour épier le

moment de faire des ouvertures de paix. Ce moment tarda d'autant moins que les Prussiens de leur côté ne dissimulaient pas leurs sympathies pour la France. La musique de leurs régiments jouait l'air de la *Carmagnole,* pendant que les Pays-Bas, au grand scandale du prince de Metternich, accueillaient l'armée française en chantant le fameux *Ça ira.*

Pour toutes ces raisons, et pour d'autres encore non moins considérables que nous exposerons en racontant le second partage de la Pologne, le cabinet de Prusse était disposé à faire la paix. Cependant, ne voulant pas agir trop directement et se mettre en avant, pour ne pas confirmer les reproches de trahison que ne lui ménageaient pas les puissances alliées et surtout l'Angleterre qui l'accusait, en plein parlement, d'avoir employé ses subsides à préparer le succès de ses desseins sur la Pologne, il envoya des agents de différents côtés, dans les premiers jours d'octobre 1794, pour décider le corps germanique à exprimer des vœux pacifiques.

A l'instigation de Hardenberg, l'électeur palatin, le premier, parla en pleine diète en faveur de la paix; l'électeur de Mayence, archichancelier de l'Empire, présenta une proposition formelle dans le même sens; l'électeur palatin, celui de Saxe, et le duc de Wurtemberg y adhérèrent. Le margrave de Bade seul, demanda qu'on attendît l'avis de l'Autriche. Celle-ci, pour gagner du temps et pour masquer ses projets, proposa de voter d'abord sur la seule question de savoir si l'on devait faire la paix, en réservant pour une autre délibération la question des voies et moyens, et elle demanda qu'on lui accordât un délai de six semaines,

avant de rien décider. Elle espérait pendant ce temps obtenir des subsides de l'Angleterre. Pitt, en effet, lui promit quatre millions de livres (100 millions de francs). Cependant le 5 décembre 1794, les trois colléges de l'empire entrèrent en délibération. Trente-sept voix se prononcèrent pour la paix, et trente-six demandèrent qu'elle se fît par la médiation de la Prusse. Ce vote était une humiliation pour l'Autriche ; cependant elle dissimula son dépit, et le 19 décembre 1794, elle déclara par son vote qu'elle ne repoussait pas la paix en principe, mais à condition que l'on prît pour point de départ le rétablissement des possessions respectives sur le pied de la paix de Westphalie. Au fond, c'était voter la continuation de la guerre, puisqu'elle savait que la France prétendait garder la rive gauche du Rhin.

Mais la Prusse, fière de la suprématie que lui donnait le vote des électeurs, n'entendait pas en perdre le bénéfice. Elle était d'avance résignée à la cession des provinces rhénanes, pour lesquelles on lui avait fait entendre qu'on lui trouverait une compensation et, contrairement à la loi constitutive de l'Empire, elle se résolut à faire la paix séparément, si l'Autriche se refusait à agir de concert avec elle, ou plutôt sous sa direction.

Le 28 décembre 1794, le comte de Golz se rendit à Bâle, où le rejoignit le plénipotentiaire français, Barthélemy, avec des instructions rédigées par Haugwitz, et qui portaient en toutes lettres que « Sa Majesté prussienne, charmée du changement survenu dans les principes et dans la marche du gouvernement français, désirait surtout pour cela la paix ; que, du reste, la

Prusse avait toujours eu des sentiments favorables à la France, ce dont Sa Majesté avait donné *des preuves dans le cours de la guerre* ». Cet aveu, dépouillé d'artifices, faisait assez peu d'honneur à la loyauté de Sa Majesté prussienne, mais ne pouvait déplaire au gouvernement français.

Celui-ci aurait voulu que la négociation eût lieu à Paris. Mais le roi de Prusse s'y opposa en alléguant : « qu'il y avait à Paris *une queue du comité autrichien* qui, bien que repliée sur elle-même, s'agiterait dans tous les sens pour entraver la négociation et la faire échouer». D'ailleurs, il craignait de paraître montrer trop de déférence à une assemblée de régicides, sans compter qu'il redoutait les entraînements d'un milieu agité et révolutionnaire, qui pourrait agir sur ses ministres, et dont l'influence se faisait sentir jusqu'à Bâle. En effet, le général autrichien Hotze écrivait des environs de cette ville, d'où il épiait les événements : « Il y a souvent des dîners entre les Prussiens et les Français, où les premiers portent des toats à la prospérité et à la gloire de la République française et *vice versa*. Au milieu de tout cela, on oublie le bon roi Guillaume. » Or, il ne plaisait pas au bon roi Guillaume d'être oublié, et il craignait de l'être encore bien plus à Paris qu'à Bâle.

On commença par s'entendre sur le règlement des articles préliminaires. Il s'agissait de décider : 1° un armistice préliminaire ; 2° l'évacuation de Mayence par les Prussiens ; 3° la question de l'occupation de la rive gauche du Rhin par les Français ; 4° la neutralité de la Prusse comme État d'Empire ; 5° l'établissement d'une

ligne de démarcation et de neutralité pour le nord de l'Allemagne.

Ces questions étaient des plus graves et pouvaient donner lieu à de grandes difficultés. Mais au milieu des négociations, on apprit que le « noyau de la coalition » était brisé par l'invasion de la Hollande, qui avait accueilli avec joie ses conquérants ou plutôt ses libérateurs. C'était une nouvelle preuve de l'attraction qu'exerçait sur le peuple la Révolution, et du danger qu'il pouvait y avoir à continuer la lutte avec elle. La Belgique demandait également son adjonction à la France. La Toscane venait de signer avec elle un traité de paix, le 9 février 1795. Tout cela agit puissamment sur l'esprit du roi de Prusse, qui d'ailleurs était irrité de n'avoir eu pour son lot dans le partage de la Pologne qu'un territoire de 932 297 habitants, tandis que l'Autriche en avait eu 1 037 742 et la Russie 1 176 590.

L'Angleterre essaya d'abord d'entraver les négociations en faisant intervenir l'influence de la comtesse de Lichtenau. Celle-ci raconte elle-même qu'un agent anglais lui demanda audience pour la prier de dissuader le roi de Prusse de cette paix, en promettant pour lui plusieurs millions de piastres et pour elle-même 100 000 guinées. Elle ajoute qu'elle repoussa avec indignation cette proposition et cette offre, mais que cependant elle en parla au roi, qui se contenta de sourire, sans rien changer à ses projets.

En effet, la paix fut conclue le 5 avril 1795.

Frédéric-Guillaume s'engageait à vivre en bonne amitié avec la République, tant comme roi de Prusse que comme membre de l'Empire germanique ; à ne

fournir aux ennemis de la France ni contingent, ni secours d'aucune sorte; enfin à laisser les provinces rhénanes à titre provisoire entre les mains des Français jusqu'à la conclusion de la paix générale.

La République promettait de son côté de retirer ses troupes de la rive droite du Rhin; d'accueillir les bons offices du roi de Prusse en faveur des princes et des États de l'Empire germanique, qui voudraient avant trois mois entrer directement en négociations avec elle, et qui, pour cet effet, auraient réclamé ou réclameraient l'intercession du roi.

A ce traité furent joints, six semaines plus tard, des articles additionnels, dont quelques-uns étaient secrets.

1° Le roi de Prusse renonçait à rien entreprendre contre la Hollande, ni contre aucun des pays occupés par les troupes françaises.

2° Une indemnité devait être donnée à la Prusse en échange des provinces rhénanes.

3° Les cercles de Westphalie, la basse et la haute Saxe, la Franconie et la partie des deux cercles du Rhin située sur la rive droite du Mein, devaient être considérés comme formant une ligne de démarcation, dont la Prusse s'engageait à respecter la neutralité; on voulait par là donner à la Prusse le protectorat de l'Allemagne du Nord, tout en mettant à l'abri la frontière septentrionale de la France.

4° Dans le cas où la France irait jusqu'au Rhin, elle garantissait 5 250 000 fr. prêtés au duc des Deux-Ponts par le roi de Prusse.

Ce traité, qui consacrait le triomphe de la Révolution,

en donnant le signal du *sauve qui peut* aux princes allemands, était également avantageux à la Prusse, qu'il constituait comme arbitre de l'Allemagne. Mais il souleva contre elle des colères violentes. En faisant sa paix séparément, celle-ci portait une rude atteinte à la constitution et à l'Empire, et par là, méritait le reproche de trahison qui lui était adressé, et par le cabinet de Vienne, et par tous les partisans de la constitution germanique. Il fallut que le ministre prussien remît à la diète, au commencement de mai, une note par laquelle le roi de Prusse alléguait l'urgence et la nécessité. Mais il était trop évident que la véritable raison n'était pas là, et qu'il fallait la chercher dans l'égoïsme de la Prusse et dans sa rivalité et sa haine croissantes contre l'Autriche. Un des articles du traité donne la mesure de ces inimitiés. Si la cession des provinces rhénanes n'y était faite qu'à titre provisoire, c'était dans la crainte qu'un hasard de guerre ne les mît au pouvoir des Autrichiens, et que ceux-ci ne prétendissent les garder, comme territoire français. Frédéric-Guillaume aimait mieux les voir entre les mains de son ennemi qu'entre celles de son allié.

IV

J'ai dit précédemment que la préoccupation des affaires de la Pologne avait été pour beaucoup dans les indécisions de la Prusse. En effet, le roi était partagé entre la crainte d'être accusé de trahison s'il quittait ses alliés, et celle de perdre une bonne occasion d'agrandissement, s'il laissait les Russes agir seuls

en Pologne. Nous avons vu qu'il s'était d'abord allié aux Polonais, dans l'espoir de contrecarrer les projets de l'Autriche et de la Russie sur la Turquie, et qu'il avait chaudement et personnellement appuyé la transformation en Pologne de la royauté élective en une monarchie héréditaire. C'était de la bonne politique, car il ne pouvait être de l'intérêt réel de la Prusse de supprimer une nation qui lui servait de rempart contre les inimitiés ou les ambitions possibles de la Russie. Frédéric II avait commis la faute de contribuer à l'affaiblissement de la Pologne; mais si, au point de vue moral, il n'y a pas d'excuse pour cet assassinat d'une nationalité, on peut dire, au point de vue politique, que la Russie à cette époque ne paraissait pas encore très-menaçante pour l'Europe, et que Fréderic pouvait se croire en état de lui tenir tête. Après la conquête de la Crimée et la guerre de Turquie, la situation était changée. La puissance de la Russie devenait formidable. et elle laissait voir clairement ses projets d'envahissement. Il était donc élémentaire pour l'Autriche et la Prusse de maintenir de toutes leurs forces ce qui restait de la Pologne et de s'opposer aux agrandissements de la Russie. Le roi de Prusse sembla d'abord l'avoir compris; mais on vit bientôt qu'il n'en était rien. Il n'avait caressé l'alliance polonaise que pour être désagréable à l'Autriche, et aussi, comme nous l'avons déjà dit, dans l'espoir d'arracher à ses alliés Thorn et Dantzig.

Lorsque, le 3 mai 1791, les Polonais changèrent leur constitution, Catherine II se montra fort mécontente, et quand le traité de Jassy, conclu avec la Porte le 9 janvier 1792, lui eût rendu la libre disposition de

toutes ses forces, elle s'empressa de témoigner combien lui déplaisait un changement qui pouvait contribuer à relever la puissance polonaise. Mais on comprend que ce ne fut pas la raison qu'elle fit valoir. Elle qui, lors du premier partage, s'était qualifiée dans un manifeste de « tendre mère des Polonais, uniquement occupée du bonheur de ses enfants », elle ne devait pas manquer de prétextes et de mensonges pour colorer son ambition. Au fond, elle était enchantée que la Pologne lui fournît une nouvelle occasion d'achever la spoliation commencée. Elle prétendit que la constitution, garantie par elle, n'avait pas dû être changée sans son consentement. En conséquence, le 19 mai 1792, elle fit passer le Dniester à ses troupes, comptant avec raison sur le parti des seigneurs polonais, dont la nouvelle constitution contrariait la turbulence, et qui, après avoir formé une confédération à Targowitz, avait appelé l'intervention russe. Ce malheureux pays, dont la nationalité s'est depuis affirmée avec tant d'éclat dans le malheur, n'avait pas alors de nationalité réelle. Tant qu'il a été libre, il a été divisé contre lui-même, et le sentiment national ne s'y est formé que sous l'oppression commune de l'étranger. On peut dire que la nation polonaise n'a vraiment formé un peuple que du jour où a cessé son existence politique. Les patriotes, trop peu nombreux, pour lutter à la fois contre les Russes et contre la ligue de Targowitz, prirent cependant les armes, comptant encore sur l'appui de Frédéric-Guillaume, qui avait conclu avec la Pologne une alliance défensive le 29 mars 1790. Les envoyés prussiens le leur avaient fait espérer, et les Polonais eurent la naïveté de croire

que le roi de Prusse serait fidèle à sa parole. Mais celui-ci renia bravement sa signature, entrevoyant quelque territoire à gagner, et il répondit que, ayant été étranger à la modification introduite dans la constitution polonaise, il n'avait pas à en supporter les conséquences; que les patriotes pouvaient se défendre, s'ils voulaient, les armes à la main; que, quant à lui, il ne ferait rien pour les en empêcher, mais que rien non plus ne l'obligeait à les y aider. Malgré le courage des patriotes, que pouvait leur petit nombre contre les multitudes armées qui couvraient leur pays? Le roi fut forcé d'accéder à la confédération de Targowitz le 23 juillet 1792. Alors fut rétablie la vieille constitution, ce que les seigneurs appelaient « la liberté polonaise ». Mais cette liberté ne dura pas longtemps. Dès le commencement de l'année suivante parut une déclaration de la Prusse et de la Russie qui reprochait aux Polonais leur résistance opiniâtre aux conseils de leur allié Frédéric-Guillaume et aux intentions bienveillantes de leur « tendre mère » Catherine II, qui accusait les patriotes de vertige libéral et de jacobinisme, et qui finissait en annonçant l'intention de resserrer la Pologne dans des limites plus étroites. Pour comble d'outrages, on voulut légaliser la spoliation en forçant la diète de Grodno à délibérer sous les baïonnettes et sous les canons de 20 000 Russes, et à voter le démembrement de son propre pays. Ainsi s'accomplit le second partage de la Pologne. La Prusse y gagna 1061 milles carrés. C'est à cela qu'aboutissait l'alliance de la Prusse avec la Pologne; ainsi se manifestait aux yeux du monde cette loyauté, cette générosité chevaleresques, ce

désintéressement orgueilleux dont le roi Frédéric-Guillaume II aimait à faire parade, et dont il comptait léguer l'exemple immortel à la postérité!

La Russie, non contente de dépouiller la Pologne, lui imposa un traité humiliant par lequel elle se réservait la haute main dans toutes les affaires de ce malheureux pays et la libre disposition de tout le territoire qu'elle feignait de lui laisser (16 octobre 1793). Aussi une immense conspiration ne tarda-t-elle pas à se former sous la direction de Kosciuszko. Le 24 mars 1794, Madalinski donna le signal du soulèvement. A Raslavice, le 4 avril, Kosciuszko battit les Russes, mais il fut battu à son tour par les Prussiens à Szczekozijn le 6 juin 1794, et le 10 octobre par les Russes à Macejovice. Il tomba gravement blessé, et c'est alors que, dit-on, il poussa ce cri qu'il a démenti à plusieurs reprises : *Finis Poloniæ!*

Souvarow, maître de Praga après une lutte acharnée, y renouvela les horreurs de la prise d'Ismaïl. Le faible Poniatowski, obéissant à l'ordre de Catherine, abdiqua et s'en alla vivre en Lithuanie avec une pension payée par les trois puissances qui avaient dévoré sa patrie. Repnin, le Mourawief du temps, fut chargé de gouverner le pays conquis; ceux des Polonais qui survécurent aux massacres reçurent l'ordre d'aller dans les églises rendre grâce à Dieu, et de baiser le crucifix en confirmation du serment de fidélité qu'on leur imposa.

Alors commença un nouveau partage le 3 janvier 1795. L'opération fut longue et difficile. Aucun des spoliateurs ne pouvait se résigner à n'avoir pas plus que ses complices. La Prusse et l'Autriche faillirent en venir

aux mains. La Prusse ne gagna à cette affaire que 827 milles carrés, mais en revanche elle eut double part de honte, car si les Russes et les Autrichiens s'étaient conduits en véritables sauvages à l'égard de la Pologne, au moins ne lui étaient-ils pas liés par un traité récent d'alliance, et n'affichaient-ils pas la prétention de la protéger par pure magnanimité.

Mais ce n'est pas tout que de voler des territoires ; il faut les gouverner, les administrer. L'assimilation de la Pologne à la Prusse présentait des difficultés de toutes sortes. Les usages, la langue, la religion, la législation, les rapports des classes, les droits et les coutumes de chacune d'elles, tout était différent dans les deux pays, et l'on pouvait prévoir dès le commencement que la fusion des deux races serait à peu près impossible. Le ministère prussien n'en tint presque aucun compte et s'entêta à administrer les Polonais comme s'ils devaient se transformer du jour au lendemain. On établit en Pologne les mêmes chambres de justice et les mêmes gouvernements que dans les autres provinces. Les gouverneurs eurent la haute main sur la juridiction civile, pénale et pupillaire ; les questions même de droit religieux leur furent soumises ; on n'en excepta que les affaires purement spirituelles des sujets catholiques. Les tribunaux locaux ne purent continuer à rendre la justice que moyennant autorisation spéciale et à la condition que leurs membres seraient agréés par l'administration prussienne. On établit des tribunaux de département et des tribunaux d'enquêtes, qui durent rendre la justice d'après la collection des *Coutumes*, compilée par le jurisconsulte

polonais Trebicki ; mais là où il n'existait pas de loi spéciale et reconnue, on dut s'en référer au droit commun prussien. On promit même de faire faire une traduction latine du code de Prusse, mais cette promesse fut bientôt oubliée. Les débats juridiques durent avoir lieu en allemand, et pour atténuer ce qu'il y avait de tyrannique dans cette mesure, le gouvernement s'engagea à composer les tribunaux de jurisconsultes instruits et également versés dans la connaissance du droit prussien et des coutumes polonaises. Ce ne pouvait être qu'un leurre. Les hommes vraiment instruits aimèrent mieux rester sur le territoire allemand, et, comme il n'y en avait guère qui eussent le goût ou la patience de se charger la mémoire des coutumes discordantes qui avaient jusque-là régi les diverses provinces de la Pologne, ce peuple se trouva complétement livré à des juges et à des avocats ignorants et sans conscience, qui émigraient en Pologne faute d'avoir pu se créer une position en Prusse. Presque tous ignoraient même la langue du pays où ils allaient rendre la justice. Il fallut donc créer une légion d'interprètes et de traducteurs jurés, qui devinrent les intermédiaires nécessaires de la justice. On conçoit combien de difficultés et de malentendus durent résulter d'un pareil régime, sans compter que ces juges, ignorant le droit polonais, ramenaient nécessairement toutes les questions au droit prussien et jugeaient toutes choses d'après les prescriptions du seul code qu'ils connussent, quand toutefois ils ne les tranchaient pas au gré de leurs haines ou de leur cupidité. Les villes qui souffrirent le plus de cette admi-

nistration furent Dantzig, Thorn et Varsovie, qui avaient jusqu'alors formé des sortes de républiques, se gouvernant presque complétement par elles-mêmes. On ne tint aucun compte de leur situation particulière, et elles furent soumises comme les autres à l'absolutisme de la centralisation prussienne.

Les Polonais furent astreints au service militaire, comme les autres habitants du royaume. Bien que la Prusse n'ait fait en cela que suivre l'usage ordinaire des nations, il est difficile de concevoir une situation plus pénible pour un homme et plus contraire à tous les sentiments naturels, que l'obligation de combattre pour les ennemis et les oppresseurs de sa patrie. Il est malheureusement vrai que cette obligation est une de celles que portèrent le plus facilement les Polonais, trompés à la fois par leurs instincts militaires et par cette religion du drapeau qui trop souvent remplace toutes les autres. Mais les autres vexations, que rien ne dissimulait, ne leur manquèrent pas. On laissa peser sur eux tous les anciens impôts, en y ajoutant ceux de la Prusse. Les possesseurs de biens domaniaux, qui relevaient à des titres quelconques de la couronne, en furent expulsés dans des délais plus ou moins longs, ou moyennant des indemnités dérisoires. Cette mesure atteignit une classe nombreuse de gens qui se trouvèrent tout d'un coup réduits à la misère. La noblesse fut dépouillée de ses droits seigneuriaux sur la terre, non qu'on voulût faire cesser des abus et des priviléges contraires à la dignité humaine, mais uniquement pour lui ôter tout moyen d'influence, sans compter que beaucoup d'agents prussiens en prirent occasion de

montrer leur zèle en enlevant aux nobles leur succession et en leur volant leurs terres. Il en résulta qu'on souleva dans la noblesse des haines qui ne se sont jamais éteintes, sans pourtant gagner à la Prusse l'esprit des paysans, qu'il eût été si facile de prendre par l'intérêt.

Outre la part qui lui revint dans le démembrement de la Pologne, Frédéric-Guillaume II avait ajouté, en 1791, à la Prusse, les États du margrave de Anspach-Bayreuth, Christian-Frédéric. Cette accession s'était faite d'une manière assez singulière. En vertu du traité de Teschen, conclu le 13 mai 1779 entre la Prusse, l'Autriche et la Russie, les margraviats de Bayreuth et d'Anspach devaient faire réversion au roi de Prusse, en sa qualité d'électeur de Brandebourg. Le margrave, bien que marié, n'avait pas d'enfants légitimes. La stérilité du mariage du prince avait habitué Frédéric-Guillaume à l'idée que cet héritage lui reviendrait bientôt, et il le considérait déjà comme sien, lorsque la femme du margrave mourut. Celui-ci, qui avait pour maîtresse depuis dix-sept ans mademoiselle Clairon, la célèbre actrice, tomba tout d'un coup amoureux d'Élisabeth Berkeley, veuve de lord Craven, qui lui déclara nettement qu'il n'avait rien à espérer s'il ne l'épousait. Ce projet de mariage contrariait sensiblement le roi de Prusse qui se trouvait exposé à manquer l'héritage depuis longtemps convoité, si quelque enfant naissait de cette nouvelle union. Il s'agissait d'un accroissement de territoire de 160 milles carrés, contenant une population de 385 000 âmes, et cela convenait trop bien à l'appétit sans cesse éveillé de la Prusse, pour qu'elle

pût se résigner facilement à manquer une si belle occasion de s'agrandir sans dépense ni danger. La difficulté était grave, et avec un prince d'un autre caractère que le margrave, la Prusse pouvait voir ajourner ses espérances. Mais celui-ci, uniquement préoccupé de ses amours, ne tenait que fort médiocrement à sa principauté, ou du moins il s'inquiétait peu de la transmettre à sa postérité. Grâce à l'intervention et à l'habileté d'un homme, dont nous trouverons plus tard le nom mêlé à toutes les grandes affaires de la Prusse, le baron de Hardenberg, la difficulté fut aplanie à la satisfaction générale. Le margrave fit une cession en forme de ses États le 2 décembre 1791 et continua à les administrer au nom du roi de Prusse. L'heureuse conclusion de cette affaire ne contribua pas médiocrement à affermir le crédit du baron de Hardenberg sur l'esprit du roi de Prusse.

On voit que la politique extérieure de la Prusse avait été plus heureuse que brillante, et plus fructueuse qu'honnête. Peu de gloire, mais un nombre assez considérable de milles carrés, c'était juste le contraire des prétentions fastueusement affichées autrefois par Frédéric-Guillaume. L'occasion lui ayant manqué pour devenir un grand homme, il s'était résigné à profiter de celles qui s'étaient présentées de se faire un grand royaume. C'est par là qu'il a fait une certaine illusion à l'histoire et qu'il se rachète auprès du chauvinisme prussien.

V

Mais à l'intérieur, cette compensation lui manque complétement, et si les hommes étaient moins habitués à se laisser éblouir par tout ce qui ressemble à la puissance, il y a longtemps que Frédéric-Guillaume II aurait pris la place qui lui est due dans la foule des Claude couronnés.

Nous avons déjà parlé de la tentative qu'il avait faite, dès les premières années de son règne, de concert avec Bischofswerder et de Woellner, pour fait sombrer la réforme protestante dans le ridicule abîme de l'illuminisme. La tentative avait eu peu de succès. Les menaces avaient échoué aussi bien que les faveurs, et malgré les tendances mystiques d'une partie des classes soi-disant éclairées de cette époque, le bon sens de la nation n'avait pas été sérieusement entamé. Il n'est pas douteux qu'il faille attribuer en grande partie l'honneur de cette résistance à la Révolution, dont les idées, en soutenant et en vivifiant les esprits, les préservèrent de se laisser cheoir dans les niaiseries du piétisme. Cependant les chefs de la nouvelle religion ne se tinrent pas pour battus.

Pendant le séjour du roi en Silésie, Bischofswerder avait connu à Breslau un pasteur nommé Daniel Hermès, dont l'orgueil n'avait d'égal que son ignorance, et dont le fanatisme était d'autant plus exalté que son intelligence était plus étroite ; du reste inaccessible au doute, par suite de son incapacité absolue de faire au-

cune distinction entre le raisonnable et l'absurde, un de ces hommes enfin qui naissent prédestinés à toutes les folies, et dont la discussion ne saurait entamer les croyances, par la simple raison qu'ils sont hors d'état de la comprendre. C'était un auxiliaire tout trouvé pour l'illuminisme, et qui l'eût inventé, si la sottise humaine lui avait laissé quelque chose à découvrir en ce genre. Le gendre de ce pasteur était gérant d'une maison de commerce de Breslau. Il se nommait Henri Sigismond Oswald. Il se vantait d'avoir des visions merveilleuses et vivait au milieu d'un cénacle de somnambules et de thaumaturges. Ces deux hommes parurent à Bischofswerder être destinés providentiellement à parfaire le grand œuvre entrepris par de Wœllner et par lui-même. Il n'eut pas de peine à les gagner à ses vues et il les établit à Berlin. Il fit d'Oswald le lecteur du roi, et il adjoignit à Hermès trois ecclésiastiques berlinois, Woltersdorf, Silberschlag et Hillmer, pour former un nouveau tribunal supérieur d'examen, qui reçut des instructions rédigées de la main même du roi. Quiconque se présenta pour exercer des fonctions d'enseignement scolaire ou religieux fut obligé de se soumettre préalablement à l'examen de ce tribunal, avant de comparaître devant le conseil supérieur ecclésiastique, qui avait été jusqu'alors seul chargé de juger et de placer les candidats. Par surcroît de précaution, cette seconde enquête devait se faire en présence de deux au moins des membres du tribunal supérieur d'examen. Ce même tribunal eut pour mission de faire dresser des listes de tous les pasteurs et professeurs en fonctions, en distinguant soigneusement les orthodoxes

des hétérodoxes, de parcourir les provinces, d'inspecter toutes les écoles, de rédiger les règlements et programmes, et de composer ou faire composer sous ses yeux tous les livres nécessaires à l'enseignement; il devait en outre examiner avant l'impression tous les livres touchant par un côté quelconque aux questions morales ou religieuses.

Cependant cette tentative de confisquer la pensée publique au profit des visions de quelques hommes n'eut pas toutes les conséquences qu'en espéraient les uns et que redoutaient les autres. Elle échoua contre le manque de zèle des subordonnés et contre la résistance passive du public. Mais ce qui contribua plus que tout le reste à la rendre impuissante, ce fut le peu de considération dont jouissaient les hommes qui en avaient pris l'initiative. On riait de leurs prétentions théologiques que rien ne justifiait, et de leur assurance à décider des questions qu'ils entendaient le moins.

En dépit de leur intolérance et de leurs rigueurs, ils ne parvinrent pas même à se rendre terribles; ils ne furent que ridicules, et à force de foudroyer la libre pensée, ils ne firent que lui donner plus d'audace, en intéressant à ce duel insensé tout ce qu'il y avait d'esprits indépendants et soucieux de leur dignité.

Alors ils résolurent de frapper un grand coup. La source de toutes les hérésies étant dans l'enseignement des universités, ils imaginèrent, pour les purifier du venin qui les infectait, de faire un exemple en faisant payer pour les autres celles dont l'enseignement religieux avait le plus d'influence. Deux des membres du haut tribunal se mirent solennellement en route pour

aller faire une enquête sur les doctrines des théologiens de l'université de Halle, ne doutant pas que la seule nouvelle de leur prochaine arrivée suffirait pour les frapper de terreur. Mais la réception que leur firent les étudiants leur fit si grande peur qu'ils n'osèrent pas procéder à leur enquête, et qu'ils s'en revinrent tout d'une haleine jusqu'à Berlin. Ce fut là le seul résultat de cette grande croisade. Le roi, tout entiché qu'il était lui-même des billevesées de ces ridicules réformateurs, ne voulut pas cependant se faire l'instrument de leurs vengeances, et son intolérance refusa d'aller jusqu'à la persécution ouverte. C'est une justice qu'il faut lui rendre, car sans cette modération, qui, du reste était dans son tempérament plus que dans son intelligence, la lutte contre la liberté de la pensée eût pu devenir sanglante.

Cela ne l'empêcha pas de sévir avec une extrême rigueur contre la propagation des doctrines de la Révolution. Une ordonnance du 5 mars 1792 vint compléter l'édit du 19 décembre 1788, en apportant de nouvelles entraves à l'expression de la pensée et à l'introduction des écrits étrangers. Des peines très-sévères furent édictées contre quiconque se permettrait de critiquer *irrespectueusement* la loi. On n'allait pas cependant jusqu'à interdire toute discussion; ce progrès était réservé à d'autres temps.

Ces rigueurs et ces défiances d'un gouvernement, qui se croyait fort parce qu'il était oppressif, produisirent leur effet ordinaire. En irritant les esprits, elles les portèrent au delà du but qu'ils s'étaient proposé. On commença à songer au renversement de ces lois qu'il

était défendu de critiquer, et le gouvernement, par l'excès de son zèle pour la paix publique et pour l'ordre, suscita partout autour de lui des idées de désordre et de révolte. Il fallut faire des descentes de police chez des particuliers pour chercher et saisir des armes cachées et réprimer des commencements d'émeutes à Berlin et à Breslau.

Les finances n'étaient pas dans un état plus satisfaisant que les esprits. Malgré les subsides payés par l'Angleterre, malgré les exactions de toutes sortes exercées en Pologne, le trésor était à sec. En 1794, le gouvernement fut obligé d'exploiter lui-même, dans l'espoir d'en tirer un plus grand profit, la loterie qui avait été jusqu'alors affermée ; ce qui ne l'empêcha pas d'être obligé de contracter un emprunt.

Il y eut cependant deux réformes utiles accomplies sous ce règne ; ce fut, avec la réorganisation de l'enseignement opérée par Zedlitz, la réforme judiciaire, accomplie le 1er juillet 1792. Il s'agissait de mettre le code plus en rapport avec la conscience progressive des peuples, et avec ce sentiment de justice qui va se développant à travers les siècles. Ce fut une œuvre longue et difficile et en somme assez bien réussie, malgré les observations et réclamations qu'elle souleva de la part des réactionnaires. Cependant on suspendit l'application du nouveau code, le 5 mars 1792. On le corrigea comme trop libéral, et une ordonnance du 5 février 1794 décida qu'à partir de ce moment les prescriptions de ce code auraient seules force de loi. Une autre réforme, déjà tentée en 1781, suivit de près celle de la législation, ce fut celle de la procédure publique.

On peut ajouter à cela quelques modifications de détail, comme l'ordonnance du 12 février 1792, relative au service militaire, la simplification de l'administration supérieure de la guerre, par la réduction de huit divisions à cinq, et enfin la création d'un jardin des plantes où quatre-vingt-un étudiants furent entretenus par l'État.

Frédéric-Guillaume II avait augmenté l'étendue du territoire prussien de 3560 milles carrés, et la population de 3 257 000 âmes, ce qui portait le territoire total à 7012 milles carrés, et la population à 8 687 000 hommes. Voilà ce qui expie bien des choses aux yeux du patriotisme tel qu'on l'entend d'ordinaire. Au jugement des hommes qui n'estiment les peuples qu'au point de vue de l'arithmétique, et qui voient la grandeur dans les gros chiffres, Frédéric-Guillaume II peut presque passer pour un grand homme, car il a plus que doublé l'étendue du royaume de Frédéric II, et le total de ses acquisitions est de plus du double de celles qu'avait faites son illustre prédécesseur. Il est vrai qu'elles ont été le fruit, je ne dis pas seulement de la violence, car la violence est le mode ordinaire d'accroissement accepté par la morale particulière des politiques, mais encore du mensonge et de la trahison. Mais qu'importe au patriotisme des foules? Il est à l'abri de ces soucis d'honnêteté rétrospective, et pourvu que la terre soit entre ses mains, il s'inquiète peu de savoir comment elle y est venue. Possession vaut titre; en politique on peut même dire qu'elle vaut mieux, car les titres ont peu de valeur, quand on n'a pas de bonnes armées pour les faire valoir.

Enfin tout le règne de Frédéric-Guillaume II, l'honnête homme, se résume en cette addition que les Polonais ont ajoutée à la devise qu'il aimait à répéter : *Suum cuique... rapuit.* Aux Polonais, ses alliés, il a volé leur territoire, leur indépendance et leurs biens ; aux Anglais, ses alliés, il a volé leur argent ; à ses sujets, il a volé la liberté de penser et d'écrire. Du reste, bon homme et pas méchant, il ne trouvait aucun plaisir à faire souffrir les autres et il était très-libéral envers ses maîtresses et ses favoris. Comme Titus, il aurait cru avoir perdu sa journée, s'il avait manqué l'occasion de jeter par les fenêtres un peu de l'argent arraché aux sueurs de ses sujets.

Il est assez curieux que ce pauvre homme ait pu être pris au sérieux par ses contemporains et même par des historiens modernes. Un écrivain de son temps a dit de lui : « La loyauté allemande brillait sur son front. Il était gai et affectueux dans les relations ordinaires de la vie, mais quand il devait se montrer dans la majesté royale, personne n'était plus noble, plus grand et plus fier. Son âme était toujours prête à chercher son bonheur dans la joie des autres. Il ne souhaitait faire de mal à personne, mais il ne permit à personne de lui en faire, et les menaces n'avaient aucune influence sur ses déterminations. » Il est vrai que cet éloge est un peu corrigé par les restrictions que fait Probst Teller dans ses mémoires : « On peut dire de lui en toute vérité qu'il désirait tout ce qui pouvait contribuer au bonheur de ses sujets ; mais il faut également avouer qu'il fut complétement impuissant à cet égard, parce que ses bonnes intentions ont toujours été ou mal comprises ou

mal appliquées, et parce qu'il a été toute sa vie entouré d'esprits chimériques ou d'hypocrites funestes qui ont toujours abusé de sa bonté. »

C'est-à-dire qu'avec les meilleures intentions de faire le bien, il ne fit jamais que du mal, parce qu'il n'était pas assez intelligent pour distinguer ce qui était bon de ce qui était mauvais, et que ses conseillers ont abusé de sa crédulité pour lui faire faire des sottises. Un sot couronné est le pire des fléaux ; mieux vaudrait un sage tyran, si ces deux mots pouvaient être accouplés.

Frédéric II mourut d'une hydropisie de poitrine, le 16 novembre 1797, après deux années de souffrances, à l'âge de cinquante et un ans.

CHAPITRE II

RÈGNE DE FRÉDÉRIC-GUILLAUME III, 1797, JUSQU'AU DÉMEMBREMENT DE LA PRUSSE EN 1807.

I. Avénement de Frédéric-Guillaume III, 1797. — Son caractère. — Ses premiers actes. — Réformes intérieures. — Suppression du tribunal d'inquisition. — Administration des finances. — Achèvement du code. — Édits relatifs aux officiers. — Mission de l'Académie des sciences. — Suppression des juridictions académiques. — Interdictions des sociétés secrètes. — Rigueurs contre la presse et contre les Juifs. — Programme d'examen pour les fonctions ecclésiastiques. — Restrictions à l'enseignement des écoles pour les enfants des soldats.

II. Deuxième coalition contre la France. — Neutralité de la Prusse. — Revers de la France. — Désastres de l'Autriche. — Paul I[er] se retire de la coalition. — Traité de Lunéville. — Affaire des neutres. — Alliance de la France et de la Russie. — Frédéric-Guillaume forcé de se déclarer contre l'Angleterre. — Occupation du Hanovre par les troupes prussiennes, 1801. — Dissolution de la ligue du Nord. — Sécularisation des principautés ecclésiastiques de l'Allemagne. — Avidité des princes allemands et de la Prusse. — Convention du 13 mai 1802, entre la France et la Prusse. — Politique du premier consul. — Importance de l'alliance prussienne pour la France. — Raisons qui la rendent impossible.

III. Troisième coalition. — Efforts de Napoléon pour entraîner Frédéric-Guillaume. — Embarras de la Prusse à propos du Hanovre. — Violation de la neutralité de la Prusse par Napoléon. — Déclaration de la Prusse au gouvernement français. — Irritation de la nation prussienne. — Arrivée d'Alexandre à Berlin. — Convention de Potsdam. — Campagne d'Austerlitz. — Colère de Napoléon contre Frédéric-Guillaume. — Cession

I

Frédéric-Guillaume III avait vingt-sept ans lorsqu'il succéda à son père. Son avénement fut accueilli avec joie par le peuple prussien, qui, comme toujours, espérait trouver sous un nouveau règne la réparation des maux qu'il avait soufferts sous le règne précédent. Le caractère pacifique du jeune prince semblait une garantie contre le retour des folies chevaleresques et désastreuses de son père; on espérait que cet amour de la paix, joint aux habitudes régulières et presque bourgeoises de sa vie privée, lui permettrait de rétablir les finances gravement compromises par Frédéric-Guillaume II. On savait d'ailleurs qu'il n'avait contre la Révolution aucun de ces préjugés qui, quelques années auparavant, avaient si malheureusement armé la Prusse contre la France. Les hommes qui comprenaient la nécessité des réformes, et ils étaient nombreux, pensaient que ces dispositions du roi lui permettraient de résister à l'influence des courtisans et des privilégiés, et que la Prusse pourrait s'engager pacifiquement dans la voie ouverte par la Révolution.

Les politiques se flattaient que la Prusse, dégagée des complications des fantaisies individuelles, allait pouvoir rentrer dans la ligne de ses alliances traditionnelles, au lieu de se traîner à la remorque de l'Autriche. Quant aux intérêts généraux de l'Allemagne, nul à peu près n'y songeait à cette époque. Le patriotisme allemand, tel que nous l'avons vu se développer depuis, devait être un des résultats de l'oppression et de l'humiliation communes.

Ces espérances n'avaient rien d'exagéré, et le jeune roi était personnellement disposé à leur donner satisfaction. Mais les circonstances devaient être plus fortes que lui. On peut presque dire qu'il avait toutes les qualités qu'aurait exigées une époque moins troublée, mais qu'il manquait de toutes celles qui eussent été le plus nécessaires dans le temps où il vécut. Avec de la fermeté, de la décision et de l'énergie, ou il eût réussi à imposer à Napoléon le respect de sa neutralité et à conserver la paix à son peuple au milieu des désastres et des dévastations des guerres européennes, ou il eût su intervenir dans la lutte au moment opportun, et par là échapper à la terrible aventure qui mit en question l'existence même de la Prusse. L'indécision, voilà quel a été le vice capital de Frédéric-Guillaume III. Jamais il n'a su prendre une résolution prompte et vigoureuse ; il n'a jamais manqué, avant d'agir, d'attendre le moment où l'action devenait inutile ou dangereuse. A force de reculer devant le danger, il l'a presque toujours rendu inévitable et inéluctable. Il n'avait d'énergie que pour résister, et souvent, pour éviter d'agir, il déploya contre les conseils auda-

cieux de quelques-uns de ses ministres, plus d'énergie qu'il n'en eût fallu pour les suivre et les mener à bien.

Les premières années de son règne furent tranquilles. Le traité de Bâle, conclu par son père, avait écarté pour un temps tout prétexte de guerre entre la Prusse et la République française, et il ne songeait nullement pour son compte à reprendre en faveur du principe monarchique la croisade qui avait si mal réussi les années précédentes. Quelques mois après son avénement au trône, un de ses ministres disait à M. Otto, le représentant de la République française : « Vous n'avez contre vous que les nobles; le roi et le peuple sont ouvertement pour la France. La révolution que vous avez faite de bas en haut se fera lentement en Prusse de haut en bas. Le roi est démocrate à sa manière; il travaille sans relâche à réduire les priviléges de la noblesse. Il suivra à cet égard le plan de Joseph II, mais par des moyens lents. Sous peu d'années, il n'y aura plus de priviléges féodaux en Prusse. »

Il commença par abolir le monopole des tabacs et par supprimer le comité supérieur d'inquisition. La chute de Wœllner et de ses créatures, Hermès et Hilmer, était une satisfaction depuis longtemps due à l'opinion publique. On crut que le règne des illuminés et des piétistes était fini, et que le respect de la liberté de conscience allait reprendre la place qu'il n'aurait jamais dû perdre. Le gouvernement, en renonçant à la prétention de surveiller la santé morale et spirituelle du public, la remplaça avantageusement par le soin qu'il prit de donner aux médecins du corps toutes les facilités possibles

pour s'instruire. On réforma le mode d'examen, et un comité fut nommé pour veiller à l'exécution du nouveau programme. Il se composa de cinq membres, choisis parmi les médecins les plus instruits ; le célèbre docteur Selle fut nommé président.

L'administration des deniers publics avait été si mal conduite sous le règne précédent, que l'attention du roi fut naturellement appelée de ce côté.

Pour éviter le retour des dilapidations qui avaient ruiné le trésor, une ordonnance du 19 février 1797 étendit les attributions de la chambre des comptes et la plaça sous la direction du comte de Schulenbourg. Elle eut pour mission de vérifier les comptes de toutes les caisses royales ; mais, au lieu de se borner comme elle avait fait jusqu'alors à veiller à l'observation des formes prescrites, elle dut étendre son contrôle jusqu'aux moindres détails de leur administration et indiquer toutes les économies qui lui paraîtraient réalisables. On dut lui soumettre l'emploi de toutes les sommes disponibles, ainsi que les devis des entrepreneurs pour tous les travaux publics; les comptes et les livraisons de tous les fournisseurs, en paix et en guerre, durent lui être envoyés, et pour assurer autant que possible l'indépendance des membres de ce comité de surveillance, il leur fut interdit de cumuler aucun autre emploi.

On hâta l'achèvement du code relatif à la Prusse méridionale et à la nouvelle Prusse orientale. Pour donner plus d'autorité à cette réforme des lois particulières à ces deux provinces, on avait accordé à leurs États une participation active à ce travail. Mais ces

États, au lieu de se prêter aux vues du gouvernement, ne songeaient qu'à sauver leurs priviléges, et à maintenir les divergences de lois et de coutumes qu'on voulait précisément abolir. De là des lenteurs et des difficultés sans nombre. Pour empêcher la réforme d'avorter, le gouvernement déclara que l'on ne conserverait que les lois et les usages qui seraient absolument rendus nécessaires par les rapports locaux des deux provinces, et l'avis des états fut subordonné à la décision des juridictions provinciales. De cette manière, la réforme put s'accomplir. L'autonomie des provinces annexées fut en grande partie supprimée, ce qui donna lieu à bien des colères et des rancunes.

Je ne parlerai pas ici d'un certain nombre d'ordonnances qui n'avaient pas de portée politique, par exemple, celles qui concernaient l'agriculture et la création d'une académie d'architecture à Berlin. Mais la plupart ont un caractère tout différent, par exemple deux édits de 1798, concernant les officiers de l'armée, et qui tendaient à en faire une classe tout à fait à part dans la société. L'un interdisait à tout créancier de saisir les biens meubles des officiers ; l'autre ne permettait à ceux-ci de se marier, que s'ils justifiaient d'un revenu personnel de 600 écus, sans compter leurs appointements; il leur était en outre défendu d'épouser aucune femme de basse naissance ou sans éducation, et les enfants nés hors mariage durent être baptisés au nom de la mère seulement. Le roi ne faisait du reste que suivre l'usage des gouvernements qui paraissent peu disposés à favoriser le mariage de ceux qu'ils emploient, surtout dans l'armée. La raison d'éco-

nomie y est pour quelque chose; on n'aime pas à avoir à payer des pensions à des veuves ou à des orphelins; mais il y en a une autre non moins puissante, c'est que l'homme qui a une famille a par cela même des intérêts qui peuvent, à un moment donné, ne plus s'accorder avec ceux du gouvernement, qui prétend disposer de lui comme d'un instrument.

Par une lettre du 11 avril 1798, le roi fit connaître la direction qu'il désirait voir imprimer aux travaux de l'Académie des sciences de Berlin. Il voulait l'élever au rôle d'une sorte de sacerdoce laïque, chargé d'établir sur des principes solides l'éducation morale et scientifique de la nation, d'extirper les préjugés dangereux et de prémunir la jeunesse contre l'influence d'une « fausse » philosophie, quelque chose enfin d'analogue à ce que tentèrent chez nous, en 1848, un certain nombre de membres de l'Institut. Le succès fut le même des deux parts. Le propre de l'esprit moderne est de se refuser aux prétentions de quiconque veut le régenter. Les idées et les courants d'opinion obéissent depuis longtemps à d'autres impulsions qu'à celles des sanctuaires et des académies, et les oracles, en quelque langue qu'ils soient rendus, perdent chaque jour de leur puissance.

Pour soustraire plus sûrement la jeunesse aux mauvaises influences, le roi prit d'autres mesures plus efficaces. Les étudiants, en Prusse, avaient comme ceux de l'ancienne université de France, le privilége d'avoir leur juridiction particulière et de ne pouvoir être jugés que par les tribunaux académiques. Cette justice trop paternelle, qui avait surtout le défaut d'être un privilége

assez peu conciliable avec l'esprit moderne, fut supprimée par le roi, à l'occasion de désordres publics suscités par des étudiants. Le droit d'arrêter les perturbateurs fut transféré de la police académique à la police ordinaire; les enquêtes judiciaires furent attribuées aux tribunaux supérieurs dont ressortait l'académie, et les punitions attachées aux délits furent d'une sévérité qui souleva la réprobation générale. Le roi, bonhomme par nature, était impitoyable contre tout ce qui troublait son repos.

C'est le même sentiment qui dicta sa conduite à l'égard des associations secrètes. Il interdit toute société qui se proposerait de modifier d'une façon quelconque la constitution de l'État, qui exigerait de ses membres le serment d'obéir à des chefs connus ou inconnus, toutes celles enfin qui feraient du mystère une obligation et qui auraient un but caché. On ne toléra qu'un petit nombre de sociétés connues, et encore durent-elles présenter chaque année la liste de leurs membres et n'en recevoir aucun au-dessous de vingt-cinq ans accomplis. Des châtiments rigoureux devaient faire justice de toute contravention à cet égard. Par la même occasion, on renouvela les anciennes prohibitions contre la presse, et l'on restaura l'arsenal des lois et édits de toutes sortes portés sous les règnes précédents contre les éditeurs et distributeurs des libelles et écrits licencieux.

On ne voit guère dans tout cela la révolution annoncée. En somme, c'est toujours le système de compression contre quiconque pourrait n'être pas parfaitement satisfait. Avant de toucher aux priviléges de la noblesse,

le roi commença par affermir et étendre ceux des Juifs, lesquels, comme on sait, consistaient alors, et consistent encore à être persécutés plus ou moins dans un grand nombre de pays. Le 12 mars 1798 parut une ordonnance relative à la circulation et au séjour des Juifs étrangers. Ils ne devaient être admis sur le territoire prussien qu'autant qu'ils seraient pourvus d'un certificat des magistrats de leur canton; ordre était donné de les renvoyer sans délai, s'ils ne pouvaient représenter une certaine somme en marchandises ou en argent, s'ils refusaient de déclarer le but de leur voyage et la durée probable de leur séjour ; enfin ils ne pouvaient pénétrer dans l'intérieur que par un seul point de la frontière, munis d'une feuille de route, et après avoir payé une taxe spéciale.

Le roi, en supprimant le tribunal d'inquisition établi par Woellner, ne renonçait pas cependant pour cela à diriger la conscience et à surveiller les doctrines de ses sujets. Il dressa des programmes et envoya au consistoire des instructions pour déterminer le mode d'examen que devraient subir les candidats aux fonctions ecclésiastiques. Ces ingérences du pouvoir civil dans les affaires religieuses ne surprenaient du reste personne alors dans les pays protestants. Il est bon de le remarquer pour la plus grande joie des catholiques de nos jours, à qui on reproche de soumettre trop docilement leur conscience au joug de Rome, et que l'on raille au nom de la Réforme. Les pays réformés n'ont pas toujours eu la liberté spirituelle dont ils jouissent aujourd'hui ; en échappant à la tyrannie lointaine des papes, ils sont restés longtemps sous le despotisme présent des admi-

nistrations politiques, et, tout compte fait, ce progrès ne me paraît pas beaucoup mériter qu'on l'envie.

Une autre ordonnance de la même époque fait peu d'honneur au zèle du roi pour la diffusion des lumières. Il y avait en Prusse des écoles spécialement destinées aux enfants des soldats. Le roi, instruit que les régents de ces écoles étendaient le cercle de leur enseignement au delà des limites qui leur avaient été tracées jusqu'à donner des notions élémentaires d'histoire, de commerce et même de politique à des enfants dont l'ambition devait avoir pour dernier terme une place de sergent-major, leur ordonna de se borner à leur apprendre à lire, à écrire et à compter. « Pourquoi, était-il dit dans l'ordonnance, ne pas leur donner une instruction conforme à leur destination future, au lieu de leur préparer des regrets, en excitant chez eux des désirs inutiles et de les dégoûter du travail manuel. » Argument commode et simple que nous retrouvons plus d'une fois dans l'histoire de l'instruction publique de tous les pays, et qui aurait suffi à lui seul pour entraver toute civilisation, si la poussée du progrès ne finissait toujours par triompher de toutes les conspirations plus ou moins inconscientes des adorateurs de l'ignorance et du passé.

II

C'est au milieu de ces occupations que le roi de Prusse fut surpris par la seconde coalition contre la France. De toutes parts se nouèrent des intrigues ayant pour but l'alliance de la Prusse, tandis que celle-ci

annonçait hautement l'intention de rester neutre au milieu des luttes. Frédéric-Guillaume résista à tous les efforts. Ni les sommations violentes de Paul Ier, ni l'appât des subsides anglais, ni les instances du Directoire, ne purent triompher de son obstination. Il tenait à rester dans le repos, moins par système politique que par tempérament, et il cherchait à convaincre les autres et lui-même que cette règle de conduite était la meilleure pour son royaume.

Cependant les revers de la France en Italie et les succès des coalisés sur nos frontières de l'est et du midi purent faire craindre un moment que l'espoir de nous arracher quelques lambeaux de territoire, à un moment où la France semblait hors d'état de se défendre, ne le décidât à intervenir avec la Russie et l'Autriche dans le partage de ses dépouilles. Ses conseillers l'y poussaient, et lui-même semblait hésiter. L'amour du repos n'excluait pas chez lui la passion des conquêtes, et il eût été heureux d'acquérir quelques provinces, pourvu que cette acquisition pût se faire sans danger et sans guerre. La France occupait alors les duchés de Clèves et de Juliers, qui avait appartenu à la Prusse, et Frédéric-Guillaume pouvait craindre, en effet, que la défaite des armées françaises ne mît ces territoires aux mains des coalisés, sans que lui-même, resté étranger à la lutte, pût réclamer aucune compensation. « L'Autriche a repris le Milanais, disait le comte d'Haugwitz à M. Otto; il est juste que nous aussi nous reprenions ce qui nous appartient. Nous ne pouvons consentir à laisser nos provinces exposées aux ravages d'une armée russe. » — « La République n'y consentira pas non plus »,

répondit le représentant du Directoire. « Eh! le peut-elle? s'écria alors le comte d'Haugwitz. Je suis fâché de vous le dire, mais vous n'avez plus de ressources; vous n'avez ni troupes, ni argent, ni esprit public. Croyez-moi, la Hollande ne tiendra pas un mois; la Belgique sera bientôt envahie, et le roi doit à ses anciens sujets de les mettre à l'abri d'une invasion. » Les victoires de Masséna en Suisse et celles de Brune en Hollande donnèrent un éclatant démenti au ministre prussien. Il était temps, car le roi ébranlé se serait peut-être décidé à sortir de sa neutralité, et la France en ce moment n'était guère en état de lutter contre un nouvel ennemi. Les victoires de la République ramenèrent le roi de Prusse à la conviction qu'il n'avait rien de mieux à faire que de rester tranquille.

Pendant ce temps, le général Bonaparte revint d'Égypte à l'improviste, laissant son armée sous les ordres de Kléber. Le coup d'État du 18 brumaire et la dispersion violente du conseil des Cinq-Cents mit entre ses mains un pouvoir qui ne tarda pas à devenir absolu. Les défaites de Marengo et de Hohenlinden forcèrent bientôt l'Autriche à subir le traité de Lunéville, et Paul Ier, alors fort irrité contre l'Angleterre, se retira de la coalition. La France échappait encore une fois à ses ennemis, et le roi de Prusse se réjouissait d'avoir résisté aux conseils de ses ministres.

D'ailleurs, après s'être emparé du pouvoir, un des premiers soins de Bonaparte avait été d'envoyer à Berlin son ami, le colonel Duroc, avec mission d'amener le gouvernement prussien à s'unir étroitement avec celui de la France. Le roi fit l'accueil le plus cordial à

l'envoyé du premier consul, mais il refusa absolument de prendre aucun engagement. Tout en admirant le génie militaire du chef de la France, il ne se dissimulait pas qu'il serait bien difficile à un pareil homme de ne pas abuser de la puissance qu'il venait de conquérir sur son propre pays. Devenu maître par la violence, il était probable qu'il chercherait à se maintenir par les moyens qui l'avaient porté au pouvoir, et qu'il s'appliquerait à tenir l'attention de ses sujets constamment fixée au dehors. Sa situation conspirait avec son caractère pour lui faire de la guerre une nécessité permanente, et le pacifique Frédéric-Guillaume ne voulait pas, en s'attachant trop étroitement à la fortune du gouvernement français, lui rendre plus facile l'avenir de batailles et de conquêtes auquel il le voyait prédestiné.

Cependant, malgré sa répugnance pour l'action, les circonstances, plus fortes que sa volonté, le forcèrent bientôt d'agir ; mais au moins peut-on dire qu'il agit le moins qu'il lui fut possible.

Nous avons dit que Paul Ier s'était retiré de la seconde coalition après le désastre de Souwarow à Zurich. Il s'était convaincu que ses alliés, au lieu de combattre comme lui avec désintéressement pour toutes les légitimités détrônées, ne songeaient qu'à s'agrandir en gardant les conquêtes de la guerre. Cet égoïsme indignait son caractère chevaleresque. Sa colère était surtout excitée contre l'Angleterre, qui manifestement ne voyait plus dans la guerre qu'un moyen d'anéantir le commerce de tous les neutres, et qui affichait la prétention de dominer sur toutes les mers. Cette puissance

mettait plus d'obstination que jamais à exercer le droit abusif qu'elle avait déjà voulu s'arroger en 1780. Jusqu'alors, en temps de guerre, les vaisseaux marchands des puissances neutres avaient navigué librement sur toutes les mers, à la seule condition d'être accompagnés par un navire de l'État auquel ils appartenaient; la présence de cette escorte avait toujours été considérée comme une garantie suffisante contre la crainte qu'ils ne fournissent des munitions de guerre aux nations belligérantes. En dépit de cette règle de droit international, l'Angleterre s'empara en 1800 d'un vaisseau de guerre danois, et plus tard força un navire marchand suédois de coopérer à la prise de deux vaisseaux de guerre espagnols. Ces violences soulevèrent l'indignation des cours du Nord et surtout de l'empereur Paul, qui en voulait particulièrement à l'Angleterre d'avoir refusé de lui remettre l'île de Malte, qu'il réclamait en qualité de grand maître de l'ordre.

Pendant que ces événements se produisaient au nord, Bonaparte proclamait, dans un traité solennel avec les États-Unis, le principe que le pavillon couvre la marchandise, et cet accord sur un point particulier devait bientôt aboutir à une union complète entre les gouvernements de France et de Russie. L'imagination du czar avait été vivement frappée par le caractère épique de la dernière campagne d'Italie, et il suivait avec un attrait irrésistible les mouvements de ce jeune homme qui exerçait sur toute l'Europe le prestige qui suit toujours la force et le succès. Le caractère à demi barbare du prince moscovite le rendait plus propre que tout autre à s'émouvoir de cette grandeur sauvage de la

guerre. Aussi s'empressa-t-il de se livrer tout entier aux avances que lui faisait adroitement le czar de l'Occident.

Cette alliance ou plutôt cette amitié des deux grands souverains de l'Orient et de l'Occident dérangeait les plans du roi de Prusse. Il avait compté qu'il ferait office d'intermédiaire entre ses deux puissants voisins, et que ce rôle servirait à assurer à la fois sa sécurité et sa neutralité. Du moment que l'alliance russe et française passait par-dessus sa tête, il devenait un rouage inutile, et ce qui était plus grave, il se trouvait écrasé sous la pression qui pesait sur lui des deux côtés à la fois, et il pouvait être contraint de dévier de sa neutralité. C'est ce qui en effet força la Prusse à entrer comme partie active dans l'alliance du Nord, qui fut signée à Saint-Pétersbourg, le 16 et le 18 décembre 1800, entre la Prusse, la Russie, la Suède et le Danemark. La Prusse n'avait pu s'y refuser, car un vaisseau prussien, *le Triton*, avait été capturé par les Anglais un mois auparavant et conduit à Cuxhaven, et d'ailleurs le czar avait rassemblé deux armées sur les frontières de ses États, pour maintenir, disait-il dans sa déclaration, l'équilibre de l'ordre social en Europe. Enfin, les succès rapides des Français et l'épuisement croissant de l'Autriche annonçaient une paix prochaine. Or, c'était à la conclusion de cette paix qu'avait été remise l'exécution des articles secrets du traité de Bâle, par lesquels la Prusse avait reçu promesse d'une ample compensation pour la cession des provinces rhénanes. Ces compensations devaient être prises aux dépens des territoires ecclésiastiques, dont le traité de Lunéville avait déclaré la sécularisation. En

refusant de se déclarer contre l'Angleterre, le roi de Prusse s'exposait à ne recevoir qu'une compensation trop strictement équitable, tandis que son accession à la ligue ouvrait à son ambition les plus agréables perspectives. Or, on sait que si Frédéric-Guillaume était fort ami de la paix, il ne l'était moins pas des agrandissements territoriaux, quand ils pouvaient se faire sans danger. Dans le cas présent, le danger ne paraissait pas bien manifeste, puisqu'en se brouillant avec l'Angleterre, il s'assurait l'appui de la France, de la Russie et de toute la ligue du Nord. Il se décida donc à agir et à prendre son rôle dans la coalition. Ce rôle consistait à fermer aux Anglais le Weser, comme le Danemark leur avait fermé l'Elbe. Pour cela, il fallait occuper le Hanovre, dont il convoitait depuis longtemps la conquête, mais auquel il n'avait osé toucher par crainte de la guerre. Cette fois même encore il hésita, et il ne se décida que quand il vit que son refus n'aurait d'autre résultat que de faire occuper le Hanovre par les troupes françaises ou par celles du czar, qui l'en menaçait formellement. Il fit donc entrer vers la fin de novembre un corps de 1800 hommes dans le bailliage hambourgeois de Ritzebuttel, pour occuper Cuxhaven, où les Anglais avaient amené le *Triton*. Le 30 mars 1801, le comte de Schulenbourg déclara aux autorités du Hanovre : « que le roi de Prusse, usant du droit de représailles et voulant prévenir de nouvelles offenses, se voyait forcé de fermer les embouchures de l'Elbe, du Weser et de l'Ems, et d'occuper en même temps les États héréditaires du roi d'Angleterre, situés en Allemagne. Il exigeait que la majeure partie de l'armée

hanovrienne fût licenciée, que les chefs lui prêtassent serment de fidélité et d'obéissance, et que les troupes qui resteraient sous les drapeaux fussent transférées dans les villes de Hanovre, Giffhorn, Helzen, Lunebourg et dans les contrées environnantes, où elles devaient attendre sa décision; que les autres places, avec la forteresse de Hameln, fussent occupées par les Prussiens, qui devaient être entretenus aux frais du pays; toute communication était interdite entre le Hanovre et la Grande-Bretagne, et l'administration prussienne remplaçait l'administration anglaise. » Puis 24 000 Prussiens entrèrent dans le Hanovre. Brême reçut également garnison, ainsi que les principautés d'Oldenbourg et de Delmenhorst. Six mille Danois occupèrent en même temps Hambourg et Lubeck.

Ces mesures énergiques tranchaient si fort avec le caractère du roi, que l'opinion publique refusa de voir dans tout cela autre chose qu'un jeu. Dès avant l'occupation du Hanovre, on avait remarqué les ménagements de l'Angleterre pour le pavillon prussien, et la mission du prince anglais Adolphe, arrivé le 4 mars à Berlin, avait suffisamment manifesté son intention de conserver avec le roi Frédéric-Guillaume des rapports pacifiques. Quand le Hanovre eut été occupé par les troupes prussiennes, l'Angleterre ne témoigna ni colère ni ressentiment. De tout cela, on conclut que le roi de Prusse, tout en feignant de se rendre aux instances de la France et de la Russie, n'avait fait que servir les intérêts de l'Angleterre en prévenant l'occupation projetée du pays par les troupes françaises et russes, et qu'une conven-

tion secrète entre l'Angleterre et la Prusse avait d'avance réglé tous les actes de cette comédie.

Si le roi de Prusse crut échapper par là au danger, il se trompa. Il put bien par cette feinte ne se brouiller ni avec la France, ni avec la Russie, ni avec l'Angleterre, mais ce qui était mille fois plus dangereux, il livra en même temps à ses alliés et à ses ennemis le secret de sa faiblesse et des craintes que lui inspirait la guerre; et nous verrons dans la suite jusqu'à quel point ils en devaient abuser.

La mort de Paul Ier, assassiné dans son lit, pendant la nuit du 23 au 24 mars 1801, entraîna la dissolution de la ligue. Son fils Alexandre se réconcilia avec l'Angleterre. Le Weser et l'Elbe furent rouverts au commerce anglais. Dans le courant du mois de mai, les Prussiens quittèrent les principautés d'Oldenbourg et de Dolmenhorst; les Danois évacuèrent Hambourg et Lubeck. Le Hanovre seul restait occupé. Enfin, lorsqu'on eut annoncé, le 1er octobre, la fixation des conditions préliminaires de paix entre la France et l'Angleterre, le gouvernement prussien fit savoir à l'Angleterre qu'il se disposait à retirer ses troupes, et, le 25, l'ordre leur fut donné de rentrer sur le territoire de la Prusse. Ce dénouement ne permit plus de douter que la Prusse, alarmée pour elle-même de la proximité des troupes étrangères, n'eût voulu ainsi empêcher, en occupant le Hanovre, qu'il ne pût être mis en réserve pour dédommager les princes allemands dépouillés par la France.

Le traité de Lunéville, signé le 9 février 1801 par Joseph Bonaparte, frère du premier consul, et par M. de Cobentzel, au nom de l'Empire et de l'Autriche,

attribuait à la France toute la rive gauche du Rhin. C'était, disait-on, pour la France, une juste compensation des agrandissements territoriaux de la Russie, de l'Autriche, de la Prusse et de l'Angleterre, qui par le démembrement de la Pologne et la conquête de l'Inde avaient rompu l'équilibre entre les forces des États européens. En réalité, c'était un prétexte dont on était heureux de couvrir cette cupidité qui pousse les peuples comme les particuliers à s'arrondir aux dépens du voisin. Les dernières guerres montraient assez que, malgré le démembrement de la Pologne, l'équilibre n'était pas aussi complétement rompu qu'on voulait bien le dire, et que l'accession des provinces du Rhin n'était pas absolument nécessaire à la France pour *remonter* au même rang que les grandes monarchies, puisqu'elle avait battu successivement ou ensemble, la Prusse, l'Autriche, la Russie et l'Angleterre, sans compter les petits princes, qui avaient eu l'imprudence de s'associer aux rancunes ou aux ambitions des ennemis de la France. Ce n'est pas ici le lieu de nous arrêter à traiter la question des frontières naturelles, mais je crois pouvoir dire que les frontières naturelles d'un peuple s'arrêtent là où l'on cesse de désirer son gouvernement et ses lois. Si l'on tient à aller plus loin, qu'on invoque, si l'on veut, les nécessités de guerre et de légitime défense, mais qu'on cesse de parler de droit naturel et de justice. Il est vrai que ce sont là des questions qui préoccupent assez peu les diplomates et les conquérants, et dont Napoléon se souciait moins que tout autre.

Cependant il y a dans le traité de Lunéville, ainsi que

dans celui de Campo-Formio, une clause qui, à première vue, semble indiquer une préoccupation de justice qui est bien faite pour étonner dans de pareils actes. Il est dit que les princes laïques, ayant des possessions sur la rive gauche du Rhin dont s'emparait la France, seraient indemnisés de leurs pertes. Mais où prendre ou plutôt à qui prendre ces indemnités, car il était bien clair qu'on ne découvrirait pas des territoires inoccupés, pour les leur donner ! On prit tout simplement les domaines ecclésiastiques, pour les donner à des laïques, et cette opération s'appela sécularisation.

Au point de vue moral, cette opération pouvait paraître assez délicate, mais si elle heurtait alors en Allemagne des traditions et des préjugés invétérés, elle avait pour elle l'appui de l'esprit moderne, qui se refusait et se refuse de plus en plus à comprendre que des prêtres exercent des pouvoirs politiques. Mais au point de vue de Napoléon, cette combinaison présentait une foule d'autres avantages considérables. D'abord il évitait par là de se faire des ennemis des princes dépossédés ; il se créait un renom de justice qui pouvait être utile à l'occasion ; il se faisait des clients de toutes les puissances allemandes qui pouvaient prétendre à des indemnités, et il jouait à leur égard un rôle d'arbitre auquel il voulait les habituer. En mettant aux prises toutes ces ambitions, toutes ces cupidités contraires, il ruinait d'avance tout accord entre ces États auxquels la concorde seule pouvait donner quelque importance ; enfin la suppression des électeurs ecclésiastiques devait avoir pour résultat inévitable de dépouiller l'Au-

triche de toute l'influence que lui assurait son rôle de protectrice du parti catholique.

C'était enlever à la maison de Hapsbourg l'avantage que depuis deux siècles les votes ecclésiastiques lui avaient seuls donné dans les élections, et l'exposer à voir bientôt la couronne impériale passer à la maison rivale de Brandebourg. Par la sécularisation, le premier consul livrait donc l'Allemagne entière au protestantisme, c'est-à-dire à l'influence prépondérante de la Prusse, et il se créait une occasion facile de s'assurer la reconnaissance de Frédéric-Guillaume en satisfaisant, sans lui faire craindre pour son repos, sa passion secrète pour les annexions et les agrandissements silencieux.

Cette ardeur passionnée pour la propriété du voisin, qui dans la petite morale et dans la langue vulgaire a un nom bien connu, semble être une des fatalités de la politique prussienne. Ce n'est pas toutefois que la Prusse soit en réalité plus sujette à cette maladie que les autres puissances, mais celles-ci ont l'avantage d'avoir fait leur œuvre de violence dans les temps passés, à une époque qu'on est convenu d'appeler barbare et qui endosse et absorbe complaisamment toute la responsabilité des politiques brutales, tandis que la Prusse, née d'hier, est obligée de faire au grand jour de la publicité et de la morale modernes, ce que ses rivales ont pu ensevelir dans le silence et l'obscurité du moyen âge. D'ailleurs ce royaume, fait de pièces et de morceaux à peine juxtaposés, qui n'ont pas eu le temps de s'agglutiner et de se fondre, se trouve condamné à un état d'instabilité permanente, qui explique chez tous

nmes politiques la préoccupation constante des
ıns territoriales. La Prusse ressemble à une
place ouverte de plusieurs côtés. Elle n'a guère
'enses que du côté de l'Autriche, parce que
de là que devaient venir les premiers dangers,
la Prusse, décidée à disputer à l'Autriche le pre-
ang en Allemagne, devait se tenir prête à sou-
es prétentions. Mais sur ses autres frontières son
e de défense est loin d'être complet, parce que,
le se fermer, elle voulait s'étendre plus loin, sur-
ır la Vistule. Lorsqu'elle eut porté la limite orien-
ı point où visait son ambition, elle n'eut pour
lre toute sa nouvelle ligne de frontières que la
'orteresse de Graudentz. Elle se trouva donc trop
able de ce côté pour ne pas ménager jusqu'à
me complaisance le formidable voisin qu'elle
donné; juste punition qu'elle partage avec
che de sa coupable coopération à la ruine de la
ıe.

e situation avait pour résultat de rendre la Prusse
is inquiète et avide. Sa principale préoccupation
ıc naturellement d'accroître par tous les moyens
·ces, afin de se soustraire à la nécessité de subir
ənce de la Russie, et en même temps pour se
: en état de profiter des occasions favorables qui
ıient s'offrir de prendre en Allemagne la place de
iche. Cette tendance se retrouve instinctivement
·eux même des rois de Prusse qui ont semblé le
e refuser à ce rôle. Frédéric-Guillaume III, sans
tremblant pour sa neutralité, ne sut pas résister
ıât d'un morceau de terre, ou du moins laissa trop

deviner combien les agrandissements les plus insignifiants flattaient sa faiblesse.

On le vit bien dans l'affaire des indemnités. Pendant que tous les princes allemands s'empressaient d'accourir à Paris où devait se régler la question, et où chacun tenait à ne pas se laisser oublier, la Prusse s'efforça d'empêcher les électeurs de pourvoir au remplacement de l'archiduc Maximilien d'Autriche, électeur de Cologne et prince évêque de Munster, mort le 26 juillet. Mais l'intérêt qui animait la Prusse était précisément contraire à celui des électeurs, qui voyaient la constitution de l'Empire menacée par l'ingérance de l'étranger. Aussi s'empressèrent-ils de nommer prince évêque de Munster l'archiduc Antoine-Victor, frère de l'empereur. Ils sentaient la nécessité de s'appuyer sur une maison puissante.

Le roi de Prusse réclama, car cette nomination pouvait gêner ses prétentions sur Cologne et Munster. Les électeurs répondirent avec énergie et l'Autriche blâma l'opposition de la Prusse, comme une innovation choquante et dangereuse, approuva la démarche des électeurs, et s'avança jusqu'à dire qu'elle maintiendrait, même par la force, les prétentions et les droits du corps électoral. Mais les démonstrations guerrières de la Prusse et l'appui qu'on savait qu'elle trouverait en France mirent bientôt un terme à ce différend. Le comte Stadion, plénipotentiaire impérial à Berlin, déclara que l'archiduc ne prendrait pas pour le moment possession de son évêché, et que l'Autriche ne mettrait point obstacle à ce qu'on dédommageât les princes allemands; que la seule chose à laquelle tînt absolument

l'empereur était la conservation des trois électorats ecclésiastiques. La Prusse répondit qu'elle consentait à tolérer, comme simple formalité, l'élection de l'évêque; que, quant au maintien des électorats ecclésiastiques, on s'accorderait aisément sur ce point, pourvu que les États séculiers de l'Empire n'éprouvassent aucun préjudice. Expressions qui avaient en langage diplomatique l'avantage de laisser la querelle indéfiniment ouverte, tout en ayant l'air de se prêter à une conciliation.

L'affaire parut assoupie pour quelques instants, mais il était bien évident pour tout le monde que la Prusse ne laisserait pas passer une occasion comme celle-là sans mettre à profit les bonnes dispositions de la France, et qu'elle s'inquiéterait fort peu des intérêts de l'Empire. Il faut avouer du reste que cette politique se conçoit. Puisque son but, qu'elle en eût ou non la claire conscience, était de se substituer à cet Empire lui-même, elle ne pouvait le faire qu'en s'en incorporant successivement les territoires. Nous verrons par la suite que, si telle était sa mission providentielle, comme elle dit maintenant, elle n'y a pas manqué.

Bonaparte, pour flatter l'orgueil d'Alexandre, lui avait proposé de concourir avec lui à la nouvelle organisation qu'il allait donner à l'Allemagne. On comprend en effet que la Russie tînt à ne pas rester étrangère à un si grand changement dans les affaires de l'Europe; et dans le cas présent Alexandre avait d'autant plus de raisons d'y tenir, que sa famille était alliée aux maisons de Bavière, de Bade et de Wurtemberg, et qu'il leur avait promis son appui dans la répartition des indem-

nités. Il s'empressa donc d'accepter la proposition du premier consul.

Pendant que celui-ci profitait habilement des circonstances pour s'attacher la plus grande partie de l'Europe, l'Autriche semblait prendre à tâche de lui faciliter la besogne. L'Empereur, le protecteur naturel des princes allemands, qui aurait dû présider en quelque sorte au partage et déterminer les droits de chacun, sembla se désintéresser de tout ce qui allait se faire. En réalité, il ne songeait qu'à éluder les conséquences du traité de Lunéville et à gagner du temps. Il semblait croire qu'on ne pourrait rien faire sans lui, et que, en laissant traîner les choses en longueur, les princes allemands, fatigués de l'incertitude où on les laissait, finiraient par vouloir prendre un parti et se joindre à l'Autriche contre le perturbateur de l'Empire. Mais son calcul se trouva aussi faux que celui du premier consul était juste. Tous montrèrent à l'envi que Bonaparte n'avait pas trop présumé de leur cupidité. Voyant qu'ils ne pouvaient compter sur leur chef naturel, ils abandonnèrent l'Autriche, et s'empressèrent d'accourir à Paris, pour faire antichambre à la porte du vainqueur. Il serait curieux et instructif de suivre dans le détail les intrigues de tous ces mendiants couronnés, qui venaient sans vergogne se disputer les regards d'un maître étranger, et qui faisaient assaut de bassesses pour obtenir de sa faveur un lambeau de la patrie commune. Mais cela nous entraînerait trop loin.

La Prusse ne se montra pas la moins ardente à la curée. Ce qu'elle avait perdu par la cession de la rive gauche du Rhin se réduisait à peu de chose ; c'étaient

les duchés de Gueldres et de Juliers, la principauté de Mœurs et une partie du duché de Clèves. La population totale de ces pays ne s'élevait pas au delà de 137 000 âmes et leur revenu était à peine de 3 millions. Mais elle entendait bien qu'on lui ferait la part du lion et n'était nullement disposée à une simple compensation. Elle mit tout en œuvre pour faire entrer le premier consul dans ses vues et pour le disposer en faveur du prince de Nassau, beau-frère du roi. Elle voulut même soutenir ses prétentions de l'influence de l'empereur de Russie, que le premier consul ménageait alors, et ce fut là un des motifs secrets de l'entrevue qui eut lieu à Memel, dans les premiers jours de juin 1802, entre Alexandre et Frédéric-Guillaume.

Le premier consul, loin de s'inquiéter de cette ardeur de la Prusse, la voyait avec joie. Il sentait fort bien que plus Frédéric-Guillaume élèverait ses prétentions, plus il se trouverait engagé envers la France, et plus, par la même raison, il se trouverait éloigné de tout accord avec l'Empire qu'il aurait contribué à désorganiser. Il comptait qu'après avoir fait cette première expérience des avantages de l'alliance française, il serait mieux disposé à en tenter une seconde. Mais il ne connaissait pas encore l'homme auquel il avait affaire, et il ne se rendait pas un compte suffisamment exact de cette ambition en quelque sorte inerte et passive, qui ne s'éveillait à l'appât des bénéfices qu'à la condition de n'avoir pas à agir pour se les assurer. En effet, Frédéric-Guillaume, grâce à sa passion secrète des agrandissements, comprenait fort bien la politique du gouvernement français quand il s'agissait de prendre

sa part des succès, mais ce n'était nullement une raison pour qu'il la comprît également, quand il faudrait en partager les périls.

Quoi qu'il en soit, une convention fut signée le 13 mai 1802. La France assurait à la Prusse, en dédommagement de ses possessions de la rive gauche du Rhin, les évêchés de Paderborn et d'Hildesheim, Eichsfeldt, Erfurth, Untergleichen, la ville et une partie de l'évêché de Munster, avec plusieurs autres villes et abbayes. Ces concessions étaient hors de toute proportion avec ce qu'elle avait perdu; l'augmentation en population était de plus de 400 000 âmes. Par cette même convention, le prince de Nassau reçut l'évêché et l'abbaye de Fulde, les abbayes de Corwen et de Weingarten; en cas d'extinction de la ligne directe du prince actuel de Nassau, la maison de Prusse devait hériter des territoires qui lui étaient dévolus. En échange, la cour de Berlin reconnaissait et garantissait tous les arrangements de la France relativement à l'Italie, entre autres l'incorporation du Piémont au territoire français, laquelle venait d'être rendue définitive. La Bavière, le Wurtemberg et le grand-duché de Bade recevaient en même temps de larges indemnités. En favorisant la cupidité de tous ces princes, Bonaparte les détachait de l'Empire dont il leur partageait les dépouilles, et les attachait par l'intérêt et la reconnaissance à la fortune de leur protecteur. L'Autriche, comprenant fort bien où tendait cette politique, lutta tant qu'elle put contre elle; mais, isolée et vaincue, elle ne pouvait rien contre l'accord de la France, de la Prusse et de la Russie; et enfin le 24 mars 1803, elle se décida à rati-

fier le recès du 23 février, qui, en sécularisant le patrimoine du clergé allemand, attaquait directement l'existence même de l'Empire.

Le but du gouvernement français était de créer tout autour de la France une ceinture d'États secondaires trop peu puissants pour prétendre à une indépendance absolue, mais assez forts pour lui servir de remparts contre ses ennemis. La Hollande, la Suisse, l'Italie, étaient déjà soumises à ce système, mais la France restait encore découverte du côté de l'Allemagne. Les procédés de Bonaparte dans l'affaire des sécularisations contenaient en germe et annonçaient déjà la future confédération du Rhin. Cependant il n'y songeait pas encore bien sérieusement, parce qu'il n'avait pas renoncé à l'espoir d'engager définitivement la Prusse dans son système politique.

Si l'empereur Paul n'eût pas été assassiné, il est probable que les événements eussent suivi une autre direction. Bonaparte, assuré de l'alliance et de l'amitié du czar, aurait attaché moins de prix à la coopération de Frédéric-Guillaume. L'alliance russe présentait en effet pour un souverain du caractère du premier consul des avantages qu'il ne pouvait trouver ailleurs. L'éloignement même de la Russie servait à souhait l'ambition du gouvernement français. S'allier avec une puissance voisine, c'était nécessairement s'imposer une limite et des ménagements qui s'accordaient mal avec ses desseins. Avec la Russie, il eût été facile de s'entendre. En lui laissant ses coudées franches dans l'Orient, Bonaparte pouvait espérer que le czar consentirait à ne pas faire obstacle à l'extension de l'in-

fluence et même des conquêtes de la France dans l'Occident. Si les alliances entre voisins sont les plus naturelles et les plus avantageuses au point de vue d'une politique de paix, ce sont par la même raison les plus gênantes et les plus difficiles à conserver dans un système reposant, comme celui de la France à cette époque, sur la guerre et la force.

A la mort de son père, Alexandre sembla un moment vouloir conserver avec la France les relations établies. Personnellement il s'était d'abord senti attiré vers une alliance intime avec le gouvernement français, mais son entourage était animé de sentiments bien différents. Ses conseillers ne pouvaient pardonner à la France la prépondérance qu'elle avait acquise dans les affaires de l'Europe. Alexandre lui-même n'avait pas tardé à être blessé du rôle secondaire que son allié lui avait fait jouer dans le partage des indemnités allemandes.

Cependant il eût encore été facile de le ramener; mais le général Bonaparte, qui comprenait quel intérêt il avait à ménager le czar et qui le prouvait par quelques-unes de ses démarches, ne savait pas résister aux suggestions de son orgueil. La passion de dominer et d'imposer sa volonté lui faisait souvent oublier les plus sages résolutions, et il lui arriva, dans cette occasion comme dans bien d'autres, de sacrifier au succès d'une combinaison secondaire le succès des démarches les plus importantes et les plus habilement combinées. Son mauvais génie, c'était le mépris qu'il avait pour les hommes. La croyance qu'il suffisait de leur faire peur ou d'exciter leur convoitise pour tout obtenir,

jointe à la persuasion où il était que rien ne pouvait lui résister, explique toutes les fautes de son règne. Ce soldat, fier de sa force, s'en remettait de tout à son épée, et il croyait volontiers que le dernier mot en toutes choses appartient à l'audace et à la violence.

Lorsqu'en 1803 l'Angleterre rompit le traité d'Amiens, le premier acte de Bonaparte fut de faire occuper le Hanovre par une armée française, sous les ordres du général Mortier, et de s'emparer du royaume de Naples, où dominait l'influence anglaise. L'empereur de Russie, qui avait pris Naples et le Hanovre sous sa protection, s'offensa de ce manque d'égard et avec raison, puisque l'occupation du Hanovre changeait, sans même qu'on l'eût consulté, l'ordre établi en Allemagne, dont il était garant et auquel il avait coopéré si peu de temps auparavant, sur l'invitation expresse du gouvernement français. A la demande qu'il fit qu'on rouvrît la navigation de l'Elbe et du Weser, le premier consul ne répondit que d'une manière évasive; de plus, le roi de Sardaigne n'était point encore indemnisé, malgré les conventions qui, depuis des années, lui assuraient des dédommagements. Ces griefs réels, envenimés par l'influence de l'Angleterre, et surtout les craintes qu'inspirait l'ambition démesurée du premier consul, avaient déjà produit, dès la fin de 1803, un refroidissement sensible dans les relations de la France et de la Russie. Mais lorsque le 15 mars 1804 un corps de 1200 Français eut passé le Rhin en pleine paix et enlevé à Ettenheim, sur le territoire badois, plusieurs émigrés au nombre desquels se trouvait le duc d'Enghien, petit-fils du prince de Condé, lorsqu'on sut que

ce jeune prince, conduit à Paris, contrairement au droit des gens et aux notions les plus élémentaires de justice, y avait été livré au jugement d'un tribunal militaire, qui l'avait condamné à être fusillé ; lorsque enfin, deux mois après, on apprit que le premier consul venait de se faire proclamer empereur des Français et que cette dignité était déclarée héréditaire dans sa famille, alors tout espoir d'une entente durable entre la France et la Russie fut perdu, et le système des alliances de la France fut complétement bouleversé.

La rupture imminente avec la Russie ne faisait que manifester plus clairement l'impérieuse nécessité de chercher un appui dans une des grandes puissances européennes. Il ne fallait pas songer à l'Angleterre tant que la France occuperait Anvers, ni à l'Autriche qui ne pouvait nous pardonner ses défaites, ses humiliations et son expulsion de l'Italie. Il ne restait donc que la Prusse, que Napoléon avait déjà plus d'une fois tenté d'attacher à sa politique, et qu'il pouvait y croire suffisamment préparée par les avantages qu'il lui avait faits dans le partage des indemnités.

L'alliance prussienne eût été en effet des plus précieuses pour la France. La Prusse pouvait mettre sur pied 200 000 hommes, et les souvenirs des grandes guerres de Frédéric II assurait à ses armes un prestige que n'avait pas réussi à détruire le triste succès des guerres de 1792 à 1795. Avec son appui, Napoléon pouvait se croire sûr que la Russie et l'Autriche n'oseraient pas l'attaquer, et dans le cas où ils l'oseraient, il pouvait sans témérité compter sur la victoire. Si au contraire elle s'alliait à ses ennemis, la lutte devenait

bien difficile à soutenir, et il pouvait se faire que la France fût réduite à combattre moins pour maintenir sa suprématie que pour sauver son existence. L'alliance de la Prusse paraissait donc absolument nécessaire, et cette nécessité même était à la fois le châtiment et le vice de la politique guerroyante de l'empire. C'est être faible que d'avoir besoin d'un appui. Aussi est-ce par là que devait périr le système impérial. Il eût été facile à Napoléon d'échapper à ce danger en renonçant à la politique de conquêtes et en faisant aux nations de l'Europe des concessions raisonnables. Vaincues tant de fois, elles se fussent contentées à peu de frais, et la France aurait pu rentrer dans le repos sans avoir à craindre qu'on vînt l'y troubler. Mais Napoléon ne concevait de grandeur que dans l'abus de la force, de gloire que la gloire militaire ; renoncer à la guerre c'eût été se condamner à voir se réveiller à l'intérieur les désirs de liberté comprimés ou étouffés par l'ivresse brutale des conquêtes. D'ailleurs s'il avait et s'il se connaissait toutes les qualités qui font les grands généraux, il lui manquait la plupart de celles qui font les grands rois ; il est même très-permis de douter qu'il se fît alors une idée quelconque des devoirs d'une royauté pacifique au XIX[e] siècle et après une révolution comme celle que venait de traverser la France. Je crois donc qu'on peut dire que sa nature même le condamnait à guerroyer sans fin comme un joueur est condamné à toujours jouer. Son génie était essentiellement et uniquement militaire ; l'administration même n'était pour lui qu'une stratégie d'un autre ordre, et ceux qui se plaisent à exalter ses grandes qualités d'ad-

ministrateur cèdent à leur insu à l'illusion que nous font toujours ce qu'on est convenu d'appeler les gouvernements forts. Habitués, comme nous le sommes, à la précision mécanique du militarisme, la plupart d'entre nous ne peuvent s'empêcher d'éprouver de l'admiration pour l'homme qui a élevé ce mécanisme à un si haut degré de précision, sans se demander si le talent de l'administrateur ne suppose pas autre chose que l'art d'enrégimenter les hommes et de comprimer les aspirations et la pensée sous la tyrannie des réglementations.

Si l'on veut réduire l'administration à l'art de faire manœuvrer des fonctionnaires, alors je le reconnais, Napoléon fut un grand administrateur. Il était doué d'une activité infatigable, qui lui permettait d'embrasser et de surveiller à la fois un nombre infini de détails, et l'inflexibilité de sa volonté imprimait à tout une marche uniforme et réglée. Mais cet art, tout en exigeant de grandes qualités, est après tout un art inférieur; ce n'est que le côté extérieur et matériel de l'administration. Le talent qu'il exige n'est que le talent d'un administrateur en sous-ordre, qui veille à l'exécution d'une volonté supérieure à la sienne. Mais quand il s'agit d'un homme revêtu, comme Napoléon, d'une puissance à peu près absolue, alors il ne suffit plus, pour le juger, d'admirer la précision du mécanisme qu'il a créé pour assurer l'exécution de ses ordres; il faut voir aussi quelle est la pensée qui l'inspire et qui le guide, car cette pensée devient alors l'élément principal. Un général doit savoir faire manœuvrer une armée; mais, pour être un grand général, il faut savoir la faire manœuvrer

à propos, combiner ses mouvements de manière à déjouer les desseins de l'ennemi. La manœuvre la plus savante n'est qu'un enfantillage et une vaine ostentation, si elle n'est un moyen d'assurer la victoire. Elle ne saurait être un but par elle-même.

De même pour mériter le titre de grand administrateur, il ne suffit pas de conduire un peuple comme une armée et de l'étouffer dans l'atmosphère d'une discipline purement matérielle. Si l'obéissance passive peut être une nécessité dans les camps, cette triste conséquence de l'état de guerre n'en est pas moins démoralisante pour l'âme humaine. Elle ne saurait donc être considérée comme l'idéal du gouvernement des sociétés. Celui-là seul est capable et digne de gouverner les hommes, qui les gouverne pour eux et non pour lui-même, dont tout l'effort tend non à comprimer, mais à susciter en eux toutes les énergies généreuses; qui s'applique à stimuler la pensée, au lieu de la persécuter, et qui, au lieu de les amuser à toutes les vanités d'une gloire brutale et odieuse, de les enivrer du prestige sauvage des jeux de force et de sang, use de la puissance qui lui a été remise pour hâter le progrès social, pour élever d'un degré la civilisation, pour assurer tous les droits, affermir la liberté, exciter et développer, par tous les moyens, la conscience de l'homme et du citoyen. Mais pour cela il faut avoir de l'humanité une autre opinion que celle qu'en avait Napoléon ; il ne faut pas considérer les hommes comme un troupeau de bêtes féroces toujours prêtes à se déchaîner et à se dévorer les unes les autres, dès qu'elles ne sentiront plus sur leur tête la verge d'un gardien ;

il ne faut pas croire qu'on ne peut mener les hommes que par la force et par la satisfaction des appétits grossiers. Napoléon, qui méprisait les hommes parce que, presque dès son adolescence, il n'avait vu que des courtisans; qui ne connaissait de discipline que la discipline militaire parce qu'il avait vécu dès son enfance sous le régime militaire, Napoléon ne pouvait être autre chose qu'un soldat, parce qu'il était né soldat et que l'éducation n'avait fait que développer en lui ses aptitudes natives. Aussi ne lui vint-il jamais à l'esprit qu'il pût renoncer aux batailles et gouverner pacifiquement le peuple qui, dans un accès de fièvre guerrière, s'était donné à lui. Sa passion de la guerre croissait avec les années, et à mesure que les difficultés se multipliaient, il semblait se faire un plaisir de les braver. C'est cette passion qui dicte et qui explique toute sa conduite, bien plus que l'ambition de conquérir. La conquête n'était pour lui que ce qu'est le gain pour le joueur. Le vrai mobile, c'est l'amour du jeu pour lui-même. Napoléon aimait la guerre pour la guerre ; il se sentait là dans son élément, dans son véritable milieu. S'il voulut être empereur, c'était afin que nul ne pût l'empêcher de guerroyer à son aise; s'il finit par se proposer la conquête de l'Europe entière, c'était moins par ambition proprement dite que pour donner un but à cette ardeur guerroyante, pour se fournir à lui-même une raison de ne pas s'arrêter dans la voie où il s'était engagé; c'était enfin par l'effet naturel de toute passion déclarée qui, quand elle ne rencontre pas d'obstacle invincible, finit par dégénérer en idée fixe et en monomanie.

Aussi, quand il vit que l'alliance russe lui échappait, ne songea-t-il plus qu'à s'assurer celle de la Prusse. Il n'en était pas encore venu à cette folie présomptueuse qui devait plus tard le persuader qu'il pouvait lutter seul contre l'Europe entière. Résolu de s'emparer à tout prix de Frédéric-Guillaume, il agit sur lui par tout les genres de séduction. Il le saisit pour ainsi dire par toutes ses fibres : caresses, brillantes promesses, perspective d'une grandeur indéfinie, proposition formelle de placer sur son front la couronne impériale, froideurs affectées, suivies bientôt de nouvelles avances plus empressées, il mit tout en œuvre, et tout fut inutile.

Cette résistance obstinée du roi s'explique par plusieurs raisons.

Il se flattait, et en cela il s'abusait étrangement, qu'il lui suffirait de rester neutre pour paralyser les influences guerrières à Vienne et à Pétersbourg, et empêcher une nouvelle coalition. L'empereur Alexandre et la cour d'Autriche s'appliquaient à l'entretenir dans ces illusions en lui prodiguant les assurances pacifiques. Napoléon avait beau lui prouver clairement que ces deux puissances agissaient de concert avec l'Angleterre, Frédéric-Guillaume ne voulait pas le croire, parce que cela n'entrait pas dans ses vues. L'ensemble et le fond des choses échappaient. Il croyait faire beaucoup pour la paix en se faisant le messager timide et doucereux des plaintes et des vœux de tous les cabinets; sa nature molle et inerte, son intelligence indécise et flottante ne lui permettaient ni de comprendre, ni de décider. En s'unissant à la coalition, il aurait pu briser

cette tyrannie de l'Occident qui commençait à l'effrayer ; en s'alliant à la France, il pouvait dicter la paix à l'Europe et assurer à la Prusse la prépondérance en Allemagne. Tout cela flottait confusément devant ses yeux; mais dans l'un et l'autre cas, il fallait se décider, agir, peut-être faire la guerre, et le malheureux roi éprouvait une répugnance invincible pour l'action.

D'ailleurs, il faut bien le dire, le plan d'alliance de Napoléon était chimérique. Entre le roi de Prusse et lui, il y avait trop d'oppositions de toutes sortes pour qu'il fût possible qu'une alliance entre eux eût quelque chance de durée. Il fallait tout le besoin qu'avait Napoléon de cette alliance pour lui faire concevoir une pareille illusion. Le roi était prudent jusqu'à la pusillanimité, tandis que l'audace de l'empereur allait jusqu'à la témérité et la folie; le premier redoutait la guerre comme la plus affreuse des calamités, l'autre l'aimait comme un grand artiste aime son art. Frédéric-Guillaume n'aspirait qu'à des annexions modestes et silencieuses ; Napoléon, enivré de la gloire, commençait à rêver la conquête du monde ; le roi de Prusse avait une peur affreuse de l'opinion, et, tout en aimant fort le bien d'autrui, il aimait, comme son père, à entendre vanter son désintéressement ; aux yeux du chef de la France, le bruit du canon suffisait à étouffer le cri de la conscience, et la moralité d'un souverain était bien plus dans le but ou plutôt dans le succès que dans les moyens.

Mais si ces divergences profondes suffisaient pour empêcher une alliance durable, il eût été peut-être possible à Napoléon d'entraîner la Prusse, au moins pour un temps, s'il avait su ménager un peu mieux les

justes susceptibilités de ses alliés. Nous avons vu par quelles imprudences il s'était aliéné la Russie dont il avait besoin. Les mêmes raisons entrèrent pour une grande part dans les hésitations de la Prusse. L'invasion du Hanovre par les troupes françaises excita vivement la colère des Prussiens. On ne pouvait croire en Allemagne que la Prusse ne s'opposerait pas à cette violation du territoire allemand. Cette occupation par un corps de 1200 hommes était une humiliation pour la Prusse et une sorte de défi. De plus les Hanovriens n'avaient pas manqué d'envoyer à Berlin pour intéresser le gouvernement en leur faveur, et le premier mouvement du roi avait été d'intervenir. Mais en réfléchissant, il trouva dans la conduite des Anglais à l'égard de la marine prussienne des prétextes pour ne rien faire. Cependant l'armée prussienne exprimait hautement son mécontentement; le commerce et l'industrie, paralysés par la guerre qui avait fermé les bouches de l'Elbe et du Weser, se plaignaient également. Mais, le roi de Prusse eut beau supplier, Napoléon refusa de rien faire pour rétablir la navigation des deux fleuves, et Frédéric-Guillaume put comprendre quel sort lui était réservé s'il se livrait à un allié de ce caractère.

A tout cela se joignait l'influence de la reine Louise qui avait un grand ascendant sur son mari, et qui, depuis l'entrevue des deux souverains à Memel, était complétement gagnée à la cause d'Alexandre. Quant à la noblesse prussienne, elle était tout naturellement l'ennemie de la France révolutionnaire et du parvenu qui semblait alors en être la personnification. Au mi-

lieu de tant d'oppositions, l'alliance française ne pouvait réussir que par de grands ménagements ; mais les ménagements n'étaient pas dans les habitudes de Napoléon.

III

Du moment que Napoléon ne pouvait parvenir à entraîner la Prusse à sa suite, il était bien certain qu'une guerre continentale allait éclater. Dès le 11 avril 1805, la Russie avait signé un traité d'alliance avec l'Angleterre; l'Autriche promettait de se joindre à la coalition. Cependant l'empereur de Russie, après s'être entendu avec la cour de Londres, résolut d'envoyer un chambellan à Paris, et chargea la Prusse de demander des passe-ports français pour son envoyé, à condition toutefois que Napoléon consentirait à ne pas être salué comme empereur. Cette condition fut acceptée. Le 13 mai, un passe-port fut expédié de Milan où se trouvait Napoléon, et parvint le 22 à Berlin. Le chambellan Nowolsitzof arriva lui-même dans cette ville dans le courant de juin et en partit bientôt pour se rendre à sa destination. Mais pendant qu'il était en route, on apprit tout à coup à Petersbourg que le 26 mai Napoléon s'était fait couronner roi d'Italie, et que le 4 juin la Ligurie avait été annexée à la France. Cette nouvelle changea toutes les dispositions. Le 10 juillet, Nowolsitzof rendit ses passe-ports en les accompagnant d'une note. L'Autriche, déjà armée, adhéra le 9 août à la ligue formée entre la Russie et l'Angleterre. Na-

poléon, par un nouveau coup de tête au moins intempestif, avait paralysé les bonnes dispositions des alliés, et rendu la guerre inévitable.

Avant de partir pour aller combattre les Autrichiens sur le Danube, il tenta un dernier effort pour entraîner Frédéric-Guillaume. Il lui proposa avec son alliance la cession définitive du Hanovre.

Le baron de Hardenberg, ministre du roi de Prusse, accueillit ce projet qui lui paraissait compléter heureusement l'organisation territoriale de la Prusse; mais le roi, qui désirait ardemment le Hanovre, n'osait cependant y porter la main. Il craignait à la fois les reproches de l'opinion publique et le danger d'une rupture avec l'Angleterre et la Russie. « Puis-je, demanda-t-il au baron de Hardenberg, sans manquer aux règles de la morale, sans perdre en Europe l'estime des gens de bien, sans être noté dans l'histoire comme un prince sans foi, me départir, pour avoir le Hanovre, du caractère que j'ai maintenu jusqu'ici ? » Le pauvre roi se peint tout entier dans ces paroles; placé entre sa conscience hésitante et sa passion, il aurait bien voulu faire endosser à un autre la responsabilité du vol qui le tentait. Le ministre ne manqua pas de lui répondre, suivant l'adage connu, que la morale d'un souverain n'est pas celle d'un particulier, qu'entre la grande et la petite morale un roi ne doit pas hésiter, et que de petits esprits et de petites gens seuls pourraient voir un vol dans l'acceptation d'une province dont l'accession serait si utile à la grandeur de la Prusse. Le roi, qui ne demandait qu'à être convaincu, se laissa convaincre par ce beau raisonnement,

et consentit à traiter à ces conditions. Cette fois l'empereur croyait bien l'avoir enfin engagé sans retour, et il lui avait envoyé Duroc pour signer le traité (3 septembre). C'était encore une illusion. Au moment de s'engager, le roi eut peur et recula, déclarant que sa résolution était de demeurer neutre. Il avait pris cette décision dans une conférence qu'il avait tenue à Halberstadt avec le duc de Brunswick, le comte de Schulenbourg et le baron de Hardenberg. Pour faire respecter sa neutralité, il ordonna, le 7 septembre, qu'une armée de 80 000 hommes se tînt prête à marcher.

Cependant les difficultés du système de neutralité qu'il prétendait maintenir ne tardèrent pas à se manifester. La Russie et l'Angleterre avaient fait, comme Napoléon, de vaines tentatives pour entraîner Frédéric-Guillaume dans leur alliance. N'y ayant pas réussi, elles cherchaient à atteindre partout leur ennemi, et songèrent tout d'abord à le chasser du Hanovre. Cette entreprise mettait la Prusse dans un grand embarras. En effet, lorsque Napoléon s'était emparé de ce pays, Frédéric-Guillaume lui avait demandé, comme une faveur, de réduire autant que possible les troupes d'occupation, ce qui lui avait été accordé sous condition qu'il ne permettrait à aucune puissance d'entrer en Hanovre, du côté des frontières prussiennes. Il en avait pris volontiers l'engagement, croyant à peine possible ce qui arriva plus tard, et ne songeant alors qu'à la sécurité de la Marche et de sa capitale. Mais le czar était peu disposé à favoriser ce qu'il considérait comme une complicité de la Prusse avec la France, d'autant plus qu'il n'avait pas

besoin, pour atteindre son but, de passer sur le territoire prussien. Il continuait donc à s'occuper de son projet de descente dans la Poméranie suédoise, repoussant toutes les représentations qui lui venaient de Berlin, tandis que Napoléon, en rappelant pour l'employer ailleurs la plus grande partie du corps d'occupation, paraissait par cela même l'avoir placé sous la sauvegarde de la Prusse.

Cette affaire n'était pas encore arrangée qu'une nouvelle difficulté plus grave se présenta. Le 19 septembre, le général russe Buxhœvdent vint à Berlin demander pour les troupes d'Alexandre, qui se hâtaient de marcher au secours de l'Autriche, la permission de traverser le territoire prussien. Cette demande parut plus que surprenante ; on la considéra comme une offense, et c'en était une en effet, quelque biais qu'on prît pour l'atténuer. Elle ne pouvait s'expliquer que par une sorte de mépris pour l'armée prussienne, ou par la supposition que le roi n'oserait pas refuser, à moins qu'on n'aimât mieux y voir la persuasion que Frédéric-Guillaume, malgré ses protestations, était en secret l'ennemi de la France et qu'il suffirait d'une pression un peu énergique pour le forcer à se déclarer ouvertement. Comme tous les caractères faibles, le roi craignait par-dessus tout qu'on pût douter de son énergie. Aussi déploya-t-il dans cette occasion une vigueur qu'on n'eût pas attendue de lui. Toutes les armées prussiennes furent dirigées aussitôt sur la Vistule.

Il semblait que cette circonstance eût dû resserrer les liens qui unissaient la Prusse à la France, et en effet il eût été assez naturel que Napoléon eût témoigné

quelque reconnaissance d'un effort qui avait dû coûter au roi de Prusse, et qui en tout cas témoignait hautement que, s'il avait refusé de s'attacher à sa fortune, il était du moins bien éloigné de favoriser les projets de ses ennemis. Mais cela ne l'empêcha pas de donner à Bernadotte, qui était dans le Hanovre, l'ordre de se rendre par la voie la plus courte à Nordlingen. Celui-ci eut beau faire observer qu'il lui faudrait dans ce cas traverser le territoire prussien, le même ordre lui fut réitéré impérativement. Il pénétra donc dans le Wurzbourg et s'avança dans les premiers jours d'octobre sur la route d'Ussenheim par Anspach, Gunzenhausen et Weissenbourg. Marmont, qui avait quitté Mayence pour se porter à sa rencontre, entra aussi par le Wurzbourg dans la principauté d'Anspach. Wrede, général de l'armée bavaroise, après avoir échappé aux Autrichiens, en traversant le Danube, avait pénétré de son côté sur le même territoire par la route de Schwabach et d'Arenberg, pendant que Davoust, campé à Crailsheim et à Dinkelsbuhl, s'étendait dans la partie méridionale.

On conçoit la colère du roi à ces nouvelles. En six jours plus de 100 000 hommes avaient traversé le pays d'Anspach.

Des explications furent demandées à Duroc et à l'ambassadeur français Laforest. Mais elles ne satisfirent pas le roi, si l'on en juge par la réponse qu'il y fit faire par le baron de Hardenberg :

« Sa Majesté ne sait pas de quoi elle doit s'étonner le plus, ou des violences que les armées françaises se sont permises dans ses provinces, ou des arguments incom-

préhensibles par lesquels on prétend les justifier. Sa Majesté, jalouse avec raison d'une considération qui est due autant à sa puissance qu'à son caractère, a vu avec une sensation qu'elle essayerait en vain de cacher la dépêche justificative qui a été remise par la délégation française à son cabinet. On s'appuie sur l'exemple de la dernière guerre et sur la parité des circonstances, comme si les exceptions que l'on permit alors n'avaient pas été fondées sur des traités précis qui ont cessé à la paix ; comme si l'empereur Napoléon s'était souvenu de ces traités, lorsqu'il prit possession du pays de Hanovre, d'un pays qui, par ces mêmes traités, était depuis longues années sous la protection de la Prusse. On prétexte l'ignorance de nos vues, comme si les vues ne se montraient pas ici dans le fait même et comme si la nature des choses pouvait changer de face avant qu'on ait stipulé le contraire; comme si les protestations solennelles des magistrats de la province et des ministres de Sa Majesté près l'électeur de Bavière n'avaient pas suffisamment publié ce qui n'avait pas besoin de l'être, et comme si je n'avais pas déclaré moi-même, la carte à la main, longtemps auparavant, dans mes conférences avec S. Exc. le maréchal Duroc et M. Laforest, l'impossibilité de permettre aucune marche de troupes dans les margraviats... Arrêté de tous côtés dans ses nobles vues, le roi ne peut prendre encore d'autres soins que ceux de veiller à la sûreté de ses peuples ; mais il se regarde dès à présent comme affranchi de tous les engagements qu'il a pris, et il se voit obligé de faire prendre à ses armées les positions nécessaires à la défense de l'État. »

Ainsi Napoléon venait encore de gâter sa situation par son mépris des susceptibilités et des intérêts de ceux mêmes qu'il avait la prétention de s'attacher. Ce génie hautain et égoïste ne comprenait pas que tout ne fléchît pas à ses caprices et ne s'immolât pas à ses intérêts. Il croyait pouvoir tout oser, surtout à l'égard du roi de Prusse, qui avait eu le tort de lui laisser trop voir combien il redoutait la guerre. Cependant celui-ci, en cette occurrence, fit sans hésiter ce que l'honneur lui commandait. Il forma aussitôt trois armées : l'une de 50 000 hommes, sous le duc de Brunswick, dans la basse Saxe ; une seconde de 60 000, sous le prince de Hohenlohe, dans la Franconie, et une troisième de 20 000, sous l'électeur de Hesse, dans la Westphalie. Il accorda aux Russes le passage à travers la Silésie, et les autorités de Breslau furent chargées de leur subsistance. Il rappela les troupes stationnées sur la Vistule pour les diriger vers l'Occident. Napoléon, tout irrité qu'il était de ces mesures, n'osait réclamer contre elles, puisqu'elles n'étaient que les conséquences nécessaires de son imprudence et de son orgueil.

Mais ce qui était plus dangereux que la colère du roi, c'était celle de la nation. L'opinion, irritée contre l'insolence des Russes, qui avaient demandé la permission de passer sur le territoire prussien, s'était tournée avec violence contre les Français qui l'avaient traversé sans même en informer le gouvernement. Cette atteinte à l'honneur national, ce procédé si méprisant, furent la première étincelle de cet immense incendie qui devait allumer toute l'Allemagne et rendre inévitable la chute de l'homme qui avait tenu si peu de

compte de la dignité des hommes. On ne parlait partout que de l'attentat d'Anspach ; l'irritation de l'armée et de la cour était telle qu'on ne doutait pas d'entraîner le roi à faire cause commune avec la Russie et l'Autriche. En effet, il avait dit lui-même à plusieurs reprises qu'il se déclarerait contre quiconque violerait sa neutralité. Les ambassadeurs de Londres, de Pétersbourg, de Vienne, nouèrent autour de lui mille intrigues pour le circonvenir et l'entraîner à prendre un parti décisif. La reine était elle-même à la tête du mouvement. On ne sait si ce fut elle qui eut l'idée d'envoyer un exprès à l'empereur Alexandre, qui venait précisément d'écrire au roi pour lui demander une entrevue, et qui attendait sa réponse à Pulawi. Ce qui est certain, c'est qu'on l'instruisit sans retard de l'incident d'Anspach ; on lui dit que le moment était venu de s'emparer de Frédéric-Guillaume, et on le pressa d'accourir sans délai à Berlin. Le czar quitta aussitôt Pulawi, et tomba à l'improviste au milieu de la famille royale de Prusse. Le peuple de Berlin l'accueillit avec enthousiasme. Au théâtre, on représentait au milieu des applaudissements unanimes le *camp de Wallenstein* de Schiller, en y ajoutant des chants de guerre. Dans tous les banquets, dans toutes les réunions, on buvait à la délivrance de la patrie et à la ruine de ses ennemis.

Il était bien difficile au roi de rester calme au milieu de ces passions dont les réclamations lui arrivaient de tous côtés. D'ailleurs, pour un homme de ce caractère, le plus difficile était fait. La réponse de Hardenberg avait rompu la glace ; l'armée était sur pied ; il suffisait d'un mot pour décider la guerre, et

ce mot, tout le monde conspirait pour le lui arracher.

Enfin le 3 novembre 1805, il se décida à signer la convention de Potsdam ; mais cependant pour ne pas encore se compromettre, il voulut que cette convention demeurât secrète. La France devait être contrainte à remplir les conditions du traité de Lunéville et à rendre ce qu'elle avait pris depuis cette époque; elle devait dédommager le roi de Sardaigne, restituer à la Suisse et à la Hollande leur indépendance, et consentir à la séparation des couronnes de France et d'Italie.

Il fut convenu en même temps que le comte de Haugwitz transmettrait à Napoléon ces conditions sous forme de simples propositions; s'il y adhérait, la Prusse devait lui offrir sa médiation pour faire la paix; sinon, elle s'engageait à commencer les hostilités avant le 15 décembre.

Après la signature du traité, Alexandre quitta Berlin pour rejoindre son armée, mais avant de partir, il voulut se rendre à minuit, avec le roi et la reine, dans le caveau où reposent les restes du grand Frédéric. Là, Alexandre, saisi d'une émotion profonde, baisa le cercueil du héros prussien; les deux rois s'embrassèrent avec attendrissement en se jurant foi et amitié; scène digne des temps héroïques, si les actions avaient répondu au sentiment qui l'avait inspirée, mais qui fut tournée en ridicule par ceux qui ne voient que dans le résultat la mesure de toutes choses.

Mais en tout cas, on a eu tort de la considérer comme un jeu et comme un coup monté pour agir sur l'imagination du roi. L'émotion des deux princes

fut certainement sincère dans le moment, et si, en sortant de là, ils avaient brisé la puissance de Napoléon et délivré l'Europe de la tyrannie qu'il faisait peser sur elle, ceux-là mêmes qui ont ri de cette entrevue nocturne n'auraient pas manqué de la trouver sublime.

Cette convention de Potsdam était encore une faute. Dans l'état où était l'Autriche, vaincue ou plutôt écrasée par la défaite d'Ulm, il n'était possible de la soustraire aux conséquences de ce désastre que par une action rapide et concertée. Si les armées prussiennes unies à celles de la Russie et de l'Autriche avaient montré l'intention d'attaquer résolûment le vainqueur, Napoléon eût peut-être hésité, et en tout cas il est permis de supposer que le résultat de la campagne d'Austerlitz eût été moins brillant. Ce délai du 15 décembre, que le roi de Prusse demandait pour agir, était véritablement insensé, car il n'était pas douteux que les grands coups seraient portés avant cette époque. Faut-il donc supposer que Frédéric-Guillaume ait voulu se ménager une échappatoire, en se réservant de se joindre aux ennemis de Napoléon s'ils étaient vainqueurs, et de considérer la convention de Potsdam comme nulle, s'ils étaient vaincus? A-t-il voulu se donner auprès des puissances alliées les apparences de la décision, tout en se ménageant les bénéfices de ce qu'il considérait comme de la prudence? Il serait difficile de l'affirmer, mais il faut avouer que la conduite subséquente du gouvernement prussien autorise bien des soupçons, à moins qu'on ne veuille, comme d'habitude, rejeter sur le seul comte de Haugwitz la responsabilité de ce qui suivit.

Ce qu'il y a de sûr, c'est que celui-ci arriva au camp de Napoléon trois jours avant la bataille d'Austerlitz, et que, sans dire à l'empereur un mot de sa mission, il s'en alla à Vienne attendre le résultat de la bataille. Quand le succès des armes françaises fut connu, il accourut complimenter le vainqueur. « Voilà un compliment dont la fortune a changé l'adresse », lui répondit l'empereur.

Grâce à son indécision et à ses lenteurs, le roi de Prusse n'avait donc gagné au traité de Potsdam que l'avantage de s'être définitivement compromis vis-à-vis de Napoléon, sans avoir rien fait d'utile ni pour lui-même ni pour ses alliés. Il avait simplement donné à la fois et une preuve de mauvaise volonté et une preuve d'incapacité. A force d'avoir voulu tout ménager, Frédéric-Guillaume était arrivé à tout compromettre. Méprisé également de ses alliés et de ses ennemis, il n'avait plus à attendre ni secours des uns ni indulgence des autres. Napoléon en était venu à son égard à ce sentiment complexe de mépris et de haine qui ne recule devant aucune vengeance et qui se croit tout permis, parce que l'ennemi ne paraît plus digne d'aucune estime ni d'aucun respect. En effet, si le caractère du roi fut pour beaucoup dans la catastrophe prochaine qui va fondre sur la Prusse, ce fut moins peut-être à cause des lourdes fautes que son indécision lui fit commettre, qu'à cause de ces trésors de mépris que cette longue pusillanimité devait finir par accumuler contre lui dans l'âme d'un homme aussi hardi et résolu que Napoléon.

Aussi, à partir de ce moment, ne cessa-t-il de le traiter comme un laquais. Le 12 décembre, de retour

à Schœnbrunn, il fit venir le comte de Haugwitz qui tremblait devant le vainqueur, et dont l'attitude craintive et humiliée ne pouvait que confirmer Napoléon dans ses dispositions à l'insolence. Là, il lui reprocha, dans les termes les plus durs et les plus blessants, les procédés équivoques de la cour de Berlin, lui déclara qu'il se résignerait encore à lui pardonner une dernière fois, mais à une condition, c'est qu'elle entrerait pleinement et franchement dans l'alliance de la France, et qu'elle le suivrait partout où il lui plairait de la mener. A ce prix, il lui garantissait l'incorporation du Hanovre; si elle refusait, il était décidé à la rayer de la carte des nations.

Haugwitz, sur qui les injures glissaient, n'hésita pas. Il était tout joyeux de voir que la chose s'arrangeât de cette manière, et qu'une aventure qui aurait pu avoir pour conséquence la destruction de la Prusse se terminât par une accession de territoire. Il signa donc l'alliance, le 15 décembre, le jour même où la Prusse avait promis à la Russie et à l'Autriche de se déclarer pour elles.

Par ce traité, la France donnait à la Prusse le Hanovre avec toutes les autres possessions anglaises en Allemagne. La Prusse, de son côté, cédait à la France le margraviat d'Anspach, la principauté de Neufchâtel, Wesel, la principauté de Berg et le duché de Clèves. La Bavière prenait l'engagement de donner à la Prusse un territoire de 20 000 âmes, en compensation du margraviat d'Anspach. En somme, ce traité enlevait à la Prusse 400 000 sujets, et lui en donnait en échange un million. De plus, le roi de Prusse garantissait à

l'empereur l'exécution des clauses de la paix de Presbourg, et celui-ci garantissait au roi de Prusse la possession de ses anciens et de ses nouveaux États. Tous deux s'engageaient en commun à protéger la Turquie.

On peut croire que la cour de Berlin a ignoré jusqu'au dernier moment ce traité qui faisait partager à la Prusse la dépouille de ses propres alliés, et qui l'associait honteusement aux profits de la victoire de ses ennemis. En effet, pendant que Haugwitz négociait à Vienne, le gouvernement prussien promettait protection et sûreté aux troupes anglaises. Le colonel Pful, envoyé par le roi pour porter à Haugwitz des ordres dans ce sens, n'avait pas atteint les frontières de la Silésie, quand il rencontra le négociateur prussien qui avait quitté Vienne après avoir tout terminé. A la suite des explications qu'ils eurent ensemble, ils jugèrent qu'il serait toujours temps de demander à Napoléon l'évacuation du Hanovre, si le roi rejetait la convention conclue, et que s'il l'approuvait, il était prudent de tenir cachées les conditions apportées par Pful. Celui-ci se laissa donc décider à renoncer à une mission qui pouvait tout remettre en question quand tout paraissait arrangé, et il retourna avec Haugwitz à Berlin, où ils arrivèrent le 25 décembre.

Jamais traité ne fut si mal accueilli. A peine fut-il connu que tout le monde l'attaqua. Personne, en effet, ne s'y trompait, et l'on s'accorda à y voir une honte pour la Prusse. L'armée surtout était mortifiée de voir qu'il lui fallait renoncer à l'espoir d'entrer dans la lutte qu'elle avait cru si près de s'engager. Le patriotisme prussien, ranimé par les violences de Napoléon et par

le peu de soin qu'il avait pris de ménager les susceptibilités de la nation, se réveillait partout. On se disait que si au lieu d'attendre dans l'inaction la défaite de la Russie et de l'Autriche, on avait résolûment commencé la guerre avant la bataille d'Austerlitz, la Prusse aurait pu acquérir la gloire d'être l'arbitre et la libératrice de l'Europe. L'opinion publique se prononçait surtout contre le comte d'Haugwitz avec une vivacité extrême. On accusait la lenteur qu'il avait mise à se rendre au camp de Napoléon, et qui semblait presque calculée pour n'arriver, s'il était possible, qu'après l'événement, ou du moins à un moment où il était si près de se décider, que la Prusse ne pourrait plus rien faire pour le changer. C'est lui, disait-on, qui a livré à l'ennemi commun l'honneur de la patrie. Pourquoi, puisqu'on l'envoyait au camp français, a-t-il été attendre à Vienne qu'il n'y eut plus rien à faire ? Ne devait-il pas, en tout cas, communiquer à l'empereur les propositions de Frédéric-Guillaume, au lieu de les subordonner à sa propre manière de voir, et de transformer en compliments obséquieux des instructions qui eussent sans doute fait réfléchir l'ennemi et peut-être empêché la bataille d'Austerlitz ? Ce sont tous ces retards et toutes ces lâchetés qui ont fait que l'Autriche, trompée sur les vrais sentiments de la Prusse, s'est hâtée de faire la paix, que la Russie a cessé la guerre, et que l'Allemagne se trouve aux mains du vainqueur.

Il faut avouer que toutes ces accusations n'étaient pas sans vraisemblance ; mais le vrai coupable dans tout cela, ce n'était pas le comte d'Haugwitz, c'était le roi lui-même. Rien ne prouve, en effet, que le comte

d'Haugwitz, dans cette affaire, ait dépassé ses instructions. Il est bien certain que le roi désirait soustraire la Prusse au vasselage humiliant que prétendait lui imposer Napoléon ; mais on sait en même temps combien il était irrésolu, combien ennemi des partis décidés. Il est bien probable que les instructions qu'il avait données au négociateur étaient fort élastiques, à moins qu'on n'aime mieux supposer qu'il n'ait pas prévu qu'une bataille pouvait être livrée et que Napoléon pourrait être vainqueur, supposition peu acceptable avec un général tel que l'empereur, et qui ne justifierait Frédéric-Guillaume du reproche de faiblesse que pour faire peser sur lui celui d'une imprévoyance à peine croyable. D'ailleurs, rien ne le peut disculper d'avoir choisi pour négociateur un homme comme le comte d'Haugwitz, connu par la terreur que lui inspirait Napoléon, incapable par là même d'opposer au vainqueur une résistance sérieuse. Voilà ce que disaient le petit nombre de ceux qui osaient faire remonter jusqu'au roi la responsabilité de ce qui venait de se faire. Quelques-uns mêmes allaient jusqu'à faire entendre que le roi, pour ménager ses scrupules et sa réputation d'honnêteté, n'était pas fâché d'avoir auprès de lui un homme dont la conscience élastique et la morale complaisante pussent se prêter sans résistance aux désirs secrets et non exprimés de son souverain; un homme d'honneur et d'humeur faciles, capable de comprendre à demi-mot, d'interpréter même le silence, en même temps qu'assez dévoué ou du moins assez insensible aux reproches de l'opinion pour consentir à s'exposer pour son roi à la clameur publique et à

détourner sur lui-même les coups de l'indignation nationale. Cette manière d'accommoder les susceptibilités de la morale avec les exigences de la politique, de cumuler les avantages de la vertu avec les profits de l'ambition, est assez dans les habitudes de la monarchie prussienne, comme nous avons déjà pu le voir, et comme nous aurons occasion de le voir bien plus clairement encore. C'est ainsi que se forment les grands empires. Cela se pratiquait déjà du temps de Louis XI, mais avec moins d'artifice. Cet âge grossier n'avait pas encore imaginé les raffinements de la morale moderne, et les rois n'avaient pas encore l'art de se dédoubler pour commettre leurs crimes sans faire tort à leur vertu.

Quoi qu'il en soit, Frédéric-Guillaume se trouva bien embarrassé de son traité. Il était en effet à peu près aussi difficile de l'accepter que de le rejeter, et le soulèvement des passions contre la France rendait la chose encore plus embarrassante. C'est ce que n'avait pas prévu le comte de Haugwitz non plus que Napoléon. Le négociateur prussien, habitué à la longue et tranquille docilité du peuple prussien, si soumis aux volontés et aux décisions de ses rois, était à la rigueur excusable de n'avoir pas prévu ou de n'avoir pas fait entrer en ligne de compte le mécontentement de la nation. Mais ce mépris des peuples, qui est le vice radical de toute la politique de Napoléon et qui a été la véritable cause de sa chute, est plus surprenant chez un homme sorti d'une Révolution populaire et qui lui devait tout ce qu'il était. Le roi, en face de cette effervescence, ne sachant quel parti embrasser,

et moins capable peut-être que personne de prendre par lui-même une résolution quelconque, convoqua, pour s'éclairer de leurs conseils, ses hommes d'État les plus considérés pour leur sagesse, les plus dignes de sa confiance. Jamais, si l'on en croit le bruit public, séance ne fut plus orageuse et plus partagée d'opinion. Chacun parla suivant qu'il était plus influencé par le présent ou par l'avenir, par l'amour de la paix ou celui de la gloire, selon que l'audace de Napoléon lui paraissait plus ou moins redoutable, ou qu'il était bien ou mal disposé pour Haugwitz. Lorsque après une longue discussion, on eut conclu qu'il valait mieux ne pas faire la guerre contre la France, il s'en éleva une seconde, beaucoup plus animée et plus opiniâtre, sur la question des échanges proposés par Napoléon. La plupart des conseillers étaient pénétrés de la honte qu'il y avait à échanger contre un territoire étranger une partie du patrimoine de la Prusse; mais on avait éprouvé combien il était difficile de protéger les possessions lointaines. Si les uns faisaient valoir que la Prusse, devenue plus compacte par l'annexion du Hanovre, serait mieux garantie contre la France par la disposition de ses nouvelles frontières, les autres répliquaient qu'on ne devrait cet avantage qu'à la spoliation d'une des plus anciennes maisons de l'Allemagne, parente et alliée de celle de Prusse. D'autres enfin, tout en admettant que la politique n'est pas toujours compatible avec la justice, demandaient s'il était bien prouvé qu'on agirait politiquement en sacrifiant à l'intérêt ce qu'on avait encore conservé d'honneur et de loyauté. « D'ailleurs, disaient-ils, c'est

ne point connaître le caractère de Napoléon que de supposer qu'il soit capable d'oublier l'effort que venait de faire la Prusse pour se soustraire à son influence. S'il a cru devoir dissimuler pour le moment, ce n'a été que pour mieux assurer sa vengeance. Cette donation du Hanovre, qui ne lui appartient pas, est un piége tendu à l'ambition de la Prusse. Par là, il rend la Prusse odieuse à l'Angleterre, suspecte aux princes allemands et à la Russie. Enfin quel avantage peut-il y avoir pour le roi à changer des sujets fidèles et dévoués pour des populations hostiles qui seront un embarras pour l'État en temps de paix, et en temps de guerre peut-être un danger. »

Napoléon qui connaissait le désir qu'avait personnellement Frédéric-Guillaume de posséder le Hanovre avait cru le gagner à jamais par cette offre, et il se croyait d'autant plus sûr du roi, qu'il le constituait par cette cession en hostilité permanente avec l'Angleterre, l'âme des coalitions. Mais il était bien difficile de supposer que le roi de Prusse ne vît pas à quel danger il s'exposait, ou que du moins des conseillers ne le lui fissent pas voir.

Ceux-ci ballottés entre la honte, le danger de l'acceptation, et la crainte de pousser à bout Napoléon en n'acceptant pas, prirent un moyen terme qu'ils croyaient propre à tout concilier, et à assurer à la Prusse la possession du Hanovre bien qu'en sauvant les apparences. Mais tout en ayant l'air de se borner à modifier la convention de Vienne, ils l'annulaient en effet. On supprima l'article 1er du traité, concernant l'alliance offensive et défensive des deux États, ce qui revenait à supprimer

le traité lui-même ; puis on refusa d'échanger les domaines héréditaires de la monarchie contre un territoire qui, en réalité, appartenait à l'Angleterre, et l'on demanda que la France obtînt avant tout la renonciation du roi de la Grande-Bretagne. Le comte d'Haugwitz fut chargé d'aller proposer ces modifications à Napoléon, et partit pour Paris le 14 janvier 1806.

Celui-ci, furieux de voir que le roi de Prusse n'avait pas ratifié purement et simplement, refusa d'abord d'écouter l'ambassadeur prussien. Cependant, sur ses instances, il consentit à renouer les négociations. Dès lors, Frédéric-Guillaume crut tout danger de guerre écarté. Dans une déclaration du 24 janvier, il disait que, la paix étant désormais assurée, il rappelait dans leurs cantonnements la plus grande partie de ses troupes. Le 26, le baron de Hardenberg annonça aux commerçants prussiens qu'ils n'avaient plus désormais rien à craindre pour leurs intérêts. En même temps, sous prétexte d'occuper provisoirement, disait-on, le Hanovre, on exigea l'éloignement des alliés encore stationnés dans ce pays. Puis, quand les troupes anglaises, la légion allemande et les Russes se furent éloignés, une proclamation adressée le 27 janvier à la noblesse et au peuple du Hanovre annonça que les Français allaient évacuer l'électorat, et que celui-ci resterait, jusqu'à la paix générale, sous l'administration et la garde de la Prusse ; que la partie des revenus du pays qui excéderait l'entretien des troupes et la solde des fonctionnaires serait employée en améliorations. Le roi finissait en invitant la population à faire bon accueil aux autorités prussiennes, et à leur obéir sans

résistance. Immédiatement après cette déclaration, le comte de Schulenbourg-Kehnert entra dans le Hanovre à la tête de 23 bataillons d'infanterie, de 25 escadrons de cavalerie et de plusieurs compagnies d'artilleurs. Le comte de Munster, qui gouvernait le Hanovre au nom de l'Angleterre, fit une protestation solennelle. Il fit ressortir la scandaleuse contradiction qui existait entre la conduite présente de la Prusse et les engagements que, le 12 décembre précédent, le baron de Hardenberg avait pris au nom de son gouvernement avec lord Harrowby, ambassadeur d'Angleterre ; il déclara en même temps que l'obéissance que l'on exigeait de la population à l'égard des autorités prussiennes ne pouvait s'accorder avec le devoir des sujets d'obéir à leur souverain légitime. Tous ses efforts furent inutiles. On n'en continua pas moins à occuper le pays et à s'y installer, et le comte dut partir pour Londres au commencement de février, après avoir engagé les Hanovriens à ne pas tenter une résistance inutile.

On conçoit quelle fut la colère du gouvernement anglais contre le cabinet de Berlin. Il était évident que l'Angleterre avait été jouée, et que la prétendue occupation provisoire n'avait été qu'un stratagème pour décider les troupes anglaises à se retirer. C'était une nouvelle faute à ajouter à toutes celles qu'avaient fait commettre au roi son indécision et sa faiblesse. Par ses demi-mesures et ses demi-moyens, par ses détours et ses équivoques de conduite et de parole, il s'était aliéné l'Angleterre, sans avoir satisfait la France. Suspect à ses alliés et méprisé de ses ennemis, il allait bientôt apprendre à ses dépens que dans la situation

qui lui avait été faite, en grande partie par sa faute, il n'y avait que deux moyens de sortir d'embarras : ou de s'attacher franchement à l'alliance de la France et d'accepter le traité tel que lui avait envoyé Napoléon, ou de se déclarer nettement son ennemi en se joignant aux puissances coalisées. Ces deux partis avaient leurs dangers, mais aussi leurs avantages. Mais prétendre à l'alliance de l'Angleterre en lui prenant ses possessions allemandes, et en même temps à celle de Napoléon en rejetant ses propositions, c'était une de ces folies qui ne peuvent germer que dans des têtes comme celle de Frédéric-Guillaume, et qui ne se comprennent que par le vertige dont se trouvent saisies les âmes pusillanimes, lorsque, acculées à la nécessité de prendre un parti et d'agir, elles ne peuvent s'y résoudre, et se jettent dans les biais et les combinaisons les plus impossibles, pour échapper à leurs propres terreurs. Alors, elles ne trouvent de refuge que dans l'absurde, comme ces malheureux que la peur précipite dans les abîmes.

Une fois que Napoléon vit la Prusse brouillée avec l'Angleterre et compromise auprès de toutes les puissances, il se décida à conclure avec le comte de Haugwitz un nouveau traité pour remplacer celui du 15 décembre 1805. Mais, comme on devait s'y attendre, cette nouvelle convention, signée le 15 février 1806, fut beaucoup plus onéreuse pour la Prusse que la première. La clause de l'acte du 15 novembre, par laquelle la Bavière devait céder à la Prusse un territoire de 20 000 âmes, fut supprimée, et la Prusse dut s'engager à fermer au pavillon britannique les embouchures de l'Elbe et du Weser. Voilà ce que Frédéric-Guillaume

gagna pour avoir refusé d'accéder aux conditions du 15 décembre. De plus le ministre français reçut l'ordre de déclarer à Berlin que Napoléon ne retirerait ses troupes d'Allemagne que lorsque le nouveau traité aurait été ratifié. Craignant de voir son territoire envahi, Frédéric-Guillaume céda et ratifia le traité le 15 février.

On conçoit sans peine le dédain de Napoléon pour cette cour indécise et flottante, et l'on sait qu'il était dans sa nature d'abuser de ses avantages ; mais n'aurait-il pas dû songer qu'à force d'humilier ce faible roi, il finirait par soulever à la fois dans la population et dans l'armée les sentiments monarchiques et patriotiques plus endormis qu'éteints?

La manière même dont on se mit en possession des territoires cédés était bien propre à irriter le peuple. Afin d'occuper Wesel au jour fixé, les Français pressèrent tellement la garnison prussienne, qu'elle fut obligée de se loger dans les villages environnants et de laisser provisoirement dans la forteresse ses munitions et ses provisions de bouche. On alla même plus loin. Des détachements français occupèrent les territoires d'Elten, d'Essen et de Werden, comme s'ils faisaient partie du duché de Clèves. Le gouvernement prussien réclama contre cette occupation, alléguant que ces trois abbayes n'appartenaient pas au duché de Clèves, et qu'elles ne lui avaient été réunies qu'administrativement. L'empereur ne tint aucun compte de ces réclamations et garda les territoires. D'autres humiliations suivirent celles-ci. Le baron de Hardenberg, ministre des affaires étrangères, était devenu depuis la

violation du territoire d'Anspach le chef du parti opposé à la France. Napoléon exigea qu'il fût éloigné des affaires. La république batave venait d'être transformée en monarchie, et cette nouvelle couronne avait été donnée à Louis Bonaparte. L'empereur ne daigna pas même en informer Frédéric-Guillaume. Au moment où il n'était bruit que du prochain renversement de l'ancienne constitution germanique, le roi de Prusse ne fut pas même consulté, lui, la seconde personne de l'Empire, sur un changement qui le touchait de si près.

La Prusse, tout en se laissant traiter ainsi par la France, se trouvait elle-même forcée de faire éprouver à d'autres des traitements pareils. Engagé par son traité à fermer aux Anglais les ports et les fleuves de la mer du Nord, le roi, dans une proclamation du 28 mars, annonça au monde cette humiliante nécessité, et il fit établir des batteries sur la côte de Cuxhaven. Le 1er avril suivant, il fallut encore dévoiler ce qu'on avait craint jusqu'alors d'avouer publiquement. Une déclaration de ce jour annonçait que, en vertu d'une convention avec la France, la Prusse s'appropriait toutes les possessions allemandes de la maison électorale de Brunswick, comme une conquête dont l'empereur des Français lui faisait la cession, et qu'elle les considérait comme légitimement acquises à tous les points de vue. Il fallut même menacer le roi de Suède de lui faire la guerre, pour le décider à évacuer le Lauenbourg, qu'il refusait de quitter tant que son allié, le roi d'Angleterre, n'y aurait pas donné son consentement.

On devait bien s'attendre que l'Angleterre ne se laisserait pas dépouiller impunément. A peine eut-on appris à Londres que les ports de la mer du Nord étaient fermés au pavillon britannique, que le roi George III rappela aussitôt de Berlin son ambassadeur Jacson; le 8 avril, il fit fermer les bouches de l'Elbe, du Weser, de l'Ems et de la Trave, et fit mettre l'embargo sur tous les navires prussiens qui se trouvaient dans les ports d'Angleterre. Ces mesures et les lettres de marque délivrées le 14 mai aux corsaires anglais coûtèrent à la Prusse, en quelques semaines, plusieurs centaines de vaisseaux et ruinèrent son commerce. Son honneur ne fut pas moins compromis par les déclarations officielles et par les accusations qui, de Londres, se répandirent sur tout le continent. La conduite de la Prusse y était représentée sous les plus noires couleurs. Les fautes que lui avaient fait commettre les indécisions et l'aveuglement du roi y étaient dénoncées et exagérées comme des menées astucieuses et perfides; son désistement de la guerre contre la France, comme un aveu honteux de sa faiblesse, et son intention d'administrer provisoirement le Hanovre jusqu'à la paix générale, comme une trahison réfléchie. « Jamais, répétaient en chœur les journaux et les pamphlets anglais, jamais puissance n'avait agi avec plus d'hypocrisie et enfreint avec plus d'audace ses devoirs envers ses alliés. C'était d'elle qu'on pouvait apprendre à blesser en flattant. Ne devait-elle pas rougir d'avancer pour sa justification que, depuis la paix d'Austerlitz, le choix des moyens propres à garantir sa sécurité et à établir le repos du Nord n'avait plus dépendu d'elle? Un tel langage était indigne d'un peuple

qui prétendait à la suprématie en Allemagne, indigne de la Prusse dont les armées étaient pleines encore des souvenirs du grand Frédéric, et qui pouvait compter sur un allié tel que la Russie. Que devait-on penser de cette puissance, lorsqu'elle osait se vanter d'avoir, par sa convention avec la France, éloigné les troupes étrangères du Hanovre? N'aurait-on pas dû espérer que les soldats prussiens respecteraient un pays évacué par les Français? Que dire de sa jactance en parlant des sacrifices qu'elle avait faits? La Prusse, il est vrai, a sacrifié à la fois son indépendance, son honneur, ses plus anciennes possessions et ses sujets les plus fidèles; mais ces sacrifices ne sont pas une conséquence de la conduite de l'Angleterre, et ne donnent pas au gouvernement prussien le droit de dépouiller ses alliés. »

La Prusse, brouillée avec l'Angleterre, déconsidérée dans toute l'Europe, humiliée par la France, allait bientôt recevoir un nouveau coup, non moins sensible. Napoléon, qui avait longtemps compté qu'il entraînerait le roi dans son système politique, avait fini par reconnaître son erreur, et c'était pour se venger du dépit que lui causait la nécessité de renoncer à cet espoir qu'il avait si fort maltraité Frédéric-Guillaume. Plus il l'humiliait, plus il comprenait qu'il devenait impossible de compter sur lui. Il résolut donc de se chercher en Allemagne d'autres alliances qui lui permissent de se passer de la Prusse. Il ne fallait pas songer à ramener l'Autriche. Or, en dehors de l'Autriche et de la Prusse, il n'y avait en Allemagne que de petits princes que leur faiblesse individuelle enchaînait nécessairement à la politique de l'un ou de l'autre des deu

grands États allemands. Cependant Frédéric II, en fondant l'*Union des princes*, avait donné un exemple qui pouvait être mis à profit. Cette union avait été depuis longtemps dissoute par les événements qui avaient en quelques années si profondément bouleversé l'Allemagne. Napoléon résolut de la reconstituer sur d'autres bases et au bénéfice de sa politique. Il forma deux colléges, un de rois et un de princes. Le collége de rois comprenait : 1° le prince primat, ex-électeur de Mayence ; 2° le roi de Bavière auquel étaient données les villes libres de Nuremberg et de Ratisbonne ; 3° le roi de Wurtemberg; 4° le grand-duc de Bade; 5° le grand-duc de Berg ; 6° le grand-duc de Hesse-Darmstadt. Le collége des princes se composait des ducs de Nassau-Usingen-Weilbourg ; des princes de Hohenzollern-Hechingen-Sigmaringen; des princes de Salm-Salm, de Salm-Kirbourg, d'Isambourg, d'Aremberg, de Lichtenstein et de Leyen. La noblesse immédiate, enclavée dans les territoires de ces différents États, était définitivement incorporée ; elle perdait ses droits souverains de législation, de juridiction suprême, de haute police, d'impôt, de recrutement. Les princes, réunis sous le nom de *confédération du Rhin*, notifièrent, à la diète de Ratisbonne, le 1er août, leur séparation du corps germanique. L'Empire d'Allemagne disparaissait de fait après mille six ans d'existence. Aussi François II s'empressa-t-il d'en abdiquer le titre, le 6 août 1806. Ainsi finit ce saint Empire romain, qui, selon l'expression de Voltaire, n'était ni saint, ni empire, ni romain, et dont la puissance était plus nominale que réelle. La confédération que Napoléon institua à sa place, création toute française et in-

spirée par un intérêt purement français, fut placée sous la protection de l'empereur, et ne fut en réalité qu'un instrument entre ses mains, et un instrument moins puissant que peut-être l'avait espéré son fondateur. Comme on l'a dit, on ne peut s'appuyer que sur ce qui résiste. Tous ces petits princes, livrés à l'influence ou plutôt à la discrétion du maître, devaient bientôt se lasser d'un patronage onéreux, qui les réduisait au simple rôle de satellites d'une politique étrangère, et qui les dévouait d'avance à sacrifier tous leurs plus chers intérêts aux moindres caprices de leur protecteur. C'est le vice intime et incurable de tout despotime de ne vouloir auprès de lui que des instruments aveugles, de supprimer les volontés individuelles, d'anéantir par là chez ceux dont il exige les services toute énergie virile, toute initiative personnelle; et ce vice fut surtout celui de la politique napoléonienne. La puissance, ainsi comprise, n'est plus qu'un piége auquel tôt ou tard on finit par se prendre; on se laisse aveugler par elle, parce qu'elle vous soutient dans le succès avec une force qui paraît invincible; mais au moindre revers, toutes les colères et les rancunes éclatent; les humiliations, jusque-là dévorées en silence, reviennent en mémoire, aigries par le sentiment longtemps comprimé de l'impuissance, tandis que les dévouements les plus constants restent incapables d'agir, dès qu'il leur manque l'impulsion qu'ils sont trop accoutumés à recevoir du dehors. Ce ne sont plus que des instruments inertes et immobiles, d'autant plus dangereux dans le malheur, que leurs services passés font plus d'illusion sur leur efficacité réelle et qu'on s'est plus

habitué à compter sur eux. Pour être capable de prendre par soi-même, à un moment donné, une résolution énergique, il ne faut pas avoir passé sa vie dans l'exercice automatique de l'obéissance passive. Quelques efforts que fît Napoléon pour s'entourer de fortes alliances, il était condamné à ne trouver d'appui nulle part, dès qu'il en aurait besoin, parce que, grâce à sa passion forcenée du commandement, il ne pouvait souffrir aucune volonté à côté de la sienne, et que son premier soin était toujours de transformer ses alliés en valets.

D'ailleurs, une confédération comme celle qu'il instituait ne pouvait avoir une bien grande solidité. C'était, en somme, une création factice, qui n'existait que par la volonté d'un maître, dont les éléments n'étaient reliés par aucun intérêt commun et sérieux, une coalition d'ambitions serviles, qui n'avait d'autre mission ni d'autre raison d'être que de garantir la sécurité d'une ambition plus hautaine et de lui servir de rempart contre les haines et les vengeances de l'Europe.

Aussi Napoléon, qui se trouvait contraint par la logique brutale de son système politique à la nécessité de détruire ou de gagner la Prusse, voulut-il, avant d'en venir aux mesures extrêmes, faire une dernière tentative auprès de Frédéric-Guillaume. Dans un des moments lucides qui devenaient de plus en plus rares au milieu des enivrements de ses victoires, il s'efforça, par des marques expressives de considération et d'amitié, d'atténuer l'impression de ses violences à l'égard de la Prusse. En annonçant au roi, le 22 juillet, la dissolution de l'Empire germanique et l'établissement

de la confédération du Rhin, il l'invita à en former une autre dont il serait le chef, et qui réunirait sous le patronage de la Prusse les États du nord de l'Allemagne; il alla même jusqu'à lui proposer de faire entrer dans sa maison la couronne impériale. Des négociations très-actives étaient alors ouvertes entre la France et l'Angleterre. M. de Laforest, ministre français à Berlin, reçut l'ordre de confier au cabinet prussien, que probablement ces négociations n'aboutiraient pas, attendu que l'Angleterre posait comme condition première de tout traité la restitution du Hanovre ; que l'empereur était bien résolu à n'y jamais consentir; que ce n'était que par une guerre vigoureuse que l'Angleterre pouvait être amenée à faire des propositions plus raisonnables; que la Prusse devait donc s'y préparer avec activité et énergie, et, dans ce but, concerter ses opérations avec la France.

Ces procédés bienveillants comblèrent Frédéric-Guillaume d'une joie d'autant plus vive qu'il comptait moins sur ce retour de faveur. Il se crut sauvé, et dans l'élan de sa reconnaissance, il exprima ses remercîments en des termes dont la vivacité donna à Napoléon la mesure des terreurs qu'il avait éprouvées. La permission de constituer une confédération du Nord ouvrait à son ambition des perspectives inattendues, et il le laissait voir avec une naïveté qui dut faire sourire son puissant allié. Quelques écrivains prussiens, partageant la facile confiance de leur roi, eurent la bonhomie de rêver la fondation d'un grand empire du Nord; ils en calculaient déjà avec précision la superficie et la puissance. D'autres déclarèrent étourdiment qu'une confé-

dération de ce genre pouvait seule assurer le salut de l'Allemagne. Le gouvernement de Berlin, plein de ces illusions, s'adressa à tous les princes du Nord pour avoir leur adhésion. Il semblait donc que la partie fût gagnée pour Napoléon, et que cette alliance tant cherchée de la Prusse lui fût désormais assurée. En effet, si on l'eût laissée se faire, il est bien probable que les colères soulevées contre la France par le passé se fussent calmées, et que cet agrandissement, en donnant satisfaction à l'ambition de la Prusse, eût effacé le souvenir des humiliations subies. Le roi, rallié personnellement à Napoléon, eût trouvé du moins dans cette situation un appui pour résister à l'opinion contraire, et le patriotisme toujours un peu étroit et grossier des multitudes se fût rangé de son côté. Le danger, en somme, eût été nul pour la France, et en tous cas les avantages eussent été plus considérables que les dangers. A cette époque où le sentiment de la patrie commune, de la grande patrie allemande, était encore à peu près inconnu, la nation aurait nécessairement cessé de voir un ennemi dans l'homme qui aurait donné à la Prusse plus qu'elle n'avait reçu du grand Frédéric lui-même. Les coalitions eussent été désormais impossibles, ou du moins elles eussent été impuissantes, et la paix de l'Europe aurait pu se trouver assurée pour un temps.

Napoléon ne le voulut pas. Après avoir conçu l'idée qui seule peut-être pouvait donner quelque garantie de durée et de solidité au plan gigantesque qu'il avait élaboré, il s'appliqua lui-même à en rendre l'exécution impossible et à détruire les illusions qu'il avait fait naître dans l'esprit du roi.

L'acte constituant de la confédération du Rhin portait simplement qu'on se réservait d'admettre dans la ligue d'autres princes et États de l'Allemagne, en tant que leurs intérêts individuels ne seraient pas contraires à l'intérêt commun. Mais bientôt on ne se contenta plus de cette invitation en termes généraux. Le besoin de s'imposer, l'orgueil despotique, l'ignorance des ménagements, firent manquer ce plan comme ils en avaient fait manquer tant d'autres. L'électeur de Cassel appartenait naturellement à la confédération du Nord; Napoléon l'appela expressément à accéder à la confédération du Rhin, et pour l'y déterminer lui offrit Fulde, propriété du prince d'Orange, beau-frère du roi. Frédéric-Guillaume avait compté que les villes anséatiques, Brême, Hambourg et Lubeck, entreraient dans la confédération du Nord. Napoléon leur défendit d'accepter l'invitation de la Prusse, en leur déclarant que son invitation était de les prendre sous sa protection particulière. Puis il déclara qu'il traiterait en ennemi quiconque ferait passer des troupes armées ou non armées sur le territoire de la confédération du Rhin.

Il devenait évident que la promesse de Napoléon n'avait été qu'un leurre, et Frédéric-Guillaume comprit qu'il avait été joué. Aussitôt tout son enthousiasme tomba, et l'ardeur qu'il avait déployée dans le commencement fit place à ses irrésolutions habituelles. Pressé de s'expliquer sur les mesures qu'il devait prendre à l'égard de l'Angleterre, il eut recours à des expédients dilatoires. Il ne savait plus que faire, craignant à la fois d'irriter Napoléon et de se livrer à un allié qui avait pour lui si peu d'égards, dont il avait

déjà reçu tant d'humiliations, et à la discrétion duquel il sentait qu'il serait complétement abandonné, une fois qu'il serait en guerre avec l'Angleterre et la Russie.

Napoléon, qui ne voulait cependant pas le laisser échapper et qui ne comprenait pas que son propre orgueil était en grande partie cause des irrésolutions du roi, le crut d'accord avec Alexandre. Sous l'influence de ce soupçon, il se mit en mesure d'agir immédiatement et distribua son armée de manière à pouvoir envahir la Prusse à la première occasion. Frédéric-Guillaume vit bien qu'il n'avait plus rien à espérer et qu'il ne pouvait échapper à la guerre, soit qu'il subît l'alliance de la France, soit qu'il acceptât celle des Russes et des Anglais. Guerre pour guerre, il aimait mieux la faire en compagnie d'Alexandre, qui n'avait cessé de lui témoigner des égards et de l'amitié, que dans celle d'un allié impérieux, qui ne savait pas le ménager, même quand il avait besoin de lui.

Bientôt un nouvel incident vint achever de détruire toute confiance entre les deux cabinets. Le gouvernement français avait entamé deux négociations séparées, l'une avec la Russie, l'autre avec l'Angleterre. La première avait abouti au traité du 20 juillet, signé par M. d'Oubrill et envoyé aussitôt à Alexandre pour être ratifié. La seconde, dont nous avons déjà parlé, avait donné à l'Angleterre l'occasion de poser comme condition préliminaire absolue la restitution du Hanovre. L'empereur devait s'y attendre, et la chose étonnante, c'est qu'il ait jamais pu croire que la paix fût possible avec l'Angleterre sans cette condition. Il aurait dû y songer quand il forçait le roi

de Prusse à accepter cette province. Mais comme il ne connaissait d'autre loi que son caprice, et que dans ce moment il avait un grand désir de faire la paix avec l'Angleterre, il trouva tout simple de céder sur ce point et de promettre la restitution, au mépris de tous ses engagements avec la Prusse, et bien que dans le même moment il fît dire au roi par M. de Laforest, comme nous l'avons vu, qu'il ne consentirait jamais à subir une pareille condition. Ce sont là jeux de princes. Mais par malheur les négociations n'aboutirent pas, et quand le gouvernement anglais eut perdu tout espoir de faire la paix, voyant que Frédéric-Guillaume avait encore des illusions sur la bienveillance de Napoléon et même sur la constitution de la confédération du Nord, il fit connaître au monde cette étrange nouvelle, par une communication du roi d'Angleterre à son peuple. Du reste, le fait avait déjà été communiqué à Frédéric-Guillaume dès le commencement d'août par Lucchesini, ambassadeur de Prusse à Paris; mais il avait refusé d'y croire, et quand la chose eut été confirmée par des lettres de Londres et rendue publique par la proclamation du roi d'Angleterre, il ne pouvait encore se décider à la tenir pour vraie, tant elle paraissait invraisemblable. Aucune violence ne l'eût étonné de la part de Napoléon, mais il ne croyait pas encore qu'il sût, à l'occasion, employer d'autres moyens; comme si l'abus de la force excluait la fraude et que la brutalité dût au moins trouver une sorte d'excuse dans la franchise de ses allures. Le roi refusa donc pendant quelque temps de croire à la possibilité de cette trahison et au mépris incroyable qu'elle exprimait pour la Prusse. Mais bien-

tôt il devint impossible de douter, et dès lors la guerre fut inévitable.

On comprend sans peine l'effet que devaient produire de pareilles nouvelles tombant au milieu d'une population agitée, inquiète, tourmentée de la pensée que sa gloire est foulée aux pieds, en même temps pleine d'une folle confiance en elle-même, convaincue qn'elle n'avait qu'à se montrer sur le champ de bataille pour faire disparaître la terreur des nations, et dont Napoléon semblait se plaire à aigrir et à irriter le patriotisme et la fierté par des provocations et des humiliations incessantes. Depuis le traité de Vienne, Hardenberg était devenu l'homme du peuple. La considération et l'estime publique se manifestaient en sa faveur par des sérénades et des acclamations, tandis que l'animadversion éclatait contre Haugwitz sous les formes les plus injurieuses. Les attaques quotidiennes dirigées contre le premier par la presse docile de Paris ne servaient qu'à rehausser son mérite aux yeux de la nation. Quand pour obéir à l'ordre de Napoléon le roi de Prusse fut obligé de l'éloigner des affaires, toute la nation en témoigna ses regrets, en même temps qu'elle prodigua au comte d'Haugwitz, seul chargé dès lors des affaires étrangères, les preuves les plus sensibles de sa défiance et de son mépris. Le peuple brisait à coup de pierres les vitres de son hôtel, pendant que les acteurs se permettaient sur le théâtre des allusions saisies et applaudies avec transport.

Dès le 10 mai 1806, le baron de Stein, ministre du commerce, avait fait remettre au roi, par l'entremise de la reine, un mémoire plein de violence, où il attaquait

ses collègues avec une vivacité qui allait jusqu'à l'invective. « Sire, lui disait-il, votre gouvernement n'est pas celui d'une grande nation. Vous avez des employés, des agents, des directeurs, vous n'avez pas de ministres. La plupart des hommes qui ont votre confiance sont des traîtres ou des caractères vils. » Il demandait une réforme administrative et le renvoi des principaux membres du cabinet prussien. Il voulait surtout en finir avec les influences occultes. Son mémoire se terminait par ces paroles :

« Cette nouvelle constitution de l'État ne peut réussir qu'après l'éloignement des hommes présentement investis de la confiance royale, car ces hommes sont perdus dans l'opinion publique, et il en est même dont le nom est marqué des stigmates du déshonneur. Si Sa Majesté ne se décidait pas à opérer les réformes ici proposées, si le roi continuait à agir sous les mêmes influences, il faut s'attendre à deux résultats inévitables : ou bien l'État se dissoudra de lui-même, ou bien il perdra son indépendance. A plus forte raison ne devrait-on plus compter désormais ni sur l'estime ni sur l'affection des sujets. Les causes et les hommes qui nous ont conduits au bord de l'abîme achèveront de nous y précipiter. Ils nous feront une situation telle que le fonctionnaire intègre n'aura plus qu'à choisir entre deux partis : abandonner une place couverte d'une honte qu'il n'a pas méritée et se résigner à ne pouvoir plus rendre aucun service, ou bien prendre part avec désespoir à la confusion générale. Quiconque étudiera d'un regard attentif la dissolution de la république de Venise, la ruine de la monarchie française et

de la royauté de Sardaigne, trouvera sans peine dans ces faits si lumineux la justification des plus sinistres pressentiments. »

Il était évident que Frédéric-Guillaume partageait jusqu'à un certain point l'impression générale. L'espèce de diffamation que subissait publiquement l'un des premiers fonctionnaires de l'État demeurait impunie ; les écrits injurieux pour la France circulaient sans obstacle; les scènes tumultueuses se multipliaient dans les théâtres, sans que personne, si ce n'est l'ambassadeur français, en témoignât du mécontentement. Ce qui contribuait surtout à encourager ces manifestations de l'esprit public, c'est qu'on savait partout que la reine Louise était animée des mêmes sentiments, et l'on comptait sur son influence auprès du roi pour le décider à délivrer la Prusse du poids d'ignominie qui pesait sur elle.

IV

Les dernières offenses de Napoléon finirent par avoir raison de la patience de Frédéric-Guillaume (1). Dès

(1) Cependant on craignait encore qu'il ne revînt sur sa résolution annoncée de faire la guerre. La reine, les princes Henri et Guillaume, frères du roi, le prince Louis-Ferdinand, le prince d'Orange, les généraux Ruchel et Blücher, des hommes même d'un caractère plus modéré, Jean de Müller par exemple, le grand historien, travaillaient de concert avec le baron de Stein pour l'arracher aux influences de son conseil. Le 2 septembre 1806, ils firent remettre à Frédéric-Guillaume un nouveau mémoire, qui reproduisait avec moins de violence, mais avec une vivacité au moins égale toutes les idées exprimées au mois d'avril dans le factum du baron de Stein. Le comte d'Haugwitz, les conseillers

lors, il s'abandonna au parti de la guerre, et l'expression de la haine du peuple contre la France prit des proportions épiques. La reine monta à cheval et passa des revues; de tous côtés les troupes furent levées et armées avec activité. Frédéric-Guillaume sembla sortir de son inertie habituelle, et une fois décidé à agir, il y mit une ardeur de bon augure. Mais cette ardeur devait être aussi funeste à la Prusse que les indécisions d'autrefois. Comme tous les esprits faibles, Frédéric-Guillaume ne savait rien faire à propos ni avec mesure. Après avoir porté la patience jusqu'à la lâcheté, il poussait maintenant l'empressement jusqu'à la témérité. Lui, qui naguère n'avait pas osé tenter la lutte contre Napoléon, quand il avait avec lui la Russie, l'Autriche et l'Angleterre, le voilà maintenant qui se lance en avant, seul, sans attendre que ses alliés soient prêts à lui tendre la main et à le soutenir, comme un autre Achille, dont la seule présence devait renverser les armées. Le 9 septembre 1806 il prit l'initiative des hostilités et se jeta dans cette lutte inégale avec l'imprévoyance de la présomption. Au premier choc il fut brisé, anéanti. Les deux batailles d'Iéna et d'Auerstaedt,

Beyme et Lombard y étaient signalés comme les plus dangereux ennemis de la patrie. « Sont-ils aux gages de Napoléon? demandaient les signataires? La voix publique l'affirme; nous, nous ne saurions le dire, car l'argent n'est pas le seul mobile qui puisse pousser au mal. Ce qui est certain, c'est qu'ils sont de connivence avec lui pour perdre la Prusse; c'est qu'ils sont disposés à acheter la paix par des concessions déshonorantes; c'est que, la guerre une fois déclarée, ils prendront les mesures les plus maladroites et les plus molles pour en finir plus tôt, et si vous prescrivez vous-même des préparatifs sérieux, si vous confiez l'armée à des généraux résolus, votre action sera paralysée, vos généraux seront trahis infailliblement. »

livrées le même jour (14 octobre) par Napoléon et par le maréchal Davout, mirent la Prusse entière aux mains des Français. Les débris de l'armée, activement poursuivis, ne purent se rallier nulle part, et la puissance militaire de la Prusse se trouva du coup réduite à rien. Napoléon, après avoir enlevé de Postdam l'épée du grand Frédéric, fit son entrée à Berlin le 28 octobre. Quelques jours après, les corps du prince de Hohenlohe et de Blücher furent obligés de capituler ; les garnisons de Lubeck, de Custrin, de Magdebourg sur l'Elbe, se rendirent, et il ne resta de la monarchie prussienne que la Silésie et la Prusse orientale. Le reste fut soumis à l'administration française. Les Russes, qui venaient au secours de la Prusse, et que la précipitation du roi et la présomption des généraux prussiens n'avaient pas permis d'attendre, étaient arrivés sur la Vistule. Mais il était trop tard, la Prusse n'existait plus, et les sanglantes batailles de Pulstuck, d'Eylau et de Friedland, décidèrent les deux empereurs à conclure le traité de Tilsitt, le 9 juillet 1807.

Pendant que les souverains, sur leur radeau au milieu du Niémen, discutaient les conditions de cette paix si fatale à la Prusse, les bruits les plus contradictoires s'étaient répandus et avaient été accueillis par les vaincus avec une anxiété facile à concevoir. Quelques-uns disaient que la franchise chevaleresque d'Alexandre avait prévenu l'empereur des Français en sa faveur, autant que les manières froides et réservées de Frédéric-Guillaume lui avaient inspiré d'éloignement. D'autres prétendaient que la reine, par le charme de ses paroles et de sa beauté, avait su adoucir la sévérité du vain-

queur, tandis qu'on assurait d'un autre côté que l'opinion de Napoléon n'était rien moins que favorable à cette princesse, qu'il accusait d'avoir toujours été l'ennemie de la France, depuis que l'entrevue de Memel l'avait gagnée à la cause d'Alexandre. On citait même un mot brutal, comme les aimait ce génie soldatesque, et qui résumait crûment son opinion sur les rapports de la reine avec le czar. On s'attendait généralement à ce que la Prusse dût perdre la Westphalie et le Hanovre. On pensait que la Prusse méridionale, accrue de la Pologne russe, formerait un royaume particulier qui serait donné au grand-duc Constantin. Les opinions étaient partagées sur les autres possessions prussiennes. Les uns annexaient la Silésie à la Saxe, d'autres supposaient que les instances de la Russie la conserveraient à Frédéric-Guillaume. Mais personne n'avait deviné juste.

La vérité était que le roi de Prusse cédait à Napoléon tous les pays compris entre le Rhin et l'Elbe; il reconnaissait Jérôme-Napoléon comme souverain légitime du nouveau royaume de Westphalie, qui devait être formé de ces pays, ajoutés à quelques autres territoires. Il renonçait également à toute la Prusse méridionale, à la nouvelle Prusse orientale et à la partie méridionale de la Prusse occidentale. Tous ces pays, sous le nom de duché de Varsovie, passaient au ci-devant électeur de Saxe, à l'exception des districts de Bialystock, de Bielks et de Drokyczin, situés entre le Bug, la Lossasna et la Bobra, lesquels étaient réunis à la Russie. Le roi de Saxe devenait maître du cercle de Cotbus, dans la basse Lusace. La ville de Dantzick recou-

vrait son ancienne indépendance, avec un territoire qui devait s'étendre sur un rayon de deux lieues de France, et elle devait se gouverner par ses propres lois, sous la protection de la Prusse et de la Saxe. Pour établir une communication libre et perpétuelle entre la Saxe et Varsovie, la Prusse accordait, au travers de ses États, l'usage illimité d'une route militaire. La navigation sur la Netze et le canal de Bromberg, depuis Drisen jusqu'à la Vistule, était exempte de tout péage, de même que la navigation sur la Vistule, que ni la Prusse ni la Saxe, ni Dantzick ne devaient entraver en aucune manière. Le roi de Prusse s'engageait encore à reconnaître comme roi de Hollande Louis Bonaparte ; tous les membres actuels ou futurs de la confédération du Rhin, leurs possessions, ainsi que les titres qui leur avaient été conférés ou qui pouvaient leur être conférés par la suite, étaient également reconnus par lui. Aucun de ceux qui avaient pris part à la guerre ne devait être inquiété ni dans sa personne ni dans ses biens, et cette condition s'appliquait à tous les pays prussiens, cédés ou rendus. La Prusse s'engageait de plus à fermer ses ports aux vaisseaux de l'Angleterre, et à n'avoir avec cet État aucun rapport commercial, jusqu'à ce que la paix ait été conclue entre la France et lui.

Quand ces conditions furent connues, elles jetèrent partout la consternation. La Prusse était réduite de près de moitié. Des dix millions d'habitants qu'elle avait avant la guerre, il lui restait à peine six millions. On se disait que les territoires conservés surpassaient de bien peu les acquisitions faites par Frédéric II; que vis-à-vis de la France, de la Russie et de l'Autriche,

la Prusse ne serait plus qu'une puissance insignifiante, hors d'état de lutter même avec les États de second ordre de l'Allemagne, et particulièrement avec la Saxe, si fort agrandie par ce traité. On ne pouvait se consoler de voir entamé le berceau de la monarchie prussienne par la cession de l'ancienne Marche. En perdant la forteresse de Magdebourg, la capitale avait perdu son boulevard : la destruction des remparts de Breslau, de Brieg et de Schweidnitz, découvrait toute la Silésie. De la frontière on pouvait arriver à Berlin en vingt-quatre heures, et la capitale se trouvait sans défense du côté de l'Elbe, comme la Silésie du côté de la Vistule. Désormais le roi cessait d'être maître de son propre pays, puisque des troupes étrangères auraient le droit de traverser à leur gré ses États. De plus, si la cession de Bialystock et des districts voisins ne pouvait à la rigueur être considérée comme une perte réelle, il était cependant pénible de voir des possessions prussiennes employées à satisfaire l'ami et l'allié du roi. Un des articles du traité, qui paraissait le plus humiliant, était celui où il était dit, en propres termes, que ce n'était qu'à la considération d'Alexandre et pour lui donner une preuve non équivoque de son amitié, que Napoléon consentait à rendre une partie de la Prusse conquise à son ancien souverain.

Bientôt après, Frédéric-Guillaume adressa une lettre de congé à tous ses anciens sujets : « Forcé, disait-il, de se soumettre à une cruelle nécessité, il les dégageait de leurs devoirs envers sa maison et se séparait d'eux, comme un père de ses enfants. » Il reçut de tous des lettres affectueuses. Quant aux provinces polonaises,

il n'eut pas à prendre congé d'elles, puisqu'elles s'étaient séparées de la Prusse dès l'arrivée des Français ; mais il renvoya dans leur patrie les soldats et les sous-officiers polonais qui étaient incorporés dans l'armée prussienne, et il invita les officiers supérieurs à donner leur démission.

Ainsi se termina pour un temps la lutte entre la Prusse et la France. Elle offre un exemple unique dans l'histoire, si l'on songe à l'ancienne renommée des vaincus, à leur courte résistance et aux étonnants succès des vainqueurs. Sans l'arrivée des Russes, sept semaines auraient suffi pour décider du sort d'un royaume dont la fondation avait coûté sept années d'une guerre acharnée. La coopération des Russes prolongea de sept mois cette agonie ; mais après la bataille de Friedland, il ne resta de la Prusse qu'une étroite langue de terre au nord et quelques lieues carrées à l'ouest. Encore, ce qui lui fut rendu à la paix dut-il être accueilli comme un pur don du vainqueur, qui n'avait plus d'armée à craindre ni de ménagements à garder.

De pareilles leçons ne doivent pas être perdues pour les peuples. Elles doivent au moins leur apprendre la modération dans le succès. La Prusse, après avoir, sous Frédéric II, exercé une influence prépondérante dans l'Allemagne et dans presque toute l'Europe, se trouvait alors réduite à la condition d'une puissance de troisième ordre, et peu s'en était fallu qu'elle ne disparût complétement. A quoi attribuer cette chute aussi rapide que profonde? En grande partie au hasard qui lui avait donné pour roi un homme incapable de compren-

dre le rôle que lui imposaient les circonstances. L'amour de la paix est, il est vrai, la première des vertus qu'on puisse souhaiter dans un souverain, car la paix est la plus essentielle condition de la liberté et de la prospérité des nations. Mais il ne faut pas confondre l'amour de la paix avec l'inertie. Frédéric-Guillaume aurait pu conserver la paix, mais à la condition de faire bien comprendre à toutes les puissances qu'il saurait agir si on l'y forçait. Napoléon lui-même y aurait regardé à deux fois, s'il eût été bien certain qu'à la première offense la Prusse était préparée à ajouter deux cent mille hommes aux armées coalisées de l'Autriche, de l'Angleterre et de la Russie. Frédéric-Guillaume, en laissant trop manifestement éclater la peur qu'il avait de la guerre, la rendait inévitable. Du moment qu'il parût qu'on pouvait l'outrager impunément, il était certain qu'on ne lui ménagerait pas les outrages et qu'il finirait par être forcé de tirer l'épée.

Mais qu'au lieu de Frédéric-Guillaume on suppose un homme intelligent et résolu, qui eût su imposer à ses amis et à ses ennemis, en inspirant aux uns le respect de sa volonté, aux autres, la crainte de ses armes, le sort de l'Europe pouvait être changé. Si seulement il s'était trouvé parmi les généraux placés à la tête de ses armées un homme qui eût eu le génie militaire; si même au lieu de se précipiter en aveugle dans une lutte à laquelle il n'était pas préparé, les manœuvres des armées prussiennes avaient été combinées avec celles des armées russes, non-seulement les désastres d'Iéna et d'Auerstaedt pouvaient être évités, mais en songeant combien furent disputées les victoires de Pulstuck,

d'Eylau, de Friedland, on ne peut s'empêcher de penser qu'il fut bien heureux pour Napoléon que la Prusse se fût alors trouvée dans l'impossibilité de prêter un secours sérieux à ses alliés.

Quand on réfléchit à ce que vaut la gloire militaire, à ce qu'elle prouve, aux causes qui décident des victoires ou des défaites, il est difficile de ne pas se demander comment les peuples peuvent être si fiers des unes, si humiliés des autres. Qu'une nation soit fière de sa supériorité dans les arts de la paix, dans l'industrie et le commerce, dans les lettres, dans tout ce qui tient au développement de l'activité et de l'intelligence humaine, je le conçois, parce que les succès en ce genre supposent dans la nation tout entière un ensemble de qualités qui lui appartiennent en propre, et qu'elle ne peut guère devoir qu'à une honorable persévérance et à une longue suite d'efforts pour élever le niveau de sa civilisation. Qu'un peuple puisse, à la rigueur, s'enorgueillir de ses succès militaires, je le conçois encore quand il a employé sa force à défendre son indépendance, à faire triompher quelque grande et généreuse idée, lorsque chacun, en se faisant soldat, a pu rester homme et citoyen, comme a fait la France en 1793, la Prusse elle-même et toute l'Allemagne en 1813.

Mais qu'y a-t-il donc de si glorieux, de si grand dans cet art de détruire, dans cette supériorité de la force que souvent le hasard déplace sans autre raison que le hasard lui-même? Presque toutes les nations ont eu leurs jours de gloire militaire, sans que cela ait jamais rien prouvé ni pour ni contre leur civilisation. Ce jeu

sanglant des batailles est, comme tous les jeux, soumis à la fortune, et souvent il suffit d'un homme pour assurer pendant un temps à un peuple le triomphe dans ces luttes sauvages. Grecs, Italiens, Turcs, Suédois, Polonais, Autrichiens, Russes, Prussiens, Espagnols, Français, tous ont eu leurs périodes de victoires et leurs grands généraux. Qu'est-ce que cela a ajouté à la force, à la grandeur réelle et solide de ces nations? Qu'ont-elle valu de plus après qu'avant? La moindre invention industrielle aurait plus fait pour leur puissance et leur civilisation que tous ces carnages. Faire de la guerre un métier, réduire chaque année quatre ou cinq cent mille hommes au rôle d'instruments réguliers de destruction, les dresser à tuer, uniquement pour servir l'ambition ou les caprices d'un maître, la belle gloire vraiment! Qu'y a-t-il là de si merveilleux, qui doive exciter l'émulation de tous les peuples, et leur faire trouver une humiliation dans la pensée qu'ils n'ont pas autant que d'autres semé la désolation autour d'eux et ruiné leur propre pays, pour avoir l'honneur de piller celui du voisin? Et cependant n'est-ce pas là le fond ordinaire du patriotisme? Que les politiques comprennent et expliquent la nécessité pour l'Italie, pour l'Allemagne, de revenir à l'unité afin de n'avoir plus à craindre le retour des violences du premier Empire, je le comprends; mais les foules, croyez-vous qu'elle obéissent à ces calculs de prudence et qu'en se groupant elles se proposent de se mettre à l'abri des attaques? Non, ce qui les enivre de joie, ce qui les grise d'enthousiasme, c'est qu'elles se sentent par l'unité capables de monter à leur tour au rang des grandes nations, c'est-à-dire de conquérir

cette gloire de sang et de larmes qu'elles nous envient si fort, de constater à leur tour leur puissance par quelques-uns de ces grands massacres réglés, qu'on appelle des batailles. Que l'Europe nous haïsse, nous l'avons bien mérité ; mais qu'elle nous admire, qu'elle nous jalouse et croie n'avoir rien de mieux à faire que de nous imiter, voilà ce qui me paraît à peine croyable.

En somme, si pour tout ce qui touche aux grands intérêts de la civilisation il faut une étude qui, en ajoutant à la valeur intime des âmes, crée entre les peuples des différences essentielles, pour la guerre, quand elle est devenue un métier, les hommes et les nations se valent à peu près, précisément parce que là ils sont réduits au rôle d'instruments, qu'ils ne font que suivre une impulsion donnée, marcher ou s'arrêter à l'ordre, au gré d'une pensée secrète qu'ils ignorent, et qui dispose d'eux comme de pions sur un échiquier. Or c'est là précisément l'infériorité de l'art de la guerre au point de vue de la gloire des nations, c'est que tout, à peu près, y est subordonné au hasard du choix d'un général ; c'est que les armées composées des hommes les plus intelligents et les plus courageux peuvent être vaincues et détruites par des armées médiocres, par des rassemblements d'hommes grossiers et incultes, pour peu que leur chef ait le génie de la guerre, ou qu'ils soient favorisés par quelqu'un de ces hasards comme il s'en rencontre tant dans ces luttes.

Dans le cas présent, la Prusse avait contre elle deux hasards, dont l'un ne saurait avoir pour elle rien d'humiliant : le génie militaire de Napoléon, qui a manqué à ses chefs, et dont l'autre, bien que pouvant plus juste-

queur, tandis qu'on assurait d'un autre côté que l'opinion de Napoléon n'était rien moins que favorable à cette princesse, qu'il accusait d'avoir toujours été l'ennemie de la France, depuis que l'entrevue de Memel l'avait gagnée à la cause d'Alexandre. On citait même un mot brutal, comme les aimait ce génie soldatesque, et qui résumait crûment son opinion sur les rapports de la reine avec le czar. On s'attendait généralement à ce que la Prusse dût perdre la Westphalie et le Hanovre. On pensait que la Prusse méridionale, accrue de la Pologne russe, formerait un royaume particulier qui serait donné au grand-duc Constantin. Les opinions étaient partagées sur les autres possessions prussiennes. Les uns annexaient la Silésie à la Saxe, d'autres supposaient que les instances de la Russie la conserveraient à Frédéric-Guillaume. Mais personne n'avait deviné juste.

La vérité était que le roi de Prusse cédait à Napoléon tous les pays compris entre le Rhin et l'Elbe; il reconnaissait Jérôme-Napoléon comme souverain légitime du nouveau royaume de Westphalie, qui devait être formé de ces pays, ajoutés à quelques autres territoires. Il renonçait également à toute la Prusse méridionale, à la nouvelle Prusse orientale et à la partie méridionale de la Prusse occidentale. Tous ces pays, sous le nom de duché de Varsovie, passaient au ci-devant électeur de Saxe, à l'exception des districts de Bialystock, de Bielks et de Drokyczin, situés entre le Bug, la Lossasna et la Bobra, lesquels étaient réunis à la Russie. Le roi de Saxe devenait maître du cercle de Cotbus, dans la basse Lusace. La ville de Dantzick recou-

vrait son ancienne indépendance, avec un territoire qui devait s'étendre sur un rayon de deux lieues de France, et elle devait se gouverner par ses propres lois, sous la protection de la Prusse et de la Saxe. Pour établir une communication libre et perpétuelle entre la Saxe et Varsovie, la Prusse accordait, au travers de ses États, l'usage illimité d'une route militaire. La navigation sur la Netze et le canal de Bromberg, depuis Drisen jusqu'à la Vistule, était exempte de tout péage, de même que la navigation sur la Vistule, que ni la Prusse ni la Saxe, ni Dantzick ne devaient entraver en aucune manière. Le roi de Prusse s'engageait encore à reconnaître comme roi de Hollande Louis Bonaparte ; tous les membres actuels ou futurs de la confédération du Rhin, leurs possessions, ainsi que les titres qui leur avaient été conférés ou qui pouvaient leur être conférés par la suite, étaient également reconnus par lui. Aucun de ceux qui avaient pris part à la guerre ne devait être inquiété ni dans sa personne ni dans ses biens, et cette condition s'appliquait à tous les pays prussiens, cédés ou rendus. La Prusse s'engageait de plus à fermer ses ports aux vaisseaux de l'Angleterre, et à n'avoir avec cet État aucun rapport commercial, jusqu'à ce que la paix ait été conclue entre la France et lui.

Quand ces conditions furent connues, elles jetèrent partout la consternation. La Prusse était réduite de près de moitié. Des dix millions d'habitants qu'elle avait avant la guerre, il lui restait à peine six millions. On se disait que les territoires conservés surpassaient de bien peu les acquisitions faites par Frédéric II; que vis-à-vis de la France, de la Russie et de l'Autriche,

la Prusse ne serait plus qu'une puissance insignifiante, hors d'état de lutter même avec les États de second ordre de l'Allemagne, et particulièrement avec la Saxe, si fort agrandie par ce traité. On ne pouvait se consoler de voir entamé le berceau de la monarchie prussienne par la cession de l'ancienne Marche. En perdant la forteresse de Magdebourg, la capitale avait perdu son boulevard; la destruction des remparts de Breslau, de Brieg et de Schweidnitz, découvrait toute la Silésie. De la frontière on pouvait arriver à Berlin en vingt-quatre heures, et la capitale se trouvait sans défense du côté de l'Elbe, comme la Silésie du côté de la Vistule. Désormais le roi cessait d'être maître de son propre pays, puisque des troupes étrangères auraient le droit de traverser à leur gré ses États. De plus, si la cession de Bialystock et des districts voisins ne pouvait à la rigueur être considérée comme une perte réelle, il était cependant pénible de voir des possessions prussiennes employées à satisfaire l'ami et l'allié du roi. Un des articles du traité, qui paraissait le plus humiliant, était celui où il était dit, en propres termes, que ce n'était qu'à la considération d'Alexandre et pour lui donner une preuve non équivoque de son amitié, que Napoléon consentait à rendre une partie de la Prusse conquise à son ancien souverain.

Bientôt après, Frédéric-Guillaume adressa une lettre de congé à tous ses anciens sujets : « Forcé, disait-il, de se soumettre à une cruelle nécessité, il les dégageait de leurs devoirs envers sa maison et se séparait d'eux, comme un père de ses enfants. » Il reçut de tous des lettres affectueuses. Quant aux provinces polonaises,

il n'eut pas à prendre congé d'elles, puisqu'elles s'étaient séparées de la Prusse dès l'arrivée des Français ; mais il renvoya dans leur patrie les soldats et les sous-officiers polonais qui étaient incorporés dans l'armée prussienne, et il invita les officiers supérieurs à donner leur démission.

Ainsi se termina pour un temps la lutte entre la Prusse et la France. Elle offre un exemple unique dans l'histoire, si l'on songe à l'ancienne renommée des vaincus, à leur courte résistance et aux étonnants succès des vainqueurs. Sans l'arrivée des Russes, sept semaines auraient suffi pour décider du sort d'un royaume dont la fondation avait coûté sept années d'une guerre acharnée. La coopération des Russes prolongea de sept mois cette agonie ; mais après la bataille de Friedland, il ne resta de la Prusse qu'une étroite langue de terre au nord et quelques lieues carrées à l'ouest. Encore, ce qui lui fut rendu à la paix dut-il être accueilli comme un pur don du vainqueur, qui n'avait plus d'armée à craindre ni de ménagements à garder.

De pareilles leçons ne doivent pas être perdues pour les peuples. Elles doivent au moins leur apprendre la modération dans le succès. La Prusse, après avoir, sous Frédéric II, exercé une influence prépondérante dans l'Allemagne et dans presque toute l'Europe, se trouvait alors réduite à la condition d'une puissance de troisième ordre, et peu s'en était fallu qu'elle ne disparût complétement. A quoi attribuer cette chute aussi rapide que profonde? En grande partie au hasard qui lui avait donné pour roi un homme incapable de compren-

dre le rôle que lui imposaient les circonstances. L'amour de la paix est, il est vrai, la première des vertus qu'on puisse souhaiter dans un souverain, car la paix est la plus essentielle condition de la liberté et de la prospérité des nations. Mais il ne faut pas confondre l'amour de la paix avec l'inertie. Frédéric-Guillaume aurait pu conserver la paix, mais à la condition de faire bien comprendre à toutes les puissances qu'il saurait agir si on l'y forçait. Napoléon lui-même y aurait regardé à deux fois, s'il eût été bien certain qu'à la première offense la Prusse était préparée à ajouter deux cent mille hommes aux armées coalisées de l'Autriche, de l'Angleterre et de la Russie. Frédéric-Guillaume, en laissant trop manifestement éclater la peur qu'il avait de la guerre, la rendait inévitable. Du moment qu'il parût qu'on pouvait l'outrager impunément, il était certain qu'on ne lui ménagerait pas les outrages et qu'il finirait par être forcé de tirer l'épée.

Mais qu'au lieu de Frédéric-Guillaume on suppose un homme intelligent et résolu, qui eût su imposer à ses amis et à ses ennemis, en inspirant aux uns le respect de sa volonté, aux autres, la crainte de ses armes, le sort de l'Europe pouvait être changé. Si seulement il s'était trouvé parmi les généraux placés à la tête de ses armées un homme qui eût eu le génie militaire ; si même au lieu de se précipiter en aveugle dans une lutte à laquelle il n'était pas préparé, les manœuvres des armées prussiennes avaient été combinées avec celles des armées russes, non-seulement les désastres d'Iéna et d'Auerstaedt pouvaient être évités, mais en songeant combien furent disputées les victoires de Pulstuck,

d'Eylau, de Friedland, on ne peut s'empêcher de penser qu'il fut bien heureux pour Napoléon que la Prusse se fût alors trouvée dans l'impossibilité de prêter un secours sérieux à ses alliés.

Quand on réfléchit à ce que vaut la gloire militaire, à ce qu'elle prouve, aux causes qui décident des victoires ou des défaites, il est difficile de ne pas se demander comment les peuples peuvent être si fiers des unes, si humiliés des autres. Qu'une nation soit fière de sa supériorité dans les arts de la paix, dans l'industrie et le commerce, dans les lettres, dans tout ce qui tient au développement de l'activité et de l'intelligence humaine, je le conçois, parce que les succès en ce genre supposent dans la nation tout entière un ensemble de qualités qui lui appartiennent en propre, et qu'elle ne peut guère devoir qu'à une honorable persévérance et à une longue suite d'efforts pour élever le niveau de sa civilisation. Qu'un peuple puisse, à la rigueur, s'enorgueillir de ses succès militaires, je le conçois encore quand il a employé sa force à défendre son indépendance, à faire triompher quelque grande et généreuse idée, lorsque chacun, en se faisant soldat, a pu rester homme et citoyen, comme a fait la France en 1793, la Prusse elle-même et toute l'Allemagne en 1813.

Mais qu'y a-t-il donc de si glorieux, de si grand dans cet art de détruire, dans cette supériorité de la force que souvent le hasard déplace sans autre raison que le hasard lui-même? Presque toutes les nations ont eu leurs jours de gloire militaire, sans que cela ait jamais rien prouvé ni pour ni contre leur civilisation. Ce jeu

sanglant des batailles est, comme tous les jeux, soumis à la fortune, et souvent il suffit d'un homme pour assurer pendant un temps à un peuple le triomphe dans ces luttes sauvages. Grecs, Italiens, Turcs, Suédois, Polonais, Autrichiens, Russes, Prussiens, Espagnols, Français, tous ont eu leurs périodes de victoires et leurs grands généraux. Qu'est-ce que cela a ajouté à la force, à la grandeur réelle et solide de ces nations ? Qu'ont-elle valu de plus après qu'avant? La moindre invention industrielle aurait plus fait pour leur puissance et leur civilisation que tous ces carnages. Faire de la guerre un métier, réduire chaque année quatre ou cinq cent mille hommes au rôle d'instruments réguliers de destruction, les dresser à tuer, uniquement pour servir l'ambition ou les caprices d'un maître, la belle gloire vraiment! Qu'y a-t-il là de si merveilleux, qui doive exciter l'émulation de tous les peuples, et leur faire trouver une humiliation dans la pensée qu'ils n'ont pas autant que d'autres semé la désolation autour d'eux et ruiné leur propre pays, pour avoir l'honneur de piller celui du voisin? Et cependant n'est-ce pas là le fond ordinaire du patriotisme? Que les politiques comprennent et expliquent la nécessité pour l'Italie, pour l'Allemagne, de revenir à l'unité afin de n'avoir plus à craindre le retour des violences du premier Empire, je le comprends; mais les foules, croyez-vous qu'elle obéissent à ces calculs de prudence et qu'en se groupant elles se proposent de se mettre à l'abri des attaques? Non, ce qui les enivre de joie, ce qui les grise d'enthousiasme, c'est qu'elles se sentent par l'unité capables de monter à leur tour au rang des grandes nations, c'est-à-dire de conquérir

cette gloire de sang et de larmes qu'elles nous envient si fort, de constater à leur tour leur puissance par quelques-uns de ces grands massacres réglés, qu'on appelle des batailles. Que l'Europe nous haïsse, nous l'avons bien mérité ; mais qu'elle nous admire, qu'elle nous jalouse et croie n'avoir rien de mieux à faire que de nous imiter, voilà ce qui me paraît à peine croyable.

En somme, si pour tout ce qui touche aux grands intérêts de la civilisation il faut une étude qui, en ajoutant à la valeur intime des âmes, crée entre les peuples des différences essentielles, pour la guerre, quand elle est devenue un métier, les hommes et les nations se valent à peu près, précisément parce que là ils sont réduits au rôle d'instruments, qu'ils ne font que suivre une impulsion donnée, marcher ou s'arrêter à l'ordre, au gré d'une pensée secrète qu'ils ignorent, et qui dispose d'eux comme de pions sur un échiquier. Or c'est là précisément l'infériorité de l'art de la guerre au point de vue de la gloire des nations, c'est que tout, à peu près, y est subordonné au hasard du choix d'un général ; c'est que les armées composées des hommes les plus intelligents et les plus courageux peuvent être vaincues et détruites par des armées médiocres, par des rassemblements d'hommes grossiers et incultes, pour peu que leur chef ait le génie de la guerre, ou qu'ils soient favorisés par quelqu'un de ces hasards comme il s'en rencontre tant dans ces luttes.

Dans le cas présent, la Prusse avait contre elle deux hasards, dont l'un ne saurait avoir pour elle rien d'humiliant : le génie militaire de Napoléon, qui a manqué à ses chefs, et dont l'autre, bien que pouvant plus juste-

ment lui être imputé, n'a cependant rien dont elle doive rougir; c'est que, tandis que la Révolution française, en ouvrant l'accès des honneurs à tous les genres de capacité, avait suscité une foule de talents militaires, recrutés dans toute la nation, l'armée prussienne, encore asservie aux préjugés nobiliaires, ne pouvait recruter ses chefs que dans une classe restreinte de la population. Peut-être même avait-elle alors dans ses rangs plus d'un soldat que son génie latent aurait pu faire grand général, s'il avait eu l'occasion de le montrer, mais que les lois de la hiérarchie militaire ont retenu dans les rangs inférieurs, sans qu'il ait lui-même soupçonné de quoi il était capable.

Que la Prusse se reproche donc de n'avoir pas fait plus vite sa révolution de 89; qu'elle regrette, je le comprends et je le souhaite, de n'avoir pas eu plus tôt ce sentiment de la dignité et de l'égalité naturelle des hommes, qui a supprimé chez nous les privilégiés, et qui aurait pu lui assurer les succès qui lui ont manqué; mais considérer la défaite en elle-même comme une humiliation, c'est attacher aux succès de la force une considération qu'ils ne méritent pas, c'est revenir aux préjugés sauvages, qui mettent tout dans le triomphe et font dépendre toute la grandeur d'une nation du hasard d'un général. Elle peut, je le conçois, déplorer sa défaite, mais qu'elle cesse d'y voir un déshonneur ou plutôt même qu'elle y puise une leçon salutaire, celle de répudier l'exemple de ce patriotisme violent et sauvage du sabre, que nous avons trop longtemps donné à l'Europe.

CHAPITRE III

RÈGNE DE FRÉDÉRIC-GUILLAUME III DEPUIS LE TRAITÉ DE TILSITT JUSQU'AU SECOND TRAITÉ DE PARIS.

I. — Le baron de Stein. — Ses efforts pour décider le roi à des réformes. — Son patriotisme. — Il est nommé ministre dirigeant, sur le conseil de Napoléon. — Les réformes intérieures. — Création du *Tugendbund*. — Affaire de l'indemnité de guerre. — Souffrances de la Prusse. — Éloignement du baron de Stein. — Réflexions sur son rôle. — 1806 et 1866. — Efforts de la Prusse pour payer l'indemnité de guerre. — Mesures fiscales et politiques. — Exigences de Napoléon. — Mort de la reine Louise.

II. — Exaltation du patriotisme prussien pendant la guerre de 1809. — Le major Schill. — Le duc de Brunswick-Oëls, et la légion vengeresse. — Rigueurs du roi contre les patriotes. — Campagne de 1812. — Défection du général York, malgré les hésitations de Frédéric-Guillaume.—Colère du roi ; sa duplicité. — Calculs misérables du roi et de Hardenberg. — Organisation de l'insurrection par les États de la province de Prusse. — Ordonnance provinciale sur la landwehr et le landsturm. — Réforme de l'organisation militaire en Prusse par le général Scharnhorst, malgré les ordres de Napoléon. — Négociations de Frédéric-Guillaume avec Alexandre.

III. — Frédéric-Guillaume se décide à se déclarer contre Napoléon. — Préparatifs militaires. — Etat de la France. — Bataille de Leipsig. — Ses conséquences. — Entrée des alliés en France, 1814. — Déchéance de Napoléon. — Traité de Paris, 30 mai 1814. — Réorganisation de l'armée prussienne.

IV. — Congrès de Vienne. — But du congrès. — Remaniements territoriaux. — Ambitions particulières. — La Prusse demande la Saxe. — Opposition de l'Autriche. — Alliance de l'Autriche, l'Angleterre et la France contre la Russie et la Prusse. — Désaccord au sujet de la confédération Germanique. — Difficultés à propos des constitutions particulières des États.— Napoléon s'échappe de l'île d'Elbe et rentre à Paris. — Déclaration des puissances, leurs préparatifs de guerre. — Réglement sommaire des questions pendantes par le Congrès. — Limites nouvelles de la Prusse. — Désavantages et avantages de sa situation géographique. — Dispositions principales de l'acte constitutif de la confédération. — Bataille de Waterloo, 18 juin 1815. — Traité de la Sainte Alliance. — Charges imposées à la France par le second traité de Paris, 1815.

I

Napoléon avait espéré que les désastres de la Prusse la rendraient désormais incapable de rien entreprendre contre lui. Il se trompait. Il pouvait bien abattre par ses rigueurs les cœurs timides et les esprits obscurs comme celui du roi, que le malheur désespère parce qu'ils n'en comprennent ni les causes ni les remèdes. Mais heureusement pour la Prusse, il se trouvait auprès du roi quelques hommes d'une autre trempe, qui au lieu de se laisser aller à de vaines lamentations, comprenaient que pour relever la patrie il suffisait de rendre impossibles pour l'avenir les erreurs qui avaient eu de si funestes résultats. A la tête de ce parti énergique et intelligent se trouvait le baron de Stein (1), auquel

(1) J'emprunte une partie des détails qui vont suivre à un article de la *Revue des deux mondes*, du 15 novembre 1852, où M. Saint-René Taillandier résume avec une grande lucidité les principaux points de l'ouvrage de G. H. Pertz, sur la vie du baron *de Stein*.

son hostilité déclarée contre la France ne doit pas nous empêcher de rendre justice.

Les écrivains français se sont, en général, montrés très-sévères à son égard. Par un patriotisme mal entendu, ils n'ont eu que des paroles de blâme pour cet homme qui peut être considéré comme la personnification la plus complète du patriotisme allemand. Pour moi, je ne puis que souhaiter que, si jamais la France doit être soumise aux épreuves qui ont été imposées à la Prusse, elle trouve parmi ses enfants beaucoup d'hommes aussi dévoués à son salut et à sa grandeur.

Nous avons vu avec quelle folle présomption le roi de Prusse avait engagé les hostilités, sans même attendre l'armée russe qui marchait pour le soutenir. Une fois vaincu, réfugié à Graudenz, sur l'extrême frontière de ses États, il ne songea plus qu'à obtenir la paix, sans s'inquiéter de savoir si ce ne serait pas trahir ses alliés, qui allaient par là se trouver seuls exposés aux coups de l'ennemi. L'empereur rejeta avec dédain les propositions qu'il lui fit porter par MM. de Zastrow et Lucchesini. Le baron de Stein, voyant bien qu'il serait impossible de ramener le vainqueur à des dispositions plus conciliantes, fit comprendre au roi qu'en faisant la paix en ce moment il s'aliénerait ses deux seuls alliés, l'Angleterre et la Russie ; que livrer Dantzick, Varsovie et Breslau, comme l'exigeait Napoléon, ce serait lui permettre d'arriver jusque sur les frontières de la Russie, avant que le czar ait eu le temps de réunir ses troupes ; que cet acte serait considéré à la fois comme une lâcheté et comme une perfidie, et que la Prusse, privée par là du secours de ses alliés, se

trouverait complétement livrée à la discrétion de son ennemi. Le plus sûr et le plus honorable était donc de continuer la guerre jusqu'à l'arrivée des Russes, dont l'intervention pouvait changer la face des affaires. Le roi se rendit à son avis, et quelques jours après lui offrit la place du comte d'Haugwitz. Le baron de Stein refusa. Il voulait avant tout que le roi se décidât à accomplir les réformes qu'il lui avait demandées par son mémoire du 10 mai 1806, et qu'il considérait comme seules capables de sauver la Prusse. Le roi eut beau insister ; il eut beau lui faire écrire qu'il voyait en lui « celui que la Providence avait réservé pour le salut de la monarchie prussienne », l'inflexible ministre déclara qu'il n'entrerait aux affaires étrangères qu'après la suppression du cabinet intime, dont l'influence avait fait tout le mal. Puis il envoya au roi un nouveau mémoire, un nouveau plan de réforme, concerté avec le général Rüchel et le baron de Hardenberg. Le roi, cédant en partie, consentit à instituer un ministère composé de trois membres qui devaient délibérer en commun et agir directement avec le roi ; il donna le ministère de la guerre au général Rüchel, celui de l'intérieur à Stein, celui des affaires étrangères au général de Zastrow. Stein refusa encore, parce que le cabinet intime n'était pas supprimé, parce que Beyme et Lombard étaient toujours là, et que le comte d'Haugwitz, retiré en apparence, conservait secrètement son influence. Il exigea la suppression du cabinet, l'éloignement absolu de toutes les créatures d'Haugwitz et le retour de Hardenberg dont il jugeait le concours indispensable. « Si *le roi,* écrivait-il, persiste dans ses défiances à l'égard

d'un tel homme, comment pense-t-il que je puisse être assuré de ma liberté d'action? » Puis il donna sa démission de ministre du commerce.

« La retraite du baron de Stein fut considérée comme un malheur public dans le parti de la guerre, et ce parti, malgré de si effrayants désastres, c'était encore l'immense majorité des Prussiens. Les cabinets de Saint-Pétersbourg et de Londres y virent une victoire de M. d'Haugwitz; ils furent persuadés que les partisans de l'alliance française allaient reprendre le dessus. C'est ainsi que l'indécision de Frédéric-Guillaume et un concours fatal de circonstances lui enlevaient tour à tour les auxiliaires dont il ne pouvait se passer... M. de Stein recevait de toutes parts des témoignages de sympathie pour sa personne et d'indignation contre le cabinet du roi. Il quitta la Prusse. « Qu'irais-je faire à » Memel ou à Kœnigsberg? écrivait-il à l'ardent patriote » Niebuhr. Assister à des actes ridicules, voir de près les » hontes de la patrie, et demeurer là immobile, sans » rôle, sans action possible, comme le journalier qui va » et vient sur la place, attendant qu'on loue son tra- » vail? » Il partit donc, jetant ce dernier adieu de colère et ce dernier regard de mépris au conseil qui avait causé selon lui tous les malheurs de la Prusse et qui menait la monarchie à sa perte. Il se retira dans ses biens du duché de Nassau. Là, calmée un peu par la distance, délivrée du spectacle qui blesse son irritable ardeur, sa pensée se retourne vers la Prusse et poursuit obstinément ses plans de réforme... Son patriotisme le débarrasse des préjugés de caste et le rend sympthique aux principes modernes. Ce n'est pas par tactique et

en se faisant violence qu'il admet un droit nouveau ; sa passion patriotique l'inspire, et certaines réformes lui apparaissant comme l'unique moyen de salut, il les proclame. Un mémoire écrit par lui au mois de juin 1807 est le complément de celui qu'il adressait au roi l'année précédente. Il suppose le conseil intime détruit; il suppose le ministère mis en communication directe avec le roi et se demande par quels moyens on le mettra aussi en communication avec le peuple. Il construit alors tout un système de gouvernement représentatif: « Ranimons, s'écrie-t-il en terminant, ranimons » le sentiment de l'existence commune ; utilisons des » forces qui sommeillent ou qui sont dissipées en petites » choses ; que l'esprit de la nation et l'esprit de l'auto- » rité fassent alliance ! Sauvons la patrie ; sauvons l'in- » dépendance et l'honneur national ! » Belles paroles sur les lèvres de ce grand seigneur, et qui peignent l'homme tout entier ; le réformateur politique n'est jamais chez lui que l'auxiliaire du patriote ; plus de priviléges, plus de droits féodaux ; relevons le peuple pour relever l'Allemagne ! »

Cependant le roi s'était décidé à rappeler Hardenberg au commencement de 1807. Mais, bien qu'il n'eût pas voué à la France une haine irréconciliable, comme Stein, ce ministre avait cependant presque toujours combattu les desseins de Napoléon, et celui-ci, en général assez mal informé de l'esprit intime des cours, lui attribuait une hostilité et une influence qu'il n'avait pas. Aussi, en signant le traité de Tilsitt, exigea-t-il du roi qu'il renvoyât son ministre. Mais ce qu'il y a de plus singulier, c'est que ce fut Napoléon lui-même qui con-

seilla à Frédéric-Guillaume de prendre à sa place le baron de Stein: « Vous exigez absolument que je me sépare de M. de Hardenberg, lui fit dire le roi de Prusse; il faudra donc que je m'adresse pour le remplacer au comte de Schulembourg-Kehnert ou au baron de Stein. » « Prenez le baron de Stein, répondit simplement l'empereur, c'est un homme d'esprit. »

Voilà tout ce que Napoléon savait du baron de Stein à la fin de 1807, et M. de Laforest, l'ambassadeur français à Berlin, ignorait ce que savait toute la Prusse, que de tous les ennemis de la France il n'y en avait pas un qui pût être aussi dangereux que ce nouveau ministre, parce que le patriotisme chez lui était une véritable passion, et, ce qui est plus rare, parce que cette passion était éclairée et intelligente, parce que enfin lui seul voyait la source du mal où elle était réellement, et qu'il était décidé à tout faire et à tout sacrifier, son pouvoir, sa vie même s'il le fallait, pour relever sa patrie en intéressant le peuple tout entier à cette résurrection. C'est lui qui devait donner en Allemagne le signal de cette guerre nouvelle et terrible dont Napoléon n'avait pas encore fait l'expérience, non plus la guerre des gouvernements et des rois, non plus la guerre des armées, mais la guerre des peuples soulevés au nom de l'indépendance et de l'honneur contre la tyrannie et l'insolence des étrangers.

Frédéric-Guillaume, oubliant ses rancunes, prit donc le ministre que lui désignaient à la fois la confiance du peuple et le choix de ses ennemis. Lorsque Stein arriva à Memel, le 30 septembre 1807, auprès du roi, il le trouva profondément découragé. Celui-ci, au lieu

de s'en prendre à ses propres fautes, accusait la destinée, toutes ses entreprises, pensait-il, étaient condamnées d'avance, et pour désarmer la fatalité dont il se croyait poursuivi, il était résolu à abdiquer. M. Saint-René Taillandier a fait de cette période de la vie du baron de Stein un tableau dont les détails sont empruntés à son biographe, et que je ne puis mieux faire que de reproduire ici :

« Stein prit immédiatement les affaires. Il avait été investi d'une autorité sans exemple ; il était le chef du cabinet; il recevait les rapports de tous les ministres, conférait avec eux, leur donnait ses ordres, et quatre fois par semaine présentait les décrets et règlements à la signature du roi. A lui seul il remplaçait ce conseil du cabinet qu'il avait si violemment attaqué, mais son action était régulière et publique. Aidé des autres ministres, soutenu et éclairé par des fonctionnaires qui recevaient eux-mêmes la lumière des différents degrés de la hiérarchie, il représentait et gouvernait la Prusse.

« Ce système représentatif était bien celui qu'avait toujours rêvé le baron de Stein ; il ne restait plus qu'à en élargir la base. Quand il était simple gouverneur de province, il avait opéré maintes réformes où brillait l'esprit de 89 ; il va maintenant appliquer les mêmes principes à la réorganisation de la monarchie tout entière. Le baron de Stein n'a qu'une pensée. Bien que l'armée française occupe encore la plus grande partie du royaume, bien que la Prusse soit vaincue, son armée en déroute, ses finances dispersées, il veut relever sa patrie, et la ramener au champ de bataille. Il fera alliance avec l'Angleterre, avec la Russie, il armera

l'Europe; mais d'abord il faut remettre la Prusse sur ses pieds.

» Trois grandes réformes furent opérées sans délai : la réforme des lois territoriales, la réforme des municipalités et la réforme militaire. Les nobles seuls jusqu'alors pouvaient posséder des biens-fonds; une loi du 9 octobre 1807 détruisit ce privilége ; le vasselage de la glèbe fut aboli; bourgeois et paysans, tous les citoyens furent autorisés à acquérir, à posséder, à faire valoir la terre ; les nobles à leur tour, la loi le disait hautement, ne dérogeaient plus en s'occupant d'industrie et de commerce; il n'y avait plus de distinctions arbitraires et odieuses, plus de prérogatives, plus de castes ; les bases de l'égalité civile étaient fondées. Il ne suffisait pas que la terre fût accessible au travail de tous; attachés au pays par la propriété, les citoyens devaient y être plus intimement unis encore par le droit de participer à l'administration de leurs communes. Les municipalités furent déclarées électives. Tous les habitants soumis à certaines conditions de cens, mais sans aucune distinction de naissance ou de culte, choisirent eux-mêmes leurs magistrats. L'armée enfin fut régénérée aussi par les véritables principes démocratiques ; les grades d'officiers, réservés jusqu'alors aux hommes de race noble, devinrent, comme la terre et les magistratures municipales, la récompense du mérite personnel, le prix du courage et des services rendus. En introduisant ces innovations fécondes, le baron de Stein ne pouvait toutefois se décider à sacrifier complétement la noblesse : il voulait qu'elle demeurât un corps à part, sans priviléges, il est vrai, mais investie toujours

de cette autorité que donnent la fortune et les lumières; il voulait, dis-je, en faire un corps à part, une classe d'élite, où l'État pût recruter des serviteurs dévoués, habiles, et qui fût capable de donner de grands exemples aux classes inférieures. Il rêvait une aristocratie conforme à tout ce que renferme un tel titre, une légion de vertu et d'honneur, régie par une sévère discipline et excluant de son sein tout membre qui souillerait la communauté. Ce n'était là chez lui que des projets destinés à compléter un jour son système; l'essentiel du moins était fait; les fondements étaient assis, et les Prussiens, divisés jusque-là et comme parqués dans des catégories odieuses, commençaient à vivre de la vie d'une nation. En même temps d'importantes opérations financières réparaient peu à peu les désastres de ces funestes années. Le général Scharnhorst, ministre de la guerre, s'associait énergiquement à l'œuvre du baron de Stein. Ce n'était pas assez d'avoir régénéré l'armée, il fallait l'augmenter sans bruit et préparer des ressources pour l'avenir, sans violer ouvertement le traité de Tilsitt, qui limitait à 42 000 hommes les forces militaires de la Prusse. Un réglement secret du 31 juillet 1808 organisa sur toute la surface du territoire une sorte d'armée mystérieuse, recrutée, instruite, exercée régulièrement dans chaque village, et prête à se lever au premier signal. Le général Scharnhorst était devenu l'ami dévoué de M. de Stein; il disait un jour au général d'Hoffmann : « Je ne connais que deux hommes » qu'aucune puissance humaine ne fasse trembler, c'est » Stein et Blücher. » Il s'était donné sans réserve à ce ministre intrépide, qui animait tout autour de lui et

qui semblait l'âme même de la Prusse se relevant du fond de la tombe.

« A cette période d'activité enthousiaste appartient une œuvre aussi étrange qu'audacieusement conçue, la création du *Tugendbund*. Au moment où M. de Stein prenait la direction des affaires, au mois d'octobre 1807, un jeune magistrat de Braunsberg, M. Henri Bardeleben, lui avait adressé un écrit intitulé : *L'avenir de la Prusse*, où il engageait tous les citoyens à oublier leurs divisions, à se serrer autour du pouvoir et à ne former qu'un grand parti national. Peu de temps après, Bardeleben avait organisé avec quelques officiers et quelques savants une association singulière. Ils mettaient leurs efforts en commun, disaient-ils, pour combattre chez eux, chez les autres, chez le gouvernement, toute pensée d'égoïsme. Ils se donnaient le titre d'*Association scientifique et morale* (*Sittlich wissenschaftlicher Verein*). Les premiers membres étaient, avec le fondateur, le général Gneisenau, le général Grollmann, le professeur Krug. Peu à peu leur nombre s'éleva jusqu'à vingt. Ils présentèrent au roi les statuts de leur société et la liste des membres ; le roi approuva tout. Bientôt, on ne compta plus les affiliés par vingt, mais par mille et par centaines de mille. L'association était formidable ; elle couvrait la Prusse, et de la Prusse étendait ses réseaux sur l'Allemagne entière. Le conseil général siégeait à Kœnigsberg; des conseils provinciaux, des chambres de district, des assemblées locales formaient une vaste machine dont tous les rouages étaient mus par une pensée unique. Le but constant des chefs était de restaurer la force et la moralité allemandes. Malgré

toutes les précautions possibles, une telle association ne pouvait échapper longtemps à l'œil vigilant de l'administration impériale. Créé en 1808, le *Tugendbund* fut dissous en 1810 sur l'ordre exprès de l'empereur. Qu'importait cependant cette dissolution ? Un ordre suffisait-il pour disperser ces forces populaires ? On pouvait bien déchirer les statuts, on n'était pas maître d'arrêter le travail des masses. La persécution ne fit que rendre ce travail plus secret, c'est-à-dire plus redoutable. C'est à dater de ce jour que le *Tugendbund* pénètre dans les profondeurs souterraines, et que le mouvement à demi national, à demi révolutionnaire de 1813 prépare son explosion. »

Que le baron de Stein ait été ou non le promoteur et le protecteur du *Tugendbund*, cela importe peu, car il est certain qu'en tout cas il n'en a pu ignorer l'existence, et qu'il n'a rien fait pour mettre obstacle à ses progrès. Cette association entrait d'ailleurs trop directement dans ses vues, pour qu'il ne se soit pas réjoui, au moins dans le commencement, de la voir s'étendre par toute la Prusse. D'ailleurs ses autres réformes indiquaient trop clairement son but, pour ne pas inquiéter le gouvernement impérial. Il est certain que, en le voyant agir avec tant d'énergie et de décision, Napoléon dut regretter souvent d'avoir offert lui-même à Frédéric-Guillaume un pareil ministre. Il manifesta contre lui plus d'une fois sa colère, et dans des circonstances où cette colère était terrible pour la Prusse.

Il avait été convenu que les troupes françaises continueraient à occuper le territoire prussien jusqu'à l'entière liquidation de l'indemnité de guerre que réclamait

le gouvernement français. Le territoire compris entre la rivière de Memel et la Vistule avait été seul évacué. 200 000 hommes, répandus dans toutes les autres provinces, y vivaient aux dépens des habitants, sans songer à partir. Le motif de ce retard était le non-payement des contributions arriérées, difficulté qu'on avait cru d'abord résoudre facilement, et qui bientôt se trouva insurmontable. La commission royale établie à Berlin, et en pleine activité depuis le mois d'août, sous la direction de Sack, pour régler les conditions du traité de paix, avait à lutter contre les prétentions du plénipotentiaire de Napoléon, Daru, dont l'opiniâtreté et la sévérité inexorable ne le cédaient point à celles de son maître. Quand on entama l'affaire de la liquidation, les commissaires du roi avaient cru pouvoir satisfaire aux exigences du vainqueur en lui offrant 19 millions de francs. Mais Daru fit monter à 154 500 000 francs la somme demandée, tant pour les contributions militaires que pour les revenus de l'État échus jusqu'à la conclusion de la paix; toutes les instances des commissaires ne réussirent qu'à obtenir une diminution de 35 millions et demi. Une si prodigieuse différence, qui eût suffi pour rendre impossible tout accord entre des négociateurs disposés à s'entendre, devait à bien plus forte raison produire cet effet sur des hommes irrités. Plusieurs mois se passèrent en débats, soutenus d'un côté avec l'aigreur qu'inspire l'oppression, de l'autre avec toute l'arrogance de la force. Aussi les représentations et les contradictions n'avaient-elles pas de fin.

Dans l'espérance d'obtenir des conditions moins dures en s'adressant à l'empereur lui-même, le roi envoya à

Paris son frère Guillaume; mais plus les sollicitations du prince devenaient pressantes, plus Napoléon lui opposait de froideur. On ne cacha pas au prince que la délivrance de la Prusse dépendait moins de l'accomplissement des obligations contractées que de la direction que prendrait sa politique. On le retint ainsi jusqu'à la fin d'août, et l'on finit par lui faire une ouverture qui réduisait à néant les négociations de Berlin, et qui devait mettre le comble aux souffrances que la Prusse s'était jusqu'alors résignée à endurer, dans l'espoir d'arriver enfin à un arrangement moins rigoureux. Le comte de Champagny, ministre des affaires étrangères, déclara que la France exigeait non-seulement les contributions arriérées, mais aussi tous les revenus de l'État, depuis la paix de Tilsitt et aussi longtemps que durerait l'occupation, ce qui constituait un total d'environ 180 millions de francs; que la Prusse ne pouvait accuser qu'elle-même du séjour prolongé des troupes étrangères; qu'elle ne pouvait s'imaginer qu'elle eût mérité qu'on lui fît une remise, uniquement parce qu'elle avait tardé jusqu'alors à remplir ses obligations; que cependant Napoléon, par pure générosité, voulait bien se contenter des 154 millions et demi, réclamés dès le principe par Daru. Le prince essaya d'obtenir quelque adoucissement à ces exigences. Champagny répondit par un langage de plus en plus menaçant et outrageant pour la Prusse. Le gouvernement français ne semblait pas même éloigné de se décider à en venir, à l'égard de la Prusse, aux dernières extrémités. L'empereur Alexandre de son côté avait essayé de plaider la cause de la Prusse. « Ces pauvres Prussiens, disait-il à

Caulaincourt, ils n'ont pas de quoi manger » et le baron de Stein se disposait à partir pour Erfurt, dans l'espoir de décider le czar à intervenir plus directement en faveur de son malheureux pays, quand tout à coup parut dans le *Moniteur* français du 8 septembre 1808 un article qui menaçait de mettre à néant tout espoir d'arrangement.

On lisait en tête du numéro, à l'article PRUSSE :

« Un assesseur prussien, nommé Koppe, était désigné comme un agent d'intrigues. Le maréchal Soult ayant été dans le cas de le faire arrêter et conduire à Spandau, on a saisi ses papiers, où l'on a trouvé l'original de la lettre qu'on va lire. Nous croyons devoir la publier comme un monument des causes de la prospérité et de la chute des empires; elle révèle la manière de penser du ministère prussien, et elle fait connaître particulièrement M. de Stein, qui a pendant longtemps exercé le ministère, et qui est aujourd'hui presque exclusivement chargé de la direction des affaires. On plaindra le roi de Prusse d'avoir des ministres aussi malhabiles que pervers. »

Puis le *Moniteur* publiait, avec la traduction en regard, le texte allemand d'une lettre datée du 15 août, et écrite de Kœnigsberg par M. de Stein au prince de Saxe-Wittgenstein. « L'exaspération, écrivait-il, augmente tous les jours en Allemagne; il faut la nourrir et chercher à travailler les hommes. Je voudrais bien qu'on pût entretenir des liaisons dans la Hesse et dans la Westphalie, qu'on se préparât à de certains événements, qu'on cherchât à maintenir des rapports avec des hommes d'énergie et bien intentionnés, et que l'on

pût mettre ces gens-là en contact avec d'autres. Dans le cas où Votre Altesse pourrait me donner des renseignements à cet égard, je la prie de vouloir bien me renvoyer M. Koppe ou un autre homme de confiance. Les affaires d'Espagne font une impression très-vive ; elles prouvent ce que depuis longtemps on aurait dû entrevoir. Il serait très-utile d'en répandre les nouvelles d'une manière prudente...... »

On comprend l'effet d'un pareil article dans des circonstances où l'on avait si grand besoin d'obtenir des concessions. Il n'y avait plus rien à espérer. Aussi le jour même où parut cet article, le prince Guillaume céda-t-il aux menaces du gouvernement français ; il conclut une convention par laquelle la Prusse s'engageait à payer 140 millions. Les forteresses de Glogau, de Custrin et de Stettin devaient rester entre les mains des Français, les deux premières jusqu'au payement de la moitié de la somme, et la dernière jusqu'à la liquidation complète. La Prusse s'obligeait à entretenir les 10 000 Français qui étaient en garnison dans ces places, et à les pourvoir de tous les objets de siége pour six mois ; elle accordait également sept routes militaires et de transport entre ces trois forteresses, ainsi qu'entre Magdebourg, la Saxe, Varsovie et Dantzick ; elle cédait autour de la citadelle de Magdebourg, sur la rive droite de l'Elbe, une étendue de deux mille toises, et ne devait, pendant dix années, ne tenir que 42 000 hommes sous les armes.

L'intercession pressante et personnelle d'Alexandre, qui eut une entrevue à Erfurt avec Napoléon vers la fin de septembre, arracha à grand'peine un rabais de

20 millions ; mais il ne put rien obtenir de plus. Alors le roi, réfléchissant aux sommes que lui avaient déjà coûtées ces négociations inutiles, aux charges que faisait peser sur tout le peuple l'entretien de tant de milliers de soldats et des administrations étrangères, aux dépenses multipliées qu'entraînait l'établissement des camps exigés par les ennemis pour les manœuvres militaires, à la stagnation du commerce, qui ne pouvait en se prolongeant qu'aggraver la crise monétaire ; considérant enfin que le séquestre dont étaient frappés les revenus de l'État lui ôtait tout moyen de payer la contribution exigée, se décida à ratifier la convention conclue par son frère. Daru reçut, le 5 novembre 1808, 50 millions en lettres de change et 70 en obligations, garanties par les provinces, et qui devaient, au bout de six mois, être échangées contre des mandats hypothécaires sur les domaines de la couronne. C'est ainsi que treize mois après le traité de Tilsitt se termina en Prusse l'occupation étrangère, laissant après elle des misères dont un grand nombre étaient incurables, et des haines qui ne sont pas encore éteintes après plus d'un demi-siècle de paix.

Une des causes qui contribuèrent le plus à exagérer les souffrances de la multitude, ce fut l'accumulation de la monnaie de billon, qu'on vit, aussitôt après la paix, refluer des pays cédés dans le royaume. Depuis longtemps il y avait en circulation dans les États prussiens des monnaies d'argent de deux titres différents. On n'ignorait pas que la valeur intrinsèque des unes était bien inférieure à celle des autres ; mais le rapport exact établi entre elles, l'habitude qu'on avait de les rece-

voir également dans les ventes et les achats à l'intérieur, et surtout la facilité qu'on avait de pouvoir, moyennant une perte légère, échanger les unes contre les autres, atténuaient le mauvais effet qui pouvait résulter de cette différence. Il cessa d'en être de même, quand, pour payer les contributions de guerre, il fallut envoyer en France une grande quantité de la monnaie du titre supérieur; alors on vit s'accumuler dans le pays, réduit à de plus étroites limites, toute la masse du billon qui avait été en circulation dans la Prusse méridionale et dans les provinces d'au delà de l'Elbe, parce que les administrations françaises refusaient de le recevoir, sans compter qu'à ce moment même l'Angleterre envoya en Prusse une quantité de monnaie prussienne, du titre inférieur, fabriquée chez elle. Cette accumulation subite fit monter rapidement le prix de toutes les marchandises à l'intérieur; le commerce avec l'étranger fut en perte; le salaire des ouvriers, calculé à la valeur nominale de la monnaie courante, ne suffit plus à leurs besoins, et la paye des employés se fondit entre leurs mains. Le peuple prussien paya chèrement à ce moment l'erreur économique qui lui avait fait croire jusqu'alors qu'il y avait avantage pour lui à avoir en concurrence deux sortes de monnaies de valeur inégale. On essaya de remédier à ces souffrances, en mai 1808, en réduisant d'un tiers la valeur nominale du billon, mais le prix n'en demeura pas moins précaire, parce qu'il n'était pas le véritable, et que la méfiance et l'agiotage étaient également actifs. Cette situation ne cessa que trois ans plus tard, quand on retira la monnaie de billon de la circulation.

Mais ce qui fit encore plus souffrir la population, ce fut la suppression de toutes les relations commerciales avec l'Angleterre, imposée à la Prusse par le traité de Tilsitt. Comme si ce n'était pas assez, une ordonnance du 11 juin 1808 apporta encore de nouvelles restrictions à l'importation, à l'exportation et au transit. Dans les villes maritimes, les consuls français, complétement maîtres d'agir suivant tous leurs caprices, semblaient n'avoir d'autre mission que de gêner le commerce par des vexations de toutes natures. Leurs prétentions et leurs prohibitions n'avaient ni mesure ni règle. Ils déployaient une rigueur qui était aussi contraire à la justice qu'aux intérêts du pays. Pour comble, on interdit à la Prusse tout commerce avec la Suède, qui s'était déclarée contre la France.

Tous ces actes rigoureux pouvaient encore être considérés comme des interprétations violentes et exagérées du traité de Tilsitt; on avait pu du moins s'y attendre, et l'on s'y soumettait, sinon sans souffrances, au moins sans étonnement. Mais ce qui excita le plus vivement les colères, parce que cela touchait le plus directement à l'honneur national, ce furent les ingérences de Napoléon dans le gouvernement intérieur du pays, et en particulier l'éloignement qu'il exigea de l'homme qui à ce moment fixait sur lui tous les regards et était le centre de toutes les espérances, le baron de Stein.

Napoléon, qui s'était flatté de soumettre facilement l'Espagne, avait trouvé là une résistance inattendue. Le peuple, soulevé au nom de son indépendance, avait entrepris contre l'envahisseur une guerre de détail, qui, outre les pertes qu'elle faisait éprouver aux ar-

mées françaises, donnait aux autres nations conquises un exemple qui pouvait les tenter. Cette inquiétude préoccupait vivement Napoléon, qui ne pouvait se dissimuler son impuissance en face d'un pareil mouvement, s'il venait à se déclarer en Allemagne. La lettre de Stein, qu'il avait saisie et publiée, lui montrait assez ce qu'il pouvait craindre de ce côté; aussi avait-il conçu pour le ministre prussien une haine violente.

Ses préoccupations éclatèrent d'une manière inattendue, le 21 novembre 1808. Le *Moniteur* de ce jour, contenant le troisième bulletin de l'armée d'Espagne, daté de Burgos, racontait la défaite des troupes espagnoles, puis tout à coup, tournant bride avec cette impétuosité et cette violence de mouvement qui étaient dans les habitudes du style de Napoléon aussi bien que de sa stratégie, il ajoutait : « Les jeunes étudiants de Salamanque, qui croyaient faire la conquête de la France, les paysans fanatiques qui rêvaient déjà le pillage de Bayonne et de Bordeaux et se croyaient conduits par tous les saints apparus à des moines imposteurs, se trouvent déchus de leurs folles chimères. Leur désespoir et leur consternation sont au comble. Ils se lamentent des malheurs auxquels ils sont en proie, des mensonges qu'on leur a fait accroire et de la lutte sans objet dans laquelle ils sont engagés.

» Il faudrait que les hommes comme M. de Stein, qui, au défaut de troupes de ligne qui n'ont pu résister à nos aigles, méditent le sublime projet de lever des masses, fussent témoins des malheurs qu'elles entraînent et du peu d'obstacles que cette ressource peut offrir à des troupes réglées..... »

Ce double avertissement devait être considéré comme un ordre. M. de Stein ne pouvait rester aux affaires sans exposer sa patrie adoptive à quelque violence nouvelle, à laquelle elle n'était pas prête à résister. Il offrit donc sa démission au roi, qui, pour sauver sa dignité, tarda quelques jours à l'accepter. Mais enfin il fallut se décider, et le *Moniteur* du 18 décembre portait en tête ces simples mots, qui sont comme l'enregistrement d'une sorte de réparation acceptée par le gouvernement français : « La *Gazette officielle de Kœnigsberg,* du 17 novembre, anonce officiellement la retraite du ministre d'État, baron de Stein, qui a reçu sa démission sur la demande qu'il en a faite au roi. »

« Le jour même où il quittait la direction des affaires, ajoute le biographe du baron de Stein, le ministre adressait à tous les fonctionnaires de la Prusse une circulaire éloquente où il rappelait tout ce qu'il avait fait déjà pour le salut de l'Allemagne, et annonçait les projets ultérieurs qui auraient été le complément de son œuvre. Plus il travaille à la restauration de sa patrie, plus les principes de 89 s'imposent naturellement à sa pensée. Ce testament politique du grand patriote renferme les innovations les plus hardies. Ce ne sont plus seulement des réformes qu'il désire, c'est une transformation complète de l'État, il veut une grande représentation nationale : « Tous les systèmes représentatifs » essayés chez nous jusqu'ici », s'écrie-t-il enfin, « ont » été complétement défectueux. Voici le plan nouveau » que j'avais adopté : Tout citoyen actif, qu'il possédât » cent mesures de terre ou qu'il n'en possédât qu'une, » qu'il fût agriculteur ou fabricant, qu'il exerçât une

» profession indépendante ou qu'il remplît une fonc-
» tion publique, tout citoyen actif devait avoir le droit
» de suffrage et être représenté dans les conseils du
» roi. »

» Un esprit aussi actif, un novateur si résolu, et qui, au moment où sa carrière politique semblait brisée, entretenait encore si vaillamment les espérances du patriotisme, devait continuer à tenir en éveil une police soupçonneuse. Le parti français à Berlin, le comte Voss, le prince d'Hatzfeld, bien d'autres encore, ne se faisaient pas faute de dénoncer M. de Stein comme le plus grand ennemi de la Prusse et de la paix générale. Ces rapports allaient trouver Napoléon en Espagne; inquiet d'une guerre impolitique, troublé peut-être au fond de sa conscience hautaine, irrité à coup sûr des blâmes assez peu déguisés de la France et des espérances manifestes de l'Allemagne, le vainqueur d'Austerlitz était de plus en plus entraîné à des actes de domination violente. Stein se disposait à partir pour Breslau, où l'évêque lui offrait chez lui une retraite, lorsque dans les premiers jours de janvier 1809, le nouveau ministre français auprès du gouvernement prussien, M. de Saint-Marsan, arrivait à Berlin, portant le décret dont voici le texte :

« 1° Le nommé Stein, cherchant à exciter des troubles
» en Allemagne, est déclaré ennemi de la France et
» de la confédération du Rhin.

» 2° Les biens que ledit Stein posséderait, soit en
» France, soit dans les pays de la confédération du Rhin,
» seront séquestrés. Ledit Stein sera saisi de sa personne

» partout où il pourra être atteint par nos troupes ou
» celles de nos alliés.

» En notre camp impérial de Madrid,
» le 16 décembre 1808.

» NAPOLÉON. »

Napoléon ne pouvait rien faire de mieux pour désigner son ennemi à l'adoration des multitudes, pour en faire le héros du patriotisme allemand ou plutôt le chef de ce grand parti européen qu'avait formé et qu'accroissait chaque jour la haine du joug et du nom français, et que Napoléon semblait se plaire à irriter par des insultes et des violences sans fin et sans raison. On aurait dit qu'il ne lui suffisait pas de s'imposer et de forcer les peuples à l'obéissance ; il lui fallait absolument rendre cette obéissance aussi dure, aussi humiliante, aussi douloureuse que possible : « Napoléon ne gouverne pas, écrivait un jour au baron de Stein son ami le général Pozzo di Borgo, il joue avec l'univers, *ludit in orbe terrarum*, mais cela n'est permis qu'à Dieu, car Dieu seul est éternel. » Mais ce jeu devait bientôt lui être funeste, et il commençait à l'entrevoir. Aussi était-il plein de fureur contre le baron de Stein, qui lui avait fait voir d'avance comment et par quoi il tomberait. Non-seulement il ne rougit pas, lui le puissant empereur, de déclarer la guerre à un simple particulier et de le faire poursuivre de retraite en retraite par sa police ou par celle d'alliés complaisants ou tremblants ; ne pouvant le saisir, il saisit ses biens ; ne pouvant l'atteindre, il se vengea en frappant une femme ; la chanoinesse de Wallenstein, la sœur du baron de

Stein, fut expulsée de son abbaye, conduite brutalement à Francfort, forcée de se rendre à Paris à pied. Tout cela, loin d'abattre le courage du patriote, ne fit que servir ses projets et hâter l'accomplissement des vengeances de l'Europe. Il avait écrit à madame de Berg quelques années auparavant : « Je m'attends à une lutte de bien des années; qu'importe si l'influence nous en est salutaire? Cette lutte, elle nous rendra le courage et l'énergie, elle réveillera en nous le sentiment de la vie active et augmentera nos répugnances pour l'odieuse nation des Français. » Il écrivait cela le 5 mars 1793, c'est-à-dire à une époque où nous n'avions fait aucun mal à la Prusse. Il nous haïssait dès lors d'une haine violente, comme révolutionnaires, comme ennemis de toutes les idées et des institutions qu'il était accoutumé à respecter, et dont il ne prévoyait pas qu'il serait un jour lui-même le destructeur dans sa patrie adoptive. Qu'on songe à ce qu'a dû devenir cette haine, quand il a vu les Français envahir, dominer, écraser, humilier l'Allemagne, la grande patrie, à laquelle il était encore presque seul à songer? Mais enfin, après avoir soufflé le feu pendant dix ans, après avoir vainement travaillé à allumer partout autour de lui cette rage furieuse dont il était consumé, le voilà qui a la joie de voir son ennemi seconder ses efforts, et, dans une sorte de délire vengeur, travailler à soulever contre lui l'univers, en ranimant par ses violences les passions populaires et le patriotisme endormi des multitudes. C'est pour lui le moment de tout mettre en œuvre; il faut profiter de cet élan qui se dessine et hâter ce courant des passions patriotiques qui va porter

dans toute l'Allemagne les haines qui l'animent. « Que d'écrivains en Allemagne ! s'écrie-t-il, que de savants ! que de professeurs aimés de la jeunesse ! Quelles généreuses phalanges d'étudiants dans les universités ! Voilà les ressources qu'il faut mettre à profit. Si la génération actuelle doit vivre et mourir sous le joug, pensons à la génération qui se lève, transformons-la par les moyens qui nous restent encore ; rendons l'éducation libérale et forte, rendons la science patriotique. »

Quelques restrictions plus ou moins justes qu'on puisse apporter à l'éloge du baron de Stein, il lui restera du moins la gloire incontestable d'avoir été pendant un temps la personnification la plus complète des sentiments et des besoins de l'Allemagne. Je sais bien que les admirateurs de Napoléon lui reprochent amèrement d'avoir poussé son roi à la guerre contre la France, et ils ne manquent pas de brillantes tirades pour démontrer quel splendide avenir attendait la Prusse, si elle avait consenti à entrer dans l'alliance active et à s'inféoder au système de Napoléon. A les entendre, l'incapacité du roi et la haine brutale de Stein ont fait manquer à la Prusse la plus belle occasion qu'elle eût eue jamais de se mettre à la tête de l'Europe. Cela peut être vrai dans une certaine mesure ; je crois bien qu'un roi plus intelligent et plus résolu que Frédéric-Guillaume aurait pu prendre et garder une autre attitude que celle que dut subir la Prusse pendant une partie de son règne, mais cette grandeur et cette influence à laquelle elle aurait pu prétendre, ce n'était pas en se mettant à la remorque de Napoléon qu'elle aurait pu y atteindre. Les panégyristes du grand homme oublient

qu'en se faisant son alliée, la Prusse n'eût été que sa servante. S'allier à Napoléon, c'eût été peut-être le moyen de gagner des territoires, mais c'eût été abdiquer toute indépendance, toutè dignité.

Le comte Beugnot raconte dans ses *Mémoires*, qu'un jour où il avait timidement fait observer à Napoléon la nécessité de ménager l'esprit public, celui-ci lui répondit : «.... Vous êtes de l'école des idéologues avec Regnault, avec Rœderer, avec Louis, avec Fontanes; Fontanes, non, je me trompe, il est d'une autre bande d'imbéciles. Croyez-vous que je ne saisisse pas le fond de votre pensée à travers les voiles dont vous l'enveloppez? vous êtes de ceux qui soupirent au fond de l'âme pour la liberté de la presse, la liberté de la tribune, qui croient à la toute-puissance de l'esprit public. Eh bien ! vous allez savoir mon dernier mot. » Puis portant la main droite à la garde de son épée, il ajouta : « Tant que celle-là pendra à mon côté, et puisse-t-elle y pendre encore longtemps ! vous n'aurez aucune des libertés après lesquelles vous soupirez, pas même, monsieur Beugnot, celle de faire à la tribune quelque beau discours à votre manière. »

Voilà le vrai Napoléon, tel qu'il faut le voir et le comprendre, si l'on veut concevoir quelque chose à son règne, et se faire une idée juste du sort qui attendait la Prusse si elle s'était livrée à lui. Par elle, il aurait pu devenir maître de l'Europe, et peut-être maintenir quelques années de plus l'insupportable tyrannie qu'il faisait peser sur les peuples, mais cette alliance n'eût pas sauvé la Prusse. En se faisant sa complice, elle se fût condamnée au pire des esclavages, et lorsque, à

bout de patience et de servilité, elle eût été forcée enfin de secouer ce joug, elle eût trouvé en Napoléon un ennemi d'autant plus furieux et implacable que sa défection eût été à ses yeux une trahison; il n'eût vu dans son roi qu'un serviteur infidèle; il l'eût traité peut-être, s'il est possible, avec plus de rigueur encore qu'il ne fit après Iéna, et l'Europe, au lieu d'intervenir en faveur du roi dépossédé, aurait peut-être applaudi à son châtiment. La faute de Frédéric-Guillaume, loin d'avoir été de n'avoir pas voulu se mettre à la remorque de l'ambition de l'empereur, a été bien plutôt de n'avoir pas su prendre en face de lui une attitude plus résolue et de n'avoir pas compris assez tôt qu'il n'y avait d'alliance possible avec lui qu'à la condition d'être son valet. Je pense donc que c'est une erreur de croire que le baron de Stein, en combattant l'alliance de la France, n'ait obéi qu'à une haine aveugle et qu'il ait par là encouru la responsabilité des malheurs de la Prusse. En supposant même qu'il ait contribué à hâter une catastrophe, que le génie impérieux et violent de Napoléon eût sans doute rendue inévitable même dans le cas où le roi eût consenti à le suivre un temps dans ses aventures, il a du moins sauvé l'honneur de la Prusse en contribuant à l'empêcher de devenir la complice des desseins de Napoléon sur l'Allemagne, et il lui a ménagé par là des sympathies et des alliances qui lui eussent manqué dans le cas contraire. Mais son principal titre de gloire est d'avoir éveillé ou encouragé par son exemple le patriotisme hésitant des peuples, et d'avoir ouvert et montré aux gouvernements la voie à suivre pour reconquérir l'indépendance nationale. Sans lui, la

grande guerre de 1813 n'eût peut-être pas eu les proportions qu'elle a prises, et l'Europe aurait peut-être dû attendre encore quelques années et traverser de nouveaux désastres, avant d'en venir à cette lutte suprême qui fit éclater à tous les yeux la vanité des projets si longtemps caressés par l'ambition napoléonienne.

Je ne me dissimule pas que cet éloge du patriotisme allemand m'expose moi-même à l'accusation de manquer de patriotisme. Cette grande lutte de l'Europe contre la France a été si désastreuse pour nous qu'il nous est difficile en général de la juger avec impartialité et que nous ne pouvons nous empêcher de ressentir quelque amertume contre ceux qui nous ont fait si durement expier notre gloire militaire. Mais pour écrire l'histoire, il faut savoir s'élever au-dessus de ce patriotisme égoïste qui ne nous permet de comprendre et de louer chez les autres nations que les vertus qui nous profitent ou qui du moins ne nous nuisent pas. La seule manière d'être justes à leur égard, c'est de nous demander quelles seraient nos impressions si la France, dans des calamités semblables à celles qui ont accablé la Prusse, avait trouvé à son service une ardeur de patriotisme semblable à celle du baron de Stein. N'imitons par les Anglais qui n'ont voulu voir dans Jeanne Darc qu'une sorcière, et qui se sont si longtemps appliqués à la déshonorer pour se venger des victoires qui ont délivré la France de leurs ravages. Si nous savons si bien rendre justice au patriotisme des soldats de la République luttant pour la patrie contre presque toute l'Europe coalisée, pourquoi ne reconnaîtrions-nous pas également que le

baron de Stein, en soulevant contre nous toutes les nations pour délivrer et sauver sa patrie, n'a fait que remplir le devoir d'un bon citoyen. Si son ardeur nous a été funeste, ne nous en prenons qu'à l'ambition et à la tyrannie qui lui ont donné l'occasion et le droit de déployer contre nous les ressources et l'infatigable énergie de son patriotisme.

Voilà ce que nous ne devrions jamais oublier. Si la France de 92 était dans son droit en chassant de son territoire les troupes étrangères qui attentaient à son indépendance, de quel droit allions-nous quatorze ans plus tard infliger à la Prusse l'humiliation que nous n'avions pas voulu souffrir chez nous ? A quel titre Napoléon pouvait-il prétendre la forcer à servir ses haines et lui imposer la complicité de ses desseins contre l'indépendance des nations ? S'il est une chose qui ressorte avec évidence de l'histoire de Frédéric-Guillaume, c'est qu'il ne demandait qu'à rester en repos et que jamais il n'aurait songé à attaquer la France, si l'on ne s'était fait un jeu de le provoquer, si on ne l'avait contraint par tous les moyens à prendre enfin parti contre nous. Jamais le baron de Stein ne l'aurait décidé à tirer l'épée, si Napoléon n'avait semblé prendre à tâche de confirmer toutes ses prévisions, si, par ses exigences sans cesse renaissantes, par l'arrogance de son langage, par la violence de ses actes, par ses offenses au roi et à la nation prussienne, il n'avait fini par prouver à Frédéric-Guillaume qu'il n'avait rien à espérer de la paix, et que mieux valaient les dangers et les désastres de la guerre que l'humiliation d'une alliance superbe, qui prétendait le réduire au rôle d'instrument et de sa-

tellite d'une politique étrangère. En somme ce n'est pas le baron de Stein qui a fait 1813 ; c'est Napoléon lui-même, qui l'a rendu inévitable; c'est lui qui par son dédain pour les intérêts, pour les droits et pour l'honneur des peuples, a allumé dans le cœur de tous les Allemands cette haine inextinguible, qui survit à un demi-siècle de paix, et qui fait qu'aujourd'hui encore nous ne pouvons voir sans inquiétude l'Allemagne s'unir en une grande nation. Cette idée même de l'unité allemande, d'où est-elle née si ce n'est des souvenirs qu'ont laissés dans tous les cœurs les misères et les humiliations de l'occupation française? Oui, c'est Napoléon qui a fait l'unité allemande, car c'est lui qui a fait comprendre aux Allemands qu'ils doivent être unis pour échapper au danger des invasions futures ; de même que ce sont les perpétuelles menaces de l'Autriche suspendues sur l'Italie qui ont fait l'unité italienne. Les Allemands n'auraient peut-être jamais songé à échanger leurs tranquilles gouvernements pour le gouvernement militaire et tracassier de la Prusse, l'indépendance et l'existence individuelles de leurs petits États pour la centralisation absorbante et bureaucratique, si Napoléon n'avait passé dix années à leur faire entrer dans la tête que, en somme, c'est la force qui gouverne les choses de ce monde, et que pour être respectés, la première condition est d'être forts. Cette leçon, ils l'ont méditée pendant cinquante ans, hésitants, inquiets, sans cesse tremblants d'être envahis, et ne pouvant se décider à sacrifier leur autonomie, leur individualité. Nous avons bien su les y contraindre à la fin, à force de leur chanter sur tous les tons le refrain des frontières naturelles et la complainte

des traités de 1815. Sur la foi des journaux qui se disent et se croient les représentants de l'esprit démocratique, ils ont cru, peut-être avec raison, que la France n'attendait que l'occasion de reprendre pied en Allemagne et de se saisir des provinces du Rhin, et dans leur effroi les voilà qui se jettent tous, de plus ou moins bonne grâce, dans les bras de la Prusse, sacrifiant leur liberté à leurs haines, à leurs craintes, au point d'honneur allemand. A tort ou à raison, ils ont encore peur de nous, ils se défient de nos ambitions, de notre orgueil militaire; en se rappelant ce que nous leur avons fait souffrir, ils ne veulent plus être exposés à le souffrir encore; peut-être même songent-ils à nous le faire souffrir à leur tour; à leur tour ils veulent être forts pour nous faire expier l'abus que nous avons fait de notre force, quand la force leur manquait. Nous pouvons le déplorer, mais à qui nous en prendre sinon à nous-mêmes ? Nous pouvons regretter que cette civilisation tant vantée du XIXe siècle ne nous offre de toutes parts que des perspectives de guerres prochaines, de tueries épouvantables ; nous pouvons bien proclamer que l'humanité a désormais autre chose à faire que de transformer tous les hommes en soldats, et que les peuples pourraient mieux employer leur temps, leur argent et leur industrie, qu'à construire des engins meurtriers, qu'à équiper des vaisseaux de guerre et à solder des troupes, pour finir par se ruiner et par s'entre-égorger. Mais n'oublions pas que si tel est l'avenir qui semble attendre l'Europe, la faute en est pour une bonne part à ce patriotisme brutal dont nous avons donné l'exemple à l'Allemagne ; en nous menaçant,

elle ne fait encore que nous imiter. Sans Napoléon, le baron de Stein eût été impuissant en 1813, et en 1866 M. de Bismark eût été impossible, car sans les haines qu'il a soulevées contre la France, la Prusse n'aurait jamais songé à confisquer d'un coup toute l'Allemagne; l'histoire de 1866 est la conséquence directe de celle de 1806, en attendant que peut-être celle des années suivantes en devienne la contre-partie.

J'ai longuement insisté sur ces considérations, parce qu'elles dominent tout le reste de cette histoire au moins dans ses parties principales, et que faute de les avoir présentes à l'esprit, on s'exposerait à la mal comprendre. Maintenant je reviens au récit des événements qui ont suivi le traité de Tilsitt.

La préoccupation principale de la Prusse était de chercher les moyens de payer au gouvernement français les énormes contributions de guerre qu'il lui avait imposées. Pendant plusieurs années le cabinet prussien ne fut employé qu'à imaginer, à édicter et à faire exécuter des ordonnances concernant cet objet, et comme on le pense bien, elles n'étaient pas de nature à réjouir le peuple de Prusse et à calmer la haine qu'il avait conçue contre la France. On commença par décréter la vente du domaine de la couronne; puis on eut recours à l'emprunt. On négocia avec la Hollande un emprunt de 32 millions de florins. Mais on était dans toute l'Europe tellement convaincu des mauvaises dispositions de Napoléon à l'égard de la Prusse, qu'on s'attendait d'un jour à l'autre à voir supprimer cet État et qu'on n'osait traiter avec lui. Il fallut l'assurance positive de Napoléon qu'il permettrait à la Prusse

de subsister, pour que les Hollandais consentissent à continuer la négociation; mais cependant elle n'eut pas de suite, attendu que la Hollande, annexée bientôt après, le 9 juin 1810, à l'empire français, perdit avec son indépendance la faculté de faire aucun contrat particulier.

On réussit mieux dans la tentative d'emprunt d'un million et demi de rixdalers qu'on ouvrit, le 12 février, dans la Prusse même, en se réservant d'employer les moyens de contrainte, si les avances volontaires n'étaient pas suffisantes.

Mais tout cela était bien peu efficace. Alors le roi sollicita et obtint enfin la permission de rappeler aux affaires le baron de Hardenberg dont dix-huit mois auparavant Napoléon avait exigé l'éloignement. Il fut nommé chancelier d'État et eut la haute main sur tout le cabinet. Hardenberg comprit que la Prusse ne pourrait sortir de la situation terrible où elle était placée que par un grand effort de tous ses citoyens, et pour le provoquer, il fit paraître une série de décrets qui mêlaient les réformes administratives et politiques aux mesures fiscales, et consolaient les Prussiens des sacrifices pécuniaires qu'on leur demandait par la perspective d'un meilleur ordre de choses.

Une déclaration, qui parut en même temps que l'édit relatif aux changements opérés dans l'administration, servit en quelque sorte de préambule aux arrêtés qu'on se proposait de publier. Elle portait en substance, que la moitié de la contribution militaire imposée par la France serait sans doute payée à la fin de l'année; mais que, pour libérer le pays, il fallait aussi payer l'autre moitié, en même temps que satisfaire

à plusieurs autres obligations, pour maintenir la confiance publique ; que bien que les domaines de la couronne, dont la vente était invariablement arrêtée, eussent à eux seuls une valeur suffisante pour faire face à toutes les obligations, néanmoins le temps ne permettant pas de les transformer assez vite en argent comptant, le roi serait obligé d'établir de nouveaux impôts, et qu'il les annonçait d'avance; qu'il espérait prévenir, du moins en partie, les plaintes que pourraient provoquer ces nouvelles charges, par une égale répartition qui serait obtenue en imposant les propriétés jusqu'à présent libres, et par d'autres mesures également avantageuses au peuple; que la banque et la Société du commerce maritime recommenceraient à payer les intérêts des capitaux, à dater de 1811 ; que les créanciers nationaux et étrangers recevraient pour les intérêts échus des obligations payables à termes fixes; que les engagements contractés primitivement et relatifs aux emprunts étrangers seraient remplis le 1er juillet 1812, et toutes les autres dettes de l'État en même temps couvertes; que les dettes militaires des provinces et des communes seraient soumises à une commission spéciale, formée à Berlin, pour être vérifiées et réparties suivant les principes de la plus stricte équité ; que le payement de leurs intérêts et leur amortissement successif seraient garantis par l'État; on promettait enfin au peuple l'institution d'un régime représentatif qui lui permît de porter devant le roi ses réclamations et ses vœux ; mais en revanche on attendait de lui une confiance tranquille et une résignation patriotique aux plus pénibles sacrifices.

Alors commença une série de déclarations et d'édits tous conçus dans le même esprit et tendant au même but. Une disposition du 28 octobre, tout en abolissant ou en diminuant d'anciens impôts, établissait une taxe générale sur toutes les consommations, et une autre sur tous les objets de luxe. Le 30 octobre, on décréta que les biens de tous les cloîtres, chapitres et bailliages, seraient vendus au profit de l'État. On ne conserva de ces établissements que ceux qui étaient consacrés à l'éducation de la jeunesse et au soulagement des malades. On promit en même temps de doter plus libéralement les cures et les écoles et d'entretenir les ecclésiastiques. Les restrictions apportées à la liberté du commerce, ainsi que toutes les maîtrises et les communautés, furent abolies par un décret du 2 novembre. Au moyen d'une carte, qu'on était tenu de renouveler chaque année en payant une taxe proportionnée à l'importance de l'industrie exercée, tout citoyen eut le droit de continuer son ancien métier ou d'en entreprendre un nouveau sans autre condition. Un règlement du 20 novembre changea les dispositions de l'impôt du timbre et en augmenta le produit, tout en opérant des soulagements partiels. Le 6 décembre 1811 on décréta une taxe particulière, à partir du 1er septembre de la même année, pour subvenir à l'entretien des troupes françaises qui occupaient les forteresses de l'Oder. Outre ces ordonnances, destinées à remédier à la pénurie du trésor, il en parut d'autres qu'on pourrait appeler de réconciliation, parce qu'en supprimant des priviléges oppressifs et en accordant des libertés générales, elles avaient pour but d'adoucir le sentiment

d'amertumequi devait résulter de ces demandes répétées, en même temps qu'elles tendaient à augmenter les moyens d'y satisfaire. Les sujets prussiens étaient encore accablés de beaucoup de charges anciennes et nouvelles, quoiqu'on en eût déjà aboli un grand nombre. Les paysans étaient tenus de fournir, pour un salaire dérisoire, des relais aux officiers civils et militaires qui voyageaient pour les affaires du gouvernement. La banalité s'étendait encore sur les moulins, les brasseries, les distilleries, et s'arrogeait un droit inique. Des permissions, même récentes, accordaient à quelques privilégiés le droit de premier marché et de monopole. Les créanciers se regardaient comme lésés dans leur propriété par la prolongation de l'indult ou du délai de payement. Les terres que les seigneurs conféraient aux paysans ne pouvaient jamais devenir la propriété de ceux-ci, ou du moins ne pouvaient leur appartenir que moyennant l'obligation de divers services ou charges, dont ils ne pouvaient s'affranchir. Ces usages surannés, ces abus et ces droits usurpés furent supprimés, restreints ou modifiés par plusieurs ordonnances royales.

C'est ainsi que sous la pression des nécessités financières, la révolution s'opérait en Prusse, comme elle avait fait en France dix-huit ans auparavant.

En même temps on s'occupa activement de propager l'instruction. Guillaume de Humboldt, ministre des cultes et de l'instruction publique, établit le 16 août 1809 une université à Berlin. Une ordonnance du 24 avril 1811 donna à l'université de Breslau une grande extension; on y attira des savants étrangers,

et les biens du clergé fournirent une dotation considérable.

Mais tous les efforts du gouvernement pour rétablir les finances du pays étaient paralysés par l'opiniâtreté que mettait Napoléon à interdire tout commerce avec l'Angleterre, et bientôt après avec les États-Unis. Le *tarif de Trianon*, publié le 5 août 1810, outre la prohibition de toute relation commerciale avec la Grande-Bretagne et ses colonies, imposait sur toutes les marchandises, soit qu'elles eussent été confisquées ou trouvées sur des vaisseaux marchands ou même importées d'après une licence spéciale du gouvernement français, une taxe qui dépassait la moitié ou même les deux tiers de leur valeur. Un autre décret qui parut le 19 octobre ordonna de brûler, en France et dans tous les pays occupés par les troupes françaises, tous les produits des manufactures anglaises qu'on pourrait trouver dans les douanes ou dans les magasins des particuliers, comme mesure de justes représailles contre l'Angleterre, qui ne souffrait chez elle aucune marchandise de fabrication étrangère. L'excessive rigueur de ces ordres alarma toute l'Allemagne, surtout la Prusse épuisée et endettée. L'entière stagnation du commerce et les sacrifices énormes auxquels il fallait se soumettre pour satisfaire la France devenaient de plus en plus insupportables, et le mécontentement ainsi que la misère étaient au comble. Cependant il était également impossible et de fléchir le cruel entêtement de Napoléon et de résister à ses ordres.

Un fait, qui eut alors un grand retentissement, montre clairement à quelles extrémités étaient réduits les gou-

obligée de renoncer à mettre à profit les ressources de ses propres provinces et de fermer à ses habitants une source abondante de bénéfices.

Le roi, avec tous ses défauts, avait une qualité qui n'est pas commune chez les rois : il était bon, et portait à ses sujets un véritable intérêt. Aussi souffrait-il bien vivement de leurs souffrances. Mais au milieu de ses chagrins de roi, un coup subit lui avait enlevé, dès l'année précédente, la seule consolation qui lui fût restée dans ses malheurs. La reine Louise, cette belle reine, si aimable et si gracieuse, qui entrait pour une si grande part dans l'affection des Prussiens pour leur roi, cette reine patriote, qui n'avait pas craint de se déclarer l'ennemie de Napoléon, et qui s'était si vivement associée aux colères de la Prusse, mourut presque subitement, à trente-cinq ans, dans le mois de juillet 1810, au château de Hohenzieritz, auprès de son père, le prince Charles de Mecklenbourg.

Peu de reines ont été autant aimées pendant leur vie et autant regrettées après leur mort. L'arrivée de son corps à Berlin, le 27 juillet, répandit dans cette ville une douleur profonde et générale. On rappelait son amabilité dans la vie privée, l'éclat qu'elle répandait dans les fêtes. On songeait à tout ce qu'elle avait dû souffrir dans les dernières années de sa vie, et tous ceux qui osaient espérer pour la Prusse un avenir meilleur regrettaient qu'elle n'eût pas vécu assez longtemps pour se voir réconciliée avec la fortune. Son souvenir vécut longtemps en Prusse. Vingt ans après sa mort, quand on ouvrait au public, pendant l'été, le monument que son mari lui avait fait élever à Charlotten-

bourg, sa résidence favorite, le peuple s'y rendait en pèlerinage, comme au tombeau d'une sainte.

II

Pendant la guerre que l'Autriche avait recommencée en 1809 de concert avec l'Angleterre, pour profiter des embarras que causait à la France la folle guerre d'Espagne, les esprits s'étaient exaltés en Prusse, et l'on avait espéré un moment qu'on pourrait entraîner le roi à y prendre part. Les chefs militaires, Blücher, Gneisnau, Rudiger, avaient organisé, malgré les ordres exprès de Frédéric-Guillaume, le soulèvement général de la population. Le major Schill avait donné le signal en quittant Berlin le 29 août, à la tête d'un régiment de hussards qu'il avait formé et en allant se joindre aux Autrichiens. Presque en même temps, un autre patriote audacieux, fils d'un prince d'une antique et illustre maison d'Allemagne, Frédéric-Guillaume, duc de Brunswick-Oëls, que Napoléon avait dépouillé de son patrimoine, avait levé en Bohême un corps de volontaires. Cette milice portait de courts uniformes noirs avec des parements bleu clair et des schakos où était représentée une tête de mort, supportée par deux os en sautoir. Le peuple les appelait *les noirs;* mais eux-mêmes s'étaient donné le nom significatif de *légion vengeresse*. L'attention de toute la Prusse était fixée sur ces deux hommes qui sacrifiaient leur vie et leur fortune à la défense de la patrie. Leur exemple avait partout ranimé l'enthousiasme, et l'on poussait de toutes

parts le roi à suivre l'élan de son peuple. Mais toutes ses ressources étaient épuisées ; ses forces organisées ne dépassaient pas 50 000 hommes; le matériel de guerre était détruit. Il fallait du temps pour le recréer ; chevaux, artillerie, tout manquait; et ce qui était encore plus grave, cette fois la Russie était l'alliée de la France.

Cependant la plupart de ses ministres eux-mêmes demandaient la guerre : « Je ne veux pas descendre déshonoré dans la tombe, lui écrivit le général Scharnhorst, et je le serais si je ne conseillais à Votre Majesté de profiter du moment actuel pour faire la guerre à la France. Voulez-vous que l'Autriche victorieuse vous rende vos États comme une aumône, ou que Napoléon désarme vos soldats comme la milice d'une municipalité ? » Blücher, qui semblait n'exister que pour nous chercher des ennemis, type énergique des passions populaires à cette époque, caressé et craint tout à la fois par la cour, qui lui pardonnait sa fougue de sectaire à cause de son dévouement, Blücher écrivit directement au roi en termes peu mesurés, pour se plaindre de l'occasion perdue, demandant son congé, et aimant mieux, disait-il, aller mourir sous un drapeau étranger que de rester témoin de la chute du trône. Le *Tugendbund*, de son côté, n'était pas inactif, et ses émissaires ravivaient de tous côtés les haines et les espérances patriotiques. Mais les victoires d'Abensberg, d'Eckmühl, d'Ebersberg, d'Essling, de Wagram, quoique déjà plus pénibles et plus disputées que dans les premières guerres du Consulat et de l'Empire, contraignirent l'Autriche à signer le traité de Vienne, et anéantirent

pour un temps l'espoir de la Prusse. Tous les complots, atteints du même coup, avortèrent, et tout rentra dans le silence et la consternation. Le roi était effrayé. Il tremblait que Napoléon ne lui fît un crime de l'audace prématurée des patriotes. Afin de calmer ses défiances, il séquestra les biens du duc de Brunswick-Oëls, ordonna la dissolution du *Tugendbund* et en fit saisir les archives. Schill, le grand coupable, fut mis au ban de l'armée, déclaré traître à son pays et condamné à mort ainsi que ses complices. La sentence, pour l'honneur de la Prusse, ne fut pas exécutée. Schill se fit tuer en combattant contre les Français dans les rues de la ville de Dammgarten. Quant au duc de Brunswick, après la bataille de Wagram, il réussit à gagner la mer, à s'emparer d'un certain nombre de bâtiments, et il se réfugia avec tous ses soldats en Angleterre.

Ces héroïques victimes du patriotisme devaient bientôt avoir leur revanche. Napoléon, allié d'Alexandre depuis le traité de Tilsitt, se montra à son égard ce qu'il avait été pour tous ses alliés, plein de prévenances et de promesses tant qu'il s'agit de le gagner, dédaigneux ou impérieux une fois qu'il crut s'être assuré ses services. Il lui était impossible de comprendre qu'un allié ne fût pas un subalterne. La guerre éclata bientôt entre les deux empereurs. Je n'ai ici ni à en indiquer les causes ou les prétextes immédiats, ni à en raconter les désastres. Ils sont d'ailleurs suffisamment connus en France pour que je n'aie rien à apprendre à personne sur ce point.

La Prusse avait été forcée de joindre vingt mille hommes aux cinq cent quatre-vingt-dix mille de l'ar-

mée française, de lui ouvrir ses forteresses, de lui fournir des vivres et de la laisser traverser en tous sens son territoire. On conçoit tout ce qu'une pareille obligation eut de pénible, et pour les patriotes, obligés de servir les desseins de leur ennemi, et pour le roi, contraint de porter les armes contre un prince dont il était l'ami personnel, et auquel il avait de si grandes obligations. Mais il fallait obéir, et dans la situation où se trouvait alors son royaume, il ne pouvait guère faire autrement.

Cependant le baron de Stein, retiré en Russie auprès d'Alexandre qui l'avait appelé et auquel il soufflait sa haine contre Napoléon, inondait l'Allemagne de pamphlets violents contre le tyran de sa patrie. Pour soulever l'opinion publique contre lui, il fit imprimer à Saint-Pétersbourg un journal qui appelait tous les peuples à la guerre de la délivrance et qu'il distribuait par milliers d'exemplaires dans toute l'Allemagne. Il réimprima le pamphlet de Maurice Arndt, l'*Esprit du temps*, et l'envoya de tous côtés. Partout il annonçait Alexandre comme le libérateur des nations; au nom de l'honneur et de la patrie, il sommait toùs les Allemands qui servaient sous le drapeau français de se joindre à l'armée russe. Il forma la légion germanique, dicta à Barclay de Tolly sa proclamation à l'Allemagne et inspira à Kotzebue ses libelles patriotiques. Un jour, assis avec Maurice Arndt devant un déjeuner frugal, il lui dit : « Vous savez la nouvelle? Moscou est brûlée. Nous allons être forcés sans doute de fuir plus loin. Ce n'est pas la première fois que je fais et que je perds mes bagages. Misérable espèce humaine ! Vous ne sau-

riez croire combien il y a déjà de visages allongés autour de nous. Pour moi, je ne me suis jamais senti plus gai. » Sa haine clairvoyante semblait lui découvrir l'avenir, et à la pensée des désastres qui attendaient l'armée française, il éprouvait des accès de joie féroce.

Cependant il tremblait toujours que les lâches cabinets de Vienne et de Berlin, comme il les appelaient, n'osassent pas se déclarer et saisir l'occasion. Il poussait en avant les généraux russes hésitants, il pressait Alexandre ; il le força à intervenir personnellement pour activer la marche de son armée, pour secouer l'inertie du vieux Kutusof, qui voulait toujours s'arrêter. « Sans son impérieuse influence, a dit le général Phull, nous n'aurions pas repassé le Niémen. »

Mais il ne suffisait pas que l'armée russe achevât la défaite de Napoléon. Il fallait que l'Allemagne se soulevât et rejetât à jamais l'étranger de son territoire. Il était nécessaire que quelqu'un donnât l'exemple. On ne pouvait compter sur le roi Frédéric-Guillaume, toujours tremblant et indécis. Stein décida le czar a envoyer une lettre au général York, commandant du contingent prussien, qui se trouvait alors isolé de l'armée française, sur les bords du Niémen. « Les Français sont vaincus, lui écrivit-il ; si la Prusse veut que la défaite de Napoléon lui profite, qu'elle se décide enfin et vienne à nous. » Cependant York hésitait. Il avait déjà plusieurs fois envoyé au roi des messages dans ce sens, et n'avait pas reçu de réponse ; il était manifeste que Frédéric-Guillaume ne voulait pas se compromettre. Tout en désirant se soustraire au joug de Napoléon, il voulait laisser au général la responsabilité de

ses actes, et se ménager à lui-même la ressource de le désavouer, si les affaires tournaient mal. L'évidence de ce calcul égoïste et lâche inquiétait York et l'empêchait d'agir.

A la fin cependant, fatigué de ces incertitudes, sentant que la destinée de la patrie dépendait peut-être de la rapidité de sa décision, il résolut de n'agir que par lui-même et ne songea plus qu'à épier l'occasion favorable. Elle ne tarda pas à se présenter.

Le lieutenant-colonel Clausewitz, officier prussien qui, comme tant d'autres, était entré au service de la Russie, lui fut envoyé par Diebitsch, qui commandait une division russe. Il faut lire cette scène dans le livre du colonel Charras, sur la campagne de 1813. Clausewitz remet à York deux lettres qu'il était chargé de lui communiquer.

L'une, que les Cosaques avaient interceptée, et déjà vieille de date, était adressée par Macdonald à Maret. Amère expression des mécontentements et des défiances du maréchal contre York, elle n'apprenait rien à celui-ci qu'il ne sût déjà. L'autre était écrite à Diebitsch par le général d'Auvray, chef d'état-major de Wittgenstein.

D'Auvray annonçait que, le 30 décembre, l'armée de Wittgenstein serait à Schillupischken, barrant la route de Tilsitt à Kœnigsberg. Il ordonnait d'en donner avis à York et de lui déclarer que, s'il voulait continuer ses hésitations, il serait traité en ennemi.

Ces menaces glissèrent sur l'esprit du général prussien. Si, comme il le pouvait, il se réunissait à Macdonald, il n'avait pas à les redouter, il le savait bien. Mais

l'arrivée de l'armée de Wittgenstein sur la route de Tilsitt à Kœnigsberg allait immanquablement forcer Macdonald de se retirer au plus vite sur cette dernière ville, allait mettre entre lui et les Prussiens arrêtés à Tauroggen des forces considérables, et pouvait précisément donner à une convention pacifique avec les Russes cette apparence de nécessité que York avait toujours voulue, afin d'éloigner du roi de Prusse les soupçons et les violences de Napoléon.

Silencieux, immobile, il réfléchit un moment; puis marchant à Clausewitz : « Vous êtes Prussien, lui dit-il brusquement, croyez-vous que d'Auvray soit loyal, que les troupes de Wittgenstein soient demain au point indiqué ? » — « Sa loyauté, je la garantis, répondit Clausewitz, mais non l'arrivée des troupes, car, à la guerre, vous ne l'ignorez pas, on ne peut toujours faire ce qu'on s'est proposé. »

York retomba dans le silence et la réflexion. Enfin la raison du politique, le dévouement du citoyen, l'énergie du soldat l'emportèrent : « Je suis à vous, dit-il à Clausewitz en lui tendant la main. Allez rapporter au général Diebitsch que demain matin, à huit heures, je l'attendrai près d'ici, au moulin de Poscheraux, et que je suis fermement décidé à me séparer des Français et de leur cause..... Mais, ajouta-t-il, je ne veux pas faire les choses à demi; je vous donnerai aussi Massenbach. »

Aussitôt il fit entrer l'officier prussien, dernier messager de Macdonald. A peu près comme le Wallenstein de Schiller, allant et venant à pas précipités : « Que disent vos régiments? » lui demanda-t-il. Et d'un mot il l'instruisit de la résolution prise. Transporté de joie,

l'officier s'écria que tous n'aspiraient qu'à se séparer des Français. « Ah ! jeunes gens, dit York, en souriant, vous l'avez belle à parler ainsi ; mais à moi, vieux, la tête branle sur les épaules. »

Il réunit ensuite les officiers de sa colonne et leur adressa cette brève allocution : « L'armée française a été détruite par la main vengeresse de Dieu. L'heure est venue de recouvrer notre indépendance en nous réunissant à l'armée russe. Qu'il se joigne à moi celui qui veut donner sa vie pour l'indépendance et la patrie ! qu'il reste, celui qui ne veut pas ! Quelle que soit l'issue de ma sainte entreprise, je garderai mon estime à ceux qui, ne pensant pas comme moi, agiront autrement que moi. Si je réussis, le roi me pardonnera peut-être. Si j'échoue, ma tête est perdue ; je recommande, en ce cas, à mes amis, ma femme et mes enfants. »

D'enthousiastes acclamations accueillirent ces mâles paroles. Mêlés, confondus dans de muettes étreintes, tous jurèrent de suivre leur général dans la voie où il leur montrait la patrie à venger, l'indépendance à conquérir.

Parmi les troupes, la joie et l'enthousiasme furent du délire.

Secrètement prévenu par York, Massenbach avait immédiatement pris ses dispositions pour se réunir à lui en échappant à Macdonald. A la première heure, le 31 décembre, il repassa avec toutes ses troupes sur la rive droite du Niémen et se dirigea vers Tauroggen. York en était déjà parti et se dirigeait à sa rencontre.

Macdonald apprit tout à la fois la convention d'York

et le mouvement de Massenbach. Sa stupéfaction fut grande, son indignation extrême. Singulière inconséquence et trop commune aberration ! Patriote sincère, dévoué, il ne comprenait ni l'audacieuse grandeur de l'acte de York ni la sainteté de la passion qui emportait le soldat prussien loin des aigles de Napoléon. Il ne reconnaissait pas à un étranger le droit de préférer sa patrie à la domination du despote français. Il voyait une affreuse violation du devoir militaire là où éclatait l'insurrection contre la conquête et la tyrannie. Mais la nation prussienne et les peuples ployés sous le joug saluèrent dans York un libérateur. Tant de gloire lui était due.

Sa convention avec Diebitsch annonçait aux princes, esclaves volontaires ou forcés de Napoléon, que s'ils ne se décidaient pas à la lutte pour l'affranchissement, leurs peuples prendraient les armes sans eux, malgré eux, contre eux peut-être. »

Les cosaques de l'armée russe étaient partout acclamés, fêtés par les populations prussiennes. L'enthousiasme allait partout croissant à mesure que les Russes s'avançaient et que Murat et Macdonald se retiraient.

Cette haine contre Napoléon éclata surtout dans la province de la Prusse orientale. Aucune n'avait eu autant à souffrir de la guerre avec la France, aucune après la guerre n'avait été autant écrasée par les contributions, les réquisitions, les exactions du vainqueur. « Elle avait vu, dit M. Charras, sa population réduite, en 1807, d'un cinquième, résultat de la dévastation de ses villes et de ses campagnes ; et elle commençait à peine à se refaire, quand l'armée de Napoléon, la traversant

lentement pour aller envahir la Russie, et mangeant, prenant, emportant sans compter, sans payer, l'avait replongée dans la plus affreuse détresse (1). »

Cependant, à la nouvelle de la défection d'York, le roi ressentit une extrême surprise et une profonde irritation. Il avait toujours peur de Napoléon, et en même temps il ne pouvait pardonner à son général d'avoir

(1) La note suivante, que j'emprunte au livre de M. Charras sur la campagne de 1813, explique les haines persistantes des Prussiens contre la France et les vengeances qu'ils ont exercées en France en 1814 et 1815. — « Les extorsions, les dévastations exercées en 1812 par l'armée de Napoléon dans le royaume de Prusse, c'est-à-dire dans un pays ami, allié même, et en particulier dans la Prusse orientale, sont devenues un lieu commun historique, après avoir été longtemps niées par les écrivains bonapartistes. Nous croyons cependant bon de citer ici les témoignages de deux officiers dont l'un était attaché à l'état-major de Berthier et dont l'autre commandait un des régiments français du corps de Ney, au moment de l'entrée en campagne : « Cette capitale (Berlin) ainsi que tout le reste de la Prusse était accablée de logements militaires et de *réquisitions de toute espèce*. On sait à quelles *vexations* étaient exposés les habitants des pays que traversaient *nos armées*, *mais jamais elles ne furent poussées plus loin qu'à cette époque*. C'était peu que l'obligation pour les habitants de *nourrir leurs hôtes* suivant l'usage constamment établi pendant notre séjour en Allemagne ; *on leur enlevait encore leurs bestiaux* ; on mettait en réquisition les chevaux et les voitures que l'on gardait *au moins* jusqu'à ce qu'on en trouvât d'autres pour les remplacer. J'ai rencontré *souvent* des paysans à cinquante lieues de leurs villages conduisant les bagages d'un régiment, et ces pauvres gens finissaient par se trouver heureux de pouvoir se sauver en abandonnant leurs chevaux. » (*Journal de la campagne de Russie en* 1812 *par M. de Fézensac, lieutenant général.*)

« Le 15 mai, le 18e prit ses cantonnements dans le cercle de Culm ; *on lui donna plusieurs villages pour y faire ses vivres d'entrée en campagne*. Chaque corps de l'armée devait avoir, au passage du Niémen, du biscuit pour quinze jours et de la viande sur pied pour un mois. A cet effet, on fit une *razzia générale*. L'administration de l'armée n'intervint que pour faire sa part. *De la Vistule au Niémen tout le pays fut ravagé.* » (Souvenirs militaires et intimes du vicomte Pilleport, de 1793 à 1853.)

empiété sur son autorité. M. de Saint-Marsan, ambassadeur de France à la cour de Prusse, demanda immédiatement la destitution et la mise en jugement du chef du contingent prussien. Le roi et son ministre Hardenberg, aussi effrayé que lui, s'empressèrent d'obéir à ses ordres. Pour calmer la colère de l'empereur, on nomma à la place de York le général Kleist, et Frédéric-Guillaume envoya à Paris le prince d'Hatzfeld, avec mission de rapporter à Napoléon ces paroles du roi : «.... Je suis l'allié naturel de la France. En changeant de système, je ne ferais qu'empirer ma situation et donner à l'empereur le droit de me traiter en ennemi... Pour des sacrifices pécuniaires, je ne puis plus en faire; mais s'il me donne de l'argent, je puis encore lever et armer cinquante à soixante mille hommes pour son service. » Ce qui ne l'empêcha pas, en même temps, d'envoyer Natzmer auprès de l'empereur Alexandre pour lui dire qu'il était disposé à entrer dans son alliance si la Russie voulait s'engager à poursuivre la guerre avec toutes ses forces et s'avancer sans retard vers la Vistule et l'Oder.

En réalité, le roi de Prusse ne savait, comme toujours, à quel parti s'arrêter. Il ne songeait qu'à gagner du temps, à négocier avec les deux empereurs, dans l'espoir que la ruine de l'un ou de l'autre le délivrerait enfin de ses anxiétés. On voit dans une dépêche de Saint-Marsan à Maret que Hardenberg, quelques jours avant la défection d'York, avait suggéré l'idée de faire le roi de Prusse roi de Pologne... « Les côtes et les territoires de la Prusse et de la Pologne présenteraient ainsi une masse compacte qui deviendrait une barrière

formidable contre les envahissements de la puissance russe. »

Il est probable qu'en effet si Napoléon avait eu la vulgaire habileté de ménager l'ambition secrète du roi, il aurait encore pu le rattacher à sa cause. Frédéric-Guillaume et son ministre Hardenberg ne songeaient qu'à rétablir et agrandir la Prusse. C'est là le trait précis qui distingue le rôle de Hardenberg de celui du baron de Stein. Celui-ci ne songeait qu'à l'intérêt de l'Allemagne tout entière. Il est un des promoteurs de l'idée de la grande patrie allemande. « Je n'ai qu'une patrie, écrivait-il au comte de Münster à la fin de 1812; elle s'appelle Allemagne. A elle et non à une de ses parties je suis dévoué de cœur. » Il aurait voulu qu'elle fût réunie en un seul empire, sous un sceptre ou sous un autre, car les dynasties lui étaient alors indifférentes. C'est dans son dévouement à cette idée qu'il puisait son indomptable énergie et ce patriotisme sans défaillance qui fait sa gloire. Hardenberg demandait comme lui des réformes libérales; il y poussait le gouvernement : « Principes démocratiques dans un gouvernement monarchique, telle est la forme qui me paraît appropriée à l'esprit du temps », disait-il au roi. Mais, quoiqu'il ne fût pas Prussien, il ne songeait, comme son maître, qu'à la Prusse seule et s'inquiétait peu de l'Allemagne. De là ses hésitations. Tandis que Stein, voyant en Napoléon l'ennemi de l'Allemagne, l'attaquait de tous côtés et ne pouvait être satisfait que par l'entier affranchissement de tout le territoire allemand, Frédéric-Guillaume et son ministre n'étaient occupés qu'à calculer comment ils pourraient obtenir des concessions

de territoire, dussent ces territoires être pris à l'Allemagne. L'un ne voyait dans la guerre que le moyen de relever l'honneur et de rétablir l'indépendance de la grande nation allemande ; les autres, uniquement occupés des petits calculs de leur mesquine ambition, étaient sans cesse prêts à se jeter dans les bras de quiconque leur assurerait quelque agrandissement territorial et à mettre à l'encan leurs services. Ce qui les préoccupait, ce n'était pas l'humiliation de la patrie, ce n'était pas l'obligation de subir l'influence étrangère et d'obéir à un maître ; c'était l'amoindrissement du territoire prussien, c'était la diminution de la puissance royale. Pendant que Stein, dévoué à une idée, travaillait à soulever l'Allemagne pour qu'elle ne dût qu'à elle-même sa délivrance, Frédéric-Guillaume et Hardenberg étaient prêts à se remettre à la solde de Napoléon, pourvu qu'ils y vissent quelque avantage matériel, à lui vendre leur coopération, pourvu qu'il y mît le prix. Ce qui les irritait, ce n'était pas de servir, mais de servir sans salaire. Malgré les instances et les promesses d'Alexandre, ils n'osaient se déclarer, parce que Saint-Marsan avait laissé entendre que Napoléon pourrait bien songer à restaurer la Prusse pour s'en faire un rempart contre la Russie. Cet ambassadeur écrivait à Maret et au prince Eugène que « si Napoléon voulait *faire quelque chose* pour la Prusse, il serait très-facile, malgré l'exaspération de la nation, de retenir Frédéric-Guillaume dans la ligne qu'il avait suivie jusque-là. » Et c'était vrai. Hardenberg et le roi voyaient sans le comprendre l'élan qui emportait la nation; ils craignaient, avant tout, le déchaînement des passions populaires, qui leur

paraissait une menace pour le pouvoir absolu ; ils s'irritaient de voir le peuple agir sans les ordres du roi ; ils tremblaient que ce ne fût le commencement d'une révolution et ils étaient presque disposés à préférer les ennemis du dehors à ceux qu'ils croyaient déjà voir se déclarer à l'intérieur.

Cependant Bulow, qui commandait un des corps de l'armée prussienne, avait suivi l'exemple de son chef et s'était séparé de l'armée française. York, gouverneur militaire de la province de Prusse, avait réuni les députés de la province. C'est à ce moment que le *Journal de Berlin* apporta à Kœnigsberg la nouvelle des mesures prises contre le général par l'ordre de Napoléon. York n'en tint aucun compte. Au journal de Berlin, il répondit par l'intermédiaire du *Journal de Kœnigsberg* qu'une gazette n'était pas en Prusse une feuille officielle d'État, et que les généraux prussiens n'ayant jamais reçu leurs ordres par la voie des gazettes, il conservait son commandement et en donnait avis public « pour éviter toute erreur. »

Stein, arrivé dans la province, avec les pleins pouvoirs du czar, s'était empressé d'organiser la résistance. Les États, assemblés le 5 février, ne tinrent aucun compte du désaveu royal et de la destitution de York, et ils l'appelèrent au milieu d'eux, en qualité même de gouverneur. « Rendu à toute son énergie par cette démarche unanime, dit M. Charras, York vint, et à son aspect tous se levèrent, battant des mains. Il rappela à grands traits les malheurs, les souffrances, l'abaissement, les humiliations de la Prusse, conseilla un grand armement, dit qu'il avait un plan tout fait sur la manière

d'opérer et demanda qu'une commission fût nommée, à qui il exposerait ce plan même, et qui ensuite en ferait un rapport sur lequel l'assemblée délibérerait. « J'espère, ajouta-t-il, battre les Français là où je les rencontrerai; je compte, pour cela, sur l'aide de tous les citoyens, et si nous nous heurtons à une supériorité numérique par trop forte, nous saurons mourir glorieusement. »

Sur ces brèves paroles, il se retira salué de nouveau par d'enthousiastes applaudissements. Cette ovation, c'était la convention de Tauroggen sanctionnée, le désaveu du roi effacé par les représentants de la première province affranchie du joug de Napoléon; c'était la voix du peuple dominant celle du souverain. »

La commission, élue sur-le-champ, se rendit le jour même près de York et reçut communication du plan dont il avait parlé. Il avait été élaboré par le comte Dohna, par son frère Louis et le lieutenant-colonel Clausewitz, modifié par Stein et approuvé par York.

La commission y ajouta quelques détails, et le 7 février, son président, le comte Alexandre Dohna le présenta à l'assemblée sous le titre de « Ordonnance sur la Landwehr et le Landsturm. »

« La Landwehr comprenait tous les citoyens de dix-huit ans à quarante-cinq ans, aptes aux armes, à l'exception des repris de justice, des ministres des divers cultes et des instituteurs. Le contingent à fournir par elle se formait par les enrôlements volontaires, et en cas d'insuffisance de ceux-ci, par le tirage au sort. Son uniforme était simple, ses exercices réduits au plus strict nécessaire. Le milicien recevait de l'État des armes et

des munitions, de la commune son équipement, sa coiffure et son manteau. Il devait se procurer à ses frais les effets d'habillement proprement dits, qui pouvaient n'être que des vêtements civils, et en cas de pauvreté, il était habillé par la commune.

La Landwehr ne formait que de l'infanterie, et cette infanterie était divisée en compagnies, bataillons et brigades, correspondants aux lieux d'origine des miliciens.

La brigade était de quatre bataillons.

Les officiers de la Landwehr sortaient de ses rangs mêmes. Leur nomination ne dépendait ni du pouvoir royal ni de ses agents. Seule, celle des chefs de brigade était soumise à son approbation.

La Landwehr ne recevait de solde qu'en présence de l'ennemi. Elle ne devait pas être employée hors de la province, réserve purement nominale qu'allaient d'ailleurs emporter les événements.

Au Landsturm étaient appelés tous les hommes valides au-dessous de soixante ans, et n'appartenant ni à l'armée ni à la landwehr.

Le Landsturm ne recevait qu'une ébauche d'organisation militaire et n'était mis en activité qu'au moment où l'ennemi approchait de la province. Alors il s'armait de fusils de chasse et autres, de piques, de faux, de haches, de tout outil propre à l'attaque, et se donnait pour but principal l'enlèvement des convois, la destruction des petits détachements, des traînards, des maraudeurs de l'ennemi.

Sur l'avis d'York, la commission fixait en même temps à trente mille hommes, dont dix mille de

réserve, l'effectif du contingent à mettre immédiatement sur pied dans la province de Prusse, en deçà de la Vistule.

Depuis six semaines, cette contrée avait donné à Bulow et à York, avait envoyé aux bataillons de dépôt et de garnison trente mille soldats de réserve et recrues; et maintenant ses représentants lui demandaient sans délai, trente mille miliciens. Elle était prête à les lever et à porter ainsi à 60 000 le nombre des combattants tirés de son sein en ces jours suprêmes. Et sa population dépassait à peine un million d'âmes.

Cette organisation répondait au vœu général résumé dans cette parole d'Alexandre Dohna aux États : « Nous voulons tous être soldats, mais rester citoyens. »

Les États l'adoptèrent d'un vote unanime. Elle nomma encore un comité général, composé de sept membres des États, chargé d'exécuter sans délai sa volonté, et muni de pouvoirs très-étendus. Tous les fonctionnaires étaient tenus de lui obéir. Puis ils ordonnèrent la formation d'un régiment de cavalerie volontaire de mille hommes, montés, habillés, équipés à leurs propres frais et à ceux de la province.

Tout cela fut fait en quatre jours.

Leur dernier acte fut de voter une adresse au roi, pour le rassurer sur leurs sentiments de fidélité et pour lui expliquer qu'ils avaient agi par eux-mêmes, à cause des circonstances « qui ne permettaient pas de recevoir assez rapidement ses ordres et à cause du danger extrême de toute perte de temps ». Le major Louis Dohna fut chargé de la porter au roi. »

Pendant que cela se faisait dans la province de

Prusse, sans l'ordre, et on peut l'affirmer, contrairement à la volonté de Frédéric-Guillaume, celui-ci, effrayé à la pensée qu'il se trouvait sans armée, à la merci d'un coup de main de Napoléon, qui pouvait songer à l'enlever pour s'en faire un otage, se rendit en Silésie, où il avait une dizaine de mille hommes armés, et il s'occupa à réformer l'organisation militaire du royaume.

Il chargea de cette réforme « un homme qui lui était désigné, dit M. Charras, par ses vertus civiques, par ses talents, par ses services.... » C'était le général Scharnhorst.

« Hanovrien de naissance, plébéien d'origine, lentement parvenu, Scharnhorst était le savant et hardi réformateur des institutions et des mœurs militaires de la Prusse. Ami persévérant de Stein, partageant ses idées, ses projets, ses espérances, aussi passionné, mais plus contenu que lui ; activement mêlé aux trames des sociétés secrètes; plein de foi dans l'énergie, dans le dévouement du peuple, sa vie, depuis six ans, n'était que travail et conspiration pour l'affranchissement de la Prusse et de l'Allemagne.

L'année précédente, au moment même où s'était conclue l'alliance avec la France, il s'était retiré du service actif.

A peine rentré en fonctions, il étendit à la Silésie les ordres donnés, les demandes faites de Berlin à la Prusse, à la Poméranie et à la Marche, pour augmenter l'effectif de l'armée. Bientôt on apprit que dans ces provinces, tout ce qui avait été prescrit, demandé, s'accomplissait avec une promptitude inouïe, au milieu

d'un concours empressé et général. Le même fait se produisit aussitôt en Silésie, à Breslau même, sous les yeux du roi.

Scharnhorst en prit occasion de déterminer ce souverain à décréter des mesures qui allaient donner à l'armée des éléments de force inappréciables et inconnus jusque-là dans ses rangs.

Malgré les réformes profondes qu'elle avait subies, la législation militaire avait conservé à la partie la plus éclairée, la plus riche de la population, des priviléges qui, en fait, l'exemptaient du service des armes. Scharnhorst pensait avec raison qu'il fallait l'y attirer, et qu'on l'y attirerait en lui assurant certains avantages, qui en d'autres temps auraient été sans doute peu appréciés, mais dont les circonstances ne pouvaient manquer de faire un puissant stimulant. En conséquence il proposa au roi, et le 3 février, le roi approuva un édit portant création d'un détachement de chasseurs-volontaires à la suite de chaque bataillon d'infanterie, et de chaque régiment de cavalerie de l'armée. Ces volontaires devaient s'habiller, s'équiper, et dans la cavalerie, se monter à leurs frais, porter un uniforme de couleur spéciale et être dispensés de certaines corvées et de certains services. Pendant les deux ou trois premiers mois, ils devaient être commandés par des officiers et des sous-officiers empruntés à l'armée, mais ensuite ils devaient former eux-mêmes les cadres de leurs détachements par l'élection; et plus tard encore fournir dans l'occasion des sous-officiers et des officiers aux bataillons et aux escadrons auxquels ils seraient attachés.

L'édit ajoutait que tout volontaire qui se distinguerait par le courage, le zèle, le patriotisme, serait l'objet de la considération du pouvoir en rentrant dans la vie civile ; et que tout individu, de dix-sept à vingt-quatre ans accomplis, apte au service, qui, la guerre continuant, ne servirait pas au moins un an, soit comme chasseur volontaire, soit comme soldat, ne pourrait obtenir ni emplois, ni dignité, ni distinctions.

Un nouvel édit supprima toutes les exemptions du service militaire, hormis celles que commandait l'intérêt social, et déclara que tout Prussien de dix-huit à vingt-six ans accomplis, apte aux armes, et affranchi jusque-là du recrutement, était tenu de s'enrôler, sous huit jours, dans un détachement de chasseurs volontaires ou dans l'artillerie, s'il ne voulait être à la disposition de l'autorité, qui pourrait à la première levée l'incorporer dans un des corps de l'armée, comme une recrue quelconque.

Le roi signa cet édit le 9 février, le jour même où les états de la province de Prusse se séparaient, ayant décrété que tous les citoyens, sans distinction de naissance, de rang, de fortune, étaient mis à la disposition de la patrie pour sa défense. »

Napoléon était inquiet de ces armements, malgré les protestations de dévouement et d'amitié de Frédéric-Guillaume, accueillies par Saint-Marsan, qui croyait à la parfaite loyauté du roi de Prusse. Celui-ci lui avait dit : « La retraite de l'armée française sur l'Oder laisse entièrement à découvert la Silésie et l'asile que je m'y suis choisi avec l'approbation de votre souverain. Il

faut que je me mette en état de me défendre au besoin. Les Russes paraissent déjà en force en deçà de la Vistule. D'ailleurs les mesures que je prends, je les dois à mon peuple. Il est urgent que je donne une impulsion et une direction à mes sujets pour en rester le maître. Si je me tenais dans l'inaction et l'apathie, je courrais risque de les voir entraînés malgré moi et contre moi à l'approche de l'ennemi. »

L'empereur, moins confiant que son ambassadeur, envoya à Eugène l'ordre, impossible à exécuter, de faire cesser *partout* le recrutement de l'armée prussienne.

Pendant ce temps, Frédéric-Guillaume négociait avec Alexandre. Mais ne sachant jamais se décider, il laissait traîner ces négociations en longueur, bien que le czar lui eût fait dire qu'il était disposé à accepter toutes les conditions qu'il avait proposées, et qu'il pourrait proposer encore, et que « le plus beau jour de sa vie serait celui où Frédéric-Guillaume recouvrerait sa puissance perdue. » Ce qui l'arrêtait, c'était que son ambassadeur à Paris lui avait mandé que Napoléon, dans une conversation, avait dit « qu'il désirait la paix ; que pour la faire, il consentirait à des *compensations* prises dans le duché de Varsovie et dans une partie du royaume de Westphalie, si la paix n'était que continentale ; mais que si elle était générale, il consentirait à de plus grandes modifications de son système ». Cette dépêche lui donnait un prétexte d'ajournement qu'il saisit avec l'empressement de toutes les natures faibles.

Mais il se trouva bientôt forcé de prendre enfin une résolution.

« La nouvelle, dit M. Charras, du soulèvement unanime, de l'armement de la province de Prusse, nouvelle répandue par les journaux de ce pays, propagée par des émissaires sans nombre, la retraite prolongée d'Eugène, les courses des cosaques sur la rive gauche de l'Oder, aux portes de Berlin, leur apparition jusque dans cette capitale, avaient produit partout une indicible émotion. En dépit des instructions du gouvernement, les autorités municipales se refusaient à fournir des vivres aux troupes françaises ; les paysans s'enfuyaient à leur approche pour ne pas les nourrir ; les bourgmestres indiquaient leurs mouvements aux cosaques, et la gendarmerie escortait publiquement les prisonniers faits par ceux-ci. Les officiers, les soldats français isolés étaient souvent l'objet de mauvais traitements. On craignait une prise d'armes à Berlin ; à Breslau même, les propos les plus audacieux se tenaient aux oreilles de la police, qui ne les réprimait plus. Un souffle d'insurrection traversait le pays. A la moindre étincelle, l'incendie allait éclater partout. Malgré la défense d'Eugène, malgré ses efforts pour les empêcher, les levées d'hommes, les enrôlements se continuaient partout avec rapidité. Du balcon de son palais, le roi un jour avait vu quatre-vingts voitures chargées de jeunes gens échappés de Berlin, qui venaient s'inscrire dans les détachements de chasseurs volontaires. « Votre Majesté, lui avait dit alors Scharnhorst, croit-elle maintenant au dévouement de son peuple? » Frédéric-Guillaume s'était tu ; il pleurait.

Mais il avait peur aussi, il avait peur de voir son pouvoir lui échapper, s'il restait étranger à ce mouvement.

Après avoir reçu très-froidement le major Louis Dehna, qui lui apportait l'adresse des états de la province de Prusse, il avait réfléchi; il avait calculé les forces que pouvait lui donner le patriotisme des autres provinces, s'il était égal à celui dont on lui apportait les résultats, et il commençait à se dire qu'il pouvait peut-être engager la lutte contre Napoléon vaincu, sans avoir contre lui toutes les chances. D'ailleurs celui-ci achevait tout à point de l'exaspérer.

Sans lui demander son assentiment, sans même lui en donner avis, il venait d'ordonner aux garnisons de l'Oder et de Spandau de former leurs approvisionnements de siége aux dépens des pays environnants. Cet ordre commençait à s'exécuter, et Frédéric-Guillaume entendait les cris de désespoir de ses sujets, victimes de ces nouvelles et ruineuses réquisitions. Et ce qui était bien autrement grave, il apprenait que dans son discours au Corps législatif, Napoléon venait d'annoncer solennellement la ferme résolution de maintenir à tous ses alliés l'intégrité de leurs États. C'est-à-dire que Napoléon contredisait absolument ce qu'il avait dit récemment à Krusemark des *compensations*, qui, pour faciliter la paix, devaient être prises dans le duché de Varsovie et le royaume de Westphalie; il déclarait que la Prusse n'avait rien à attendre, à espérer de lui, que l'obligation continuée de verser son sang au profit de son ambition.

C'est précisément à ce moment que le baron de Stein, envoyé par le czar, surprit le roi de Prusse. Il ne pouvait guère y avoir d'instant plus favorable pour triompher des indécisions de Frédéric-Guillaume. Il

parvint à le convaincre qu'il fallait enfin se déclarer et agir, s'il voulait conserver son pouvoir et sauver la Prusse. Mais tout convaincu qu'il fût, celui-ci ne put pardonner au baron de Stein de l'avoir si violemment arraché aux illusions qu'il nourrissait encore, et de l'avoir forcé à sortir de son apathie. « Il n'eut pour Stein, dit M. Charras, ni un signe de bienveillance ni une marque d'attention. En proie à des douleurs aiguës, obligé de taire son nom et de cacher sa présence aux espions de Saint-Marsan et du parti français, l'homme qui venait de déterminer une politique, qui allait changer les destinées de la Prusse et de l'Europe, dut, en prenant congé de Frédéric-Guillaume, aller à l'aventure chercher un gîte à travers Breslau encombré d'hôtes étrangers, et s'estimer heureux d'en trouver un dans le plus mauvais réduit d'une auberge de bas étage. »

Stein avait vu le roi le 27 février. Le 28, le traité entre la Prusse et la Russie était signé à Kalisch par Scharnhorst et Koutousof.

Il était temps. Le czar réduit, depuis le passage du Niémen à une cinquantaine de mille hommes disponibles, pressé par les instances de Koutousof et de la plupart de ses généraux qui demandaient la paix, aurait sans doute été bientôt forcé de renoncer à poursuivre plus loin les troupes françaises ; l'occasion de rétablir l'indépendance de la Prusse et de l'Allemagne aurait pu être perdue pour plusieurs années.

Il faudrait pouvoir lire dans le livre de M. Charras le tableau de l'enthousiasme patriotique qui soulevait en ce moment toute la Prusse. Je me contenterai dans

les pages qui vont suivre d'en résumer les traits principaux.

On se rappelle que par le traité de Tilsitt, Napoléon avait imposé au roi de Prusse l'obligation de ne pas entretenir à la fois plus de 42 000 hommes de troupes. Scharnhorst, alors ministre de la guerre, avait donc dû renvoyer dans leurs foyers un grand nombre de sous-officiers et de soldats. Mais comprenant qu'un jour viendrait où la Prusse aurait besoin de pouvoir mettre rapidement sur pied une armée considérable, il avait trouvé moyen de concilier les exigences du traité de Tilsitt avec l'intérêt de sa patrie. Il avait gardé sous les drapeaux tous les soldats qui avaient besoin de compléter leur instruction militaire, et il les renvoyait et les remplaçait par des recrues, à mesure qu'ils étaient suffisamment formés. L'armée devenait donc ainsi une école par laquelle passaient successivement tous les citoyens. Puis ils retournaient chez eux avec un congé provisoire qui les laissait pendant un certain nombre d'années à la disposition de l'État. Il avait ainsi créé une réserve précieuse, qui en 1813 s'élevait au moins à 70 000 soldats tout prêts à rentrer dans les rangs. C'est le premier germe de la Landwehr, et la Prusse le doit à Napoléon.

Au premier appel du roi, ces soixante-dix mille hommes accoururent sous les drapeaux. En même temps, on avait eu le soin de faire chaque année le recensement de tous les chevaux de trait et de selle propres à la guerre, de sorte qu'on put les requérir en un instant. Il avait fait également fabriquer plus de 100 000 fusils et quatre cents bouches à feu de campagne sur

affûts. Quant aux habillements et à l'équipement des soldats et des chevaux, les villes et les communes s'en chargèrent, et la Prusse se transforma en un vaste atelier où tout le monde travaillait jour et nuit à la confection des effets nécessaires aux défenseurs de la patrie. Elles fournirent également à la nourriture des chevaux, et les habitants s'empressèrent de loger et de nourrir les soldats sans indemnité.

Sur les instances de Scharnhorst, le roi consentit à autoriser la formation de corps francs, qui devaient surtout se recruter de volontaires étrangers à la Prusse, et qui ne coûtaient rien au au trésor. Aussitôt on vit affluer des patriotes de tous les pays allemands.

Dès le milieu de février, à Breslau, sous les yeux mêmes de l'ambassadeur de Napoléon, un ancien compagnon de l'héroïque Schill, le major Lützow commença l'organisation d'un corps franc qu'il devait commander, qui devait prendre son nom et qui était destiné à une célébrité légendaire. »

De tous côtés affluaient les dons patriotiques. Mais cet élan redoubla quand Frédéric-Guillaume, s'adressant à la nation même, lui annonça que « uni au czar, il déclarait la guerre à Napoléon.

Ce fut le 17 mars. Pour la première fois, en Prusse, le souverain parlait sans intermédiaire à son peuple. Il l'avertit qu'il aurait à faire d'énormes sacrifices ; mais « pensez, lui disait-il, aux exemples que nous ont donnés les Russes, nos puissants alliés, et les Portugais et les Espagnols. Plus d'une fois de petits peuples ont triomphé d'ennemis puissants ; souvenez-vous de l'héroïsme des Suisses et des Néerlandais. » Et il ajoutait : « C'est

une lutte décisive que nous avons à soutenir pour *notre indépendance*, *notre liberté*, *notre existence*, une lutte qui n'a pour issue qu'une paix honorable ou une mort glorieuse. »

Puis deux édits furent publiés, prescrivant, l'un l'organisation immédiate de la landwehr dans tout le royaume, l'autre celle du landsturm ou levée en masse dès que la première serait terminée. C'étaient à peu près les mêmes dispositions que nous avons vues décrétées par les États de la province de Prusse. Seulement les limites d'âge étaient abaissées à dix-sept et quarante ans, et le roi gardait la nomination des officiers.

L'édit sur le landsturm respirait une véritable fureur patriotique. Dans son préambule, il donnait encore en exemple l'énergie sauvage des Espagnols; il semblait dicté par le plus implacable de leurs chefs de guérillas.

« A l'approche de l'ennemi, dit-il, tous les habitants des villages doivent s'en aller avec leurs bestiaux et leurs effets, emporter ou détruire les farines, les grains, faire couler les tonneaux, brûler les moulins et les bateaux, combler les puits, couper les ponts, incendier les moissons approchant de la maturité. L'État indemnisera les citoyens après la retraite de l'ennemi. Les villes ne seront pas abandonnées; mais la surveillance d'une garde bourgeoise sous l'influence ennemie est défendue; car les désordres que la populace peut commettre nuisent moins que de laisser l'ennemi maître de disposer de toutes ses troupes. Dans les villes occupées par l'ennemi, les bals, les fêtes, les mariages même sont interdits. »

Mais le Landsturm doit aussi combattre, et l'édit ajoute : « Le combat auquel tu es appelé *sanctifie tous les moyens*. Les plus terribles sont les meilleurs. Non-seulement tu harcèleras continuellement l'ennemi, mais tu détruiras et anéantiras les soldats isolés ou en troupes ; tu feras main basse sur les maraudeurs. »

M. Charras ajoute : « Ordres cruels, barbares, a-t-on dit ; oui, mais qui devraient être le catéchisme de tout peuple en proie aux violences de la conquête et de la tyrannie. La conquête est barbare, la tyrannie est barbare. On ne leur doit pas une guerre courtoise. D'ailleurs, au point de vue philosophique et moral, en quoi la lutte en bataille rangée, la destruction en masse diffèrent-elles de la guerre de détail, de la destruction partielle ?

» Pour moi, je le dis sans détours, si ma patrie devait subir une fois encore le choc d'une invasion, je lui souhaiterais un gouvernement capable de signer cet édit sur le Landsturm et des citoyens capables de l'exécuter. Rien ne déconcerte l'esprit de guerre et de conquête comme l'aspect d'un peuple résolu à lutter, non-seulement en batailles plus ou moins savamment ordonnées par ses généraux, mais encore sous la conduite de son dernier maire de village. »

A ce moment, les rois, les généraux oublièrent toutes leurs préventions contre les principes de la révolution ; ils armèrent les peuples au nom de la liberté et de l'égalité pour les précipiter contre Napoléon. Blücher criait aux Saxons : « Levez-vous, réunissez-vous à nous, levez l'étendart de l'insurrection contre l'usurpation étrangère, soyez libres... Nous marchons vers les con-

trées que nous montre le doigt dela Providence.. Nous vous apportons l'aurore d'un jour nouveau ; » et il annonçait la liberté sans laquelle aucune liberté n'existe : « la liberté dela presse ». Wittgenstein, général russe, mais né d'un père allemand, s'écriait à son tour : «Qui voudra rester en repos, je ne le reconnaîtrai pas pour Allemand. Qui n'est pas pour la liberté est contre elle. Il faut choisir entre mon affection fraternelle et mon épée... Voyez les Prussiens ; toute la nation se lève en masse ; le fils du paysan marche à côté de celui du prince... Il n'y a plus d'autre distinction que celle du talent et du zèle pour la cause sacrée. La liberté ou la mort, tel est le mot d'ordre donné par Frédéric-Guillaume... Saxons, Allemands, nos arbres généalogiques finissent avec l'année 1812. Les exploits de nos aïeux sont effacés par l'avilissement de leurs descendants. La délivrance de l'Allemagne fera seul renaître des races nobles. »

Du haut de la chaire, dans les temples et les universités, du haut de la tribune subitement élevée par la presse retentissaient les mêmes enthousiasmes pour la patrie allemande, les mêmes menaces aux faibles et aux traîtres, les mêmes excitations au dévouement, et mille voix annonçant l'aurore du jour nouveau, l'ère nouvelle, l'ère d'indépendance, de liberté, d'égalité. Du sein de ce grand tumulte éclatait un continuel anathème contre Napoléon, et malheureusement aussi contre le peuple français, car le patriotisme ulcéré des maux passés, impatient de venger ses injures, voyait un complice là où la raison ne trouvait qu'un instrument et une victime. Les pamphlets de Maurice Arndt, l'ami

de Stein, couraient dans toutes les mains ; les hymnes de Théodore Kœrner étaient dans toutes les bouches. Fichte enflammait ses auditeurs et les conduisait à la guerre sainte de la délivrance. La Prusse n'était plus qu'un camp. Les femmes, formées en association, au nom de la patrie en danger, provoquaient, recueillaient les dons, faisaient de la charpie, cousaient les vêtements des volontaires. Quelques-unes même se déguisaient sous l'uniforme des soldats. Désormais il ne suffira plus de battre une armée, comme à Iena ; il faudra, pour vaincre la Prusse, écraser tout un peuple décidé à combattre jusqu'à la mort, et à ne laisser à l'ennemi que des cadavres.

Dégageons notre esprit des vieilles rancunes et des vieilles haines. Rendons justice à tant de patriotisme, à tant de dévouement ; et de l'exemple grandiose que nous offre la Prusse à cette heure solennelle, sachons tirer cette leçon, déjà inscrite dans les annales de la France républicaine, que l'amour de la patrie, quand il a été éteint au cœur des nations de notre âge par le privilége et le despotisme, se rallume au foyer de la liberté et de l'égalité. Les peuples réellement invincibles, éternellement rebelles à la conquête, au joug, sont ceux qui ne comptent que des citoyens égaux et libres.

En deux mois et demi, sans compter quelques milliers de volontaires des corps francs, la Prusse avait porté à 128 000 hommes l'effectif de son armée, qui n'était que de 35 000 à la suite de la campagne de Russie. A cela allaient se joindre 20 000 miliciens de la province de Prusse, et à deux mois de là, cent mille hommes de la

landwehr des autres provinces. Ce sera en tout, deux cent cinquante mille soldats, fournis par une population de quatre millions cinq cent mille âmes. C'est comme si la France d'alors, avec ces quarante-cinq millions d'habitants, avait mis sous les armes deux millions cinq cent mille hommes.

C'était loin du calcul de Napoléon, qui disait à Maret, en apprenant qu'elle se déclarait contre lui : « La Prusse a quatre millions cinq cent mille âmes ; elle pourra m'opposer quarante mille hommes dans deux mois, et jamais plus de soixante-quinze mille. C'est peu de chose. » Et cependant il savait que la population était soulevée, car le *Moniteur* parlait sans cesse du déchaînement de la *démagogie* prussienne. Mais douze années d'un pouvoir à peu près absolu lui avait fait oublier les grands élans de la France républicaine ; il ne croyait plus aux forces morales, et tout pour lui se réduisait à une question d'effectifs militaires.

Pendant que l'Allemagne se soulevait, la France était à bout de forces. Il fallait refaire l'armée avec des conscrits, car sur les six cent dix mille cinquante-huit soldats qui étaient entrés en Russie, plus de cinq cent mille avaient péri ou disparu ; il fallait remplacer les cent cinquante mille chevaux dont les cadavres étaient restés sous la neige, et tout cela demandait beaucoup d'argent. Les derniers budgets s'étaient soldés par des déficits ; il fallait pour 1813 se procurer deux cent trente-trois millions de recettes extraordinaires. Le déficit aurait pu être comblé en grande partie par le trésor particulier de Napoléon, qui se montait à plus de deux cents millions ; mais Maret proposa, et Napoléon préféra enlever

aux communes une partie de leurs propriétés, pour une valeur de trois cent soixante-dix millions. On leur donna en échange des inscriptions de rente pour un capital de cent trente millions. Les deux cent quarante millions qu'elles perdaient dans cette opération servit à combler le déficit.

Le Corps législatif enregistra cette mesure avec sa docilité habituelle. Mais pendant que la jeunesse allemande accourait tout entière sous les drapeaux, les états de conscription présentaient en France un total de cent soixante mille conscrits qui n'étaient plus dans leur famille, mais qui n'avaient pas rejoint leurs drapeaux. A l'immense deuil du désastre de 1812, se joignait la douleur des trois cent mille familles auxquelles on enlevait encore leurs enfants pour aller remplir les vides, et continuer la querelle de l'Empereur contre l'Europe. «Dans les provinces, dit M. Charras, la pitié, le secours étaient assurés au conscrit insoumis, réfractaire, ou déserteur. Là où le pays était d'accès difficile, dans les montagnes du centre de la France alors mal percée de routes, dans les bois épais de la Vendée, dans les vastes landes de Bretagne, sur les flancs des Pyrénées, il n'était pas même rare que la gendarmerie en quête de sa proie, que les garnisaires chargés de ruiner les parents pour amener la soumission des fils, fussent assaillis, maltraités, repoussés ; et, cherchait-on à instruire le procès de ces violences, personne ne voulait en avoir été témoin.

A Paris, la douleur, l'exaspération n'étaient pas moindres. Elles s'étaient attaquées à Napoléon lui-même. Passant à cheval dans le faubourg Saint-Antoine,

il avait été apostrophé en termes injurieux par un jeune homme que réclamait la conscription; et des agents de police ayant voulu saisir cet audacieux, la foule s'y était opposée. Plusieurs fois, sur divers points de la capitale, le peuple ameuté par les cris des conscrits, que traînait en prison la force publique, s'était ruée à leur secours et les avait délivrés ou avait tenté de le faire.... « Les esprits s'échauffent, écrivait dans un rapport le préfet de police Pasquier, et en plein jour on affiche des placards injurieux contre l'Empereur. »

Dans les classes bourgeoises, la tristesse, l'irritation étaient grandes aussi et se traduisaient en propos violents. Parmi les hauts fonctionnaires et même parmi les courtisans, le mécontentement gagnait, et l'on avait de sombres pressentiments. « L'Empereur n'est pas changé, disait aux Tuileries mêmes le directeur général des postes Lavalette à Mollien, ministre du trésor. La leçon du malheur est perdue; quand finira la guerre s'il retrouve sa fortune? Et quelle sera la paix, s'il succombe? »

Cependant, en Allemagne, on se montrait une lettre qui peignait bien l'état des esprits. « Notre fils Georges, écrivaient un père et une mère, est mort à ving-deux ans, frappé d'une balle dans le combat à jamais mémorable de Luneburg... Chasseur volontaire..., il est mort pour la patrie, pour la liberté de l'Allemagne, pour l'honneur national et notre souverain bien-aimé! La perte d'un tel enfant est cruelle, mais c'est une consolation pour nous d'avoir donné un fils pour la grande et sainte lutte! » C'est qu'en effet les Allemands com-

prenaient tous qu'ils combattaient pour la patrie et la liberté; en France, on ne servait que l'orgueil et l'ambition d'un homme. Le résultat fut tel qu'on devait l'attendre dans de pareilles conditions. La terrible bataille de Leipsig, la bataille des peuples, comme on l'a appelée, qui dura trois jours, (16, 17, 18 octobre 1813) compléta la leçon de la campagne de Russie. Le froid, la disette, l'imprévoyance avaient forcé Napoléon en 1812 de repasser le Niémen et de reculer jusqu'au milieu de l'Allemagne. En 1813, le soulèvement des peuples le contraint à repasser le Rhin et va le poursuivre jusqu'à Paris. Voilà où devait aboutir l'effroyable gaspillage qu'il avait fait des forces de la France pour satisfaire ses passions de batailleur et de conquérant. L'empire, épuisé d'hommes et d'argent, succombait sous les haines accumulées par dix années d'oppression et de violences.

La Prusse avait joué pendant cette dernière année le premier rôle en Allemagne, grâce à l'énergie de sa population et aux beaux exemples de patriotisme qu'elle avait donnés à l'Europe; mais à partir de ce moment, son histoire se confond avec celle de la coalition. L'enthousiasme et l'élan populaire ont fait leur œuvre. Ils ont rendu au roi son indépendance. Il n'en use que pour se mettre à la remorque d'Alexandre; il s'efface modestement derrière le czar, et, jusqu'à la fin de la guerre, pour retrouver la part d'action qui revient proprement à la Prusse, il faudrait entrer dans un détail que nous ne pouvons aborder ici.

Un grand nombre de forteresses allemandes étaient entre les mains des Français. Les alliés les reprirent les

unes après les autres, non sans peine. Mais ce n'était pas assez de chasser l'étranger de leur territoire. Ils comprenaient fort bien qu'avec un homme du caractère de Napoléon, il n'y avait pas de paix durable à espérer, tant qu'il ne serait pas réduit à l'impuissance d'agir. Ils se préparèrent donc à passer le Rhin à sa suite. Mais auparavant, pour se concilier l'opinion publique, qui, depuis lontemps, même en France, était fatiguée des fantaisies belliqueuses de l'Empereur, ils publièrent une déclaration par laquelle ils expliquaient que ce n'était pas contre la France qu'ils dirigeaient leurs forces, mais uniquement contre le despotisme que Napoléon prétendait exercer sur l'Europe. Quoique la victoire les eût amenés sur le Rhin, et que leurs forces fussent considérablement accrues par l'accession de tous les princes allemands, ils promettaient de rester fidèles aux principes de modération et d'équité qui leur avaient fait prendre les armes. Si la France se décidait pour la paix, elle pouvait se trouver encore maîtresse d'un territoire plus étendu que n'en avait jamais possédé aucun de ses anciens souverains; elle avait, dans le passé, donné assez de preuves de son courage et de son héroïsme pour n'avoir pas, en faisant quelques concessions à la sécurité de l'Europe, à craindre le mépris. Les confédérés ne désiraient que le rétablissement de l'équilibre politique et une garantie contre les misères sans nombre et sans relâche qui avaient affligé l'Europe depuis dix ans; les puissances européennes en prenant les armes n'avaient pas eu d'autre but.

Cette déclaration, qui ne rappelait le manifeste de

Brunswick que par le contraste de sa modération, ne tarda pas à être connue à Paris malgré les efforts de la police napoléonienne. Ce qui ne s'était jamais vu depuis l'établissement de l'empire, une opposition se manifesta dans le Corps législatif. Elle osa démontrer respectueusement que la France était épuisée et qu'elle désirait la paix, puisque les alliés l'offraient à des conditions acceptables. Napoléon alors laissa éclater la plus violente colère (1), traita Lainé et Renouard de traîtres, de perturbateurs, et interdit l'impression de leurs discours, qui, disait-il, étaient des appels à la révolte. Il répliqua au Corps législatif que de pareils sentiments tendaient à l'anarchie, et avaient de tout temps fait élever des échafauds; que d'ailleurs, ce n'était pas le moment de songer à des changements et de demander des soulagements. « J'ai cherché, continuait-il, la consolation dans votre sein et vous m'offensez; j'ai voulu faire le bien, et je rencontre une pernicieuse opposition. Sont-ce là des moyens propres à consolider le trône? Ne tendent-ils pas plutôt à l'ébranler? Ce n'est point le Corps législatif, c'est moi qui suis le représentant du peuple. Si la France exige

(1) On rapporte que plus tard, en voyant avec quelle indifférence la nation le laissait tomber, et en apprenant combien on était las en France de ce gouvernement de compression et de violence, Napoléon s'écria avec surprise : « Pourquoi ne m'a-t-on jamais parlé de cela? » Et l'on ne manque pas d'en tirer de beaux mouvements d'éloquence contre les flatteurs et *tutti quanti* qui perdent les rois les mieux intentionnés. La vérité est que les princes ont toujours les conseillers qu'ils méritent. Napoléon n'avait autour de lui que des flatteurs, parce qu'il n'en voulait pas d'autres. Sa colère contre Lainé et Renouard montre assez quel cas il faisait des avis quand ils ne s'accordaient pas avec sa passion.

une nouvelle constitution, je lui dirai : Choisissez un autre souverain. La France a plus besoin de moi que je n'ai besoin de la France. »

Voyant qu'il n'y avait plus à compter sur la paix, les alliés se décidèrent à entrer en France, dans les premiers jours de l'année 1814. Alors commença cette immortelle campagne de France où Napoléon retrouva toute l'activité et l'énergie de sa jeunesse. Mais il n'avait au plus que 70 000 hommes à opposer à toutes les armées de la coalition, et bien qu'il ait réussi à les battre toutes les unes après les autres, ces victoires de détail lui étaient plus funestes qu'à ses ennemis, parce que dans l'impossibilité où il était de réparer ses pertes, il devait nécessairement finir par se trouver écrasé par le nombre.

C'est ce qu'il ne voulut pas s'avouer à lui-même. Sans cette fatale obstination à prolonger une lutte impossible, il eût pu encore sauver la France des misères de l'invasion. Les conditions proposées par les alliés après la bataille de Brienne, quelque dures qu'elles pussent paraître à son orgueil, pouvaient cependant être acceptées sans déshonneur, et il l'aurait sans doute compris, si le souvenir de ses anciens triomphes et de la suprématie qu'il avait si longtemps exercée sur l'Europe ne l'eût flatté de l'espoir de terrasser la coalition par quelque grand coup d'éclat ou ne lui eût rendu insupportable la pensée de ne plus parler en maître aux souverains qu'il avait si souvent vaincus. Ses prétentions hautaines, ses lenteurs dans les négociations de Châtillon convainquirent les alliés qu'il ne céderait qu'à la force. Ils se décidèrent donc à

marcher directement sur Paris, après avoir resserré les liens de leur alliance par la convention de Chaumont, et ils y entrèrent le 31 mars 1814.

Le 2 avril, le sénat dont la longue servilité n'avait pas peu contribué à encourager Napoléon dans la voie qui devait le mener à sa perte, s'empressa de le déclarer déchu, ainsi que toute sa famille, de tout droit à la couronne de France, dégagea l'armée de son serment, et l'invita à coopérer au rétablissement de l'ordre, en cessant une guerre désormais sans objet.

Le 30 mai fut signée la paix de Paris, qui faisait rentrer la France dans les limites qu'elle occupait le 1er janvier 1792; elle annonçait en outre l'intention de constituer l'Allemagne en un État confédéré, dont l'organisation devait être réglée par un congrès ultérieur des grandes puissances. Napoléon avait abdiqué le 4 avril, et en vertu d'une convention signée le 11, il fut réduit à la possession de la petite île d'Elbe, à un revenu de 2 millions de francs et à une garde de 400 hommes dont on lui abandonna le choix. Après avoir commandé des armées de six cent mille hommes, gouverné un peuple de près de 50 millions d'habitants et fait trembler l'Europe pendant quinze ans, il se trouvait déchu au rang d'un des derniers principicules de l'Europe. Cependant on lui laissa le titre d'Empereur, et il s'embarqua le 20 avril, au port de Fréjus.

Se considérant comme désormais délivrés à jamais de l'ennemi commun, les souverains de l'Europe ne tardèrent pas à rentrer dans leurs capitales, en attendant que le congrès annoncé les réunît à Vienne.

Le roi de Prusse, après un séjour de trois semaines

en Angleterre, fit une entrée solennelle à Berlin, le 7 août, au milieu des acclamations des habitants. Puis, pour prévenir le retour de calamités semblables à celles qui avaient mis la Prusse si près de sa perte, il s'occupa avant tout de la réorganisation de l'armée. La chose était facile, car le souvenir des misères récentes de l'invasion, l'exaltation générale du patriotisme enflammé par les campagnes de 1813 et de 1814 assuraient d'avance l'approbation générale à toutes les mesures propres à garantir la sécurité du pays. D'ailleurs les bases essentielles de cette réorganisation avaient été depuis longtemps indiquées par le baron de Stein, par les généraux Scharnhorst et Gneisenau ; il ne s'agissait que d'établir comme règle définitive les mesures improvisées en 1813 par les États de la province de Prusse sous la pression des circonstances. Voici quelles furent les principales dispositions qui furent arrêtées par une ordonnance royale que je ne fais que résumer.

Tous les citoyens âgés de vingt ans sont appelés à la défense de la patrie. La force armée se compose de quatre catégories : l'armée permanente, la milice du premier ban, celle du second ban et la levée en masse. La première se compose des citoyens qui se soumettront aux examens militaires ; des volontaires qui, sans subir d'examen, choisiront l'arme et le genre de service qui leur conviendront, et enfin de ceux des jeunes gens de vingt ans qui seront incorporés dans l'armée permanente; le temps de service, pour ceux-ci, est fixé à trois ans en temps de paix et cinq ans en temps de guerre. Les jeunes gens qui ont le moyen de s'armer et de s'équiper à leurs frais peuvent entrer dans les chas-

seurs et les tirailleurs, et se retirer après une année de service.

La milice du premier ban, destinée à renforcer l'armée de ligne en cas de guerre, comprend tous les hommes de vingt à vingt-cinq ans qui ne servent pas dans l'armée permanente, ceux qui ont fait leur apprentissage de chasseurs ou de tirailleurs et les hommes de vint-cinq à trente-deux ans. Les exercices auxquels cette milice est soumise sont de deux sortes : 1° manœuvres partielles et par petites troupes, composées des miliciens de la même commune, et à des intervalles assez rapprochés ; 2° manœuvres générales, une fois par an, en corps plus nombreux et mêlés à la troupe de ligne.

La milice du second ban est destinée, en temps de guerre, à renforcer les garnisons ou à faire par elle seule le service des forteresses, et même, s'il en est besoin, à renforcer l'armée. Elle se compose de tous les soldats de l'armée de ligne ou des miliciens du premier ban qui ont reçu leur congé, ainsi que de tous les hommes au-dessous de trente-neuf ans, en état de porter les armes. Comme elle doit être composée en grande partie d'hommes déjà exercés au maniement des armes et aux manœuvres, elle est dispensée de s'exercer ailleurs qu'à la commune.

L'arrière-ban ou la levée en masse n'entre en activité, en temps de guerre, que lorsque l'ennemi menace le territoire, et, en temps de paix, que dans le cas où il est appelé par le roi à concourir au maintien de la tranquillité publique. Il comprend tous les hommes qui ne font pas partie de l'armée de ligne ou de la milice,

jusqu'à l'âge de cinquante ans; ceux qui sont sortis de la milice, et tous les jeunes gens capables de porter les armes à partir de dix-sept ans. L'arrière-ban se divise en compagnies urbaines qui sont formées dans les grandes villes, et en compagnies rurales, que l'on tire des petites villes, bourgs et villages.

IV

Malgré l'intérêt que cette question pouvait avoir pour la Prusse, on se croyait alors si bien en possession de la paix définitive, que l'attention se portait presque tout entière vers le congrès qui devait prochainement s'ouvrir à Vienne. C'est de lui qu'on attendait la restauration de l'État, le remède à tous les maux. C'était là, d'après le traité de Paris, qu'on devait s'occuper des besoins de la patrie, et l'on concevait l'espoir que, grâce à lui, une vie nouvelle allait bientôt se répandre dans l'Allemagne entière. De tous côtés, les princes de l'Europe, accompagnés de leurs ministres, s'acheminaient vers la capitale de l'empire d'Autriche. Chaque courrier annonçait l'arrivée de quelque personnage à la cour de François II. Le 25 septembre, on apprit enfin la réception solennelle d'Alexandre et de Frédéric-Guillaume. A la joie de voir la guerre finie s'ajoutait l'espoir d'un brillant avenir, car les promesses des princes et le sentiment qu'avaient les peuples des sacrifices qu'ils avaient faits dans les dernières guerres éveillaient dans tous les esprits des idées d'amélioration pour l'avenir.

C'est en Prusse surtout que ces espérances étaient exaltées. C'était elle qui avait le plus souffert de l'ambition de Napoléon; c'était d'elle qu'était parti le signal et l'exemple du soulèvement contre la domination française. Elle croyait par là s'être créé des titres à la reconnaissance de toute l'Europe, et le peuple rêvait déjà l'annexion d'une grande partie des territoires de la Confédération du Rhin. Il se disait que si des considérations politiques avait empêché le démembrement de la France, il n'en saurait être de même pour les princes allemands qui, par leur servilité à l'égard du tyran de la patrie, avaient trahi la cause de l'Allemagne. L'ambition et la vengeance s'unissaient pour exciter dans tous les cœurs les espérances les plus chimériques. Elles devaient être bientôt déçues.

L'objet principal du congrès de Vienne était d'organiser l'Europe et en particulier l'Allemagne, de manière à ce qu'elles n'eussent plus rien à craindre de la France. C'est dans cette intention qu'on réunit la Belgique avec sa ceinture de forteresses à la Hollande, sous le nom de royaume des Pays-Bas, qu'on établit la Prusse sur la rive gauche du Rhin, l'Autriche en Italie, et qu'on abandonna à l'Angleterre une grande quantité de positions maritimes importantes. Mais sur un grand nombre de points, il fut impossible de s'entendre, parce que les ambitions particulières firent perdre de vue l'objet principal. De là, une foule d'intrigues croisées en tous sens, chaque État cherchant à gagner aux dépens du voisin. Le czar, auquel sa puissance et le rôle qu'il avait joué dans la dernière guerre donnaient voix prépondérante dans le congrès, réclamait presque tout

le territoire polonais, et même les parties qui avaient autrefois appartenu à la Prusse. Son intention était alors d'en faire un royaume séparé, avec ses institutions particulières, qui eût été placé sous le protectorat de la Russie. La Prusse, se voyant dépouillée de ce côté, demandait en compensation la Saxe tout entière. La situation géographique de ce territoire en rendait en effet la possession très-désirable à la Prusse, à laquelle elle ouvrait une porte sur le midi de l'Allemagne et au milieu des provinces autrichiennes, tandis que les provinces polonaises ne faisaient qu'allonger démesurément cette ligne irrégulière déjà trop longue, suivant laquelle la Prusse se trouvait projetée au nord de l'Allemagne. Mais c'était précisément une raison pour que l'Autriche s'y opposât. De là des négociations et des luttes sans fin, dans lesquelles la Russie et la Prusse étaient d'un côté contre l'Autriche, l'Angleterre et la France. La querelle alla même si loin que ces trois dernières puissances signèrent, le 6 janvier 1815, un traité secret d'alliance contre les deux premières.

On ne s'entendait guère mieux sur l'organisation de la Confédération germanique. Le traité de Paris avait dit simplement : « Les États de l'Allemagne seront indépendants et unis par un lien fédéral. » Ces termes vagues ouvraient la porte à bien des difficultés. Si les souverains n'avaient eu réellement en vue que de garantir la sécurité de l'Allemagne, il eût été facile d'arriver à un arrangement. Stein, qui accompagnait le czar, ainsi que Hardenberg et Humboldt, les négociateurs prussiens, demandaient un pouvoir militaire vigoureux, des garanties pour les constitutions des dif-

férents pays allemands et l'institution d'une cour de justice fédérale. Mais l'Autriche voulait ou bien avoir une suprématie directe sur la confédération, ou ne lui donner qu'une organisation assez lâche pour que cette suprématie de l'Autriche pût s'y établir indirectement. Hardenberg, qui peut-être faisait le même calcul dans l'intérêt de la Prusse, ne sut pas ou ne voulut pas défendre son projet avec assez d'énergie, et sa faiblesse à cet égard lui valut de la part de Stein des reproches très-durs. Celui-ci, toujours ardent patriote, unitaire fougueux, ne songeait qu'à la puissance de l'Allemagne et ne comprenait rien aux petits calculs des ambitions particulières, qui entravaient tout.

Mais à côté de cet objet capital du congrès, il y en avait un autre qui, pour être secondaire aux yeux des souverains, n'en avait pas moins une grande importance aux yeux des sujets. C'était de savoir si les constitutions promises par la plupart des souverains dans les années précédentes, et dont le traité de Paris avait admis en principe l'établissement, seraient délibérées et imposées par le congrès, ou si l'on abandonnerait aux souverains le droit de les faire et de les octroyer à leur gré. Les ministres des rois de Prusse, de Bavière, de Wurtemberg, de Hanovre et de l'empereur d'Autriche se réunirent pour discuter cette question. L'Autriche manifesta à cet égard des sentiments plus libéraux qu'on ne l'attendait d'elle; la Prusse, encore animée du mouvement que lui avaient imprimé Stein, Hardenberg et les émotions populaires de 1813, se prononçait hautement pour les réformes libérales. Le Hanovre demandait que le congrès assurât au moins

à tous les citoyens le droit de voter les impôts, les lois, de contrôler les actes du gouvernement et des fonctionnaires publics : « Le gouvernement représentatif disait dans une note du 21 octobre le ministre du prince régent d'Angleterre, a été de droit commun en Allemagne dès les temps les plus reculés. Dans beaucoup d'États, ses principales dispositions reposaient sur un traité entre le souverain et les sujets, et même dans les pays où les constitutions d'États n'ont pas été conservées, les sujets ont eu certains droits importants que reconnaissaient et protégeaient les lois de l'Empire germanique...., L'idée de souveraineté n'implique nullement celle de despotisme. Le roi de la Grande-Bretagne est incontestablement aussi souverain qu'aucun autre prince en Europe, et les libertés de son peuple fortifient son trône au lieu d'affaiblir son pouvoir. »

Mais les plénipotentiaires des rois de Bavière et de Wurtemberg déclarèrent qu'ils ne souffriraient pas que leurs sujets pussent en appeler de leur volonté à celle de la diète fédérale, et qu'une pareille prétention ne pouvait s'accorder avec le droit absolu de souveraineté qui leur avait été conféré par le traité de Presbourg, par l'acte de la confédération du Rhin, et qui leur avait été garanti par les traités particuliers qu'ils avaient conclus en 1813 avec les princes coalisés. A partir du 16 novembre 1814, le comité des cinq puissances cessa de s'assembler. Seuls, les ministres des princes de second ordre et des villes libres continuèrent leurs délibérations; mais n'ayant pas qualité pour rien décider, ils ne purent qu'émettre en faveur de la

réunion de tous les États allemands des vœux qui ne furent pas entendus.

Voilà où en était le congrès de Vienne quand Napoléon, échappé de l'île d'Elbe, aborda dans le golfe de Juan, le 1[er] mars 1815. Cette nouvelle, connue à Paris le 5, arriva le 7 à Vienne, où elle tomba comme un coup de tonnerre au milieu des négociateurs, qu'elle rappelait durement à la réalité. Tous les petits calculs des puissances durent céder la place à la préoccupation du danger commun. Les dissentiments s'effacèrent; les alliances se renouèrent. Dès le 13 mars parut une proclamation des puissances qui proscrivait Napoléon comme perturbateur de la paix générale, le déclarait indigne de tout ménagement, le vouait à la vindicte publique et annonçait l'intention de le poursuivre sans paix ni trêve. Cette déclaration fut suivie, douze jours après, d'un traité solennel confirmant le traité de Paris du 30 mars 1814, ainsi que toutes les décisions prises au congrès de Vienne. Il portait en substance que les trois grandes puissances du continent, l'Autriche, la Prusse et la Russie, fourniraient chacune 150 000 hommes; l'Angleterre en promettait autant, ou s'engageait à payer 30 livres sterling pour chaque homme manquant. On s'engageait à observer strictement les dispositions de la convention de Chaumont, à la garantir contre les projets de Napoléon, et à mettre celui-ci hors d'état de susciter à l'avenir de nouveaux troubles et de rien entreprendre contre la France. Louis XVIII devait être invité à adhérer à ce traité. La plupart des États de second et de troisième ordre et les villes libres de l'Allemagne en-

trèrent également dans la coalition contre Napoléon.

Cependant, tout en hâtant les armements et les préparatifs militaires, on s'empressa d'un commun accord de résoudre les difficultés qui avaient jusque-là tenu en suspens les décisions du congrès. Chacun comprit la nécessité de faire des concessions. On régla sommairement les questions territoriales. La Pologne fut partagée pour la quatrième fois entre les complices du premier partage. Le roi de Saxe garda son titre et un peu plus de la moitié de ses États. Le reste fut donné à la Prusse avec de nouveaux territoires en Westphalie et la plus grande partie des pays allemands situés sur la rive gauche du Rhin. Ces acquisitions, jointes à celles du traité de Lunéville, dans lesquelles la Prusse rentrait de plein droit, en firent un État nouveau, une fois plus riche et plus peuplé que ne l'avait été la monarchie du grand Frédéric. En effet, on lui rendit tout ce qu'elle possédait en 1806, à l'exception de la principauté de Hildesheim, de la ville de Goslar, de la principauté d'Est-Frise, du bas comté de Lingen et de la portion du territoire de Munster située entre ce comté et Rheina-Wolbeck, lesquels furent annexés au nouveau royaume de Hanovre. On en excepta aussi, pour agrandir le duché de Weimar, quelques cantons que la Prusse avait possédés ou qui lui étaient destinés, ayant environ une population de 50 000 âmes ; les principautés d'Anspach et de Bayreuth furent également cédées à la Bavière, malgré les vives protestations de leurs habitants. Enfin, en dehors du territoire allemand, la plus grande partie de la Prusse méridionale

et toute la Prusse orientale passèrent au pouvoir de la Russie.

En dédommagement de ces concessions on assigna à la Prusse :

Tous les pays de la Saxe coupés par une ligne qui s'étendait de Seidenberg, sur la frontière septentrionale de la Bohême à Reichenbach et Weissenberg, et qui coupait à l'ouest la Sprée et les Eaux-Noires dans la direction d'Ortrand et de Muhlberg ; puis, formant une légère courbe, cette ligne traversait l'Elbe à Schilda et à Eulenberg. De là elle se prolongeait devant Podelwitz et Eytra par Pegau et par Lackau, qui restèrent à la Saxe, et continuait le long de la frontière orientale de la principauté d'Altenburg et de la frontière occidentale du cercle de Neustadt. C'est-à-dire, que la Prusse eut la basse Lusace en entier, la majeure partie de la haute Lusace, tout le cercle de Wittemberg avec Barby et Gommern, les cercles de Thuringe et de Neustadt en totalité, quelques districts des territoires de Meissen et de Leipzig, les évêchés de Mersebourg et de Naumbourg-Zeig à peu près complets, la principauté de Querfort, la portion saxonne de Mansfeld, de Henneberg, de Treffart, du baillage de Dorla, et enfin quelques baillages enclavés dans le territoire de Reuss. Ces diverses contrées, offrant une superficie d'environ 373 milles carrés, avec une population de 855 000 habitants, portèrent le nom de duché de Saxe. Leur annexion à la Prusse permit à Frédéric-Guillaume d'ajouter à son titre royal ceux de duc de Saxe, de landgrave de Thuringe, de margrave des deux Lusaces et de comte de Henneberg.

A cela il faut ajouter la portion du duché de Lauenbourg située sur la rive droite de l'Elbe, les baillages de Klotze et d'Ebbingerode, les villages de Rudigershagen et de Gandeteich et le bailliage de Reckeberg.

Des pays entre le Weser et la rive droite du Rhin, on lui donna une portion de la principauté de Fulda, la ville de Wetzlar, le grand-duché de Berg et les cantons de l'archevêché de Cologne, annexés à ce grand-duché ; le duché de Westphalie, tel qu'il avait été possédé par l'électeur de Hesse, le comté de Dortmund, la principauté de Corvey et les anciennes possessions de la maison de Nassau-Dietz.

Sur la rive gauche du Rhin, on lui attribua l'espace compris en deçà d'une ligne qui, commençant près de Ruremond, à une lieue environ de la Meuse, passe par Sittard, Aix-la-Chapelle, Eupen et Malmédy, le long de la Saar en descendant ; puis, qui suit la Saar jusqu'à son embouchure, près de Saarbruck et se prolonge le long de la Nahe pour se terminer au Rhin. Ces possessions, situées sur les deux rives du Rhin, jusqu'à la ville de Cologne qui s'y trouve elle-même comprise, furent cédées à la Prusse sous le nom de grand duché du Bas-Rhin.

A ces acquisitions du côté de l'ouest s'en joignirent d'autres du côté de l'orient. Non-seulement les cercles de Michelan et de Culm, ainsi que les villes de Dantzig et de Thorn retournèrent à la Prusse occidentale, mais le roi obtint aussi une part considérable du grand duché de Varsovie. Les limites en furent fixées de telle sorte qu'à partir de Compania près de Thorn, elles coupaient la Vistule près de Szytno, descendaient le long

de l'ancienne province de la Netze jusqu'à Grand Opoezko ; puis prenant de là par Chwiska, Chelma et Orschowo, elles s'étendaient jusqu'à la ville de Powiedz, au confluent de la Prosna et de la Wartha; enfin, laissant Kalisch de côté, elles se terminaient au village de Gola, vis-à-vis de celui de Pitchen, situé en Silésie. Les pays renfermés entre ces lignes composèrent le 'grand duché de Posen, ayant 530 000 milles carrés de superficie et 760 000 habitants.

« C'est ainsi, dit M. Gervinus, que la Prusse expia la politique incertaine de son roi et de ses hommes d'État. Jetée, comme la plus grande puissance de l'Europe centrale, entre les quatre grandes puissances, qui, suivant leur politique traditionnelle s'étaient tendu la main par-dessus cet État du centre en s'alliant, la Russie avec la France, et l'Angleterre avec l'Autriche, la Prusse s'était trouvée dans une position désavantageuse vis-à-vis de chacune d'elles. Du côté de la Russie, elle se trouvait exposée à toutes les attaques à cause de ses frontières ouvertes, traversant un pays plat. La Pologne, cette nouvelle acquisition du czar, s'était enfoncée comme un coin jusqu'à la Prosna, entre l'Autriche et la Prusse, et ce territoire offrait de rares avantages militaires, qui avaient excité l'admiration de Napoléon, et dont la Russie venait tout récemment de profiter merveilleusement. Au Sud, les intentions hostiles de la Prusse avaient jeté la Saxe dans les bras de l'Autriche. La Bavière restait également attachée à cette dernière puissance et renonçait à ses anciens rapports avec la Prusse. A l'ouest, celle-ci devait avec une seule partie de son territoire former une barrière con-

tre la France, qui dépassait de plus de moitié par sa population ses deux parties réunies. En outre ces deux parties s'étendaient depuis Memel jusqu'à Sarrebruck, avec un développement de frontières tel que, dans des conjonctures semblables, l'Autriche, deux fois plus puissante que la Prusse, n'avait pu les défendre à une époque antérieure. De plus enfin cette ligne immense était coupée au milieu par le Hanovre, jaloux de la Prusse et uni à l'Angleterre. Et c'était en faveur de ce même royaume de Hanovre que la Prusse avait renoncé à ses communications avec la mer du Nord et qu'elle avait abandonné la Frise orientale, ce joyau du grand électeur, dont la possession eût été du plus grand prix pour elle après l'organisation du Zollverein ! Et c'était à cette même Bavière qu'elle avait cédé les principautés de la Franconie, qui montraient un attachement si invariable à la maison de Prusse ! En échange, elle avait obtenu une population qui, par sa confession religieuse, par les institutions françaises qu'y avait laissées la longue domination de la France, ainsi que par les liens qui avaient autrefois existé entre elle et ses princes ecclésiastiques, contenait des éléments aussi hétérogènes et aussi inconciliables que possible, qui devaient offrir les plus grandes difficultés à l'administration prussienne.

» Mais si la formation du territoire prussien était une œuvre diplomatique fort mal réussie, cependant un destin favorable a veillé sur cet État, en lui permettant de trouver dans ces défauts mêmes un moyen d'atteindre à une fortune d'autant plus grande. Ce qui, au point de vue du vieux parti prussien, pouvait être con-

sidéré comme une défaite, pouvait devenir une résurrection au point de vue allemand. Étendant ses ramifications dans d'autres États allemands, coupée et entourée par eux, comme elle l'a été depuis ce temps, débarrassée d'une grande partie de son territoire polonais et des soucis qu'il lui avait causés, de puissance slave qu'elle était, la Prusse devenait un État entièrement allemand, en même temps que l'Autriche perdait ses possessions dans la Souabe, son empire allemand et son influence sur la noblesse séculière et ecclésiastique de l'Allemagne. En consentant à se dédommager sur le Rhin, la Prusse déclara expressément à Vienne que « c'était seulement pour la défense de l'Allema- » gne » qu'elle se chargeait de ces pays, que déjà Pitt avait désiré voir entre les mains de la Prusse, comme une barrière solide contre les empiétements de la France. Dès cette époque, les patriotes comprirent que la Prusse se plaçait à la tête de l'Allemagne, et ils saluèrent cette tournure des affaires avec une conviction énergique, telle qu'elle se manifesta encore plus tard avec le même enthousiasme en 1848. Il s'agissait dès lors uniquement pour la Prusse de répondre à ces espérances en montrant une sollicitude dévouée pour les intérêts de l'Allemagne. Dans ce cas, elle se serait assuré pour l'avenir des titres bien plus considérables et fondés sur la nécessité, ainsi que sur sa position insuffisante; elle aurait concentré les membres épars et hétérogènes de son État pour en faire un ensemble beaucoup plus uni qu'elle n'aurait jamais pu l'obtenir avec la Pologne, sur un territoire bien cohérent et arrondi. »

Quant à la question de la constitution de la confédération germanique, on s'empressa également de la résoudre. La Prusse et l'Autriche se concertèrent pour présenter un projet qui pût servir immédiatement de base aux délibérations. Les conférences commencées le 23 mai aboutirent le 8 juin à la signature de l'acte fondamental de la confédération. Personne, du reste, ne se faisait illusion sur ses défauts ; quelques uns des signataires, notamment la Prusse et le Hanovre, déclarèrent qu'ils ne signaient que parce qu'ils aimaient encore mieux avoir une confédération imparfaite que de n'en pas avoir du tout, et ils exprimèrent l'espoir que la diète germanique, qui devait être prochainement constituée, en corrigerait les imperfections et en remplirait les lacunes.

Il serait trop long d'en transcrire ici toutes les dispositions ; il suffira de résumer les articles principaux.

ART. 1er. — « Les princes souverains et les villes libres d'Allemagne, en comprenant dans cette transaction LL. MM. l'empereur d'Autriche, les rois de Prusse, de Danemark et des Pays-Bas, et nommément l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse pour toutes celles de leurs possessions qui ont anciennement appartenu à l'Empire germanique, le roi de Danemark pour le duché de Holstein et le roi des Pays-Bas pour le grand-duché de Luxembourg, établissent entre eux une confédération perpétuelle qui portera le nom de *Confédération germanique*.

ART. 2. — Le but de cette confédération est le maintien de la sécurité intérieure et extérieure de l'Alle-

magne, de l'indépendance et de l'inviolabilité des États confédérés.

Art. 3. — Les membres de la confédération, comme tels, sont égaux en droits; ils s'obligent tous également à maintenir l'acte qui constitue leur union.

L'article 4 remet l'administration des affaires de la confédération à une diète fédérale, dans laquelle tous les membres doivent voter par leurs plénipotentiaires, soit individuellement, soit collectivement, de la manière suivante: L'Autriche, la Prusse, la Bavière, la Saxe, le Hanovre, le Wurtemberg, Bade, la Hesse Électorale, la Hesse-Darmstadt, le Danemark, les Pays-Bas, ont chacun une voix; le grand-duché et le duché de Saxe, une voix; Brunswick et Nassau une voix; Mecklenbourg-Schwerin et Strelitz, une voix; Holstein, Oldenbourg, Anhalt et Schwarzbourg, une voix; Hohenzollern, Liechtenstein, Reuss, Schaumbourg-Lippe, Lippe et Waldeck, une voix; les villes libres de Lubeck, Francfort, Brême et Hambourg, une voix. Total: dix-sept voix.

Les quatre articles suivants règlent l'organisation de la diète et la forme de ses délibérations.

La présidence appartient à l'Autriche, mais cette présidence est presque purement honorifique, puisque chaque État a le droit de faire des propositions qui doivent être mises en délibération dans un temps fixé. Il y a deux modes de délibération. Habituellement la diète doit se former en assemblée ordinaire (*engere Rath*) avec dix-sept voix réparties comme nous l'avons dit; mais lorsqu'il s'agit « de lois fondamentales à porter, de changements à faire dans celles qui existent, de me-

sures à prendre par rapport à l'acte fédéral lui-même, d'institutions organiques ou d'autres arrangements d'un intérêt commun », la diète doit se former en assemblée plénière ou générale (*plenum*) ; alors le nombre des voix est réparti d'après l'étendue respective des États et chacun des trente-huit membres vote séparément. L'Autriche et les cinq rois ont chacun quatre voix; Bade, les deux Hesses, le Danemark pour le Holstein, les Pays-Bas pour le Luxembourg, en ont chacun trois; Brunswick, Mecklembourg-Schwerin et Nassau, chacun deux; les vingt-quatre autres membres, princes et villes libres, chacun une; alors le total est de soixante-neuf voix.

L'assemblée ordinaire décide des questions qui seront portées à l'assemblée générale, et c'est elle qui prépare les projets de résolutions qui doivent lui être soumis. Les décisions de l'assemblée ordinaire se prennent à la majorité, et en cas de partage, la voix du président est prépondérante ; mais pour celles de l'assemblée générale, aucune résolution ne peut être prise qu'à la majorité des deux tiers des voix, ou même à l'unanimité, « quand il s'agit de lois fondamentales, d'institutions organiques, de droits individuels ou d'affaires religieuses ».

La diète est permanente. Cependant, quand elle a épuisé les sujets soumis à ses délibérations, elle peut s'ajourner à une époque déterminée, mais non au delà de quatre mois. L'ouverture de la diète était fixée au 1er septembre 1815 et son premier soin devait être « de rédiger les lois fondamentales de la confédération et ses institutions organiques, relativement à ses rapports extérieurs, militaires et intérieurs.

Par l'article 11, les princes confédérés s'engagent à défendre non-seulement l'Allemagne, mais aussi chaque État particulier de l'union, et se garantissent mutuellement toutes celles de leurs possessions qui font partie des territoires confédérés. En cas de guerre fédérale, aucun membre ne peut négocier avec l'ennemi ni même conclure d'armistice sans le consentement des autres. Les princes confédérés peuvent toutefois s'allier avec des princes étrangers à la confédération, pourvu que ces alliances n'aient pas pour but de porter atteinte à la sécurité de la confédération ou d'aucun des États qui la composent. Ils s'engagent également à ne se faire la guerre entre eux sous aucun prétexte, et à soumettre leurs différends à la diète, qui doit essayer de les concilier. « Si ce moyen ne réussit pas et qu'une sentence juridique devienne nécessaire, il y sera pourvu par un jugement *austrégal* (*austrägal Instanz*) auquel les parties contendantes se soumettront sans appel. » C'est tout ce qu'il y a pour l'organisation de ce tribunal fédéral que la Prusse et d'autres princes avaient déclaré devoir être la pierre angulaire de l'édifice.

Quant aux constitutions à établir, l'article 13 dit simplement : « Dans tous les États allemands il y aura une constitution d'États territoriaux (*landständische Verfassung*). Rien de plus. Tout est abandonné à l'arbitraire des souverains.

L'article 18 règle les droits individuels assurés à tous les sujets de la confédération. La liste n'en est pas longue. Ce sont : 1° Celui d'acquérir et de posséder des immeubles en dehors des limites de l'État qu'ils habitent, sans pour cela être soumis dans l'État étranger à plus

de charges et de taxes que les sujets du pays; 2° de passer librement d'un État de la confédération dans un autre qui consente évidemment à les recevoir pour sujets ; 3° d'y prendre du service civil et militaire; 4° le droit de porter leur fortune d'un État dans un autre, sans être soumis au droit de détraction ou d'émigration (*jus detractus*, *gabella emigrationis*).

La question de la liberté de la presse, les mesures relatives aux rapports commerciaux des divers États et à la navigation des fleuves sont renvoyées à la diète.

Tel fut l'acte qui devait désormais, sauf une interruption de quelques années, régir l'Allemagne jusqu'en 1866. Les souverains le signèrent à la hâte pour n'avoir plus à s'occuper que de leurs préparatifs contre l'ennemi commun.

Dès le 7 avril, Frédéric-Guillaume avait publié deux déclarations. L'une en forme « d'appel général à ses peuples » ordonnait de compléter l'armée de ligne, de former en corps francs plusieurs bataillons de chasseurs et de mettre en activité la milice nationale. L'autre concernait l'armement des volontaires. Elle accordait certains avantages à ceux qui, ayant déjà fait la guerre, seraient disposés à reprendre du service. Elle exigeait, conformément à la loi, que tous les jeunes gens de vingt-cinq ans qui n'avaient pas encore porté les armes se présentassent sous les drapeaux, et excluait à jamais de tout emploi public quiconque n'obéirait pas à cet ordre. Une troisième ordonnance du 15 mai confirmait les dispositions précédentes, relativement à la levée en masse, en leur donnant plus d'extension, et ordonnait la mise en activité du second ban.

Les autres souverains ne déployèrent pas moins d'activité, et bientôt la grande querelle de l'Europe et de Napoléon fut décidée dans les plaines de Waterloo, le 18 juin 1815. Napoléon, vaincu, se livra imprudemment à l'Angleterre qui le transporta à Sainte-Hélène. Les alliés, maîtres pour la seconde fois de Paris, par la capitulation du 3 juillet, signèrent, le 26 septembre, le traité de la Sainte-Alliance, manifeste mystique inspiré par la baronne de Krudener à Alexandre, et auquel Wellington eut le bon sens de refuser son adhésion. Il portait en substance que les empereurs de Russie et d'Autriche et le roi de Prusse demeureraient désormais unis par les liens d'une fraternité véritable et indissoluble; qu'ils se considéreraient comme compatriotes et se prêteraient en toute occasion et en tout lieu assistance et secours; qu'ils se regarderaient comme les pères de leurs sujets et qu'ils s'appliqueraient à leur inspirer les sentiments de fraternité dont ils étaient eux-mêmes animés, pour la protection de la religion, de la paix et de la justice. « En conséquence, le seul principe en vigueur, soit entre lesdits gouvernements, soit entre leurs sujets, sera de se rendre réciproquement service, de se témoigner par une bienveillance inaltérable l'affection mutuelle dont ils doivent être animés, de ne se considérer tous que comme les membres d'une même nation chrétienne, les trois princes alliés ne s'envisageant eux-mêmes que comme délégués par la Providence pour gouverner trois branches d'une même famille, confessant ainsi que la nation chrétienne, dont eux et leurs peuples font partie, n'a réellement d'autre souverain que celui à qui seul appartient en

propriété la puissance, parce qu'en lui seul se trouvent tous les trésors de l'amour, de la science et de la sagesse infinies, c'est-à-dire Dieu, notre divin Sauveur Jésus-Christ, le verbe du Très-Haut, la parole de vie. Leurs Majestés recommandent en conséquence avec la plus tendre sollicitude à leurs peuples, comme unique moyen de jouir de cette paix qui naît de la bonne conscience et qui seule est durable, de se fortifier chaque jour davantage dans les principes et l'exercice des devoirs que le divin Sauveur a enseignés aux hommes. Tout souverain, qui, professant ces principes sacrés, est disposé, conformément aux vérités qu'ils renferment, à contribuer au bonheur de l'humanité, sera reçu avec amour comme membre de la Sainte-Alliance. »

La France, malgré l'adhésion de Louis XVIII à ce programme paternel et attendri, ne fut sans doute pas considérée comme digne de faire partie intégrante de ce chœur mystique des nations chrétiennes, car on ne se fit aucun scrupule de l'accabler de charges et d'humiliations, jusqu'à révolter le baron de Stein lui-même, qui n'était pas cependant fort tendre à notre égard. Il est vrai que si le patriotisme français souffre de ces souvenirs, nous ne devons pourtant pas oublier que ce n'était, après tout, que des représailles de ce que les armées françaises avaient fait souffrir à presque tous les peuples de l'Europe pendant de longues années. Par le second traité de Paris, la France perdit Philippeville, Marienbourg, Bouillon, Sarrelouis et Landau; elle dut détruire les fortifications d'Huningue, abandonner la plus grande partie de son matériel de guerre,

payer aux alliés une indemnité de 700 millions, entretenir pendant cinq ans dans ses places fortes cent cinquante mille étrangers. Des conventions annexées au traité déterminèrent le mode de payement de l'indemnité, la ligne militaire qui serait occupée par les alliés, le règlement des réclamations des gouvernements étrangers et de leurs sujets à l'égard de la France. La paix de 1815 coûta à la France 1 994 800 000 francs. C'était une lourde charge pour un pays qui, en vingt-trois ans, avait perdu en appels, levées et conscriptions, 4 556 000 hommes.

La Prusse reçut les parcelles détachées de la France dans les départemements de la Saar et de la Moselle; il fut convenu en même temps que la Prusse occuperait en commun avec l'Autriche la forteresse de Mayence, et en commun avec les Pays-Bas, celle du Luxembourg, ces deux forteresses appartenant à la confédération germanique. Elle reçut pour sa part, sur la somme payée comme indemnité de guerre par la France, 100 millions de francs, plus 20 millions destinés à fortifier les places du Bas-Rhin, et enfin 25 millions comme dédommagement des autres sacrifices qu'elle s'était imposés.

Quand tout fut réglé, les souverains publièrent une déclaration pour faire connaître qu'ils ne consentiraient jamais au rétablissement de la dynastie napoléonienne, et que, dans le cas où une tentative serait faite en ce sens, ils s'engageaient chacun à fournir non-seulement un contingent de 60 000 hommes, mais même à mettre en mouvement toutes leurs forces, s'il le fallait. De plus, ils déclaraient qu'ils se réuniraient à certaines

époques fixes pour régler les affaires de l'Europe et assurer sa tranquillité. Puis, ils se séparèrent, laissant Wellington comme généralissime de l'armée d'occupation.

CHAPITRE IV

DEPUIS LE SECOND TRAITÉ DE PARIS JUSQU'A LA MORT DE FRÉDÉRIC-GUILLAUME III.

I. — Caractère napoléonien des traités de Vienne. — Leurs résultats pour la Prusse. — Leurs lacunes. — Dispositions libérales du gouvernement prussien. — Réaction. — Sociétés secrètes révolutionnaires. — Terreur des souverains. — Congrès de Carlsbad. — Caractère réactionnaire de l'acte final du Congrès de Vienne. — Suppression de l'autonomie des États. — Mécontentement en Prusse.

II. — Loi sur les États provinciaux. — Caractère illibéral de cette loi. — Loi sur les conseils d'arrondissement. — Révolution de 1830. — Révolution de Belgique. — Le parti de la guerre en Prusse. — Manifestations libérales des diverses provinces. — Inintelligence politique de Frédéric-Guillaume.

III. — Essai de fusion religieuse. L'évangélisme. — Persécution contre les catholiques, les juifs, les luthériens. — Affaire des mariages mixtes. — Emprisonnement des archevêques de Cologne et de Posen. — Protestations du clergé. — Émeutes religieuses. — Zollverein. — Administration intérieure. — Politique conciliante de Frédéric-Guillaume à l'égard de la monarchie de juillet. — Mort de Frédéric-Guillaume III.

I

La population de la Prusse était, en 1806, de 10 millions d'habitants; les traités de 1815 la portèrent à près de 13 millions, mais cela même était la con-

damnation de ces traités. En effet, où et à qui ont été pris les territoires dont l'accession a constitué cette augmentation de 3 millions? Rien n'est plus légitime que la coalition de l'Europe contre l'ambition ou l'humeur querelleuse d'un homme qui refusait de laisser à personne le repos dont il ne voulait pas pour lui-même; rien n'est plus juste que la protestation unanime soulevée par son mépris des droits et des nationalités. Mais que signifient ces protestations si elles n'aboutissent qu'à reprendre en sens inverse l'œuvre condamnée? Napoléon avait abusé de sa puissance pour tourmenter et dépouiller ses voisins; en le renversant, les alliés n'ont fait qu'user du droit de légitime défense; mais en recommençant à leur profit cet odieux partage des territoires et des peuples, contre lequel ils avaient si vivement protesté quand il se faisait à leur détriment, ils ont montré clairement qu'ils ne savaient pas mieux que le despote français résister à la tentation du bien d'autrui, et ils ont enlevé à leur œuvre sa raison morale, et par suite toute valeur politique. Il n'y a de durable et de fécond en politique, comme dans le reste, que ce qui est juste, et si le congrès de Vienne n'a pu réussir, comme il en avait la prétention, à fonder pour l'Europe une ère de paix et de prospérité, c'est que les souverains, plus préoccupés de leurs intérêts apparents et immédiats, que de l'intérêt réel et général, n'ont voulu voir dans leur triomphe qu'une occasion de s'agrandir aux dépens des petits États. Comme l'a dit Gœrres, quand ils eurent renversé Napoléon « ils se mirent en son lieu et place, et après avoir proscrit le grand spoliateur de la société

européenne, ils jugèrent de bonne prise ce qu'il s'était approprié. » Les peuples furent traités comme une sorte de bétail que les puissances se répartirent au gré de leurs convenances stratégiques ou de leurs convoitises, sans souci du droit et des affinités réelles des populations. Le nombre des États de l'Allemagne fut réduit de trois cents à une trentaine environ. Cette simplification de la carte n'était peut-être pas un mal par elle-même, mais elle s'accordait assez peu avec les prétentions conservatrices des négociateurs du congrès. C'était une sorte de compromis entre les aspirations unitaires qui commençaient à se manifester et la restauration des droits antérieurs dont les souverains se prétendaient les champions. Comme tous les compromis, cet arrangement ne réalisait qu'imparfaitement les espérances des parties intéressées. En somme, on peut dire que le congrès de Vienne a agi à peu près au hasard, sans autre règle que l'arbitraire des puissances, et il est à peu près impossible de subordonner ses actes à aucun principe net, ni même à aucune vue politique d'ensemble.

Ce qu'il y eut de remarquable, c'est que la Prusse, qui semblait avoir été la moins bien traitée par le congrès, fut cependant de toutes les puissances celle qui en retira les plus grands avantages. Il faut se garder cependant d'en faire honneur à l'habileté de ses diplomates, car il est facile de voir que ni eux ni les autres n'ont prévu les conséquences de ce qui se faisait. M. de Cazalès (1) fait très-bien ressortir ce résultat du congrès de Vienne.

(1) *Revue des deux mondes*, 15 octobre 1840.

« L'équilibre de l'ancien Empire est complétement bouleversé. L'Autriche, avec la dignité impériale, a perdu les points d'appui qu'elle trouvait autrefois dans les souverainetés ecclésiastiques et dans la foule des petits princes. Tournant son ambition d'un autre côté, elle n'aspire plus à d'autre influence en Allemagne qu'à celle que peut lui procurer son union avec la Prusse. Elle abdique par le fait, au profit de son ancienne rivale, une prépondérance dont elle était autrefois si jalouse. Tandis qu'elle se retire et se concentre au sud-est pour surveiller et contenir ses possessions slaves et italiennes, la Prusse, devenue, grâce à son énorme part dans les dépouilles de l'Église, la grande puissance allemande, s'allonge démesurément vers l'ouest, s'asseoit sur le Rhin et sur la Moselle et prend, pour ainsi dire à revers l'Allemagne méridionale. Ses forces, il est vrai, sont disséminées sur une immense étendue; mais cet inconvénient est compensé par l'avantage d'avoir partout des positions au moyen desquelles aucun point de la confédération ne peut plus se soustraire à son action. Avec son empire s'étend et s'agrandit l'influence protestante, désormais sans contre-poids. Le catholicisme, réduit à deux voix dans le conseil suprême de la confédération, échange son ancienne prééminence contre une position subalterne, et les catholiques allemands, malgré leur supériorité numérique, ne peuvent plus espérer que leurs intérêts soient comptés pour quelque chose dans la direction de la politique nationale. »

Ce résultat qui est le fait capital du congrès, puisqu'il doit décider de l'avenir de l'Allemagne en

faisant de la Prusse un centre d'attraction protestante, passa alors à peu près inaperçu. Metternich se croyait bien habile en éparpillant la puissance autrichienne sur une foule de pays qu'il devait être impossible d'assimiler à l'Autriche, pendant que Hardenberg se plaignait de voir enlever à la Prusse la plus grande partie de ses possessions polonaises, qui n'auraient pu être pour elle qu'une source d'embarras. Ni l'exemple de la Révolution française, ni le souvenir si récent du soulèvement de l'Allemagne en 1813, n'avaient ouvert les yeux des hommes d'État sur l'erreur de cette vieille politique dont le suprême effort consistait à ajouter des territoires aux territoires, sans souci des aspirations et des convenances nationales.

Mais si la Prusse devait un jour profiter amplement de la situation qui lui était faite par le congrès, elle ne le prévoyait guère à ce moment. D'un autre côté, les patriotes allemands voyaient avec inquiétude qu'on se séparait, après tant de promesses, sans fixer aucune garantie contre le pouvoir absolu des princes, sans établir de tribunal fédéral pour protéger les sujets contre l'arbitraire des gouvernements, sans rien déterminer sur la question si grave des constitutions intérieures. La liberté de la presse, la liberté individuelle, les rapports commerciaux des États confédérés, la diminution des armées, la constitution de l'Église, tout cela était remis ou à la discrétion des souverains ou à décision de la diète. Or, sur tous ces points, la diète ne pouvait rien résoudre, car on avait pris le soin par avance de frapper de stérilité toutes ses délibérations, en exigeant sur les questions graves l'unanimité des votes.

Quant aux souverains, on vit bientôt que, s'ils avaient fait de belles promesses au moment du danger, ils avaient depuis réfléchi que, le danger étant passé, les peuples devaient se trouver assez heureux d'avoir conservé leurs bons rois et qu'il n'y avait pas lieu de tenter des expériences qui pouvaient compromettre leur tranquillité. Cependant le peuple prussien persista assez longtemps à croire que Frédéric-Guillaume tiendrait sa parole. En effet, le plénipotentiaire de Prusse avait vivement insisté, au congrès de Vienne, pour qu'on établît dans tous les États un gouvernement représentatif; on se rappelait les déclarations que Stein et Hardenberg avaient faites à cet égard au nom du roi, depuis 1806. Un nouveau décret du 22 mai 1815 avait confirmé les promesses antérieures. «Une représentation du peuple, disait le roi, doit être organisée. A cette fin, les États provinciaux seront réunis, et dans le sein de ces États provinciaux devront être élus les représentants du pays, qui siégeront à Berlin. La sphère d'action de la représentation nationale s'étendra à tout ce qui regarde la législation, y compris les impôts. Une commission, composée de fonctionnaires éclairés et d'habitants des provinces, doit être, sans perdre de temps, convoquée à Berlin. Cette commission s'occupera :

« 1° De l'organisation des États provinciaux ;

» 2° De l'organisation de la représentation nationale;

» 3° De la rédaction d'une constitution d'après les bases ci-dessus.

» Elle se rassemblera le 1er septembre. »

Il était difficile de prendre un engagement plus formel, et l'on pouvait croire que Frédéric-Guillaume,

qui se piquait d'honnêteté, ne voudrait pas y manquer. Mais l'histoire nous apprend que les rois ont toujours de bonnes raisons pour manquer à leur parole, quand il ne s'agit que d'engagements envers les peuples, et le droit de mentir semble être un des priviléges attachés de tout temps à la couronne. Pendant que les États du midi de l'Allemagne, sauf l'Autriche, se donnaient successivement des constitutions plus ou moins libérales (1), les gouvernements du Nord rétablissaient simplement les anciens usages, c'est-à-dire le régime du bon plaisir. La commission annoncée par le décret de Frédéric-Guillaume pour le 1er septembre 1815 ne fut nommée que deux ans plus tard, sur les réclamations passionnées de l'opinion, et elle se mit à travailler si lentement, que tout le monde comprit qu'il n'y avait rien à en attendre.

Alors se formèrent deux nouvelles sociétés secrètes, qui n'avaient plus pour mobile, comme le *Tugendbund*, la haine de l'étranger, mais bien la haine des rois et des gouvernements réactionnaires. C'étaient la *Burschenschoft* et l'*Arminia*, alimentées surtout par les universités, où s'était conservé plus vivant qu'ailleurs le souvenir de 1813. Le gouvernement était inquiet de ce mouvement des esprits et s'en faisait un prétexte pour ne pas accorder la constitution promise, ne voulant pas voir que c'était précisément son manque de parole qui causait ces soulèvements. Le 18 octobre 1817, les étudiants d'Iéna, de Halle et de Leipsig, se réunirent à la

(1) Nassau, 1815; Saxe-Weimar, 1815; Bavière, 26 mai 1818; grand duché de Bade, 22 août 1818; Wurtemberg, 22 septembre 1819; Hesse-Darmstadt, 1820.

Wartbourg, vieux château célèbre par le séjour de Luther, pour fêter à la fois le troisième jubilé séculaire de la réformation et l'anniversaire de la bataille de Leipsig. Là, les passions patriotiques s'allumèrent; on brûla les écrits hostiles à la cause de la liberté allemande, on déploya le drapeau aux trois couleurs du saint-empire, comme symbole de l'unité germanique; on prononça des discours pleins de violence contre la politique antinationale des gouvernements. Quelques jours plus tard, un mémoire sur l'état présent de l'Allemagne, apporté par M. de Stourdza au congrès d'Aix-la-Chapelle (1818), et qui insistait vivement sur la nécessité de réprimer l'esprit révolutionnaire des universités, fut connu malgré le soin qu'on prit pour le tenir secret. On sut qu'il avait été inspiré par le czar Alexandre, et toutes les colères se tournèrent contre la Russie. Bientôt on apprit que ce mémoire avait été rédigé sur des notes envoyées périodiquement par Kotzebue à Pétersbourg. Un étudiant fanatisé, Sand, le poignarda. Quelques mois après, un apothicaire nommé Lening tenta d'assassiner le président Ibell, fonctionnaire important du duché de Nassau.

Les gouvernements effrayés se figurèrent voir renaître l'antique institution de la Sainte-Wœhme, et prirent les mesures les plus violentes pour se préserver des dangers qu'il eût été si facile de conjurer en donnant la liberté promise. Pour atteindre plus sûrement leur but, ils formèrent une coalition des souverains contre les peuples. Un congrès se tint à Carlsbad en 1819, où l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse discutèrent et arrêtèrent les mesures qui leur paru-

rent les plus propres à contenir l'esprit révolutionnaire. Ces mesures, confirmées par les conférences de Vienne en 1820, furent aussitôt transformées en lois fédérales par la diète.

L'acte final, destiné à *compléter* l'organisation de la Confédération germanique, et qui fut promulgué par la diète de Francfort le 15 mai 1820, montre assez que les princes étaient bien résolus à ne pas permettre à l'Allemagne de témoigner son mécontentement. Les gouvernements, rendus à la sécurité par la chute de Napoléon, trouvaient que dès lors tout était pour le mieux et que les populations devaient se trouver très-heureuses de la satisfaction de leurs rois. Tout le reste n'était à leurs yeux qu'utopie et déclamation révolutionnaire. Aussi prirent-ils grand soin de déclarer nettement leur ferme volonté de maintenir l'intégrité de leur pouvoir absolu contre toutes les réclamations libérales. Les articles 57 et 58 de l'acte final étaient ainsi conçus :

« La confédération germanique étant, à l'exception des villes libres, formée par des princes souverains, le principe fondamental de cette union exige que tous les pouvoirs de la souveraineté restent réunis dans le chef suprême du gouvernement, et que, par la constitution des États, le souverain ne puisse être tenu d'admettre leur coopération que dans l'exercice de droits spécialement déterminés. »

Aucune constitution particulière ne pouvait ni arrêter ni restreindre les princes souverains confédérés dans l'exercice des devoirs que leur imposait l'union fédérative, mais en même temps, par une contradiction qui

révélait de la part des grands États la résolution de soumettre à leur surveillance lesprinces soupçonnés de libéralisme, la diète déclarait qu'elle se reconnaissait le droit d'intervenir pour maintenir l'ordre, c'est-à-dire la compression et le silence, dans les pays dont les souverains ne paraîtraient pas y veiller d'assez près.

« Art. 59. — Dans les pays où la publicité des délibérations est reconnue par la constitution, il doit être pourvu par un règlement d'ordre à ce que, ni dans les discussions mêmes, ni lors de leur publication par la voie de l'impression, les bornes légales de la liberté des opinions ne soient outre-passées de manière à mettre en péril la tranquillité du pays ou celle de l'Allemagne entière. »

Enfin le droit d'intervention, pour les cas où une révolte intérieure menacerait la sûreté des autres États de la confédération, était formellement reconnu par les articles 15 et 16.

Puis on institua un tribunal d'inquisition politique, qui devait poursuivre toutes les tentatives révolutionnaires et faire à la diète de fréquents rapports sur le résultat de ses enquêtes. Ce tribunal fut du reste à peu près inutile, et disparut au bout de quelques années. Des peines très-sévères furent portées contre tout membre des universités qui serait convaincu d'hostilité envers le gouvernement de son pays; de nombreuses restrictions furent apportées à la liberté de l'enseignement, une surveillance minutieuse fut établie pour tous les cours, et il fut décidé que toutes les universités de tous les États de la confédération seraient

fermées à tout professeur ou étudiant qui se serait fait exclure de l'une d'elles.

La liberté de la presse était de fait supprimée par l'article 59. La diète s'attribuait le droit de poursuivre et de faire saisir tout écrit, livre ou journal, qu'il lui plairait, même dans les États dont la constitution laisserait aux citoyens le droit de publier librement leurs opinions, et d'en punir les auteurs. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que cette décision de la diète s'appuie sur l'article 18 de l'acte fédéral, lequel, après avoir énuméré quelques droits assurés à tous les sujets de la confédération, ajoute que l'assemblée fédérale s'occupera, dès sa première réunion, de la rédaction de *lois uniformes sur la liberté de la presse;* ce qui veut dire incontestablement, d'après le sens naturel des mots, d'après la place où se trouve ce paragraphe, et surtout d'après les intentions notoires des rédacteurs de l'acte de 1815, que la confédération s'engage à prendre les mesures les plus uniformes possibles pour assurer, non pour supprimer, la liberté de la presse. Mais l'évidence n'a jamais été une raison ni un obstacle pour des diplomates ou des ministres.

De ce jour et grâce à cette ingérence de la diète, l'indépendance des petits États de l'Allemagne fut supprimée et la police de toute l'Allemagne appartint à la Prusse et à l'Autriche. Aussi le mouvement et l'animation patriotique et politique firent-ils place à un silence de mort.

Cependant on laissa aux provinces rhénanes le code civil français, l'institution du jury et la publicité des débats judiciaires, qu'elles devaient à leur longue in-

corporation à la France. L'émancipation des paysans Westphaliens fut complétée par un décret qui abolit la glèbe et qui réduisit les droits seigneuriaux à des redevances annuelles. Malgré cela, le mécontentement, pour être comprimé, n'en persistait pas moins.

L'établissement de trois nouvelles taxes le fit éclater. Des soulèvements eurent lieu dans les provinces rhénanes et à Berlin. Elles furent promptement et cruellement réprimées, mais elles montraient clairement quelles étaient les dispositions des esprits.

Aux difficultés politiques s'ajoutaient les difficultés religieuses. Les droits des catholiques étaient assez mal définis, et cette incertitude donnait lieu à un grand nombre de réclamations. Frédéric-Guillaume conclut en 1821, avec le pape, un concordat en vertu duquel on dut instituer deux archevêques, à Gnesna, dans le duché de Posen, et à Cologne, ainsi que six évêques. A partir du 1er janvier 1833, la dotation de l'Église devait être établie en rentes foncières.

II

Mais tout cela n'était pas de nature à consoler la Prusse de l'absence des institutions représentatives auxquelles elle croyait avoir droit, et la situation des esprits devenait de plus en plus inquiétante. Frédéric-Guillaume comprit qu'il y aurait danger à retarder plus longtemps l'accomplissement de ses promesses, et il se décida à donner enfin une apparence de satisfaction à

l'impatience publique. Le 5 juin 1823 fut promulguée une loi dont voici les principaux articles : 1° réunion des États provinciaux ; 2° les propriétaires fonciers seront seuls éligibles ; 3° les États provinciaux, étant les organes légaux des provinces, n'ont à se prononcer que sur les projets de loi concernant spécialement et uniquement leur province. « Cependant tant qu'il n'y aura pas en Prusse de représentation générale, on leur soumettra les projets de lois générales, touchant les droits des personnes, ceux des propriétés et les impôts, en tant que ces lois concerneront chaque province ; le roi daignera accepter et examiner les pétitions ou les plaintes des États, touchant le bien-être et l'intérêt particulier, soit de la province entière, soit d'une de ses parties, et les affaires communales de la province seront soumises à leurs décisions, sauf approbation du roi. »

Le roi ajoutait : « Nous ferons suivre cette loi de lois spéciales pour les provinces, qui règleront les formes et les limites de leurs États particuliers. Si à l'avenir nous trouvons nécessaire ou utile de faire des changements dans ces lois spéciales, nous ne le ferons qu'après avoir entendu les États de la province. — Quant à l'époque où il pourra être nécessaire de convoquer les États généraux et quant à la transformation qu'il faudra alors faire subir aux États provinciaux, nous réservons à notre sollicitude royale et paternelle d'y statuer par des dispositions ultérieures. »

Les députés aux États provinciaux étaient divisés en quatre ordres : 1° les médiatisés ; 2° l'ordre équestre ; 3° l'ordre des villes, dont les membres devaient être propriétaires ou membres de la municipalité ; 4° l'ordre

des paysans, composé des propriétaires fonciers de métairies et terres franches, et à leur défaut des fermiers héréditaires.

Puis furent publiées des lois spéciales concernant les États de chaque province, lois très-peu libérales, dont voici quelques articles : la noblesse a autant de représentants que les bourgeois et les paysans. Pour être éligible dans ces deux derniers ordres, il faut: 1° posséder un fonds depuis dix années consécutives ; 2° appartenir à une confession chrétienne ; 3° être âgé de trente et un ans au moins ; 4° jouir d'une bonne réputation. Cependant le roi peut dispenser de la première condition, comme il peut augmenter le nombre des voix des médiatisés. Les membres du clergé et les fonctionnaires publics ne peuvent se présenter aux suffrages sans la permission de leurs supérieurs.

Pour être électeur, les conditions sont les mêmes que pour être éligible, sauf qu'il suffit d'avoir vingt-cinq ans et de posséder actuellement une propriété dont la valeur est déterminée par un règlement spécial. Les députés des campagnes sont élus à trois degrés ; chaque propriétaire payant un certain impôt a une voix pour élire un électeur ; ces électeurs nomment ensuite des électeurs d'arrondissement, lesquels choisissent enfin le député. Toutes les élections se font sous la direction du Landrath ou sous-préfet. Le maréchal de la diète et le vice-président sont nommés par le roi, pour chaque diète, et doivent être pris dans l'un ou l'autre des deux premiers ordres. Les diètes ne se rassemblent que tous les deux ans, et pour une durée qui sera fixée par le roi. Le commissaire royal convoque la diète, l'ouvre et pro-

nonce la clôture. Les pétitions, avant d'être soumises aux délibérations, sont examinées par le roi. Le maréchal nomme les comités, en choisit les directeurs, a le droit d'assister à toutes les réunions; c'est lui qui dirige les affaires et qui a la police de la diète. En cas de conflit entre les divers ordres, ils se séparent, si les deux tiers des membres d'un des ordres intéressés le demandent; ils délibèrent alors séparément, et les décisions de chaque partie sont portées à la connaissance du gouvernement. Toute demande de la diète, repoussée par le gouvernement, ne peut être reproduite que sur de nouveaux moyens, et seulement dans une autre session. Défense est faite aux diètes de communiquer avec les électeurs ou entre elles. Les délibérations se font à huis clos, et toute reproduction imprimée, écrite ou verbale, est interdite aux députés, ainsi que toute délibération particulière des différents ordres en dehors des séances. Les orateurs doivent s'adresser au maréchal, non à l'assemblée ni à celui qu'ils réfutent; il leur est défendu de lire leurs discours. Le maréchal clôt les débats et lève la séance quand il veut. Le rapporteur résume les discussions de manière qu'on puisse répondre par oui ou par non. Le maréchal interpelle chaque membre à son tour et ceux-ci répondent oui ou non. Le procès-verbal de la séance doit toujours être communiqué au commissaire du roi.

C'est cette parodie de représentation que le roi trouvait suffisante pour le peuple dont le patriotisme lui avait conservé la couronne et avait, on peut le dire, sauvé toute l'Allemagne. Et encore la loi à laquelle j'ai emprunté les articles précédents était-elle plus

libérale que celle des autres provinces. Non content de réduire la représentation promise à une simple représentation provinciale, impuissante par nature à rien faire, il en avait encore restreint les droits de telle sorte que l'omnipotence royale demeurait intacte et complète dans toutes les questions d'intérêt général. D'ailleurs, du moment que le roi se réservait de juger quand il serait bon d'instituer une représentation générale, et de décider , tant que cette représentation ne serait pas instituée, si telle ou telle loi concernait une province et par conséquent si elle devait être soumise aux États provinciaux, il en résultait que, de fait, il restait en possession d'un pouvoir tout à fait absolu. Une représtation ainsi organisée et réglementée n'était pas même une représentation provinciale sérieuse. L'organisation des municipalités, en 1808, avait été beaucoup plus libérale. La division de la population en quatre ordres était une innovation des moins heureuses; la nécessité pour être électeur de remplir à peu près les mêmes conditions que pour être éligible restreignait singulièrement le corps électoral. L'obligation imposée aux membres du clergé et aux fonctionnaires publics d'obtenir de leurs chefs l'autorisation de siéger à la diète pouvait exclure des États une des parties les plus intelligentes de la nation, car en Prusse, les avocats, les jurisconsultes et les notaires étaient considérés comme fonctionnaires. Enfin la condition, pour être électeur et éligible, de *jouir d'une bonne réputation*, laissait, grâce au vague de l'expression, tous les droits électoraux à la merci de l'interprétation gouvernementale. Le roi de cette manière se croyait bien sûr de

n'avoir à craindre aucune opposition constitutionnelle. Il ne voyait pas que c'était le vrai moyen de la transporter des assemblées dans la nation et de préparer pour l'avenir des luttes bien autrement dangereuses pour le trône que les luttes parlementaires. Mais c'est là l'incurable infirmité de tous les gouvernements absolus et personnels, de prendre toujours le silence pour la paix et de se figurer qu'ils ont vaincu toutes les oppositions, parce qu'ils les empêchent de se manifester légalement et pacifiquement par la parole.

Cependant la loi du 5 juin 1823 avait été accueillie avec une certaine joie par la population, parce qu'elle semblait annoncer pour un avenir prochain la convocation de la représentation nationale. Mais quand parurent les lois relatives à la tenue des États provinciaux, quand on vit les restrictions de toutes sortes qui étaient apportées aux droits des électeurs et des députés, quand on vit surtout que la durée de ces États était fixée à six ans, et qu'il faudrait probablement attendre l'expiration de leurs pouvoirs avant qu'on songeât à convoquer une représentation générale, alors on comprit que tout cela n'était qu'un leurre et un piége tendu à la crédulité et à la patience du peuple, et le mécontentement éclata de toutes parts. Le cabinet s'empressa, comme toujours, de recourir aux mesures de rigueur, qui frappèrent surtout les universités, car c'était là qu'on protestait le plus vivement contre les fourberies gouvernementales.

Malgré ces avertissements, la loi qui organisa les conseils d'arrondissements fut conçue dans le même esprit de défiance et de réaction. Ces conseils devaient

se composer surtout des grands propriétaires, qui étaient députés de droit; les députés devait *être chrétiens*, avoir plus de vingt-quatre ans et *jouir d'une bonne réputation*, dont l'appréciation était remise au ministère d'État, qui décidait sur l'avis du président supérieur de la province. Les élections des villages se faisaient sous la surveillance du Landrath, ou sous-préfet; c'était ce même sous-préfet qui convoquait et présidait le conseil d'arrondissement; il avait le droit de police, et *pouvait exclure les députés qui troubleraient l'ordre.* Toute décision relative à des innovations devait être soumise à l'approbation des gouverneurs de provinces.

On sent que le gouvernement vivait dans la terreur continuelle d'une opposition, terreur sans cesse ravivée par la conscience des promesses faites et non exécutées. C'est au milieu de cette lutte sourde et persistante du monarque avec son peuple qu'éclata la nouvelle de la révolution de 1830. La situation de Frédéric-Guillaume devenait difficile. Il pouvait craindre que l'élan imprimé par la révolution aux idées libérales n'emportât toutes les digues qu'il avait travaillé quinze ans à élever contre elles; et il est bien probable, en effet, que la Prusse eût profité de ce mouvement pour imposer à son roi l'accomplissement de ses promesses, si le souvenir de l'oppression française eût été moins récent, et si la haine encore vivante contre la France n'eût atténué la puissance de son exemple. D'ailleurs le gouvernement prussien sut exploiter le patriotisme prussien pour le détourner des préoccupations libérales. On lui fit croire que le premier soin du nouveau gouvernement français serait de reprendre les provinces

rhénanes. La chose parut assez vraisemblable pour être acceptée à peu près de tous. Dès lors il n'y avait plus rien à craindre pour le roi.

Cependant il jugea à propos de donner quelque satisfaction à l'esprit public. Plus que jamais les journaux officiels ou officieux du royaume s'appliquèrent à démontrer aux Prussiens qu'ils étaient le peuple le plus libre du continent, et que les *garanties réelles* offertes par les institutions prussiennes étaient bien supérieures aux libertés théoriques et chimériques des chartes et constitutions écrites des autres peuples. La *Gazette de Berlin* alla jusqu'à publier dans ses colonnes cette phrase singulière : « La Prusse est une monarchie absolue entourée d'institutions républicaines. » Mais en même temps on accorda un peu plus de liberté à la presse, et la censure reçut l'ordre d'adoucir momentanément ses rigueurs.

La révolution belge qui éclata moins d'un mois après celle de Paris vint renouveler les anxiétés du vieux roi. En se séparant de la Hollande et en se jetant dans les bras de la France, la Belgique renversait une des barrières élevées par les traités entre la Prusse et la France ; elle mettait à découvert toute la ligne de frontières des provinces rhénanes. De plus elle s'attaquait directement à la puissance de la famille de Nassau, à laquelle Frédéric-Guillaume était allié. Enfin, la maison d'Orange, invoquant les traités de 1815, réclamait un secours que les stipulations de la Sainte-Alliance ne promettaient guère de lui refuser. Tout un parti, à la tête duquel se trouvait le prince royal, s'agitait autour du roi de Prusse pour le pousser à la guerre ; la Russie insistait dans le

même sens. D'un autre côté, la Pologne se soulevait et il était à craindre que l'insurrection ne s'étendît dans le grand duché de Posen. Au milieu de ces difficultés, Frédéric-Guillaume, comme toujours, ne savait quel parti prendre, et il attendait avec anxiété que le temps décidât pour lui. L'invasion de la Belgique par les fils du roi de Hollande et par le prince de Saxe-Weimar, l'intervention de la France et la prise d'Anvers vinrent mettre le comble à ses inquiétudes, et il fut sur le point de céder aux obsessions de son entourage. Ce fut un moment solennel pour l'Europe; si le roi de Prusse se fût jeté alors dans la mêlée, il est probable que son exemple eût entraîné tous les rois. Ses hésitations sauvèrent probablement le continent d'une conflagration universelle, et si la France n'a pas à lui en savoir gré, parce que sa conduite en cette occasion ne peut être attribuée à un sentiment de sympathie pour elle, il est certain cependant que le cabinet des Tuileries dut se féliciter d'avoir affaire à un homme aussi peu disposé aux résolutions rapides et violentes.

Cependant si la défiance du peuple prussien à l'égard de la France avait empêché la révolution de 1830 de produire en Prusse les effets qu'on pouvait en attendre, les esprits n'y restaient pas moins agités et la question des libertés intérieures y demeurait à l'ordre du jour. L'annexion de la principauté de Lichtenberg, cédée à Frédéric-Guillaume par le duc de Saxe-Cobourg-Gotha en 1834, ne produisit qu'une diversion insuffisante. L'année suivante une émeute éclata à Berlin. Quoique sa cause immédiate n'eût rien de politique, il est certain qu'elle ne se fût pas produite si les esprits

n'eussent été aussi mal disposés à l'égard du gouvernement. La rigueur exagérée qu'il déploya dans cette occasion ne fit qu'ajouter à l'irritation, et le roi y mit le comble en établissant un tribunal exceptionnel, destiné à juger les crimes de haute trahison et les délits commis contre la constitution et l'ordre public. Frédéric-Guillaume ne trouvait d'énergie que contre les aspirations libérales de ses sujets, et il semblait décidé à user de tous les moyens de compression plutôt que de se résigner à tenir ses promesses.

Dans la session de 1834, les États du duché de Posen réclamèrent vivement. contre les rigueurs déployées contre la population polonaise. De leur côté les députés des provinces rhénanes protestaient avec encore plus d'énergie contre les atteintes portées à la législation française à laquelle ils étaient attachés, et dont le gouvernement prussien s'efforçait peu à peu de les déposséder. Par une erreur trop commune, le roi croyait travailler à l'unité prussienne en enlevant à ses nouvelles provinces tout ce qui pouvait leur rappeler le passé, et en supprimant les usages et les libertés qu'il leur avait d'abord garanties, sans comprendre que c'était précisément le meilleur moyen de leur faire regretter leur annexion à la monarchie prussienne. Une adresse des États des provinces rhénanes, du 14 juin 1837, marque très-nettement cet effet produit par les mesures inintelligentes du gouvernement prussien. En voici le résumé :

« L'article 13 du traité de Vienne a promis aux États allemands une constitution.

» Le roi a cru remplir sa promesse par la loi du

5 juin 1823, mais le peuple a persisté à attendre quelque chose de plus. Depuis, au lieu d'ajouter, on n'a fait que retrancher. Aux termes de la loi du 5 juin, les lois concernant les provinces devaient être soumises aux délibérations des États provinciaux, ainsi que les lois générales ayant rapport à l'État et aux droits des personnes, à la propriété et aux impôts. Cependant on n'a tenu aucun compte de cette disposition, et toutes les lois ou décrets un peu importants ont été promulgués sans délibération des États provinciaux. » (Suit à l'appui une énumération d'un certain nombre de lois importantes promulguées de 1827 à 1837.)

« En ce moment même nous avons à délibérer sur un projet de loi d'après lequel le mariage cesse d'être un pacte civil ; or on ne nous permet pas de discuter sur la loi elle-même, mais sur la meilleure manière de l'appliquer. Enfin aucune des promesses faites n'a été tenue, et le gouvernement a violé la loi qu'il avait faite.

» A notre avis, ce n'est pas seulement un devoir pour nous d'émettre notre opinion sur les projets que nous communique le gouvernement, mais nous devons également veiller à l'exécution de notre constitution provinciale. Ce devoir est d'autant plus sacré que les droits qui nous sont laissés sont plus restreints.

» Nous vivons, il est vrai, sous une monarchie absolue, mais nous devons croire que le roi a le désir de rendre son peuple heureux. Il nous est donc impossible de ne pas supposer que tout ce qu'on a fait jusqu'ici contre le texte et contre l'esprit de la loi constitutive du 5 juin 1823, que toutes les atteintes portées ou à

porter à notre législation française, si chère aux habitants de cette province, sont le résultat d'intrigues déplorables, peu propres à augmenter le patriotisme des habitants des bords du Rhin. On ne doit pas considérer comme les vrais amis du gouvernement ceux qui louent jusqu'à ses erreurs, mais bien plutôt ceux qui ont le courage de lui faire voir ses fautes et ses dangers.

» Nous croyons donc de notre devoir de remontrer humblement à Sa Majesté :

» Que les violations des droits provinciaux qui ont eu lieu jusqu'à ce jour ont été vivement ressenties et ont causé de profonds regrets ; que par là on dégrade le rôle de la représentation provinciale au-dessous d'une simple formalité, de sorte que l'intérêt de cette institution s'efface de plus en plus ; que, en outre, l'intention formellement annoncée d'abolir la législation existant dans notre province et de la remplacer par le droit prussien à peine modifié a produit la plus grande consternation ; que, en conséquence, les États prient humblement Sa Majesté :

» 1° D'exécuter pleinement, d'après son esprit et ses termes, la loi du 5 juin 1823 ;

» 2° D'abandonner entièrement le projet de supprimer la législation existante, qui est tout à fait conforme au caractère et aux mœurs des habitants de cette province ; de retirer et annuler au plus tôt toutes les mesures tendant à une telle suppression, même celles qui ont déjà été mises à exécution. »

Voilà à quoi aboutissaient les précautions prises pour fermer la porte à toute opposition constitutionnelle. L'opposition n'en était que plus générale et plus irri-

tée, et le gouvernement prussien manquait au rôle qui semblait lui être naturellement indiqué par sa situation à l'égard de l'Autriche, qui est de se poser en face de cette vieille monarchie en représentant de l'esprit moderne et du progrès libéral. Si la Prusse avait compris ainsi sa mission, elle serait devenue depuis longtemps pour toute l'Allemagne un centre d'attraction irrésistible. Les souvenirs de 1813, demeurés vivants, lui rendaient la tâche facile. Le parti unitaire, inspiré par l'idée de la grande patrie allemande, était pour elle un auxiliaire tout trouvé, qui eût mis toute sa puissance de propagande au service de la Prusse libérale, et l'influence de l'Autriche eût été depuis longtemps annulée. En se faisant le serviteur de la réaction, Frédéric-Guillaume a manqué une occasion unique dans l'histoire, et le résultat de sa sottise a été de susciter à l'intérieur des difficultés de toutes sortes et des oppositions contre lesquelles les rigueurs étaient impuissantes, et, à l'extérieur, de soulever parmi les peuples allemands des défiances et des répulsions qui ont permis à l'Autriche de maintenir, pendant un demi-siècle, dans les affaires de la confédération germanique une sorte de prépondérance, qui ne se fondait sur aucun titre sérieux.

Mais Frédéric-Guillaume ne comprenait rien de tout cela. Pourvu que la puissance royale restât absolue entre ses mains, il ne voyait rien au delà, et il croyait volontiers que son alliance intime avec la Russie lui permettrait de triompher de toutes les difficultés. Il croyait effrayer l'opposition en faisant exécuter de grandes manœuvres à ses troupes de concert avec les

armées russes, et en passant de grandes revues avec le czar, mais cet étalage même de sa force tournait à sa confusion. A Kalisch, où les deux armées manœuvrèrent sous les yeux des deux souverains, les troupes prussiennes, loin de fraterniser avec les Russes comme on l'espérait, demeurèrent à leur égard dans une attitude de réserve qui ressemblait fort à de l'hostilité.

III

Pour détourner les esprits des préoccupations politiques, le roi s'attacha alors plus que jamais aux idées de fusion religieuse qu'il caressait depuis longtemps. Dès le mois de septembre 1817, il avait publié un édit, par lequel il prétendait fonder une religion nouvelle, l'évangélisme. Il lui fallait, comme à l'Angleterre et à la Russie, une religion nationale, et il se flattait de ramener à l'unité toutes les sectes calvinistes et luthériennes qui divisaient le protestantisme. C'était l'éclectisme appliqué à la religion. Il avait fait élever à Berlin un temple au nouveau culte évangélique, et il avait communié à la tête de la garnison de Potsdam. Le lendemain, la réunion des deux confessions avait été célébrée solennellement dans la capitale, en présence de la cour, de l'université et des députations de tous les corps de la garnison. Une commission avait été nommée pour rédiger une liturgie commune, et le roi lui-même prit part à ses travaux. Depuis, il ne manqua jamais de reprendre ce projet avec une nouvelle ardeur, toutes

les fois qu'il vit se manifester quelque fermentation inquiétante dans les esprits. Il semblait qu'il le considérât comme une sorte de panacée contre toutes les maladies sociales. La vérité est que si cette manière d'agir put, dans le principe, être considérée comme une tactique pour détourner les préoccupations populaires vers un objet qui lui paraissait moins dangereux que la politique, il ne tarda pas à se laisser prendre lui-même à ce jeu. Il s'entêta et s'enivra si bien de ce rôle de réformateur religieux qu'il finit par en prendre les passions violentes et persécutrices. Sous prétexte de travailler à l'unification de la Prusse, il jeta une sorte d'interdit sur ses sujets catholiques. M. Ancillon avait dit en 1818: « Ce n'est pas une triple ligne de forteresses qui nous préservera de la France, ce sera le rempart d'airain du protestantisme. » Cette parole pouvait être juste dans une certaine mesure. Il est également vrai que la Prusse, en se posant comme la grande puissance protestante de l'Allemagne, se donnait par là un point d'appui redoutable contre l'influence autrichienne. Mais la persécution n'était pas le meilleur moyen d'arriver à ce but. En écartant systématiquement des affaires et des hautes fonctions de l'État tous les catholiques, et en confiant exclusivement à des protestants l'administration militaire et civile des provinces catholiques, le roi ne pouvait que raviver en elles le regret de l'indépendance et la répulsion pour le joug que leur avait imposé le congrès de Vienne en les incorporant à la Prusse. Aussi toute la fin de son règne fut-elle troublée par des querelles religieuses, où tous les torts furent de son côté.

Une conséquence immédiate de son zèle religieux fut

la persécution organisée contre les juifs. Deux ordonnances de 1836 leur défendirent sous des peines sévères de prendre à l'avenir des prénoms chrétiens, et d'acquérir, dans certaines parties du royaume, des propriétés foncières, à moins de les cultiver eux-mêmes ou de les faire cultiver par des domestiques de leur religion. Ces ordonnances dignes du moyen âge eurent des résultats déplorables, et furent le signal de troubles graves à Posen, où des juifs furent insultés et massacrés.

Ses persécutions ne se bornèrent pas aux juifs. Pour faire accepter son rituel à ses sujets, il fut plus d'une fois obligé de faire occuper militairement des communes récalcitrantes. Les soulèvements populaires appelèrent des répressions de plus en plus rigoureuses; des ministres luthériens furent mis en jugement et condamnés.

On vit alors des communes luthériennes se former en Églises distinctes plutôt que de se soumettre au culte officiel, s'appuyant sur les articles du traité de Westphalie, qui leur garantissait le maintien de leur confession religieuse. Ces communes chassaient les ministres envoyés par le gouvernement; des milliers de luthériens émigrèrent et allèrent chercher une nouvelle patrie au delà des mers. Un jour, quatre cent cinquante de ces exilés volontaires quittèrent la province de la Marche, et passèrent par Berlin, allant s'embarquer pour l'Australie. Vainement le roi lui-même, ému de ce spectacle, leur adressa une lettre pour les engager à rester sur le sol prussien. Les émigrants continuèrent leur voyage. Mais lorsqu'ils arrivèrent à Londres, où

ils voulaient s'embarquer, ils se trouvèrent hors d'état de payer leur passage, et après avoir éprouvé toutes les horreurs de la misère, la plupart périrent en Angleterre.

Pour éviter le retour de faits aussi déplorables, le gouvernement n'imagina rien de mieux que de rendre un décret, aux termes duquel la permission d'émigrer ne pouvait être désormais accordée qu'aux familles dont le chef posséderait en numéraire une somme de 215 thalers (806 francs), et dont chaque membre aurait 109 thalers (408 francs).

Une autre disposition non moins tyrannique souleva de graves difficultés. Une ordonnance du 17 août 1825, sur les mariages mixtes, déclara qu'à l'avenir il ne serait souffert aucune infraction à la loi de 1803, qui ordonnait que tous les enfants fussent élevés dans la religion du père. Puis on invita secrètement les officiers et fonctionnaires, qui tous professaient la religion officielle, à épouser des femmes catholiques, afin de ruiner le catholicisme en l'empêchant de se recruter. Le clergé catholique s'opposa à ces mariages. Le roi s'adressa en 1830 au pape Pie VIII, qui donna raison à son clergé, par un bref du 25 mars.

Le roi, fort irrité de cette opposition, fit venir le chevalier de Bunsen, son envoyé à Rome, et M. de Spiegel, archevêque de Cologne, plat courtisan, qui n'avait d'autre volonté que celles du roi. Il leur fit rédiger sous ses yeux un règlement qui fut publié le 19 juin 1834, et qui, sous prétexte de donner un sens pratique au bref pontifical, en détruisait par le fait les principales dispositions. Les évêques de Trèves, de Munster et de Pa-

derborn adhérèrent à ce règlement, déterminés par la promesse que leur avait faite le roi que, à l'avenir, la célébration religieuse suffirait pour donner au mariage ses effets légaux, c'est-à-dire que le mariage cesserait d'être un acte purement civil.

Deux ans après, le pape protesta contre ce règlement. On lui répondit simplement qu'il n'existait pas, et les évêques de Munster, de Paderborn et de Trèves lui écrivirent en lui présentant l'ordonnance royale de 1834 comme un règlement accepté d'un commun accord, pour décider quelques cas douteux.

Mais bientôt l'évêque de Trèves au lit de mort se rétracta, et « éclairé par la grâce divine » il reconnut qu'il s'était trompé sur le véritable sens du règlement royal. Quelque temps après, en 1835, l'archevêque de Cologne mourut à son tour. Le baron de Droste de Vischering, son successeur, pour obtenir le consentement du roi à son élection, avait souscrit à l'instruction royale. Une fois installé, il reconnut, comme l'évêque de Trèves, qu'il s'était trompé, et il déclara qu'il se conformerait uniquement au contenu et à la lettre du bref pontifical. En même temps il attaqua l'hermésianisme, qui était une sorte de conciliation entre les principes protestants et les dogmes principaux de la religion catholique. Le roi, furieux de cette résistance, fit ranger la garnison de Cologne autour du palais archiépiscopal; des canons furent braqués sur toutes les rues voisines pour contenir la population ; puis on saisit l'archevêque, on l'enferma dans une voiture, et on l'emmena rapidement, au milieu d'une forte escorte d'artilleurs à cheval, dans la forteresse de Minden.

Aussitôt après, le roi fit publier une déclaration dans laquelle il prétendait avoir agi en quelque sorte de concert avec le pape. C'était un mensonge; une allocution de Grégoire XVI, prononcée devant les cardinaux assemblés, le dénonça à toute la chrétienté, en glorifiant hautement la conduite de l'archevêque de Cologne.

Le jour de la fête du prélat prisonnier, beaucoup de maisons furent illuminées à Cologne, et les soldats de la garnison ayant voulu faire éteindre ces illuminations, il en résulta des scènes de désordre. A Munster les choses allèrent si loin, qu'une véritable mêlée eut lieu entre la garnison et les habitants. Plusieurs personnes furent écrasées par des charges de cavalerie. La noblesse westphalienne protesta à son tour par une députation qu'elle envoya au roi, mais celui-ci refusa de la recevoir.

Alors commença un mouvement d'opposition religieuse qui créa au roi mille embarras. L'archevêque de Posen surtout se signala dans cette lutte. Il fut suspendu de ses fonctions et mandé à Berlin où il arriva le 10 avril 1838, et d'où on lui défendit de sortir. Il s'enfuit pour retourner dans son diocèse, mais il fut poursuivi, ramené et traduit devant un tribunal, qui le condamna le 8 février 1839 à un emprisonnement de six mois dans une forteresse, à la privation de ses dignités ecclésiastiques et au payement des frais du procès. On l'enferma dans la citadelle de Colberg, en Poméranie, où il resta jusqu'à la mort de Frédéric-Guillaume III. Le chapitre du duché de Posen et le clergé adressèrent au roi une pétition pour demander la réintégration de l'archevêque, et protestèrent sévèrement contre cette audacieuse violation des contrats qui garantissaient aux

catholiques le maintien de leur religion. Le roi refusa de recevoir les pétitionnaires et leur répondit par une déclaration à la fois mensongère et violente. Des troubles graves se produisirent encore à Paderborn, où le bruit s'était répandu qu'on voulait enlever l'évêque, puis bientôt à Coblentz et à Trèves. Dans toutes les provinces catholiques, les garnisons n'étaient occupées qu'à réprimer des émeutes religieuses, et ces répressions furent presque partout sanglantes.

Voilà ce que produisit pour la Prusse ce beau projet d'unification religieuse qui avait germé si longtemps dans l'étroit cerveau de Frédéric-Guillaume, des troubles, des violences, des haines et des défiances. C'est là, on peut le dire, l'œuvre propre de ce roi inintelligent, dont les historiens persistent à nous vanter le bon sens parce que le hasard a voulu qu'il assistât à la restauration de la Prusse ruinée et perdue par sa faute, et qu'il trouvât autour de lui des hommes qui, comme le baron de Stein et le général York, l'ont contraint à profiter des occasions que lui offrait la fortune.

Cependant on peut dire que c'est sous ce règne que la Prusse est entrée définitivement dans la voie qui doit la conduire à l'accomplissement de ce qu'elle regarde comme sa destinée providentielle. Mais il est impossible d'en faire remonter l'honneur au roi; il appartient tout entier, d'abord au peuple prussien dont le patriotisme a appris à l'Allemagne, en 1813, le secret de sa véritable puissance, ensuite aux ministres de Frédéric-Guillaume III, qui, à défaut des institutions libérales dont ils n'ont vu que les dangers, ont su du moins saisir l'occasion de placer la Prusse à la tête du

développement industriel et commercial des États de la confédération.

Je veux parler de l'union douanière, dont l'idée, mise en avant dès 1819 par Frédéric List, se répandait de proche en proche, et préoccupait vivement les hommes d'État de la Prusse. Ils comprenaient que la fusion des intérêts commerciaux devait nécessairement élargir la sphère d'action de la Prusse en étendant son influence sur tous les États du Nord. Cependant les difficultés étaient grandes et le cabinet de Berlin hésita longtemps. L'initiative fut prise par la Bavière et le Wurtemberg, qui conclurent un traité de commerce le 17 avril 1827, et un traité d'union douanière le 28 janvier 1828. Cette même année, trois autres associations se formèrent, l'union du nord, l'union du centre et celle du midi, ainsi nommées d'après la situation géographique des États qui les composaient. L'année suivante, l'union du midi et celle du nord se rapprochèrent et conclurent le 27 mai un traité de commerce. La Prusse qui avait signé le 14 février 1826 un traité d'association avec la Hesse grand-ducale, conclut avec l'union du midi un nouveau traité le 22 mars 1833. L'adhésion de la Saxe royale suivit à huit jours d'intervalle celle de la Bavière et du Wurtemberg, et deux mois plus tard les duchés et les principautés de la Thuringe entrèrent dans la même voie. L'association allemande était fondée.

En 1836, elle comprenait plus de vingt États, qui y avaient apporté la totalité ou une partie de leur territoire. Les bases du Zollverein, formulées par les traités de 1833, consistaient en trois points : législation

uniforme aux frontières, liberté du commerce à l'intérieur, communauté des recettes. L'unanimité était requise pour toutes les résolutions. Une égalité absolue régnait dans les délibérations du Zollverein, quels que fussent la population, le titre, le rang hiérarchique du souverain. Sauf Francfort sur le Mein et Nassau qui se partageaient une voix commune, chaque État avait une voix.

Les commissaires des États devaient se réunir tous les ans. Cette assemblée était à la fois le pouvoir législatif et la haute cour administrative du Zollverein. Elle délibérait sur les changements à apporter à la législation, au tarif, à l'administration. Elle arrêtait les comptes définitifs de l'année et jugeait les infractions au réglement général. Elle siégeait tour à tour dans chacune des capitales; les commissaires nommaient eux-mêmes leur président, et celui-ci n'avait d'autre droit que de diriger les débats.

Le tarif prussien de 1818, remanié sur certains points, était celui de l'association. Il était assez libéral, et en tout cas l'était plus que celui des autres grandes puissances à la même époque. Les taxes les plus lourdes à l'importation portaient sur les denrées de luxe; les matières premières étaient admises en franchise, ou soumises à des droits très-faibles. Le taux du droit protecteur variait pour les objets manufacturés; il était généralement modéré, mais faute de distinction, il ménageait les objets de luxe et traitait avec sévérité les articles courants. Le principe de l'immunité à la sortie ne souffrait qu'un petit nombre d'exceptions, le régime du transit était seul assez compliqué.

L'institution du Zollverein, comme toute transition, fit souffrir d'abord un certain nombre d'industries, surtout en Prusse, et l'on put craindre un moment qu'elle ne répondît pas aux espérances qu'elle avait fait naître. Mais l'équilibre ne tarda pas à se rétablir, et les intérêts d'abord lésés trouvèrent une ample compensation dans le développement industriel et commercial qu'elle produisit pour une grande partie de l'Allemagne.

Du reste ces traités n'étaient conclus que pour douze années, et ne devaient rester en vigueur que s'ils n'avaient pas été dénoncés à l'expiration de la dixième année, c'est-à-dire à partir de 1842. Mais dès avant la mort de Frédéric-Guillaume III, arrivée en 1840, il était facile de prévoir que l'association douanière continuerait, et que probablement même l'exemple de son succès l'étendrait bientôt à la plupart des États Allemands. Mais si les petits États surtout en retirèrent de grands avantages matériels, la Prusse dut au Zollverein de se trouver en rapports constants avec presque toute l'Allemagne du Nord; et le libéralisme dont elle fit preuve dans ces relations atténua au moins, s'il ne put le détruire complétement, le mauvais effet de la politique intérieure du cabinet de Berlin.

Il ne nous reste plus guère, pour achever l'histoire de ce long règne, qu'à rappeler quelques mesures particulières, telles que la loi sur les chemins de fer qui fut publiée en 1838, peu de temps après l'ouverture du chemin de fer de Potsdam, l'extension de la fabrication du sucre de betterave dans le district de

Magdebourg, la réduction de la dette de 600 millions de thalers à 170 millions, l'établissement de nombreuses manufactures favorisé par le gouvernement et la transformation en terres fertiles d'une grande partie des sables arides du Brandebourg. Le ministère prussien, bien décidé à ne rien céder en politique, s'efforçait de faire oublier les préoccupations libérales en couvrant le territoire de routes et de canaux et en faisant défricher les landes. Une ordonnance de 1839 introduisait les considérations d'humanité dans la réglementation du travail des enfants dans les manufactures; une autre de la même époque autorisait les communes qui voudraient fonder des caisses d'épargne à en faire la demande à l'autorité, après avoir pris l'avis du conseil municipal. L'année suivante une réforme pénitentiaire fut décrétée. Les détenus furent distingués en différentes classes, qui ne devaient jamais être confondues ensemble. Une des plus importantes dispositions ordonnait de diviser avant tout les condamnés en deux catégories, ceux qui avaient été entraînés au crime par une passion momentanée, et ceux que leur longue perversité rendait incurables.

Nous avons vu que Frédéric-Guillaume avait été fort effrayé de la révolution de 1830, et qu'il avait été un moment près de se laisser entraîner à intervenir en Belgique. Mais il ne tarda pas à se rassurer quand il vit que Louis-Philippe, porté sur le trône par la révolution, ne songeait qu'à faire oublier son origine. Il comprit que le repos de l'Europe n'avait rien à craindre d'un homme dont les instincts n'avaient rien de violent, et qui d'ailleurs n'avait aucun intérêt à réveiller contre la France

les souvenirs du premier empire. Au fond, il y avait plus d'une ressemblance entre la situation et le caractère des deux souverains; c'est par là qu'ils s'entendirent et se rapprochèrent. Aussi Frédéric-Guillaume s'appliqua-t-il à dissiper les défiances et les préventions des empereurs de Russie et d'Autriche, d'abord fort mal disposés à l'égard de la famille d'Orléans. Son intervention, jointe à l'attitude presque constamment pacifique du roi Louis-Philippe, finit par triompher des inquiétudes des deux empereurs, qui connaissaient trop bien le vieux roi de Prusse, pour supposer qu'il pût prendre sous son patronage un prince disposé aux aventures de la politique ou de la guerre. Cette union de Frédéric-Guillaume avec Louis-Philippe finit même par prendre quelque chose d'intime. Quand en 1836, les ducs d'Orléans et de Nemours vinrent le visiter à Berlin, il mit de côté pour eux les règles de l'étiquette ordinaire. Il les combla, lui et toute sa famille, d'attentions et presque de tendresses si significatives qu'il était impossible de ne pas y voir un dessein arrêté d'être agréable à la France. La population de Berlin se joignit au roi et fit à ses hôtes une réception enthousiaste. Il est vrai que c'était pour elle un moyen de protester contre l'entêtement du roi à lui refuser les institutions représentatives qu'on lui avait promises. Applaudir les représentants de la révolution de Juillet, c'était s'y associer et rappeler au gouvernement que le peuple prussien ne renonçait pas à la pensée de l'imiter un jour ou l'autre. Le roi fit semblant de ne pas comprendre.

Cependant il n'était pas sans inquiétude pour l'avenir. Il redoutait les instincts militaires du duc d'Orléans, et

craignait qu'un jour, s'il devenait maître de ses actions, il ne songeât à rendre à la France les frontières que lui avaient enlevées les traités de 1815. Aussi disait-il souvent : « Il faut marier ce jeune homme de bonne heure. » Louis-Philippe ne demandait pas mieux, et il consentit à accepter de sa main une épouse pour son fils.

Frédéric-Guillaume III mourut le 7 juin 1840, à l'âge de soixante-dix ans et après un règne de près de quarante-trois ans.

CHAPITRE V

DE L'AVÉNEMENT DE FRÉDÉRIC-GUILLAUME IV A LA RÉVOLUTION DE 1848.

I. — Avénement de Frédéric-Guillaume IV. 1840. — Difficultés qui l'attendent. — Question d'Orient. — Scène du couronnement. — Discours du roi. — Illusions du peuple. — Illusions du roi. — Opposition radicale entre les idées du roi et celles du peuple.

II. — Situation intellectuelle de la Prusse. — Partis religieux. — Piétistes. — Rationalistes. — Vieux luthériens. — Partis politiques : École historique. — École philosophique. — Parti modéré. — Les Universités. — Caractère nouveau de l'histoire de Prusse. — Opinions de Frédéric-Guillaume IV.

III. — Persécutions religieuses. — Tentative des piétistes. — La tunique de Trèves. — Jean Ronge. — Concile de Leipsig. — Opposition du gouvernement. — Indulgence du roi pour les dissidents religieux.

IV. — Agitation politique. — Réclamations des députés de Kœnigsberg. — Réponse du roi. — Décret du 1er mars 1841. — Réclamations des députés de la vieille Prusse; — des États des provinces Rhénanes; — des États de la Prusse occidentale; — des États de Posen. — Réclamations des municipalités. — Colère du roi. — Diète de Berlin, 21 juin 1842. — Réformes partielles. — Troubles en Silésie. — Soulèvement des Polonais.

V. — Caractère et idées politiques du roi. — Convocation des États généraux, 3 février 1847. — Édit de pacification religieuse, 30 mars 1847. — Composition des États généraux. — Leurs réclamations. — Refus du roi. — Conséquences.

I

Frédéric-Guillaume III laissait à son successeur une situation des plus difficiles. Tous les esprits étaient agités d'un besoin de changement qui ne devait pas tarder à se préciser. Malgré ses fautes, ses éternelles hésitations qui avaient été si funestes à l'État, malgré le refus constant qu'il avait opposé aux réclamations de l'opinion qui demandait l'accomplissement des promesses de 1815, la Prusse était attachée à son vieux roi, qui avait partagé avec elle les misères de la domination française. Le peuple semblait avoir oublié ou ne pas comprendre que les désastres de 1806 lui étaient en grande partie imputables, et que si ces désastres mêmes, en surexcitant le patriotisme, avaient donné à la Prusse l'occasion d'acquérir une gloire et une puissance nouvelles, cette occasion eût peut-être été manquée si Frédéric-Guillaume n'avait eu des serviteurs plus résolus et plus intelligents que lui-même. Qui peut dire ce que fût devenue la Prusse sans les excitations passionnées du baron de Stein et du *Tugendbund*, sans la patriotique désobéissance du général York, sans l'audacieuse initiative des États de la province de Prusse, sans le généreux soulèvement de toute la jeunesse prussienne? Le roi n'avait fait que subir malgré lui l'impulsion qu'il n'avait pu arrêter, et si, plus tard, il s'était associé à l'insurrection nationale, ce n'avait été que quand il n'y avait plus de

danger à le faire, ou plutôt quand il était devenu impossible de s'y refuser. Mais l'esprit monarchique de la foule était incapable de faire ces distinctions imposées à l'historien, et il suffisait que ces grands événements se fussent produits sous le règne de Frédéric-Guillaume III pour qu'on lui en attribuât la gloire. Il était donc à peu près certain que, malgré les manifestations libérales qui avaient éclaté de différents côtés, ce mouvement ne prendrait toute sa puissance que sous le règne de son successeur, et, il faut le dire, le caractère et l'esprit de ce successeur n'étaient pas faits pour faciliter la solution des difficultés qui allaient surgir de toutes parts.

Cependant on commença comme toujours par se bercer des illusions les plus rassurantes. Il était si facile en effet de couper court à toutes les querelles! Qu'on laissât à chacun la liberté de faire son salut à sa guise, que le roi instituât enfin cette représentation nationale tant attendue, et tous les embarras disparaissaient. Quel danger pouvait-on craindre dans un pays entièrement dominé par l'esprit et par les habitudes monarchiques, où nul ne songeait à une autre forme de gouvernement, où, sauf le grand duché de Posen, l'union des provinces ajoutées à la Prusse par les traités de Vienne devait paraître assurée par une expérience de vingt-cinq années? Les divisions qu'avait pu craindre Frédéric-Guillaume III paraissaient maintenant bien peu probables, et en tout cas le meilleur moyen de les supprimer n'était-il pas de leur ôter tout prétexte en donnant à tous les habitants les droits constitutionnels auxquels ils aspiraient?

Les circonstances mêmes dans lesquelles se trouvait l'Europe en ce moment donnaient à ces aspirations une nouvelle énergie en ranimant le patriotisme allemand. Méhémet-Ali, soutenu par la France, venait d'attaquer la Turquie. L'Angleterre, toujours jalouse de son influence en Orient, avait trouvé moyen, en exploitant les défiances qu'inspirait la France, d'entraîner l'Allemagne dans une cause où ses intérêts étaient fort peu engagés. L'Angleterre, la Russie, l'Autriche et la Prusse, renouant leur ancienne coalition, avaient signé un traité par lequel elles mettaient la France en dehors du concert européen, et la guerre avait un moment paru imminente. Les populations germaniques et surtout la Prusse s'étaient vivement émues des projets supposés du gouvernement français à l'égard des provinces Rhénanes, et leurs poëtes les appelaient à la défense du *libre Rhin allemand.* Il semblait qu'on fût revenu aux jours de 1813, et le patriotisme, endormant toutes les défiances, unissait tous les cœurs autour de la personne du nouveau roi. Comment croire, en un pareil moment qu'il pût se défier du dévouement de son peuple, qu'il pût songer à engager une lutte avec lui? N'était-il pas probable au contraire qu'il n'aurait d'autre pensée que de resserrer cette union, qui devait assurer sa puissance en même temps que la grandeur de la Prusse?

La retraite du ministère Thiers dissipa toute cette ardeur belliqueuse, mais l'agitation soulevée par la prévision de la guerre se reporta vers les questions constitutionnelles avec une énergie qu'elle n'aurait peut-être pas eue aussitôt sans cette circonstance.

La scène du couronnement ne contribua pas peu à exalter encore les esprits.

La cérémonie devait avoir lieu le 10 septembre 1840 à Kœnigsberg, et une ordonnance du 21 juillet convoqua les États du royaume dans cette ville, en les invitant, suivant l'usage antique, à s'expliquer catégoriquement relativement aux droits et priviléges dont ils croiraient devoir demander la confirmation. Les États répondirent eu suppliant le roi de vouloir bien faire préparer une loi organique, qui permît aux États provinciaux de choisir dans leur sein les membres d'une assemblée nationale, conformément aux termes de la déclaration royale du 22 mai 1815 et aux déclarations explicites de la loi de 1823.

Pendant la cérémonie du couronnement à Kœnigsberg, Frédéric-Guillaume prononça un de ces discours de parade, vagues et emphatiques, auxquels il se complaisait, et où le peuple prussien crut trouver la confirmation de toutes ses espérances.

« Je m'engage, dit-il, à la face de Dieu et devant tous les témoins qui m'entendent, je m'engage à assurer le bien-être, la prospérité, l'honneur de tous les États qui composent mon royaume..... Tournons-nous donc vers Dieu, vers ce Dieu qui sacre les princes, qui leur concilie le cœur des peuples et qui en fait des hommes selon sa volonté suprême, favorables aux bons, terribles aux méchants. »

Quelques jours après, à Berlin, après avoir reçu le serment des nobles du royaume, il disait : « Je sais que je tiens ma couronne de Dieu seul, et qu'il m'appartient de dire : Malheur à qui y porte la main ! Mais je

sais aussi, et je le proclame devant vous tous, je sais que cette couronne est un dépôt confié à ma maison par ce Dieu tout-puissant; je sais que je dois lui rendre compte de mon gouvernement jour par jour, heure par heure. Si quelqu'un d'entre vous demande une garantie à son roi, je lui donne ces paroles; il n'aura de moi ni de personne sur la terre une caution plus solide. Oui, ces paroles me lient plus fortement que toutes les promesses gravées sur le bronze ou inscrites sur les parchemins; car elles sortent d'un cœur qui bat pour vous et elles prendront racine dans la foi de votre âme. Que ceux d'entre vous qui ne désirent pas un de ces règnes soi-disant glorieux, qui retentissent dans la postérité avec le bruit des fanfares et des canons, mais qui veulent se contenter d'un règne simple, paternel, vraiment allemand et chrétien, que ceux-là prennent confiance en moi et en Dieu qui m'assiste, pour qu'il exauce les vœux que je lui adresse chaque jour, qu'il les bénisse et qu'il comble de prospérités notre patrie. »

Cette éloquence théâtrale séduisait la candeur allemande, et d'unanimes applaudissements répondirent à la déclaration du roi ; mais l'enthousiasme redoubla lorsque la main levée vers le ciel, il reprit d'une voix retentissante :

« J'invoque en ce moment solennel le Dieu tout-puissant! Puisse-t-il de son bras omnipotent confirmer les vœux qui viennent de retentir dans cette enceinte, et ceux qui vont y retentir encore, les vœux que j'ai prononcés à Kœnigsberg et que je confirme ici.

» Je promets de gouverner dans la crainte de Dieu et dans l'amour des hommes, avec les yeux ouverts quand

les besoins de mes sujets et de mon temps l'exigeront; avec les yeux fermés quand il s'agira de rendre la justice.

»Je veux, autant qu'il dépendra de ma puissance et de ma volonté, maintenir la paix sous mon règne, seconder sincèrement et avec toutes mes forces la noble tendance des hautes puissances qui depuis un quart de siècle sont les fidèles gardiennes de la paix de l'Europe.

»Je désire avant tout assurer à ma patrie la place que la Providence lui a assignée par une histoire sans exemple, et qui a rendu la Prusse le bouclier de la sûreté et du droit de l'Allemagne.

»Je veux sous tous les rapports gouverner de telle manière qu'on reconnaisse en moi le vrai fils d'un père qui vivra à jamais et d'une mère dont le souvenir se transmettra de génération en génération et sera béni par la postérité. Mais que de sources de larmes dans le chemin des rois et qu'ils sont dignes de pitié, si le cœur et l'esprit de leur peuple ne leur prêtent une vigoureuse assistance! Aussi, messieurs, dans la ferveur de l'amour que je porte à ma noble patrie et à mon glorieux peuple, je vous adresse à tous, en cette heure si sérieuse cette sérieuse question. Si vous le pouvez, comme je l'espère, répondez-y en votre nom et au nom de ceux qui vous ont envoyés : Chevaliers, bourgeois, paysans, et vous tous qui êtes réunis ici, vous tous qui pouvez entendre ma voix, voici la question que je vous adresse : Voulez-vous, en cœur et en esprit, en paroles et en actes, voulez-vous avec la fidélité sainte d'un cœur allemand, avec l'amour plus saint encore d'une âme chrétienne, voulez-vous m'aider à

maintenir la Prusse telle que je l'ai décrite tout à l'heure, telle qu'elle doit être pour ne pas périr? Voulez-vous m'aider à développer plus richement chaque jour les ressources vivaces qui ont fait de ce pays, malgré son petit nombre d'habitants, une des grandes puissances de la terre? Ces ressources, vous les connaissez, c'est le sentiment de l'honneur, la loyauté, l'amour de la lumière, l'amour du droit et de la vérité et l'ardent désir de marcher en avant, avec l'expérience de l'âge mûr et l'héroïque intrépidité de la jeunesse. Or, êtes-vous bien résolus à ne pas m'abandonner dans cette tâche, à y persévérer au contraire, à vous y obstiner avec moi dans les bons et dans les mauvais jours? Répondez-moi donc par le son le plus clair et le plus joyeux de la langue maternelle, répondez par un *oui* vraiment allemand, c'est-à-dire franc et sincère. »

Les *oui* éclatèrent de toutes parts et le roi reprit : « Ce mot est tout pour moi et m'attache à vous par des liens indissolubles. Il me fortifie et me console, je ne l'oublierai pas à ma dernière heure. Je serai fidèle à mes vœux tels que je les ai prononcés ici et à Kœnigsberg et que Dieu me soit en aide !

« Et en témoignage, je lève ma main droite au ciel. »

Voilà ce qui remplissait de joie et d'enthousiasme la nation entière ; c'était un enivrement universel et les esprits les plus sérieux se laissaient entraîner. M. Charles Brüggemann, avec la naïveté d'une confiance qui ne devait pas tarder à être déçue, faisait remarquer très-gravement que ce chiffre 40 avait toujours été heureux pour la Prusse; En 1640, le grand électeur était monté sur le trône ; en 1740, Frédéric le Grand ; que

ne devait-on pas attendre de 1840 et de l'avénement du nouveau roi !

J'ai cru devoir citer à peu près en entier le discours de Frédéric-Guillaume, parce que rien ne peint mieux et l'homme et la situation et la nation même qui se laissa prendre à cette éloquence gesticulante et sonore. Du premier jour on voit éclater le malentendu qui va bientôt séparer le peuple et son roi. Le peuple veut des institutions représentatives et libérales, il les attend du nouveau règne, et il croit si bien pouvoir y compter qu'il prend pour des promesses et des engagements ces effusions vagues et banales du royal orateur, ces protestations d'amour et de dévouement qui ne sont dans la bouche du roi que l'expression de sa ferme confiance qu'on le laissera agir à sa guise et sans le tourmenter par des réclamations indiscrètes. Ce oui si franchement sollicité et si étourdiment donné, qu'est-ce sinon l'engagement de se laisser mener à la remorque de la royauté? Est-ce donc un piége tendu par le roi à son peuple? Faut-il dire qu'il ne pouvait ignorer les vœux réels de la nation et que ce coup de théâtre n'a eu d'autre but que de se créer un argument ou du moins un prétexte contre les demandes prévues? Peut-être, mais pour moi je ne le crois pas. De toute cette foule naïve et confiante qui écoutait et applaudissait le discours du roi et l'acclamait, le plus confiant et le plus naïf à coup sûr, c'était le roi lui-même. Plus que qui que ce fût, il voulait faire le bonheur de son peuple; plus que qui que ce fût, il se croyait sûr d'y parvenir; ses protestations d'amour étaient sincères, et c'est là ce qui faisaient leur force et qui leur donnait cette puissance

de sympathie sur toute la foule. Seulement en parlant il a son secret qu'il ne dit pas, sa panacée pour guérir tous les maux, et la multitude qui l'écoute ne le sait pas. Le bonheur qu'il lui prépare n'est pas celui que désire, qu'attend la nation ; mais qu'importe, pourvu que ce soit le bonheur ? Il se figure naïvement qu'on fait le bonheur des hommes autrement qu'ils ne l'entendent, et il ne se doute pas que cette façon gouvernementale d'administrer le bonheur n'est autre chose que la forme la plus naturelle et la plus ordinaire de la tyrannie. Voilà ce qui va se dévoiler peu à peu et pour Frédéric-Guillaume et pour la nation prussienne, et à mesure que chacun des deux verra plus nettement ce que l'autre a dans l'âme, ils se prendront de haine réciproque et finiront par se considérer comme ennemis.

Nous savons déjà ce que veut le peuple prussien ; c'est en politique, la suppression du pouvoir absolu, ce sont les garanties constitutionnelles dont il voit jouir l'Angleterre, la France et quelques-uns des petits États de l'Allemagne ; en religion, il veut la liberté des cultes, l'indépendance de la conscience. Il nous reste à voir quelles sont à cet égard les idées du roi, car c'est le désaccord entre les théories religieuses et politiques du peuple et du roi qui constituera toute l'histoire de la Prusse jusqu'à la fin de ce règne. Ceci nous amène forcément à présenter un résumé de la situation intellectuelle de la société prussienne à cette époque; car, si le *mens agitat molem* est vrai de tous les peuples, si c'est partout dans l'état intellectuel des nations qu'il faut en dernière analyse chercher l'explication de leur histoire, cela est vrai surtout et surtout saisissant

en Allemagne, où toute aspiration, toute tendance se transforme invariablement en une théorie.

II

Nous avons eu l'occasion à plusieurs reprises d'entretenir le lecteur des difficultés religieuses qui ont agité les règnes de Frédéric-Guillaume II et de Frédéric-Guillaume III. L'esprit de liberté encore indécis et flottant, d'ailleurs écarté avec soin des questions politiques par les lois sur la presse et par le respect invétéré de la monarchie absolue, s'était jeté dans le domaine des questions religieuses, où il était plus difficile de le poursuivre en un pays dont la religion officielle elle-même était un résultat de l'esprit de libre examen. La hardiesse des uns avait effrayé la timidité des autres, et bientôt le pays s'était trouvé divisé en sectes nombreuses où chacun s'était classé et cantonné suivant la nature de son esprit, de son tempérament, de ses idées. Pendant que les intelligences vigoureuses et indépendantes se soulevaient contre les dogmes surannés d'une religion faite pour un autre âge, les esprits timides et fermés s'étaient réfugiés par réaction dans toutes les petites pratiques superstitieuses d'une sorte de fétichisme religieux. A mesure que les uns s'exaltaient dans le sentiment de leurs droits, les autres s'humiliaient de plus en plus dans la croyance à l'irrémédiable déchéance de l'âme humaine. Les piétistes ne voyaient de salut que dans le retour à la foi inerte et soumise du moyen âge ; les rationalistes,

confiants dans la puissance de l'intelligence humaine, se croyaient le droit d'interpréter la révélation divine et en rejetaient audacieusement ce qui leur paraissait indigne de leur idéal moral et religieux. Pour les premiers, la religion était un champ fermé ou plutôt une prison murée où l'esprit humain est condamné, comme le prisonnier de Chillon, à tourner éternellement dans le cercle étroit de la loi révélée; pour les seconds, la révélation écrite était un champ encore mal exploré, où des découvertes sans nombre étaient réservées aux esprits hardis qui oseraient porter de ce côté leurs investigations, ou plutôt c'était un thème éternellement fécond proposé par le Créateur lui-même aux méditations des hommes et où devait se développer librement cette puissance révélatrice que tout homme porte en lui-même, et qui n'est autre que la raison. A la révélation unique et définitive des piétistes, les rationalistes ajoutaient donc la révélation incessante et personnelle de cette voix intérieure, qu'ils déclaraient être la voix de Dieu lui-même, et dont les ordres souverains déterminent forcément l'intelligence à affirmer ou à nier.

Telle était alors la forme sous laquelle se manifestait la lutte de ces deux partis, qui depuis plusieurs centaines d'années divisent plus ou moins nettement les hommes, le parti du progrès et celui de l'immobilité, lutte qui est bien loin d'être épuisée et qui persistera dans le monde, tant qu'il ne sera pas admis par tous que les idées des hommes sont des œuvres purement humaines, de simples manifestations des états par lesquels passent successivement les intelligences, à mesure

qu'elles transforment en idées les sensations et les impressions des milieux qu'elles traversent, à mesure enfin que se complète pour chacun et pour tous l'expérience de la vie. Tant qu'on cherchera dans un mysticisme plus ou moins vaporeux, dans le monde supra-naturel de la raison ou de la foi l'explication de la vie intellectuelle et l'origine des idées humaines, la querelle restera ouverte entre ces deux groupes d'esprits, plus différents en somme par leurs aspirations et en quelque sorte par leur tempérament que par leurs méthodes et par leur nature intime. Les uns comme les autres en effet regardent en dehors d'eux-mêmes et s'asservissent à des directions étrangères, la foi immobile ou la raison éternelle. Les uns comme les autres prennent leur point d'appui dans la croyance à une impulsion supérieure et également divine ; les uns comme les autres croient à une vérité absolue, immobile, supra-humaine ; seulement les uns pensent que cette vérité est définitivement trouvée, que les efforts et les inquiétudes de l'intelligence ont cessé d'être légitimes, du jour où l'évangile a révélé à l'humanité la pensée immuable du créateur, que son rôle, depuis lors, doit être uniquement de s'humilier et d'adorer, et que toute aspiration à un progrès dans l'ordre des vérités morales et religieuses ne peut être qu'une suggestion du démon ; tandis que les autres considèrent cette même vérité comme un prix promis aux efforts de l'homme. Parce qu'ils se sentent incessamment portés par un désir toujours plus ardent de connaissance et de perfection, ils en concluent qu'il y a en eux je ne sais quelle puissance divine qui les pousse à la recherche de l'absolu,

et comme une sorte de voix de Dieu qui leur crie sans relâche : En avant !

Cette différence suffit pour les mettre aux prises. Grâce à ce sentiment d'intolérance qui résulte pour les uns et pour les autres du point de vue plus ou moins mystique d'où ils envisagent toutes choses, chacun, se considérant comme l'instrument choisi de la volonté suprême, comme le dépositaire et le confident de la pensée divine, s'irrite de trouver la même prétention chez ses rivaux et ne voit plus que sacrilége dans les affirmations contraires aux siennes. Voilà pourquoi les luttes d'idées ont toujours été si violentes dans l'humanité, pourquoi les hommes mêmes qui se croient philosophes sont si peu disposés à supporter la contradiction ; c'est que dans toutes ces querelles, quels que soient leurs prétextes ou leurs apparences, il y a toujours au fond quelque chose de religieux, la religion de la foi ou la religion de la raison, la religion de la vérité une fois révélée ou la religion de la révélation progressive.

Comme dans toutes les luttes de doctrines, les adversaires, à force de se pousser réciproquement, aboutirent des deux parts à l'exagération extrême de leurs principes. Les piétistes, en haine de ce qu'on leur présentait comme étant le progrès, ne se contentèrent plus de rester immobiles ; ils reculèrent jusqu'aux limites extrêmes du protestantisme ; bientôt ils les dépassèrent pour retomber dans les pratiques catholiques les plus contraires à l'esprit de la réforme. Aussi les conversions au catholicisme devinrent-elles fréquentes, à la grande consternation des chefs du parti, qui ne

voyaient pas que c'était la conséquence nécessaire de leurs prédications. S'il est vrai en effet que le péché originel ait enlevé à l'intelligence humaine toute lumière propre pour distinguer entre la vérité et l'erreur, la réforme perd toute raison d'être; Luther et Calvin ne sont plus que des insensés, follement révoltés contre l'autorité légitime de l'Église, seule dépositaire de la vérité révélée.

Les rationalistes de leur côté, qui avaient commencé par considérer la raison comme une lumière divine donnée à l'homme pour contrôler et éclairer la révélation écrite, arrivèrent bientôt à découvrir dans celle-ci tant d'obscurités, de contradictions, d'erreurs manifestes, qu'ils finirent par n'avoir pour elle que du mépris. La révélation personnelle et incessante de la raison devint pour un grand nombre la seule loi véritable. De là à nier tout ce qu'ils ne comprenaient pas, la pente était glissante; beaucoup s'y laissèrent entraîner, et quand de négations en négations ils eurent supprimé tour à tour tous les mystères, il ne leur resta plus, au lieu d'une religion, qu'une philosophie, et cette philosophie, pour la plupart, fut le matérialisme. Ceux qui gardèrent le sentiment religieux rejetèrent toute tradition du passé et au *Christ historique* ils substituèrent le *Christ absolu*.

Frédéric-Guillaume III, par ses tentatives d'unification religieuse n'avait pas peu contribué à accélérer les mouvements contraires qui emportaient les esprits. En opposition aux innovations de l'Église évangélique se forma le parti des *vieux luthériens*, qui résista énergiquement à tous les efforts et aux violences de la pro-

pagande officielle, et dont un grand nombre émigrèren pour se soustraire aux persécutions.

Mais bientôt la polémique déborda sur le terrain de la politique. Deux partis extrêmes se formèrent, entre lesquels se classèrent un certain nombre de groupes intermédiaires, le parti historique et le parti philosophique. Le premier avait pour chefs Haller, Hævernick, Stahl surtout, et même dans une certaine mesure Schelling. Le but de ces prétendus philosophes était surtout de détruire la philosophie, et tous leur efforts se concentraient contre les doctrines de Kant, de Fichte, de Hegel. Leur thèse était des plus simples. C'étaient les principes des piétistes, ces jansénistes protestants, transportés dans la politique : L'homme déchu par le péché originel et livré aux suggestions de l'esprit du mal n'a pas de plus grand ennemi que cet orgueil de la raison qui le porte à juger de toutes choses ; devenu incapable de se conduire, il doit s'abandonner uniquement à la Providence qui veille sur lui, et s'en remettre de tout à la direction de ceux à qui elle a confié le pouvoir. Toute tentative d'innovation est criminelle et insensée, surtout les innovations constitutionnelles, car nulle part on ne voit dans les livres saints que Dieu ait rien dit qui ressemble à l'institution d'une représentation nationale, tandis que le caractère divin de la monarchie absolue y éclate à chaque page. Les rois tiennent leur couronne de Dieu seul et ne doivent de compte qu'à Dieu. « Vouloir mettre des bornes à ce pouvoir absolu, lui demander de se limiter lui-même, c'est agir contre la volonté divine. » Les partisans de l'école historique sont les vrais descendants de Bossuet

leur Évangile politique est la *Politique tirée de l'Écriture sainte*, et ils diraient volontiers comme l'évêque catholique, qu'on ne peut sans attentat contre l'Esprit-Saint songer à l'abolition de l'esclavage. Comme lui ils partent de la théorie du pouvoir paternel : « Le roi est le père du peuple, dit Stahl ; est-il nécessaire que le père de famille partage avec son fils le gouvernement de la maison et est-il convenable que les enfants exigent des garanties contre l'administration paternelle ? » « Défiez-vous, ajoute-t-il, de ces désirs de liberté, ce sont les conseils de Satan. Vous habitez le paradis terrestre, prenez garde au péché d'Ève. Une constitution, c'est l'œuvre du diable. » Si l'on veut une chambre élue par le peuple, que ce soit du moins une simple assemblée consultative. Les institutions représentatives ne conviennent qu'aux pays tourmentés par les guerres civiles et bouleversés par les révolutions ; c'est un remède héroïque auquel il ne faut recourir que dans les cas extrêmes ; un tel régime serait fatal à la pacifique Allemagne. Il faut avouer qu'une pareille argumentation a au moins le mérite de l'originalité.

« La maison de Hohenzollern, s'écrie un autre, M. Streckfuss, voilà pour la Prusse la meilleure des chartes et des républiques. »

A l'autre extrémité se trouvait le parti philosophique qui supprimait l'histoire, comme le parti historique supprimait la philosophie. Ses ancêtres étaient Kant, Fichte, Hegel. L'importance immense, exclusive, la domination souveraine que ceux-ci avaient attribuée à la raison pure se traduisait en politique par un mépris absolu des faits. La nature, le monde, ne sont plus que

des manifestations perpétuellement variables de la raison absolue, des idées indéfiniment changeantes, mobiles et progressives, que tire à sa remorque le mouvement de la pensée. Au-dessus de l'éternel néant des chose plane l'Esprit souverain, seul réel, seul vivant, seul puissant, qui pétrit et transforme les apparences par sa seule énergie. A lui seul donc revient l'empire du monde, lui seul a droit de commander et d'agir, et il n'y a pas d'autre politique que de façonner les sociétés à l'image de ce type éternel et suprême. Il faut donc refaire l'État, refondre la société, supprimer le passé et entrer de plain-pied dans l'avenir, c'est-à-dire dans la réalisation immédiate de l'idéal absolu. Ce parti comme l'autre repousse toute constitution, car toute constitution serait insuffisante. Il s'agit bien vraiment d'une représentation nationale! qu'est-ce que cela auprès des rêves de palingénésie sociale qu'ils couvent dans la profondeur de leurs méditations? Il faut refaire les hommes, et les refaire par un coup de cette baguette magique que possède seul l'enchanteur souverain dont ils sont les apôtres.

Mais entre ces deux partis, il y en avait un autre qui comprenait à peu près tout ce qu'il y avait d'esprits pratiques et raisonnables en Prusse. Celui-là, sans rejeter ni l'histoire ni la raison, proclamait que ce n'était pas trop de consulter l'une et l'autre pour donner à la Prusse la constitution qui lui manquait. Tous demandaient une représentation nationale sérieuse et sincère, seulement les uns, trop confiants dans l'abnégation royale, ne réclamaient que le droit d'être consultés, tandis que les autres, moins naïfs, ne voulaient

de constitution qu'à la condition qu'elle assurât à la volonté nationale une représentation réelle et efficace, et que l'assemblée des députés de la nation eût le droit de surveiller, de contrôler, de commander à l'occasion.

Les universités, après quelque hésitation, se jetèrent activement dans la lutte. Or, en Allemagne, les universités n'étaient pas, comme nos facultés, réduites à commenter, sous la surveillance du pouvoir, les beautés des littératures anciennes et modernes. Les grandes écoles allemandes occupaient une place sérieuse dans le pays; elles renfermaient l'élite de la nation; des hommes éminents y avaient porté très-haut l'étude de l'histoire et la philosophie du droit; il y avait là des facultés des sciences morales, des cours d'études administratives. C'était du haut d'une chaire de professeur que, en 1813, Fichte avait lancé à ses concitoyens ses *Discours à la nation allemande*, et ses paroles enflammées n'avaient pas peu contribué à exalter dans les cœurs ce patriotisme à qui l'Allemagne dut sa délivrance. De même vers 1844, les professeurs allemands se mirent à faire l'histoire de l'esprit germanique, ils suivirent ses manifestations libérales, commentant les succès et les défaillances du libéralisme, jugeant, condamnant les ordonnances, les discours de la couronne, publiant des brochures, et appelant aux méditations libérales leurs jeunes auditoires. Quel scandale en France si un professeur osait se permettre un pareil langage ! Aussi l'un de ces professeurs de philosophie, M. Hinrichs, de l'université de Halle, après avoir rappelé dans une de ses meilleures leçons les discours de Fichte, avait-il

le droit de s'écrier : « Dans ces heures de crise, les savants s'occupaient de leur science, les théologiens songeaient, comme aujourd'hui, au salut des âmes, sans jamais se soucier de la liberté des esprits; les jurisconsultes enseignaient le droit romain ou l'ancienne constitution impériale, qui n'existait plus ; c'est-à-dire tout le monde se taisait : le philosophe seul osa prendre la parole. »

C'est alors aussi que la presse multiplia ses organes ; de toutes parts naissaient de nouveaux journaux, malgré la censure et les colères royales, et ce qui était plus grave que leur multiplication, c'est que, en dépit de tous les efforts pour les rendre suspects ou impuissants, leur influence allait sans cesse croissant et que les plus hardis étaient les plus recherchés.

Aussi l'histoire de Prusse change-t-elle alors complétement de caractère. Jusqu'à ce moment, sauf la période héroïque de 1812-1813, elle se réduit à une sorte de monologue. L'histoire de la nation n'est guère que celle des volontés, des fautes, des sottises des rois. Désormais nous trouverons en présence deux interlocuteurs : le roi et la nation. C'est un dialogue qui s'engage, et si plus d'une fois il dégénère en querelle, du moins pourrons-nous savoir quels sont, de part et d'autre, les griefs.

Ce tableau est bien incomplet, mais l'expérience que nous avons en France des situations analogues suppléera à ce qui manque ici. Les révolutions par tous pays se font en somme de la même manière et pour les mêmes raisons ; ce sont toujours des rois qui s'entêtent à ne pas céder aux réclamations les plus simples,

et des peuples qui s'obstinent à croire qu'ils ont des droits à faire valoir.

Supposez à la place de Frédéric-Guillaume IV un prince intelligent. Il aurait vu qu'il était temps de faire des concessions à l'esprit public. En comparant l'état de la Prusse aux situations analogues par lesquelles avaient passé l'Angleterre, la France, et plusieurs des petits États allemands, il aurait compris que, si les aspirations libérales peuvent être lentes à s'éveiller chez un peuple, que si parfois même elles semblent s'endormir un temps après de grandes commotions qui ont fatigué ou effrayé les esprits, jamais cependant elles n'abdiquent complétement, et que presque toujours la lutte ne fait que les rendre plus opiniâtres et plus impérieuses. En Prusse surtout, la situation était particulièrement nette, car, outre l'exemple de presque toutes les nations voisines, le peuple avait pour lui les promesses formelles qui lui avaient été faitesà plusieurs reprises.

Mais c'est précisément l'infirmité des princes de ne jamais comprendre ces choses-là, ou de ne les comprendre que quand l'opinion irritée ne peut plus voir dans leurs concessions que l'aveu de leur défaite. Le fétichisme de l'éducation monarchique, l'entêtement du pouvoir absolu, les flatteries des courtisans qui caressent la passion du maître, l'ignorance où les entretient leur entourage de l'état réel des esprits, l'égoïsme et l'inintelligence des coteries qui sont ou se croient intéressées au maintien des priviléges et des abus, voilà les véritables causes des révolutions violentes, quand les souverains n'ont pas assez d'intelli-

gence et de fermeté pour écarter tous ces obstacles qui s'interposent entre eux et les peuples.

Pour Frédéric-Guillaume IV, la difficulté de comprendre le mouvement qui agitait les esprits était plus grande peut-être que pour tout autre. Roi lettré, érudit, théologien et philosophe, il croyait avoir touché le fond de toutes les sciences humaines, et il était profondément convaincu que dans tout ce qu'il ne comprenait pas il ne pouvait y avoir que sottise et démence. Le maintien du pouvoir absolu n'était donc pas pour lui seulement une question de politique ; la conviction du savant s'unissait aux préjugés du roi. Il plaignait sincèrement l'aveuglement de ceux qui ne croyaient pas comme lui, et il aurait volontiers établi une discussion réglée pour éclairer ces pauvres ignorants. C'est ce qu'il fit en effet dans plusieurs circonstances. Mais malheureusement pour lui, et contrairement à son attente, ses arguments ne convainquirent personne. Je n'ai pas besoin de dire du reste qu'il était, en théologie, pour les piétistes, dont l'idéal était une Église parfaitement unie sous la surveillance rigoureuse de l'État, et en philosophie pour l'école historique, satellite zélée du pouvoir de droi divin.

Maintenant que nous connaissons les acteurs, nous allons tâcher de les suivre dans les principales péripéties de ce drame qui commence à la scène du couronnement en 1840, pour se terminer à la révolution de 1848.

III

Au moment où Frédéric-Guillaume IV monta sur le trône, l'union semblait parfaite entre la nation et lui. Il rappelait volontiers les souvenirs de 1813 et ne craignait pas de répéter dans ses discours les noms du comte de Munster, de Stein et de Hardenberg, les coryphées de l'ancien libéralisme prussien. Aussi presque personne ne croyait-il qu'il dût se refuser à accomplir les promesses de son père. Voilà pour la politique. Pour les affaires religieuses, il paraissait annoncer des dispositions conciliantes, et il s'était empressé d'effacer les traces des divisions qui avaient attristé les dernières années du règne précédent. On se croyait sûr qu'il maintiendrait les dispositions du code prussien, qui déclare en termes exprès que « la société religieuse n'a pas le droit d'imposer à ses membres des règles de foi contraires à leur croyance ».

Mais on ne tarda pas à être détrompé.

M. Scheibel, professeur à l'université de Breslau, fut destitué parce qu'il appartenait au parti des *vieux luthériens;* M. Guerike, prédicateur à Halle, fut obligé de quitter sa chaire pour la même raison. Les universités furent soumises à un régime de surveillance et d'espionnage. Le ministre des cultes, M. Eichorn, disait publiquement à Berlin, à Kœnigsberg, à Breslau, que « le temps était arrivé de maintenir la vraie croyance par les moyens les plus énergiques; qu'il ne convenait

pas à la direction suprême des affaires de rester dans l'indifférence; que son rôle était d'être partiale, *tout à fait* partiale». Dans une autre circonstance il s'écriait que « dans un temps où la science était tout orgueil, il avait à cœur de répandre cet esprit d'humilité qui met les effets de la grâce bien au-dessus de tous les mouvements originaux de la pensée». En même temps la censure redoublait de sévérité contre la presse. On refusa l'autorisation de fonder une Revue à M. Hotho, hégélien sérieux et respecté, parce que « cette philosophie était incompatible avec l'Église et l'État, tels que l'un et l'autre peuvent et doivent exister ». On aggrava l'obligation de célébrer le dimanche; on encouragea la fondation de sociétés dites du *Christ historique*, et l'instruction primaire fut remise entre les mains des ecclésiastiques orthodoxes. Puis quand le conseil supérieur de Berlin réclama contre ces tendances, le roi lui répondit par des plaisanteries.

Le piétistes, soutenus par le roi, se croyaieut sûrs de pouvoir dominer leurs adversaires. En 1844, à la session annuelle du synode général de Brandebourg, ils présentèrent tout un programme, par lequel ils demandaient l'institution d'un tribunal de conscience pour les ecclésiastiques entre eux, et l'organisation de l'espionnage dans le clergé. Puis sous le titre de mesures à prendre pour faciliter l'exercice des soins spirituels, ils voulaient : 1° que pour faciliter aux autorités ecclésiastiques la connaissance individuelle de leurs ouailles, on établît des *registres spirituels*, qui seraient d'abord dressés par les autorités civiles, puis continués par les autorités ecclésiastiques, et qui contiendraient des notes

sur chaque individu; 2° que pour faciliter les rapports des ecclésiastiques avec leurs ouailles, les ministres du culte eussent le droit de mander chez eux les fidèles, de faire chez eux des visites domiciliaires régulières, et qu'on rétablît la confession auriculaire. Pour commencer, ils insistaient pour qu'on excommuniât formellement la secte des Amis des lumières, qui venait de se constituer en Saxe, et qui se répandait rapidement dans toute la Prusse.

Malgré l'appui du gouvernement, ils furent repoussés sur tous les points. La plupart de leurs propositions furent écartées sans qu'on voulût même leur faire l'honneur de les discuter, et le synode déclara qu'il rejeterait toute constitution qui ne serait pas conforme aux traditions de l'Allemagne. C'était atteindre dans son principe le piétisme, qui n'était qu'une importation du puseyisme anglais.

Au même moment, de nouvelles difficultés religieuses se manifestaient d'un autre côté. De tout temps, une partie de l'Église catholique d'Allemagne a supporté impatiemment les ingérences de la cour romaine. On comprend que les gouvernements allemands n'aient pas fait de grands efforts pour combattre ces sentiments. L'idée d'une Église catholique allemande faisait donc tout doucement son chemin dans les esprits, lorsque l'évêque de Trêves, M. Arnoldi, eut la mauvaise inspiration d'ordonner une exposition publique d'une prétendue tunique de Jésus-Christ, qui aurait été conservée, on ne sait où ni comment, jusqu'au IVe siècle, et qui aurait été alors donnée à la ville de Trêves par Hélène, mère de Constantin. Les auteurs

les plus autorisés, les bollandistes eux-mêmes ont soulevé contre cette légende des objections auxquelles on n'a pas répondu. Mais le fanatisme ne s'arrête pas pour si peu; il cesserait d'être ce qu'il est, s'il était capable d'entendre raison. La tunique fut donc exposée durant six semaines. Un nombre très-considérable de pèlerins alla voir et vénérer le précieux tissu. On conçoit l'effet que dut produire le retentissement de cette cérémonie païenne dans l'Allemagne protestante, ennemie des images et de toutes les idolâtries. Ce n'est pas tout; on voulut avoir des miracles, comme dans toutes les cérémonies de cette nature; on en eut trente, c'est M. Marx, l'historiographe de la chose, qui l'affirme, et l'on ne manqua pas d'en faire grand bruit. Malheureusement les protestations, les démentis, arrivèrent de tous côtés. Les journaux en furent remplis.

Les protestants ne furent pas seuls indignés de ces jongleries. Un jeune prêtre catholique, Jean Ronge, écrivit le 1er octobre 1844, de Laurahütte, une lettre qui parut le surlendemain dans les *Feuilles patriotiques de Saxe* sous le titre de : *Jugement d'un prêtre catholique sur la sainte tunique de Trêves.* Elle fut reproduite par tous les journaux et courut dans toute l'Allemagne avec un bruit immense.

Les piétistes qui, tout en copiant les traditions romaines, n'en étaient que plus hostiles à la cour de Rome, s'empressèrent de prendre sous leur protection Ronge et Czerski, autre prêtre également révolté. Le gouvernement en fit autant, pour les mêmes raisons. C'était d'ailleurs une manière de faire pièce aux puissances catholiques de l'Allemagne, l'Autriche et la

Bavière, et Frédéric-Guillaume IV ne voulut pas se priver de ce plaisir.

Cependant les uns et les autres ne tardèrent pas à reconnaître leur erreur. En fait, le mouvement qui se déclarait était plus hostile que favorable au piétisme et à la doctrine gouvernementale, et le concile de Leipzig fit bientôt voir qu'il ne pouvait profiter qu'aux *amis des lumières*. Alors les piétistes reculèrent d'horreur et le gouvernement se ravisa. Le roi voulut chasser les sectaires de la Prusse. Mais on ne savait sur quoi s'appuyer. L'Église officielle elle-même, l'évangélisme fondé par Frédéric-Guillaume III, n'était qu'une secte toute récente que rien ne rattachait à la tradition de la réforme; le piétisme n'en était pas moins éloigné. On ne pouvait frapper les uns sans atteindre les autres. Il fallut donc attendre, délibérer, réfléchir, chercher des biais. Cependant les dissidents faisaient tous les jours des progrès, soutenus par la coalition des ennemis du catholicisme, du piétisme, de l'évangélisme officiel. Quelques-uns voyaient là le commencement d'un mouvement utile à l'épuration de l'Église et de la religion; beaucoup d'autres songeaient à l'unité future de l'Allemagne et croyaient la voir commencer par cette agitation.

Le concile de Leipzig avait décidé que chaque commune élirait chaque année son officiant, et que l'homme qui serait ainsi choisi par la majorité pourrait se passer de l'ordination. Or, l'application de ce seul article, si elle était tolérée, entraînait toute une révolution. C'était enlever au gouvernement toute ingérence dans les affaires ecclésiastiques; par là, c'était le dé-

pouiller d'une partie même de ses attributions civiles, puisque le prêtre indépendant, élu par ses concitoyens, devenait le seul dépositaire de tous les actes qui constituent la famille, tels que les actes de naissance et les actes de mariage. Le roi n'était pas d'humeur à supporter cette substitution de la démocratie à l'autorité monarchique. De plus, l'Église dissidente commençait à recruter des partisans à Berlin, jusque parmi les hommes les plus distingués par leur caractère et par leur science. Le roi crut qu'il était urgent de se décider. Le 30 avril 1845, un arrêté déclara que le culte nouveau n'était pas reconnu ; que ses ministres, par conséquent, ne pourraient avoir le droit de tenir les registres de l'état civil, lesquels ne devaient appartenir qu'aux ministres du culte évangélique.

Cependant les dissidents ne furent pas persécutés, et même le gouvernement les défendit contre le fanatisme du clergé catholique de Posen (29 juillet 1845). Au mois d'août de la même année, des dissidents s'étant réunis, malgré une expresse défense, dans une église de Waldbourg en Silésie, l'affaire fut portée au conseil des ministres. Plusieurs déclaraient que force devait rester à la loi, et « qu'il fallait absolument les faire sortir de l'église, dût-on employer, pour les y contraindre, mille baïonnettes. » « Vous demandez mille baïonnettes, s'écria M. de Boyen, ministre de la guerre ; eh bien ! moi je vous déclare que je ne vous en donnerai pas une pour en faire un pareil emploi. » M. de Flottwell l'appuya chaudement en disant : « Point de guerre de religion ; que Dieu nous garde d'en donner jamais le signal. »

On ne voulait pas de guerre de religion, et en effet le roi finit par renoncer à peu près complétement aux persécutions religieuses. On laissa le mouvement s'éteindre de lui-même, et les vieux luthériens obtinrent d'être reconnus comme église distincte.

Ce n'est pas que Frédéric-Guillaume IV fût devenu plus tolérant et plus libéral; c'est qu'il s'aperçut à la fin que le danger était ailleurs. Qu'importe en somme au pouvoir que des sectes disputent sur tel ou tel formulaire, pourvu qu'après tout elles obéissent? Ce qui importe, c'est de surveiller l'esprit philosophique, dont le propre est de mettre tout en question et de peser les institutions à leur véritable valeur; ce qui importe, c'est de détruire cette race maudite de songeurs, que tourmentent les problèmes sociaux et politiques, et qui ne manquent jamais d'aboutir à des demandes de réformes toutes plus désagréables les unes que les autres. Aussi, tandis qu'on témoignait tant d'indulgence aux dissidents catholiques, aux vieux luthériens, jamais sous ce règne la persécution ne s'est ralentie à l'égard des *amis des lumières*. C'est que, malgré les apparences et les voiles religieux qui enveloppaient ce parti, au fond ce qui s'agitait en lui c'était l'esprit philosophique, c'est-à-dire toujours plus ou moins l'esprit de la Révolution.

C'est celui que nous allons suivre maintenant dans ses différentes manifestations.

IV

Nous avons déjà dit que, le 7 septembre 1840, les députés de Kœnigsberg, convoqués pour rendre hommage

au nouveau roi, avaient formellement réclamé l'exécution des promesses de 1815. Le roi avait répondu comme toujours en termes vagues, qui justifiaient tout autant l'espérance que la crainte. Or à ce moment on était disposé à l'espérance, et l'on prit la réponse royale pour un engagement. Mais trois semaines après, le 4 octobre 1840, une circulaire ministérielle déclara hautement que le roi ne s'était engagé à rien de semblable, et qu'en parlant du développement des institutions représentatives, il n'avait nullement songé à promettre une réprésentation générale du peuple. Qu'avait-il donc voulu dire? La circulaire se taisait sur ce point. On commença à se demander si ce beau parleur ne s'était pas joué de la naïveté prussienne.

Il importait de ne pas laisser les imaginations trop longtemps s'agiter à cet égard. A l'ouverture des États provinciaux, le 1er mars 1841, le commissaire du gouvernement donna connaissance aux députés d'un décret, signé de la veille, qui donnait quelque satisfaction aux réclamations publiques. La publication de l'ensemble des débats était autorisée, mais sans les noms des orateurs; les États devaient être réunis tous les deux ans, tandis que depuis 1815 ils ne l'avaient été tout au plus que de trois en trois années. Quant à la représentation générale du royaume, qui était l'objet principal des réclamations, on avait la prétention de la remplacer par une diète où les États provinciaux devaient envoyer chacun un certain nombre de délégués. Cette assemblée devait siéger à Berlin. Elle avait pour attribution de décider sur tous les points où les États provinciaux auraient émis des vœux contradic-

toires, et de servir de conseil consultatif au roi dans toutes les questions où il lui plairait de l'interroger.

Cette tentative ridicule, de faire prendre le change à toute une nation intelligente, souleva une protestation unanime dans les assemblées des États et dans les municipalités.

Le 9 avril 1841, les députés de la vieille Prusse adoptèrent la motion de prier le roi de promulguer une loi sur la liberté de la presse et d'adoucir, en attendant cette loi, les édits sur la censure. Les États se plaignaient que tout échange d'idées entre le peuple et le gouvernement était rendu complétement impossible, et déploraient l'obligation dans laquelle se trouvait la nation prussienne, de puiser à des sources étrangères pour obtenir des notions exactes sur les affaires intérieures du pays. Le résultat de cette séance du 9 avril excita un tel intérêt et produisit une si vive sensation à Berlin, que la *Gazette d'État*, qui rendait compte de cette délibération, fut ce jour-là lue à haute voix dans la foule.

A la même époque, la même question était débattue à l'autre extrémité de la monarchie prussienne. Les États rhénans demandaient que leurs délibérations fussent publiées chaque jour et complétement par les journaux, que les discussions politiques fussent libres, et qu'enfin une loi pénale remplaçât, pour les délits de presse, le régime préventif. Ils décidèrent également que, relativement à l'éligibilité des députés, le roi serait prié de réformer les dispositions de la loi qui excluaient indirectement de la députation les avocats, les jurisconsultes et les notaires, jusqu'alors astreints,

comme fonctionnaires publics, à demander l'autorisation de leurs supérieurs.

Les États de la Prusse occidentale réclamèrent une seule assemblée législative pour toute la monarchie. La même proposition donna lieu à d'orageux débats dans les États du duché de Posen.

Les municipalités, particulièrement celles de Breslau, de Posen, de Kœnigsberg, déclarèrent à leur tour qu'il était impossible d'admettre que le décret du 22 février satisfît aux engagements de la royauté. D'autres villes également importantes suivirent cet exemple. Le roi, irrité de voir mettre en doute sa loyauté par ces protestations multipliées, répondit durement qu'il savait faire la différence entre les sentiments des loyaux habitants des villes et ceux des municipalités hostiles. Aussitôt les bourgeois se réunirent pour déclarer qu'ils approuvaient complétement la conduite de leurs magistrats, et que leur plus ardent désir était d'obtenir une constitution et une représentation générale du royaume. Le roi répondit avec la même maladresse aux États de Posen : « La précipitation avec laquelle vous avez jugé le décret qui vous a été soumis n'est guère propre à exercer une influence heureuse sur les dispositions bienveillantes qui nous ont inspiré ce projet de loi. » Ce ton menaçant n'était pas fait pour ramener le calme dans les esprits. Mais ce qu'il y eut de pire encore, c'est que, croyant enlever à l'opposition son principal argument, le roi déclara résolûment que l'ordonnance promulguée en 1815 n'était pas obligatoire pour lui; que, après avoir mûrement étudié la question, il n'y avait rien découvert qu'il pût prendre

pour un engagement. « L'ordonnance de 1815 a été abrogée, disait-il ; la loi du 5 juin 1823, en constituant les États provinciaux, lui a enlevé à jamais l'autorité qu'on s'obstine faussement à lui attribuer encore. »

Puis le gouvernement mit à néant tous les amendements votés par les États provinciaux, et une ordonnance royale du 21 juin 1842 établit la diète de Berlin, telle qu'elle avait été proposée par le décret. Mais l'épreuve qui venait d'avoir lieu était décisive. Malgré sa défaite apparente, le parti libéral avait pu constater qu'il avait partout la majorité dans les classes intelligentes, et l'invention du roi était jugée.

Dès lors il eut beau faire quelques concessions aux Polonais, ordonner de rédiger un nouveau code pénal, abroger les formules judiciaires datant des temps féodaux ; il eut beau même s'écrier, en posant la première pierre des nouveaux travaux de la cathédrale de Cologne : « La patrie ne distingue pas les catholiques des protestants, mais elles les confond dans l'unité allemande » ; tous ses efforts pour ramener la confiance furent vains, et le peuple ne songea plus qu'au moyen de conquérir les droits qu'on lui déniait.

Bientôt à toutes ces causes d'agitation s'ajoutèrent, en 1844, d'autres difficultés non moins graves. Des troubles sérieux éclatèrent en Silésie, au sujet d'une question de salaire. Les ouvriers des manufactures, écrasés par la misère, introduisirent les questions sociales au milieu des questions politiques et religieuses, et depuis lors elles n'ont plus cessé de préoccuper l'attention publique. C'est de là que date cette agitation socialiste, et surtout communiste, qui se retrouve dans tous les

programmes des Amis des lumières et dans les prédications de Ronge. Cela ne contribua pas peu à inquiéter le gouvernement, qui affecta, comme on fit plus tard en France, de voir des *partageux* là où il n'y avait que des hommes émus des souffrances de leurs semblables, et qui ne comprit pas que cette première forme du socialisme devait bientôt et nécessairement faire place, après quelque réflexion, à des solutions plus précises et moins chimériques.

En 1846 les Polonais se révoltèrent. Frédéric-Guillaume IV avait plus d'une fois protesté de son respect pour la nationalité polonaise, soutenu en cela par l'opinion publique, qui demandait qu'on accordât satisfaction aux réclamations de ce malheureux peuple. Il lui avait rendu l'usage public de la langue polonaise; des cours de langue polonaise avaient été établis, et l'on s'était appliqué à ménager les susceptibilités religieuses du duché de Posen. A plusieurs reprises le roi avait déclaré que sa ferme intention était de faire un certain nombre de réformes, qui devaient assurer le bonheur de ses sujets polonais. Mais il y mit tant de lenteur que ceux-ci finirent par se lasser d'attendre. Au milieu de février, l'insurrection éclata presque simultanément en Posnanie et en Galicie. Mais tandis que les haines très-exaltées dans ce dernier pays amenaient les Autrichiens à l'emploi des moyens de répression les plus violents et les plus odieux, le mouvement du grand duché de Posen céda presque sans résistance aux premiers efforts de la Prusse, n'étant pas soutenu par des haines nationales comme celles que la Russie et l'Autriche semblaient se faire un jeu d'entretenir dans

les provinces conquises. Le gouvernement prussien, qui recueillait ainsi les fruits de sa politique relativement modérée, eut le bon esprit d'y rester fidèle après sa victoire. Au lieu des massacres et des vexations de toutes sortes que l'Autriche exerça contre les vaincus, le roi ordonna que les prisonniers polonais fussent traduits devant la juridiction ordinaire. Leur procès donna même lieu à la première application des réformes judiciaires que l'on venait d'introduire à Berlin ; pour la première fois, les débats furent publics. Sur les 254 accusés, 134 furent déclarés innocents; 8, parmi lesquels était Louis Mieroslawski, furent condamnés à mort; les autres à diverses peines. Mais ce jugement, prononcé le 2 décembre 1847 ne reçut pas son exécution. Les condamnés à mort furent simplement retenus en prison, d'où ils furent tirés plus tard par la révolution de 1848.

V

Toutes ces réclamations, tous ces soulèvements, ennuyaient et inquiétaient le roi, mais sans le faire changer d'opinion. Il aurait dit volontiers, comme avait dit en mauvais latin l'empereur d'Autriche François II à une des diètes de Hongrie : « *Totus mundus stulticitat et vult habere novas constitutiones.* » Il restait bien décidé à combattre partout cette manie de constitution. Il était soutenu dans cette pensée par le gouvernement autrichien et par l'influence personnelle du prince de Metternich, qui passait encore pour un grand politique. La diète

germanique était naturellement animée des mêmes sentiments. Mais le grand, le suprême obstacle à la liberté de la Prusse, c'était le caractère personnel du roi. Entiché du gouvernement absolu, il considérait la Prusse comme une caserne, et ne concevait d'autre discipline que la discipline militaire. Beau diseur, lettré, savant, philosophe à rebours, nourri des doctrines politiques et religieuses du moyen âge, il considérait toute innovation non-seulement comme une atteinte à son pouvoir, mais comme un attentat contre la logique de l'histoire. Cet antiquaire politique n'avait qu'un rêve, c'était d'organiser l'édifice social de telle sorte que les différentes époques du passé, depuis Arminius jusqu'à Barberousse, s'y trouvassent représentées comme par étages; le progrès pour lui, c'était d'unir et d'amalgamer les temps primitifs, le droit coutumier, la féodalité et la monarchie absolue. Voilà ce que devait être une constitution vraiment germanique. Lui seul devait être capable de construire cette grande œuvre; il se croyait chargé providentiellement d'apporter au monde cette nouvelle révélation, et se considérait volontiers comme le prophète d'un nouveau Sinaï politique. En somme, discuteur pédant, esprit étroit et sectaire, il n'avait aucune idée de la valeur réelle des choses et des idées; les proportions lui échappaient. Au moment où toute la Prusse inquiète se préoccupait de son avenir politique et de la constitution future, la grande question qui tenait la cour en suspens était de savoir le point précis où les Hébreux avait passé la mer Rouge.

Quant à une représentation nationale, il ne fallait pas

compter que le roi l'accordât jamais de son plein gré. Il avait déclaré : « qu'une expérience de vingt-cinq années lui démontrait l'inopportunité de la grande mesure qu'on réclamait si vivement, et que tant que l'inopportûnité de cette réforme lui paraîtrait aussi évidente, aucune puissance au monde ne saurait la lui arracher. » L'établissement d'une constitution sérieuse n'était pas plus probable, car Frédéric-Guillaume IV s'était toujours révolté contre cette idée, et dans plusieurs discours il avait proclamé qu'il ne voulait pas « *qu'un parchemin fût interposé entre son peuple et lui.* »

Cependant il sentait la nécessité de faire sortir la Prusse de cet état d'agitation, qui en se prolongeant pouvait amener des complications dangereuses.

Le 3 février 1847, une patente royale institua les États généraux et fixa leur première réunion au 11 avril suivant. En même temps un édit de pacification du 30 mars 1847 concéda des droits égaux aux évangélistes, aux calvinistes et aux luthériens, et les autorisa à fonder des sociétés religieuses nouvelles. Ce second édit fut accepté avec reconnaissance, mais il passa presque inaperçu au milieu des préoccupations que soulevait la prochaine convocation des États généraux. C'était la première fois que les députés de la Prusse, jusqu'alors disséminés dans les huits États provinciaux, allaient se trouver réunis pour délibérer en commun. C'était quelque chose, mais c'était loin de répondre aux vœux de la nation, car la composition de ces États généraux laissait intacte l'omnipotence royale. Suivant l'expression même du roi, la monarchie prus-

sienne restait une monarchie absolue. Elle n'y ajoutait que le caractère de monarchie consultative. Les princes, comtes et seigneurs devaient y avoir 80 voix; l'ordre équestre 231, les villes 182, et les communes rurales 124. La *curie* des seigneurs devait siéger en dehors des États. Tout était bien calculé pour qu'il n'y eût là que l'apparence d'une représentation nationale. Aussi le désapointement fut-il général. Le député Henri Simon s'écriait: « Nous t'avons demandé du pain, tu nous donnes une pierre. »

Cependant le besoin de réformes était si généralement senti, que l'assemblée, à peine ouverte, constata que la nouvelle constitution ne remplissait pas même les engagements royaux des décrets de 1815, 1820 et 1823. Elle réclama le droit de recevoir et de contrôler les comptes annuels de l'administration de la dette publique; de garantir tous les emprunts; de délibérer sur toutes les lois générales et particulièrement sur les impôts; de n'être suppléée dans l'accomplissement de ses fonctions par aucune autre assemblée, même sortie de son sein; enfin de se réunir de droit tous les ans. A toutes ces réclamations le roi répondit par des refus, et il ne fit des concessions que sur des points sans importance. La session fut close le 24 juin, sans avoir rien produit pour l'apaisement des passions et pour la réconciliation de la royauté et de la nation. Loin de là, les libéraux y acquirent une nouvelle preuve qu'il n'y avait à espérer aucune réforme sérieuse de la part du roi, aucune intelligence des nécessités publiques, tandis que le roi en conclut qu'il était impossible de satisfaire des impatients que les concessions royales ne faisaient

qu'exalter. C'est ainsi que chacun y trouvait des raisons de s'affermir dans sa voie, et cette conviction une fois entrée dans les esprits, il ne fallait plus qu'une occasion pour aboutir à une scission violente. Cette occasion ne tarda pas à se présenter. Ce fut la révolution de février.

CHAPITRE VI

DE LA RÉVOLUTION DE 1848 A LA RÉGENCE DE GUILLAUME Ier.

I. — Réunion de la diète générale à Berlin, 11 mars 1847. — Discours du roi. — Nouvelle de la révolution de février. — Son effet en Allemagne. — Hésitation en Prusse. — Précautions inutiles de Frédéric-Guillaume contre l'esprit révolutionnaire. — Réclamations libérales de la population de Berlin. — Concessions insuffisantes du roi. — Insurrections à Berlin. — Efforts du roi pour opposer les aspirations unitaires aux réclamations libérales. — Journée du 18 mars. — Le roi forcé de saluer les cadavres des insurgés. — Amnistie. — Le roi cède sur tous les points. — — Ministère responsable. — Déclaration du 23 mars. — Réformes politiques. — Représentation nationale et parlement allemand. — Assemblée de Heidelberg. — Réunion de l'assemblée préparatoire à Francfort.

II. — Les émigrés allemands. — Défaites de Struve et de Hecker. — Soulèvement des Polonais. — Affaire du Schleswig-Holstein.

III. — Réunion de la diète prussienne à Berlin, 2 avril 1848. — Réunion de la Constituante prussienne. — Loi électorale. — Émeute à Berlin. — Adresse de la Constituante. — Réunion du parlement allemand à Francfort, le 18 mars 1848.— Passion unitaire du parlement allemand. — Le parlement allemand affirme sa souveraineté comme pouvoir constituant. — L'archiduc Jean d'Autriche nommé vicaire de l'Empire. — Suppression de la diète germanique. — Exclusion de l'Autriche. — Réaction en Prusse. — Dissolution de la Constituante prussienne, 5 décembre 1848. — La couronne impériale est offerte à Frédéric-Guillaume, qui la refuse.

IV. — Les souverains rejettent la Constitution de Francfort. — Soulèvements sur un grand nombre de points. — La réaction triomphe partout avec l'appui des troupes prussiennes. — Dissolution du parlement de Francfort. — Situation contradictoire de la monarchie prussienne. — Traité des trois rois. — Indécisions du roi. — Camarilla féodale. — Affaissement de la Prusse, privée de l'appui de l'opinion libérale. — Affaire de l'électeur de Hesse. — Convention d'Olmütz. — Effacement de la Prusse pendant la guerre de Crimée. — Affaire de Neufchâtel. — Le prince de Prusse est chargé de l'administration.

I

Frédéric-Guillaume IV, en accordant la réunion de la diète générale à Berlin, croyait avoir fait une concession au delà de laquelle on n'oserait plus rien lui demander. Il l'avait déclaré solennellement, à l'ouverture de la diète le 11 avril 1847 :

« Héritier d'une couronne que j'ai reçue sans atteinte et que je dois et veux laisser sans atteinte à mes successeurs..., il me tarde de faire la déclaration solennelle qu'aucune puissance de la terre ne pourra jamais m'amener à changer les rapports naturels entre le souverain et son peuple, rapports dont le maintien fait la force de l'un et de l'autre, en des rapports conventionnels et constitutionnels, et que jamais je ne permettrai qu'*une feuille écrite vienne s'interposer pour jouer le rôle d'une seconde providence entre Dieu, notre seigneur du ciel, et ce pays, pour nous gouverner par ses paragraphes et pour remplacer par eux la sainte et antique fidélité..... La couronne ne peut pas, elle ne doit pas plier à la volonté des majorités, à moins que la Prusse ne soit annihilée en Europe.....* La même franchise m'engage

maintenant à vous donner, en témoignage de la confiance que j'ai placée en vous, nobles seigneurs et féaux États, ma parole de roi que je ne vous aurais pas convoqués, si j'avais eu le moindre doute que vous puissiez songer à jouer le rôle de *soi-disant représentants du peuple.* »

Il était en effet impossible d'être plus franc, et en même temps plus maladroit. Il le vit bientôt, mais cependant trop tard.

La diète germanique elle-même, ce palladium de la résistance à tous les progrès libéraux, comprit, à la nouvelle de la Révolution française, qu'il fallait absolument donner quelque satisfaction à l'esprit public. Le 2 mars 1848, elle publia une proclamation, où elle faisait appel à la concorde, au progrès légal, au développement unitaire des nations allemandes. Le 3 mars, elle déclara que: « Chaque État aurait la faculté d'abolir la censure et d'accorder la liberté de la presse. »

Malgré cela, la nouvelle de la révolution de Paris souleva d'un même mouvement toutes les populations germaniques, depuis longtemps fatiguées des gouvernements gothiques qui les comprimaient. A Francfort, à Hambourg, à Lubeck, à Brême, à Brunswick, à Wiesbaden, à Weimar, à Darmstadt, à Hanau, à Carlsruhe, à Stuttgard, à Gœttingue, à Oldenbourg, à Munich, à Leipzig, à Vienne, à Prague, à Pesth, partout éclatèrent des mouvements révolutionnaires plus ou moins graves, suivant que les populations étaient plus ou moins mécontentes de leurs princes. A mesure qu'arrivait la grande nouvelle, les esprits s'enflammaient comme une trai-

née de poudre. En Prusse, l'effet fut moins prompt, non que les esprits y fussent moins disposés à profiter de l'occasion pour arracher des concessions à la royauté, mais parce que le libéralisme y était tenu en échec par la crainte patriotique de voir la France disputer à la Prusse la possession des provinces rhénanes. Cette préoccupation jeta d'abord quelque incertitude dans les mouvements, et le roi put croire qu'il écarterait tout danger en caressant les haines, en opposant au désir de la liberté le sentiment de l'orgueil national et en faisant quelques concessions de détail. Le 6 mars, en prononçant la clôture du comité des États, il accorda à la diète générale la périodicité, que la patente du 3 février 1847 n'avait donnée qu'au comité des États, en ajoutant, pour n'avoir pas l'air de céder à la pression des circonstances, que cette mesure était depuis longtemps arrêtée dans son esprit. Puis il rappela les souvenirs de 1813 et 1815 : « Loin de moi la pensée d'intervenir dans les affaires intérieures des peuples étrangers..... Mais si les traités sur lesquels repose l'édifice politique étaient brisés, si un ennemi osait attaquer mon territoire ou celui de mes alliés de la confédération germanique... alors j'appellerais aux armes mon peuple belliqueux?... Il se grouperait autour de moi, comme il s'est groupé, il y a trente-cinq ans, autour des drapeaux de mon père, de glorieuse mémoire, qui était aussi le père de son peuple. Voilà ma confiance ! »

En même temps, par une prudence contradictoire, il ajourna la convocation de la diète, interdit les réunions, et surveilla la presse de plus près que jamais.

Mais ces mesures eurent l'effet qu'elles ont toujours en pareille circonstance. Des comités se formèrent de tous côtés à Berlin ; une adresse fut déposée à la municipalité pour inviter le roi à convoquer les États « afin qu'il entende la voix de son peuple sans déguisement ». En voici les points principaux :

« 1° Point de guerre avec la France, à moins qu'elle n'attaque le sol de l'Allemagne.

» 2° Liberté légale à l'intérieur, afin que nous puissions fièrement repousser les Français, s'ils veulent nous apporter cette même liberté. Cette liberté nous la trouvons dans l'accomplissement fidèle et sincère des promesses faites à l'Allemagne et au peuple prussien, avant et après les glorieux combats de 1813 et de 1815.

» 3° Représentation de la nation allemande auprès de la confédération germanique. »

Le manifeste du gouvernement provisoire de France vint bientôt dissiper toutes les inquiétudes sur la possibilité d'une guerre, et dès lors la révolution prussienne put marcher sans crainte vers le but qu'elle poursuivait.

Le roi de Prusse, voyant le mouvement se dessiner, et comprenant l'inefficacité de ses premières concessions, se décida à en faire une autre. Il déclara « qu'il ne ferait pas obstacle à l'introduction en Prusse de la liberté de la presse, s'il n'était retenu par un vif désir d'arriver pour cette question, comme pour beaucoup d'autres également importantes, à une loi fédérale commune à toute l'Allemagne. » En attendant il promettait de supprimer la censure. Mais ce qu'il fallait en ce moment, c'étaient des actes, non des promesses. On

savait trop bien à Berlin ce que valaient les promesses royales. Le 13 mars commença une série de soulèvements qui devaient aboutir à l'humiliation de la royauté. Le sang coula dans les rues. Le 14, le 15, le 16, la lutte se continua presque sans interruption. Le 17 au soir une députation des provinces du Rhin et de la Westphalie, composée d'hommes considérables, MM. de Vincke, Hansemann, de Beckerath, de Camphausen, etc. vint déclarer au roi que, si le programme libéral n'était pas sincèrement adopté, ces provinces se verraient obligées de se séparer du royaume de Prusse.

Alors il comprit la nécessité de plier. Le 18 il fit publier une patente dont voici les articles principaux : « Avant tout, nous demandons que l'Allemagne soit transformée d'une confédération d'États en un État confédéré. Cela ne peut se faire que par l'union des princes avec les peuples ; par conséquent une représentation fédérale préalable doit être formée de tous les États des pays allemands, et convoquée immédiatement. Il faut en même temps que les États allemands aient des institutions constitutionnelles ; nous demandons également un système militaire uniforme pour toute l'Allemagne, imité du régime prussien. L'armée allemande devra être réunie sous une seule bannière fédérale, avec un général en chef fédéral. Nous demandons un pavillon allemand, et il nous faut une flotte allemande ; un tribunal fédéral allemand doit être institué pour régler tous les différents politiques entre les princes et les États, de même qu'entre les divers gouvernements. Nous demandons un zollverein général, avec les mêmes mesures, les mêmes poids, les mêmes

droits pour tout le commerce allemand; nous proposons la liberté de la presse, avec les mêmes garanties contre l'abus, dans toute la patrie allemande. » Puis il terminait en convoquant la diète pour le dimanche 2 avril. En même temps paraissait une ordonnance qui supprimait la censure et qui soumettait les délits de presse à la juridiction des tribunaux ordinaires.

C'était un nouveau piége tendu aux passions du peuple prussien. Ne pouvant plus exploiter ses défiances à l'égard de la France, le roi cherchait à l'éblouir par le mirage de la grande patrie allemande. Le peuple s'y laissa prendre et le calme parut être rétabli. On se porta en foule devant le palais du roi pour l'acclamer. Il se montra au balcon, où il fut salué par des vivat et des applaudissements.

Mais à peine le roi fut-il rentré que le tumulte recommença. La présence d'un corps de troupes, placé près du palais, irrite la foule. On crie : Arrière les soldats ! Tout à coup un détachement de dragons apparaît sur la place. On entoure le colonel. Les dragons chargent la multitude. Au milieu du désordre, deux coups de feu partent des rangs de l'infanterie. Le peuple croit à une trahison ; on s'arme, on dresse des barricades, on monte des pavés dans les maisons pour en écraser les soldats. Pour enlever les barricades, l'armée fait venir de l'artillerie ; pendant toute la nuit on se bat dans les rues à la lueur des lampions qui avaient été préparés pour célébrer le retour de la paix, et la ville entière retentit du bruit des coups de fusil, des coups de canon et des sons lugubres du tocsin. La bataille dura treize heures et ne cessa que vers six heures du

matin. Le peuple s'était emparé des portes de la ville, et les troupes avaient été peu à peu resserrées au centre de la ville, où elles ne pouvaient recevoir ni renforts ni munitions.

Cependant le roi refusait de donner aux troupes l'ordre de se retirer. Le peuple gardait et fortifiait les barricades. Les soldats étaient épuisés de fatigue. Le combat, suspendu par une sorte de trêve imposée par la lassitude, pouvait reprendre d'un moment à l'autre. La foule paraissait bien résolue à ne pas céder et la royauté pouvait être mise en péril. Une députation de bourgeois insistait auprès du roi, qui voulait avant tout qu'on détruisît les barricades; cependant on lui fit comprendre qu'une victoire achetée au prix de l'extermination du peuple serait la pire des défaites. Il céda encore et souscrivit à toutes les conditions posées : retraite des troupes, armement de la garde bourgeoise, délivrance des prisonniers; amnistie pour les délits politiques et pour les chasseurs de la garde, du bataillon des tirailleurs de Neufchatel, qui s'étaient prononcés pour le peuple; renvoi des ministres et formation d'un ministère complétement nouveau.

L'armée devait montrer plus tard qu'elle n'oublierait pas cette humiliation. Mais le roi à son tour eut la sienne qu'il n'avait pas prévue. On amena sur la place du palais des chariots remplis de cadavres, et le peuple en foule se mit à crier : Le roi, le roi! On placa sous le balcon même quatre de ces cadavres et les cris redoublèrent. Les nouveaux ministres se présentèrent et essayèrent de calmer la foule, sans y réussir. Enfin le roi parut, pâle d'émotion et sans doute de colère. La

reine, appuyée à son bras, recula d'horreur à l'aspect des cadavres étalés sous ses yeux. Le roi essaya de parler. Le bruit couvrit sa voix. On lui criait de descendre, de venir saluer ces cadavres. Il descendit et salua. Ensuite on amena au palais les blessés du combat de la veille, et il fallut que le roi et la reine les fissent soigner. Puis on illumina.

Le 20 mars, la garde bourgeoise s'organisa. L'amnistie parut le même jour : « Hier, disait le roi, j'ai déclaré que mon cœur avait tout oublié ; mais pour qu'on sache bien que cet oubli s'applique à tout mon peuple et pour ne pas troubler par des souvenirs douloureux le grand avenir qui commence pour notre patrie, j'annonce amnistie à tous ceux qui ont été poursuivis ou condamnés pour délits politiques ou de presse. » Ce décret était suivi d'un ordre de mettre en liberté tous les individus amnistiés.

Cependant le roi espérait toujours que la passion de l'unité allemande lui ramènerait le peuple, et sans doute il trouvait pour lui-même, dans la pensée de l'Empire allemand, une consolation aux humiliations qu'il était obligé de subir comme roi de Prusse. Par son ordre, le comte de Schwerin disait aux étudiants armés : « Sa Majesté regarde comme son devoir d'informer la jeunesse académique, qui s'est conduite avec tant d'éclat dans ces jours de gloire, des démarches qu'elle se propose de faire. Le roi veut se mettre à la tête de l'Allemagne constitutionnelle. Il veut la liberté et la constitution. En conséquence il a décidé qu'un parlement allemand serait formé sans délai, et il se mettra à la tête du progrès. Le roi compte sur la

protection du peuple. N'est-ce pas votre opinion? (mille voix : oui ! oui !) Le roi paré des couleurs allemandes va paraître dans les rues. Il compte que la jeunesse académique se groupera autour de lui... Messieurs, vive le roi allemand ! Nous sommes les ministres responsables du roi, mais notre âme est le roi et le progrès. La liberté est sa pensée. »

Puis, vers onze heures, le roi, avec un brassard aux couleurs allemandes, sortit à cheval et dit au peuple assemblé : « Ce n'est pas une usurpation de ma part si je me sens appelé à sauver la liberté et l'unité allemandes. Je jure devant Dieu que je ne veux point briser les trônes allemands, mais protéger l'unité et la liberté de l'Allemagne avec une fidélité allemande, et par une sincère constitution allemande. »

Il faut toute l'ivresse et la naïveté des temps de révolution pour avoir pris au sérieux le puéril et emphatique langage de cet Épiménide couronné, qui voulait se faire passer pour réveillé par la Révolution. C'est là en réalité la véritable, la profonde humiliation de la royauté prussienne. Ce perpétuel mensonge, cette perpétuelle affectation de libéralisme, ce démenti continuel donné aux paroles de la veille, voilà qui est bien pis que d'avoir eu à saluer des cadavres. Tous les rois ont à cette époque subi plus ou moins cette humiliation ; aucun n'a songé à y échapper en abdiquant ; les abdications de Ferdinand Ier et de Charles-Albert eurent de tout autres motifs. Comment donc compter sur la parole d'hommes qui, alors, pour garder leur couronne, reniaient leurs sentiments de la veille ? N'était-il pas évident que du

moment qu'ils auraient endormi par de belles paroles les défiances des peuples, ils n'auraient rien de plus pressé que de se venger sur la liberté des désagréments qu'elle leur avait causés?

Cependant la confiance avait bien de la peine à se rétablir, malgré toutes les protestations allemandes du roi. Le soir du 20 mars, après la délivrance des prisonniers polonais de l'insurrection de 1846, le bruit se répandit subitement que le prince de Prusse revenait avec une armée de Prussiens et de Russes; on dressa des barricades formidables aux portes de la ville. Il fallut, pour rassurer les habitants, une proclamation du ministère et la retraite des derniers soldats qui restaient à Berlin.

Le 22 mars eurent lieu les funérailles des victimes, et les cercueils des hommes morts en combattant la royauté défilèrent lentement devant le roi, placé sur le balcon du palais.

Le 23, la *Gazette officielle* publiait la déclaration suivante, contre-signée par les nouveaux ministres; « Une nouvelle loi électorale, fondée sur les élections primaires et destinées à produire une représentation de tous les intérêts du peuple sans distinction de religion, sera soumise à la diète qui sera prochainement convoquée. A cette diète seront soumis des projets de loi : 1° sur la garantie de la liberté individuelle ; 2° sur le droit d'association et de réunion ; 3° sur l'organisation de la garde nationale et l'élection libre de ses officiers ; 4° sur la responsabilité des ministres ; 5° sur l'introduction du jury en matière criminelle, notamment pour tous les délits politiques et de presse ; 6° sur

l'indépendance des juges ; 7° sur la suppression de la juridiction privilégiée et patrimoniale. En outre, l'armée permanente devra prêter serment à la constitution. »

Dès le 21, le roi avait ordonné que l'armée joignît la cocarde allemande à la cocarde prussienne. Ce même jour une nouvelle déclaration du roi proclamait que « la Prusse dès ce moment se transformait en Allemagne », qu'il allait convoquer le plus tôt possible un parlement allemand, qui aurait à délibérer « sur la régénération et la fondation d'une Allemagne nouvelle, unie et non pas uniforme, unie dans la diversité et unie avec la liberté. L'introduction générale d'institutions vraiment constitutionnelles avec la responsabilité des ministres des États particuliers, la publicité et l'oralité des débats judiciaires, le jury en matière criminelle, les droits politiques et civils égaux pour tous les cultes, une administration libérale et vraiment populaire, pourront seuls opérer et affermir une pareille unité parmi les princes et les peuples. »

De quelle gloire serait entouré le nom de Frédéric-Guillaume IV s'il avait fait toutes ces concessions six mois, trois mois plus tôt, et quelle influence il eût assurée à la Prusse sur le développement ultérieur de l'Allemagne ! Mais il lui eût fallu pour cela une intelligence qui lui manquait. Cet exemple donné à l'Europe aurait pu changer toute la suite des événements, et la révolution aurait pu se faire pacifiquement. Est-il donc absolument nécessaire que la liberté ne puisse s'introduire dans le monde que par la violence ? Il faut bien le croire, puisqu'il n'y a pas d'exemple qu'un souverain ait su voir en elle autre chose qu'une ennemie.

Cependant, malgré l'empressement du roi de Prusse à embrasser l'idée de l'unité allemande, l'initiative avait été prise par un congrès de cinquante délégués des divers États de l'Allemagne qui s'étaient réunis à Heidelberg, dès le 5 mars, et qui avaient invité pour le 30 mars, à Francfort sur le Mein, tous les membres des États de l'Allemagne constitutionnelle à se réunir en assemblée préparatoire pour délibérer sur les bases d'une représentation nationale allemande.

Les souverains de leur côté s'efforçaient de garder leur influence sur les destinées de l'Allemagne, et ils s'étaient concertés pour convoquer à Dresde, le 25 mars, un congrès de souverains. Mais ils avaient trop à faire chez eux pour pouvoir donner suite à ce projet. La diète germanique du moins s'empressa d'arborer les couleurs allemandes, mais elle avait beau faire, la direction du mouvement lui échappait complétement, et malgré tous ses efforts pour ressaisir son influence, personne ne songeait à elle. D'ailleurs les souverains étaient incapables de s'entendre. Les perpétuelles revendications de l'unité allemande par le roi de Prusse avaient inquiété et irrité les autres princes et en particulier l'empereur d'Autriche ; les journaux autrichiens étaient remplis d'allusions injurieuses aux calculs ambitieux de Frédéric-Guillaume et à sa conversion subite en face de l'insurrection. Les rois comme la diète se trouvaient donc réduits à l'impuissance, et tous les regards étaient tournés vers Francfort où allait se réunir l'assemblée préparatoire.

Elle se réunit le 31 mars au palais du gouvernement, dans la salle des Empereurs.

La première question à vider était de savoir quels États devaient être considérés comme allemands. On admit à l'unanimité les parties occidentales et orientales de la Prusse. Quant à la Posnanie, on ne prit pas de décision, et l'assemblée déclara qu'elle était pénétrée de la nécessité de rétablir un royaune de Pologne indépendant, « attendu que le partage de ce pays avait été une injustice criante ».

Puis on décida à la presque unanimité que l'assemblée, tout en adoptant le principe de l'élection directe, laissait à chaque État le droit d'appliquer à cet égard ses lois particulières. Tout citoyen allemand fut déclaré électeur et éligible, sans condition de confession religieuse, de cens électoral, ou de priviléges quelconques, sans même avoir besoin d'appartenir à l'État fédéral dans lequel il aurait été élu. Il dut y avoir un député par 50 000 habitants, et Francfort fut désigné comme lieu de réunion de la future assemblée nationale, qui était convoquée pour le 1er mai.

On adopta une motion de M. de Gagern, de Darmstadt, qui proposait : d'élire un comité de cinquante membres, qui resterait en permanence, comme représentant de l'assemblée jusqu'à la réunion du parlement ; de charger ce comité d'aider de ses conseils la diète germanique, avec la faculté de faire des propositions ; d'inviter la diète germanique à se mettre en rapport, pour la gestion des affaires de la confédération avec ce comité, et de confier à ce comité le soin de convoquer l'assemblée actuelle, en cas de nécessité.

Mais la diète était tellement impopulaire qu'un certain nombre de membres voulaient que, avant tout,

elle répudiât les lois exceptionnelles et antilibérales qu'elle avait imposées précédemment, et qu'elle expulsât les hommes qui avaient concouru à leur promulgation et à leur exécution. Cette proposition donna lieu à un débat des plus orageux. La majorité transforma en une demande la sommation violente de la minorité, et celle-ci se retira de l'assemblée. Cependant, la diète ayant donné immédiatement la satisfaction qu'on exigeait d'elle, la minorité se décida à rentrer en séance. Puis, après un certain nombre de votes moins importants, l'assemblée se sépara le 3 avril.

II

Cependant plusieurs autres questions agitaient la Prusse et toute l'Allemagne.

L'assemblée préparatoire avait écarté la forme républicaine, comme n'étant pas suffisamment conforme aux aspirations des populations allemandes. Mais les décisions de cette réunion ne pouvaient pas être obligatoires pour l'assemblée constituante, et les républicains crurent qu'avec de l'audace et de l'énergie ils pourraient influer sur l'opinion et préparer l'avénement d'une république allemande. Ils firent appel à tous les émigrés allemands de la France et de la Suisse, qui étaient alors sans travail, et les massèrent sur les frontières de l'Allemagne. C'était une grande faute. Il était clair que cette menace, au moment où l'Allemagne s'adressait au suffrage universel pour

décider de ses destinées, offrait aux souverains et à tous les partis modérés un excellent prétexte de déclamation contre la turbulence des radicaux, sans compter que rien n'était plus facile que de donner à la présence de cette armée, campée sur la frontière et où se trouvaient un certain nombre de Français et de Polonais, l'apparence d'une intervention étrangère, et par conséquent de soulever contre elle le patriotisme allemand. Ces rassemblements avaient beau prendre les noms d'armée libératrice d'Allemagne, de légion des démocrates allemands de Paris, les Allemands ne pouvaient reconnaître des concitoyens dans ces hommes qui prétendaient leur apporter la liberté au bout de leurs fusils. En somme ce n'est pas au moment où on leur donnait le suffrage universel, où on les appelait à choisir librement leurs représentants au parlement allemand, qu'ils pouvaient se croire opprimés par leurs princes. L'armée des démocrates leur paraissait donc au moins inutile. D'ailleurs il est bien certain que sauf quelques parties du grand-duché de Bade, il n'y avait alors guère de républicains en Allemagne, et que les démocrates, en s'armant au nom de la république, se donnaient nécessairement l'apparence d'une minorité qui prétendait imposer par la force ses préférences. Une autre conséquence de la présence de ces corps armés, c'était de fournir aux souverains un prétexte plausible pour mettre des troupes sur pied. Ils alléguaient la nécessité de se préparer à la défense contre la France, qui ne songeait pas à les attaquer; en réalité ils se trouvaient fort heureux d'une occasion qui leur permettait de couvrir de troupes les parties du territoire allemand

où le sentiment de la liberté était le plus exalté. Aussi peut-on dire que la tentative insensée de Struve et de Hecker porta un coup funeste à la cause qu'ils croyaient défendre. Les colonnes républicaines, une fois entrées dans le pays, n'y trouvèrent guère d'appui ; ces troupes, mal disciplinées, furent défaites successivement malgré leur courage, et elles durent en toute hâte et en grand désordre regagner la France et la Suisse, sans avoir réussi à autre chose qu'à ajouter une nouvelle cause de troubles à toutes celles qui agitaient l'Allemagne, et à jeter l'inquiétude dans un certain nombre d'esprits, qui peut-être jusqu'alors avaient envisagé l'avenir avec confiance.

Les Polonais ne furent pas plus heureux.

Depuis longtemps le partage de la Pologne pesait sur la conscience de l'Allemagne. D'ailleurs elle n'avait pas tardé à s'apercevoir que ce partage, en supprimant la barrière naturelle qui séparait l'Allemagne de la Russie, n'avait eu d'autre conséquence que de mettre la politique de la Prusse et de l'Autriche à la merci des czars. L'Allemagne, qui croyait avoir reconquis son indépendance en renversant Napoléon, se trouvait devenue fatalement la vassale de la Russie. Cette sujétion, assez patiemment supportée par les princes, qui y trouvaient comme compensation une garantie pour leur absolutisme, froissait vivement l'orgueil national des peuples. Aussi l'idée de reconstituer la Pologne avait-elle fait de grands progrès dans les esprits éclairés, quand la révolution de 1848 lui donna l'occasion de se manifester. Le roi de Prusse lui-même s'y était laissé entraîner dans une certaine mesure, et en se posant, par sa déclaration du

18 mars, comme le protecteur de la nationalité allemande, il avait laissé aux provinces qui ne faisaient pas partie de la Confédération germanique la liberté de s'y adjoindre ou d'y rester étrangères à leur gré. C'était reconnaître leur nationalité propre. Mieroslawski et le prince Czartoryski étaient partout acclamés par le peuple prussien. Les Polonais crurent naturellement que l'heure de la délivrance était arrivée, et que ce peuple allemand, qui proclamait si haut sa propre nationalité, ne pourrait pas plus longtemps consentir à l'oppression des autres. Mieroslawski ne se trompait cependant pas sur les véritables dispositions du gouvernement prussien, mais il se faisait illusion sur celles du peuple. Il croyait avec raison à la sincérité de ses démonstrations en faveur des Polonais, mais il ne songeait pas à ce levain de chauvinisme étroit, qui constitue la meilleure partie du patriotisme des foules, et qui devait nécessairement s'alarmer, dès qu'il verrait les provinces polonaises près de lui échapper. Il faut être plus éclairé que ne l'est le peuple en général pour mettre d'accord ses idées et ses sentiments, et les Polonais en firent la dure expérience. Ils eurent beau réclamer, protester, se soulever en armes, le duché de Posen fut coupé en deux; une moitié reçut quelques concessions peu importantes; l'autre, dans laquelle fut comprise la ville de Posen, dut faire partie de la Confédération germanique. Cette décision alluma la guerre. Les Polonais, après plusieurs victoires qu'ils remportèrent, grâce à un courage héroïque et malgré l'énorme disproportion de leurs forces, furent enfin obligés de céder, n'ayant plus, à force de vaincre, assez de soldats pour combattre.

Mais l'affaire la plus grave était celle du Schleswig-Holstein.

Cette affaire, qui a eu dans ces derniers temps un retentissement considérable, est loin d'être claire. Cependant il importe qu'elle soit comprise.

Le Holstein et le Lauenbourg, limités d'un côté par l'Elbe et de l'autre par l'Eider qui les sépare du Schleswig, sont habités par des Allemands et faisaient déjà partie de la Confédération germanique. La population du Schleswig est moitié danoise, moitié allemande. Or le Schleswig avait eu jusqu'en 1846 une administration distincte des autres provinces du Danemark. A cette époque le gouvernement danois, tout en respectant l'indépendance du Schleswig comme duché, le déclara partie intégrante du royaume de Danemark. De leur côté le Schleswig et le Holstein prétendirent que la patente royale était contraire à leurs droits et attentatoire aux anciennes lois du pays, qui n'avaient pu être abrogées, et qui consacraient l'union inséparable des deux duchés. Qui avait tort? qui avait raison? Je ne me chargerais pas de le décider, car dans ces sortes de questions, tout change selon le point de vue auquel on se place. En tous cas, on peut dire que, au point de vue du principe des nationalités qu'on a appliqué à cette question, elle est parfaitement insoluble, car s'il est un fait certain, c'est que la population du Schleswig est fort mêlée de Danois et d'Allemands, et que, par conséquent, quelle que soit la solution qu'on préfère, il y en aura toujours nécessairement environ une moitié qui aura le droit de se croire lésée.

En tous cas, il est facile de comprendre que l'Alle-

magne et surtout le Zollverein prussien eussent un intérêt puissant à soutenir les réclamations de ces duchés placés entre l'Elbe et le Sund, et dont l'adjonction à la Confédération germanique était à peu près indispensable à la marine allemande qu'on voulait créer. Quant au Danemark, il avait un grand tort, celui d'être alors une des monarchies les plus absolues de l'Europe, et l'on conçoit que le Schleswig et le Holstein ne voulussent pas sacrifier les libertés relatives dont ils avaient joui jusqu'alors.

Ce qui donnait alors plus d'animation à ces querelles déjà anciennes entre les duchés et le Danemark, c'était la question de succession. Le roi Christian VIII était vieux ; son fils unique, Frédéric VII, n'avait pas d'enfant, et à sa mort la couronne de Danemark devait passer aux héritiers de la ligne féminine. Or, d'après les lois traditionnelles du royaume, les duchés, qui ne pouvaient pas *tomber en quenouille*, devaient revenir à la deuxième ligne masculine, dite la Royale cadette, dont le chef était le duc d'Augustenbourg. Il en résultait donc que les duchés pouvaient être séparés du royaume de Danemark, et c'était précisément pour éviter cette éventualité que Christian VIII avait déclaré le Schleswig partie intégrante de la monarchie.

A la mort de Christian VIII, le 20 janvier 1848, son fils déclara le jour même qu'il voulait donner une constitution commune au Danemark et aux duchés. Cette constitution, publiée le 28 janvier, instituait des États généraux uniques pour toutes les provinces ; le nombre des représentants devait être de 52; 26 pour le Danemark, 26 pour les duchés. Sur ces 52 représen-

tants, le roi se réservait le droit d'en nommer 16 directement. Les autres étaient nommés par les riches propriétaires, les membres du clergé et de la noblesse, déjà députés aux États provinciaux. Le roi, comme on le voit, ne s'était pas mis en frais de libéralisme. Aussi les réclamations s'élevèrent-elles de toutes parts, des provinces danoises comme des duchés. A la nouvelle de la révolution de février, le peuple imposa au roi une nouvelle constitution plus libérale, mais en même temps il exigea l'incorporation du Schleswig-Holstein. Mais au même moment les États des duchés se soulevèrent, réclamant leur incorporation à la Confédération germanique, établirent un gouvernement provisoire, et se préparèrent à repousser toute attaque de la part du Danemark. Le 27 mars, le roi Frédéric VII adressa cet appel aux Schleswigois : « J'ai donné ma royale parole d'accorder au duché de Holstein, comme pays faisant partie de la Confédération germanique, sa propre constitution... A vous, Schleswigois, j'ai promis et je promets par ces présentes que vous aurez, conjointement avec le Danemark et par votre propre coopération, une constitution libérale et démocratique.

» Votre indépendance comme Schleswigois, en dehors de la constitution commune, vous sera assurée par une diète particulière, par une administration particulière, par des contributions aux charges de l'État légalement réparties et proportionnellement à la population, par une juste répartition de l'excédant des revenus de l'État, par l'abolition de l'impôt sur la consommation, par le droit d'employer indistinctement la

langue allemande et la langue danoise dans l'assemblée des États et à la Diète. »

Il est probable que si le roi était entré dès le principe dans cette voie libérale, les Schleswigois auraient réclamé moins énergiquement contre l'incorporation projetée. Mais maintenant les esprits étaient exaltés, le mouvement était lancé. Comme presque toujours, en pareil cas, le roi avait cédé trop tard.

La lutte commença avec acharnement. Malgré le courage des insurgés, les Danois s'emparèrent rapidement de presque toutes les positions fortifiées des duchés. C'est alors que la Prusse intervint au nom de la Confédération germanique. Les succès des Prussiens sur terre furent compensés par leurs désastres sur mer. Bientôt toute la Scandinavie s'émut. Le roi de Suède, entraîné par les vœux unanimes de la Suède et de la Norwége, fit dire au roi de Prusse qu'il allait envoyer une flotte et une armée au secours du Danemark. L'Angleterre et la Russie intervinrent également pour engager le roi de Prusse à retirer ses troupes du Jutland, où elles avaient pénétré. En conséquence le général Wrangel reçut l'ordre de rentrer dans les duchés. Mais la guerre n'était pas finie pour cela. Un combat acharné eut lieu près de Flensbourg, sans donner de résultat.

Enfin le 23 août un armistice de trois mois fut conclu, grâce à la médiation de l'Angleterre et de la Suède. Les choses furent remises dans l'état où elles étaient avant la guerre, et les deux armées quittèrent les duchés. Ils devaient avoir un gouvernement de 5 membres, dont deux devaient être choisis par le Danemark et deux par le roi de Prusse, avec un président choisi

par les quatre commissaires; en cas de divergence sur ce point, cette élection devait être faite d'un commun accord par les rois de Prusse et de Danemark. L'exécution était placée sous la garantie de l'Angleterre. Cet armistice où l'on sentait la main de la Russie souleva une émeute sanglante à Francfort.

Au milieu de ces luttes se poursuivait, non sans difficultés, l'organisation intérieure de la Prusse et de l'Allemagne.

La diète prussienne s'était réunie le 2 avril à Berlin, pour voter une loi électorale en vue de la Constituante qui devait être prochainement convoquée. Aux termes de cette loi, tout Prussien, âgé de vingt-quatre ans, fut électeur primaire dans la commune où il avait élu domicile depuis six mois, à moins qu'il ne fût domestique ou à la charge de l'État ; il dut y avoir un électeur sur 500 habitants; fut éligible tout Prussien, âgé de trente ans et jouissant de ses droits civils. — Il ne pouvait être donné aux députés de mandat impératif.

Cette loi, accueillie avec joie par la majorité de la population, était cependant loin d'être satisfaisante sur tous les points. L'élection à deux degrés était assez vivement critiquée, et l'on s'étonnait d'autant plus de cette disposition qu'à ce moment là même se faisaient les élections pour le parlement allemand, par le suffrage direct et universel. Mais le public était alors dans une veine de confiance et les protestations restèrent sans écho. Le mouvement et les préoccupations des élections elles-mêmes firent oublier tout le reste.

Leur résultat fut favorable à la cause de la liberté constitutionnelle. Un petit nombre de radicaux seule-

ment furent élus; quant aux réactionnaires déclarés, ils furent partout écartés. En somme, on peut dire que l'assemblée élue représentait exactement l'état du pays, fermement résolu à maintenir la liberté, telle qu'elle est compatible avec la monarchie, mais encore bien éloigné de songer à la république.

Cependant l'agitation continuait à Berlin. Le travail était presque complétement suspendu, et les ouvriers exaltés par la misère et par l'oisiveté étaient plus que jamais disposés à se laisser entraîner aux chimères. Ils se défiaient surtout du prince de Prusse, que son impopularité avait forcé de s'éloigner, et qu'on craignait sans cesse de voir revenir. On l'accusait, à tort ou à raison, d'avoir le premier conseillé de faire tirer sur le peuple dans la journée du 18 mars, et il était à craindre que son retour ne fût le signal d'une nouvelle insurrection.

L'ouverture de la Constituante détourna les esprits sans les apaiser.

Le projet de constitution qui lui fut soumis était, comme tous les projets semblables à cette époque, rempli de promesses libérales. L'initiative des lois appartenait en commun aux chambres et au roi; la censure était abolie; le droit de réunion, sans armes et dans des lieux fermés, était accordé; l'inviolabilité du roi, reconnue; la responsabilité des ministres, confirmée; le pouvoir législatif était attribué également au roi et aux deux chambres. La première chambre était composée des princes de la maison royale âgés de dix-huit ans; de soixante membres au plus nommés par le roi et choisis parmi les citoyens possédant un revenu annuel

de 30 000 fr. au moins; plus, cent quatre-vingts membres élus par les électeurs de la deuxième chambre, parmi les citoyens possédant un minimum de revenus de 9400 fr., ou payant au moins 1150 fr. d'impôts directs par an, ainsi que parmi les membres des académies, les bourgmestres, etc. Ils étaient élus pour huit ans, et la chambre se renouvelait par moitié tous les quatre ans. La deuxième chambre était composée de membres âgés de trente ans, élus pour quatre ans, et renouvelés par moitié tous les deux ans.

Ce projet, ainsi que le discours de la couronne, acclamé par une partie de la bourgeoisie, fut très-mal reçu par le reste de la population. Le 23 mai, les étudiants, en signe de deuil, arborèrent un drapeau noir au palais de l'Université, et pendant la nuit, ils brûlèrent le projet de constitution devant le palais du prince royal. Le 26, une émeute fut réprimée par la garde bourgeoise. Le 30, nouveau tumulte. Dès le commencement de la discussion, à propos de l'adresse au roi, on put craindre que les discordes de la rue ne se reproduisissent dans la chambre. Cependant une immense fête commémorative de la révolution de mars se passa sans troubles, et le retour même du prince de Prusse ne causa aucun tumulte. La chambre et le peuple se contentèrent de le recevoir dans un silence glacial. Mais, le 14 juillet, un prétexte suffit pour soulever la multitude inquiète et défiante, depuis que, le 9, la chambre avait refusé de reconnaître pour une révolution les événements de mars. Le président de police ayant publié un arrêté contre les attroupements, le peuple exaspéré se souleva, dressa des barricades sur

plusieurs points de la ville, prit d'assaut l'arsenal et s'empara des fusils et de toutes les armes qui s'y trouvaient entassées.

Bientôt, le 20 juin 1848, fut présenté le projet d'adresse, élaboré par la commission de la chambre. Il était très-significatif et marquait de la part de la chambre la ferme volonté de résister à toute réaction. « Les événements, était-il écrit, qui dans les derniers mois ont ébranlé l'Europe, ont entraîné la Prusse dans le mouvement général; particulièrement la lutte violente de mars a donné force de loi aux manifestations de la volonté publique, qui datait d'il y a longtemps.

» Élus du peuple, notre mission est d'organiser, de concert avec Votre Majesté, une constitution qui réponde au degré de civilisation du peuple prussien et allemand, et lui assure un gouvernement populaire avec une administration exercée par lui-même, jusque dans les dernières communes. Cette constitution éloignera toutes les restrictions légales contraires au principe d'égalité, restrictions qui jusqu'à présent ont existé en faveur de castes particulières. Elle accordera le suffrage universel, la liberté personnelle, celle de la parole et de la presse, le droit d'association et de réunion, l'indépendance de tous les cultes, elle créera une législation populaire pour l'Etat entier; elle réformera la justice et l'armée, et mettra en vigueur l'armement général du peuple. D'accord avec les tendances persévérantes de Votre Majesté, nous gardons en vue le but immuable de l'unité allemande, et nous assurons notre coopération franche et joyeuse à l'œuvre qui doit s'accomplir à Francfort, par la force nationale du peuple entier.....

La réorganisation de Posen, commencée par Votre Majesté, mettra fin à l'état déplorable de ce pays et aux dissentiments de la population allemande et polonaise. Puisse cet acte de justice fonder l'indépendance nationale d'un peuple si longtemps opprimé !..... »

C'était déclarer nettement qu'on ne tiendrait que fort peu de compte du projet de constitution présenté par le gouvernement. Et en effet l'assemblée abolit les priviléges de la noblesse, sans détruire les noms et les traditions ; elle effaça des lois prussiennes la peine de mort, elle refusa au roi le veto absolu ; après l'adoption trois fois répétée d'un projet de loi par les deux chambres, tout projet avait force de loi. Mais la tâche de la Constituante était difficile entre les répugances de la cour et les impatiences du peuple, entre la souveraineté nationale et la souveraineté du droit divin, et bientôt le temps allait lui manquer pour achever son œuvre. Mais n'anticipons pas.

III

Il faut maintenant que nous nous reportions à Francfort, où s'assemblait le parlement national allemand, le 18 mai 1848.

Le parlement se trouva dès l'abord fractionné en partis plus ou moins hostiles ; la droite composée des ennemis de la révolution, le centre gauche, des réformateurs timides ; la gauche, plus résolue, partait nettement du principe de la souveraineté nationale, et considérait les rois comme les délégués des nations, chargés par elles de l'administration. Un certain nombre des membres

de la gauche étaient républicains, mais cependant ils n'avaient pas la prétention d'imposer aux peuples une forme de gouvernement qu'ils ne demandaient pas, et ils étaient résolus à tenir compte de toutes les traditions historiques qui ont presque toujours, sur les multitudes, plus d'influence que les idées. Quant à l'extrême gauche, composée d'hommes ardents, croyant à la toute-puissance des idées et de la logique, ils demandaient hautement la république et voulaient modeler l'Allemagne sur l'organisation des États-Unis. Il est bien probable qu'un jour ou l'autre l'avenir leur donnera raison, mais leur tort était de confondre cet avenir avec le présent, de ne pas tenir un compte suffisant des habitudes des populations allemandes, et de se figurer que les raisonnements et les démonstrations peuvent prévaloir en un jour sur les sentiments et les préjugés. C'est cette erreur qui, là comme dans tout le reste de l'Europe, a préparé et amené ces réactions violentes qui ont semblé, pendant un temps, effacer l'œuvre de 1848. L'extrême gauche était appuyée par un certain nombre de journaux et par une grande quantité de clubs populaires, qui par leur tumulte se faisaient illusion sur la force réelle du parti qu'ils représentaient, et dont les prédications, souvent violentes, n'avaient d'autre effet que d'inquiéter la bourgeoisie et de la détacher peu à peu, en l'effrayant, de la Révolution. A ce parti se joignaient les réformateurs socialistes, animés de passions généreuses, émus d'une pitié profonde pour les misères d'une grande partie de la population, véritables représentants de l'avenir, mais tous plus ou moins imbus de cette idée, que les conditions des sociétés peu-

vent se transformer du jour au lendemain, impatients de l'état présent, demandant à la loi les réformes qui ne peuvent être que l'œuvre du temps, et presque tous plus ou moins disposés à imposer par la force les théories discordantes et souvent erronées des diverses écoles.

Cette situation suffit pour faire comprendre l'insuccès de la tentative libérale de l'Allemagne. Il n'y a de progrès possible dans les sociétés qu'à la condition de tenir grand compte de la situation intellectuelle des peuples et d'éviter avec soin de brusquer les aspirations du grand nombre. Les radicaux, comme les réactionnaires, en refusant de se conformer à cette règle, ne pouvaient que précipiter leur patrie dans des convulsions sans fin.

L'objet principal du parlement étant de constituer l'unité allemande, il s'agissait avant tout de distinguer les diverses nationalités qui avaient été jusqu'alors confondues dans la Confédération germanique. C'était une rude épreuve pour le patriotisme allemand, et il faut avouer qu'il n'en sortit pas à son honneur. Il se résigna bien, d'une manière assez équivoque, à reconnaître la nationalité des Polonais et des Hongrois, mais il refusa formellement de reconnaître celle du Tyrol italien, et il serait bien téméraire d'affirmer que la passion qu'apporta l'assemblée dans la question du Schleswig ait été simplement dictée par la justice. Pour soutenir ses prétentions, elle vota, dès le 14 juin, avant la création d'une autorité centrale, avant même d'avoir un budget, une somme de 22 500 000 francs pour les premiers frais d'une marine allemande.

Cependant elle ne se faisait pas illusion sur les véri-

tables dispositions des souverains. Le soin que plusieurs avaient pris de convoquer des constituantes particulières, sans attendre la constitution générale que devait voter l'assemblée de Francfort, indiquait assez clairement le secret espoir de mettre en opposition les parlements particuliers avec le parlement national. Pour prévenir ce danger, en même temps que pour bien affirmer la souveraineté du peuple allemand, l'assemblée vota, dès ses premières séances, à la presque unanimité et au bruit des applaudissements prolongés, les conclusions suivantes, présentées par M. Werner, de Coblentz.

« L'assemblée nationale allemande, en qualité d'organe émané de la volonté et de l'élection de la nation allemande pour fonder l'unité et la liberté politiques de l'Allemagne, déclare que toutes les dispositions contenues dans les constitutions d'États allemands particuliers, qui ne seront pas d'accord avec la constitution générale qu'elle aura décrétée, ne seront valables qu'après avoir été mises d'accord avec cette dernière. »

Mais avant tout, du moment qu'on rejetait la forme républicaine, il fallait un signe visible de l'unité allemande, un pouvoir central qui représentât devant l'Europe la grande patrie. Les difficultés étaient grandes. Nommer un directoire, un triumvirat, comme on le proposait, c'était perpétuer l'état d'antagonisme et préparer mille occasions de querelles; d'ailleurs il n'y avait là rien qui rappelât bien nettement l'unité. Choisir un seul chef n'était guère plus commode. Si l'on nommait l'empereur d'Autriche ou le roi de Prusse, on

attachait nécessairement l'Allemagne à la remorque d'une de ces deux puissances, tout en lui suscitant l'inimitié de l'autre. Choisir un prince sans puissance, c'était faire du pouvoir central de l'Allemagne, du symbole de l'unité, la risée de l'Europe, et abîmer toutes les révolutions allemandes dans le ridicule. La question en somme était radicalement insoluble. On ne fait pas une république avec des rois, surtout quand il y en a deux qui dominent tous les autres et qui sont à peu près d'égale force. Cependant on se décida pour le dernier parti, au moins provisoirement. On nomma vicaire de l'Empire l'archiduc Jean d'Autriche, comptant que le mouvement libéral qui soulevait alors l'Allemagne suffirait à le soutenir contre la mauvaise volonté des souverains. C'était un calcul bien peu politique. On oubliait que si rien n'est persistant comme la haine des souverains contre tout ce qui menace leur omnipotence, rien n'est mobile et variable comme le libéralisme des multitudes. La Diète germanique dut cesser d'exister, et l'assemblée décida que le vicaire de l'Empire lui-même cesserait ses fonctions dès que la constitution allemande serait achevée.

Cependant une grave question ne tarda pas à se présenter. L'Autriche, avec sa bigarrure d'États et de peuples divers, ne pouvait prétendre à les faire entrer tous dans le cadre de la nationalité allemande. L'assemblée déclara qu'aucun État allemand ne pouvait faire un seul État avec des États non allemands. C'était imposer à l'Autriche l'obligation de réduire ses rapports avec la Hongrie, la Bohême, l'Italie, à ceux qui résultent de l'union purement personnelle. Elle s'y refusa, et dès

lors la question se posa entre les partisans de la *grande Allemagne*, qui voulaient englober dans l'unité allemande tous les peuples unis sous le sceptre de l'Autriche, et les partisans de la *petite Allemagne*, qui ne voulaient admettre dans l'empire allemand que des Allemands. M. de Gagern, chargé de résoudre la difficulté, la trancha contre l'Autriche, et proposa de l'exclure tout entière de la Confédération. Cette proposition donna lieu à de longs et violents débats. Cependant l'assemblée finit par s'y ranger. C'était en effet la seule mesure logique, mais en même temps la démonstration que l'assemblée poursuivait une chimère. Dès lors en effet, le parlement de Francfort se trouva livré sans contrepoids à l'influence prussienne.

Cette situation était d'autant plus grave que le gouvernement prussien, à ce moment même, était déjà entré dans la voie de la réaction. Appuyé sur l'armée toujours irritée d'avoir été expulsée de Berlin, il ne craignait plus de laisser voir sa haine contre les réformes qu'il avait acceptées. Une insurrection qui avait éclaté à Vienne le 6 octobre avait été violemment comprimée. Un soulèvement à Berlin, le 31 octobre, avait eu le même sort, et les deux souverains, encouragés par ces succès, faisaient cause commune contre la Révolution. Pour ne laisser aucun doute sur ses intentions, Frédéric-Guillaume choisit pour ministre M. Manteuffel, un homme d'État d'avant le déluge, disait M. de Vincke qui n'était pourtant pas lui-même un révolutionnaire bien farouche. L'assemblée prussienne refusa de reconnaître ce nouveau ministère, et ce désaccord donna lieu à des scènes graves entre le roi et les membres de l'as-

semblée, envoyés à Potsdam pour protester. Pour la punir, le roi déclara que la Constituante serait transportée à Brandebourg. L'assemblée refusa d'obéir. Le peuple prit parti pour ses représentants. Alors le roi, recourant sans détour à la violence, mit Berlin en état de siége, et sévit contre les révoltés. L'assemblée fut dissoute le 5 décembre 1848.

Tout cela mettait dans un grand embarras l'assemblée de Francfort, qui, depuis son vote du 27 novembre contre l'Autriche, ne pouvait se dissimuler que le chef du futur Empire d'Allemagne serait presque nécessairement le roi de Prusse. Aussi pour manifester sa défiance, décida-t-elle que la dignité impériale serait donnée à un des princes régnants, mais qu'elle ne serait pas héréditaire. Cependant Frédéric-Guillaume, qui ne voulait pas se rendre complétement impossible en heurtant trop directement l'opinion publique, avait octroyé une constitution dans laquelle il se disait roi par la grâce de Dieu, mais qui cependant était assez libérale. Tout citoyen âgé de trente ans et domicilié depuis un an était de droit électeur pour la seconde chambre. Sur la question de savoir s'il accepterait la dignité impériale, le ministère Brandebourg envoya à ses agents une circulaire assez indécise. Il y était dit que le roi préférerait à un empire unique une union d'États groupés autour de la Prusse, quelque chose comme un Zollverein politique. Cependant le roi ne refusait pas de se dévouer, si le parlement lui offrait la couronne. En somme il demandait à la fois la fédération et l'Empire, sans expliquer comment il serait possible de concilier ces deux solutions. Cette politique équivoque n'avait d'au-

tre but que de ménager à la fois le parlement et l'Autriche, qui commençait à prendre une attitude menaçante. Celle-ci demandait un directoire de neuf membres, et protestait contre la décision qui l'avait exclue de l'unité allemande.

Cette protestation, appuyée par plusieurs États où la réaction avait pris le dessus, porta au comble l'irritation du parlement. Sous l'impression de ces sentiments, Welker, qui jusqu'alors s'était déclaré l'adversaire de l'hégémonie prussienne et de l'hérédité impériale, proposa, le 21 mars 1849, de déclarer l'Empire héréditaire, et d'y appeler aussitôt Frédéric-Guillaume. Cette proposition fut repoussée. Mais par un revirement qui parut d'abord inexplicable, six jours après, le 27 mars 1849, lors de la seconde lecture de la constitution, le parlement vota que la dignité impériale serait héréditaire dans la maison du prince qui serait choisi, et le lendemain, 28 mars, la couronne impériale fut offerte à Frédéric-Guillaume par 290 votants, contre 248 qui s'abstinrent.

Ce changement soudain était le résultat d'une entente secrète entre le parti prussien et les radicaux. Pour obtenir les voix de ces derniers, les partisans de Frédéric-Guillaume avaient sacrifié le veto absolu, abandonné le conseil d'Empire, qu'on voulait former de princes des maisons régnantes, et consenti au suffrage direct et universel.

La tactique de la gauche avait été assez habile ; sous prétexte de rendre possible l'élection du roi du Prusse, elle s'était fait faire des concessions qui devaient à la fois profiter à la liberté, et rendre inacceptable pour

Frédéric-Guillaume l'Empire qu'on lui offrait. Mais elle n'avait pas vu que cette habileté rendrait impossible toute solution et frapperait de stérilité l'œuvre tout entière. Frédéric-Guillaume se trouva d'abord fort embarrassé. Il n'osait ni refuser, de peur de manquer une occasion qui pourrait ne plus se représenter, ni accepter, moitié par crainte de l'Autriche, moitié parce que cet empire ainsi amoindri et démocratisé lui paraissait assez peu désirable. Cependant il ne pouvait tarder à prendre un parti. L'Autriche irritée avait déclaré que le parlement de Francfort avait dépassé ses pouvoirs et elle rappela ses députés. Par contre, en Prusse, un membre de la deuxième chambre, qui avait été réunie le 26 février, somma ses collègues et le ministère de reconnaître la constitution qui venait d'être définitivement votée par l'assemblée de Francfort. En réponse, le vieux comte de Brandebourg lut un manifeste royal, par lequel Frédéric-Guillaume refusait sans explication la couronne impériale.

Cette explication fut donnée, en partie du moins, par un membre de la chambre qui devait plus tard jouer dans son pays un rôle considérable. M. de Bismark dit, en finissant un discours : « Je suis de la marche de Brandebourg, je suis du sol même où la monarchie prussienne a été bâtie et cimentée avec le sang de nos pères ; cette raison me suffit pour ne pas vouloir que mon roi devienne le vassal de M. Simon. »

Malgré cette logique triomphante du futur ministre, la chambre donna ordre au ministère de reconnaître la constitution de Francfort, telle qu'elle était sortie de la deuxième lecture. Puis, par 177 voix contre 153

elle ordonna la levée de l'état de siége qui durait à Berlin depuis le 12 novembre 1848. Le lendemain, 27 avril, l'assemblée était dissoute, et le 28 Frédéric-Guillaume refusait sans détour la couronne, protestait contre la Constitution et invitait les souverains à un congrès. Ce qui achève d'expliquer la conduite du roi de Prusse dans cette circonstance, c'est que son refus formel suivit seulement d'un jour la nouvelle de l'intervention des troupes russes en Hongrie. Il avait hésité tant qu'il avait vu l'Autriche aux prises avec des difficultés qui pouvaient paraître insurmontables. Quand il la vit sauvée par l'alliance du czar, il s'empressa d'obéir à ses conseils.

La plupart des gouvernements de l'Allemagne suivirent l'exemple de la Prusse. Ils refusèrent de se soumettre à la constitution de Francfort. De là des soulèvements qui éclatèrent avec violence dans le Hanovre, dans la Bavière rhénane, dans la Prusse rhénane, dans le Wurtemberg, dans la Saxe royale, dans le grand-duché de Bade, dans la Hesse-Darmstadt. Le roi de Prusse, par haine de la liberté, envoya partout ses troupes combattre les gens qui se soulevaient pour défendre la Constitution qui lui donnait l'Empire. L'armée prussienne trouva là l'occasion de prendre amplement sa revanche de son échec de mars et de retremper l'honneur de ses armes dans le sang des Allemands soulevés pour défendre la loi. Ainsi échoua la première grande tentative libérale et unitaire de l'Allemagne. Puisse du moins cette rude expérience lui apprendre le cas qu'elle doit faire de la parole de ses rois et la désabuser à jamais d'une confiance trop naïve !

A partir de ce jour, il n'est plus question de liberté en Europe, et nous allons assister à une longue et fastidieuse série d'actes réactionnaires, contre lesquels l'opinion publique, comprimée par la force, n'ose plus même protester, et qui doivent ramener l'Allemagne aux plus mauvais jours du despotisme monarchique. Il n'y a plus dès lors en Allemagne qu'une seule question, non plus celle de savoir qui l'emportera de la Révolution ou de l'absolutisme, mais qui de l'Autriche ou de la Prusse s'emparera de la prépondérance et absorbera la volonté nationale.

Le vicaire de l'Empire, méconnaissant sa mission ou comprenant sa faiblesse, refusa d'intervenir pour empêcher la Prusse de mettre ses troupes au service des princes qui ne voulaient pas reconnaître la Constitution. Le ministère d'Empire donna sa démission, et l'assemblée décida qu'elle se transporterait à Stuttgard, pour être plus près des pays qui s'étaient soulevés pour la défense de son œuvre. Mais la Prusse avait, dès le 14 mai, rappelé ses députés; un grand nombre d'autres avaient donné leur démission, reculant peu glorieusement devant les difficultés. Il ne s'en trouva que cent cinq qui eurent le courage de venir siéger à Stuttgard. Ils remplacèrent le pouvoir central par une régence. Mais le 18 juin le roi de Wurtemberg, s'associant à la réaction, fit arrêter un grand nombre de députés, et l'assemblée ne fut plus possible. Après quelques efforts pour se reconstituer à Gotha, puis à Hornau, le parlement allemand disparut, abandonné par l'Allemagne, qui l'avait acclamé avec tant d'enthousiasme une année auparavant. Mais le triomphe des réactions n'est jamais de

longue durée. Un grand exemple a été donné ; en dépit des princes, un jour ou l'autre, le parlement allemand se rouvrira, et l'Allemagne unie ou confédérée prendra dans la politique européenne la place que lui assigne sa situation géographique entre la France et la Russie.

Ce grand résultat aurait été obtenu en 1848 si la Prusse avait su prendre le rôle que les événements lui offraient. Que fallait-il pour cela? un peu de franchise et de décision. Supposez à la place de Frédéric-Guillaume IV un prince intelligent et libéral ; il eût entraîné à sa suite toute d'Allemagne, et la Prusse eût donné aux politiques rétrogrades la leçon qui leur est venue plus tard du Piémont. La monarchie prussienne présente dans l'histoire un caractère singulier et qui n'appartient qu'à elle. C'est un mélange d'ambition et de pusillanimité, de tendances libérales et de retours en arrière, qui tient au désaccord qui existe entre son principe et son but. Par son principe, elle est absolue ; elle prétend relever du droit divin, et elle est soutenue dans ces prétentions gothiques par une noblesse qui est peut-être la moins éclairée et la plus rétrograde de tout le continent. Ce principe lui impose l'obligation de maintenir en toutes choses les vieux errements, les antiques traditions. Par nécessité logique, elle ne veut rien céder de ce qu'elle considère comme ses droits, et elle prétend étendre sa tyrannie sur toutes les manifestations de la conscience politique et religieuse du peuple. Par là elle se trouve en parfait accord avec la Russie, avec l'Autriche, et fait cause commune avec les rois absolus contre toutes les tentatives libérales. Mais en même temps, par sa position géographique et

politique en face de l'Autriche, par la logique de son ambition qui la pousse à se débarrasser de la tutelle, ou plutôt de la suprématie que celle-ci prétend exercer sur elle, par la nécessité où elle se trouve, pour atteindre ce but, de ménager l'opinion publique en Allemagne et de s'attacher les peuples, elle est forcément révolutionnaire et libérale. Cette contradiction éclate dans la conduite de tous les rois de Prusse, par des alternatives perpétuelles de hardiesses et de défaillances. Malheusement pour la Prusse comme pour toute l'Allemagne, les hardiesses libérales ne se manifestent que par accident, lorsque quelque circonstance particulière semble solliciter l'ambition des princes, tandis que les principes rétrogrades constituent le fond même de leur pensée. Libéraux par occasion, ils sont réactionnaires par nature. Quant au peuple de Prusse, il se laisse ballotter entre deux courants qui ne s'accordent pas toujours : le désir de la liberté et la passion de l'unité. Sa faiblesse, c'est ce patriotisme grossier, qui se repaît d'annexions et qui mesure au mètre la grandeur des nations. C'est par là qu'il offre une prise facile à ses rois, qui ne songent qu'à lui faire prendre l'ombre pour la proie. Quand il parle de liberté, il suffit pour détourner ses regards de faire miroiter à ses yeux les rêves de l'orgueil national, et je crois bien que, si on lui donnait le choix, il préférerait l'unité, qui lui permettrait de rêver conquêtes et gloire militaire, à la liberté qui n'assure que la dignité et la grandeur morale. Voilà le résultat de cette émulation belliqueuse qui possède tous les peuples en Europe, depuis les folies de Louis XIV et de Napoléon. Vouloir toujours être le plus fort, étaler

insolemment sa puissance, écraser les plus faibles ou leur faire dévorer toutes les humiliations, voilà ce que nous avons appris à l'Europe. En disciple docile, elle a parfaitement retenu la leçon, l'Allemagne surtout, à qui nous l'avons répétée si souvent; et maintenant, pour nous imiter, elle ne songe plus qu'à nous abattre à ses pieds, qu'à nous écraser.

Du reste, pour Frédéric-Guillaume IV, cette poursuite de l'unité n'était pas seulement une tactique pour détourner l'esprit du peuple des idées de liberté, c'était aussi en lui une sorte de passion, et les mémoires de son ministre et ami, le général Radowitz, nous montrent clairement que ç'a été là le but de toute sa vie. Mais pour y parvenir, tantôt c'est l'occasion qui lui a manqué, tantôt et plus souvent la décision et la hardiesse. Ce qui l'a effrayé en 1848 et ce qui l'a empêché d'accepter la couronne impériale, c'était surtout cet importun mélange de libéralisme qu'il eût fallu subir; c'était aussi la crainte de l'Autriche, qui voyant l'influence suprême près de passer à la Prusse, fit les derniers efforts pour détourner ce danger. Frédéric-Guillaume avait cédé à ses instances menaçantes, mais cependant il ne pouvait renoncer à l'espoir de mettre la Prusse à la tête de l'Allemagne. Pour reconstituer l'unité sur une base plus monarchique, il conclut avec les rois de Saxe et de Hanovre le *traité des trois rois*, dont le but déclaré était de veiller à la sécurité intérieure et extérieure de l'Allemagne. En conséquence de ce traité, un conseil d'administration fédéral, composé de cinq membres, dut siéger à Berlin. Aussitôt l'Autriche intervint. Une entrevue des souverains d'Autriche, de

Prusse et de Saxe, eut lieu à Pilnitz, le 7 septembre 1849; il y fut décidé qu'il serait formé une commission d'Empire, composée de deux membres prussiens et de deux membres autrichiens, pour remplacer le pouvoir central actuel. L'archiduc Jean, abandonné à la fois par la démocratie et par les rois, remit le 20 décembre ses pouvoirs à cette commission.

Les efforts de la Prusse se trouvaient donc encore déjoués. Pour prendre sa revanche, Frédéric-Guillaume fit décider par le conseil d'administration fédéral, siégeant à Berlin, la convocation d'un nouveau parlement allemand à Erfurth, ville prussienne. La Saxe, le Hanovre, la Russie, entraînés par les intrigues de l'Autriche, voulurent s'y opposer, mais vingt-sept gouvernements allemands avaient adhéré au traité des trois rois, et s'étaient déclarés en faveur du nouveau projet de parlement. L'opposition de l'Autriche se trouvait donc à son tour frappée d'impuissance, et la Prusse paraissait triompher.

La situation de l'Allemagne, et de la Prusse en particulier, à ce moment, est curieuse et instructive à étudier. De toutes les causes d'embarras, la plus grave aux yeux des gouvernements est à peu près disparue; je veux parler des revendications libérales. Sauf quelques éclairs et quelques restes d'orage dans les années 1850 et 1851, tout danger semble écarté de ce côté et la réaction triomphe pleinement. Elle triomphe même au point d'inquiéter le gouvernement, et de forcer le ministre Manteuffel, l'homme d'avant le déluge, à défendre quelques-unes des institutions constitutionnelles. Les hobereaux, conduits par MM. de Gerlach, de Dohna,

Stahl, ne rêvent que retour au passé, rétablissement de tous les droits et priviléges féodaux, suppression des institutions parlementaires. Ils sont plus royalistes que le roi, et si l'on ne modérait quelque peu leur fougue, ils se jetteraient dans la contre-révolution avec tant de violence, qu'ils parviendraient peut-être à ressusciter les aspirations libérales. Aussi le roi, malgré sa haine bien connue pour la Révolution, malgré l'exécration qu'il lui a vouée depuis le jour où elle a osé porter la main sur son pouvoir absolu, et qu'elle l'a forcé à jurer et à mentir à la face du monde, s'efforce-t-il de lui faire comprendre le danger d'une allure trop précipitée; mais plus d'une fois ses efforts mêmes sont impuissants à refréner les emportements réactionnaires de ces modérés. Eux-mêmes ne tardent pas à se fractionner en partis divers, tous d'accord avec le gouvernement sur le but à atteindre, lequel est simplement la suppression de toutes les institutions et, si faire se peut, de tous les souvenirs révolutionnaires, mais qui diffèrent sur les questions de moyens et d'opportunité. Voilà à quels gens l'avenir de la Prusse sera remis jusqu'en 1858, c'est-à-dire jusqu'à la fin du règne effectif de Frédéric-Guillaume IV. Il me paraît inutile et fastidieux de suivre dans ses évolutions et ses intrigues la marche de cette camarilla toute-puissante qui domine le roi, en exagérant ses passions, et qui lui arrache à chaque instant le démenti de ses propres paroles. On n'a pas encore oublié le spectacle singulier qu'offrirent les dernières années de ce règne, le roi s'amusant à combiner des constitutions et des lois à moitié libérales, qu'il faisait ensuite combattre par ses ministres et ses agents devant

les chambres prussiennes et au parlement d'Erfurth, pour n'en laisser que les dispositions rétrogrades, et refusant d'appliquer celles de ses propres propositions, qu'il n'avait pu parvenir à faire ainsi rejeter. Était-ce un jeu ou un calcul pour se donner les avantages du libéralisme sans en courir les dangers? Ou plutôt ne serait-ce pas déjà le commencement de cette triste maladie qui devait plus tard frapper cette intelligence fantasque et indécise?

Mais comment se fait-il que la Prusse, si ardente, si passionnée pour la liberté en 1848, se soit ainsi affaissée, au point de laisser toutes les affaires aux mains d'une réaction effrénée et inintelligente, au point que les constitutionnels eux-mêmes, le plus modéré des partis libéraux, renoncent pour la plupart à se présenter aux élections? L'explication de ce fait étrange est la même en Prusse que dans tout le reste de l'Europe. Les classes moyennes et avaient cru voir dans la révolution de 1848 l'avénement définitif des idées libérales et constitutionnelles, et tant qu'elles ont gardé cette illusion, elles l'ont soutenue par tous les moyens dont elles disposaient. De là cette puissance d'opinion qui a forcé tous les gouvernements à s'incliner devant elle. Mais quand elles ont vu qu'il s'agissait de tout autre chose, qu'à leur suite se levait la grande multitude des prolétaires, et qu'à la révolution libérale s'ajouterait la révolution sociale, alors elles ont été frappées de terreur, et elles se sont efforcées de refouler ces nouveaux venus, comme les gouvernements s'efforçaient de les refouler elles-mêmes. Plutôt que d'admettre les prétentions qui se dressaient derrière elles et de tendre

la main aux déshérités, elles ont mieux aimé renoncer à leurs propres prétentions, et elles ont laissé les gouvernements fouler aux pieds les constitutions, pourvu que du même coup ils fissent rentrer dans l'*ordre* l'insurrection sociale. La révolution, ainsi divisée contre elle-même, a livré la victoire à ses ennemis, et les rois, appuyés sur cette sorte de coalition plus ou moins latente, n'ont pas eu de peine à rentrer dans la plénitude de leur pouvoir.

Mais nulle part peut-être cet abandon de l'opinion libérale ne fut plus complet et plus fécond en conséquences désastreuses qu'en Prusse. La Prusse, en effet, doit la plus grande partie de sa puissance à ce rôle de représentante du progrès que lui impose sa situation en face de l'Autriche. Une fois privée de cette force, on peut dire qu'elle retombe presque nécessairement au rang de puissance secondaire. Du moment que l'appui de l'opinion publique des petits États de l'Allemagne lui fit défaut, elle se trouva seule contre l'Autriche, soutenue par tous les gouvernements réactionnaires. C'est ce qui éclata d'une manière bien significative dans les efforts que fit le roi de Prusse pour reconstituer à son profit, et en dehors des idées libérales, l'unité allemande. Il eut beau conclure des traités avec quelques États allemands pour organiser l'*union restreinte*, dont il espérait faire le noyau d'un nouvel empire; il eut beau agiter l'opinion en convoquant le parlement allemand à Erfurth, et se mettre en avant pour soutenir les prétentions de l'Allemagne sur les duchés, partout il échoua devant l'opposition de l'Autriche. Dès que le mouvement d'opinion qui avait précédemment sou-

tenu la Prusse l'eut abandonnée, malgré ses préparatifs militaires, malgré la mobilisation de la landwehr, il ne put réussir ni à ramener les peuples, ni à intimider les gouvernements. L'Autriche, relevée en apparence et pour un moment par la main violente du prince de Schwartzenberg, opposa à toutes ses menaces la coalition des gouvernements; la Prusse, qui n'aurait pu lutter avec avantage qu'à la condition d'avoir pour elle la coalition des peuples, fut obligée de reculer sur tous les points, même là où elle avait pour elle l'évidence du droit et de la justice, comme par exemple dans l'affaire de l'électeur de Hesse. Cet électeur, dont les finances étaient fort mal réglées, tenait essentiellement à ce que ses dépenses échappassent au contrôle des chambres. Il exigea donc un vote de confiance, qui lui fut refusé. La chambre fut dissoute. Les élections lui en envoyèrent une autre, qui se montra au moins aussi indocile que la première. Elle fut encore dissoute et le pays fut mis en état de siége. Mais toute la population, l'administration, l'armée elle-même, étaient dans l'opposition. L'électeur, forcé de s'enfuir, invoqua le secours de l'Autriche. Frédéric-Guillaume se hâta de faire entrer ses troupes sur le territoire de la Hesse, pour fermer le passage aux Autrichiens. Dans cette circonstance, il se trouvait donc par hasard amené à reprendre le rôle qui semblait assigné naturellement à la Prusse, celui de défendre l'indépendance des petits États contre les ingérences de l'Autriche. Mais Schwartzenberg était bien décité à profiter de l'impopularité de la Prusse pour rétablir l'Autriche dans la suprématie que la révolution de 1848 lui avait arra-

chée. Au fantôme de parlement allemand installé à Erfurth, il opposa la reconstitution de la Diète germanique, sous la présidence de l'Autriche; aux tentatives de l'*union restreinte*, il opposa le concert des royaumes allemands, groupés autour de l'Autriche; au Zollverein prussien il opposa un projet d'union douanière entre les États du Sud, et il sut si bien convaincre Frédéric-Guillaume qu'il était hors d'état de lutter contre lui, qu'au moment où tout semblait préparé pour une guerre décisive entre les deux grands États rivaux, l'Allemagne et l'Europe apprirent avec stupéfaction qu'une convention signée à Olmütz, le 29 novembre 1850, par M. de Manteuffel et le prince de Schwartzenberg, consacrait définitivement le triomphe de la politique autrichienne. Voici le texte même de cette convention, qui, par l'irritation qu'elle jeta dans le cœur de tous les patriotes prussiens, n'a pas peu contribué à préparer les événements qui ont éclaté seize ans plus tard :

« Les gouvernements d'Autriche et de Prusse déclarent qu'ils ont l'intention de régler définitivement l'affaire de la Hesse électorale et du Holstein par la décision commune de tous les gouvernements allemands.

» Pour rendre possible la coopération des gouvernements représentés à Francfort, comme de ceux qui ne le sont pas, les membres de la Confédération représentés à Francfort, ainsi que la Prusse, et ses alliés, nommeront chacun un commissaire pour s'entendre sur les mesures à prendre en commun.

» Mais comme il est de l'intérêt général que dans la Hesse électorale, aussi bien que dans le Holstein, on

rétablisse un ordre de choses légal répondant aux lois fondamentales de la Confédération et rendant possible l'accomplissement des devoirs fédéraux; comme en outre l'Autriche, tant en son nom qu'en celui des États ses alliés, a accordé les garanties que la Prusse avait sollicitées pour ses intérêts concernant l'occupation de la Hesse électorale, les deux gouvernements conviennent de ce qui suit pour la discussion prochaine de la question et sans établir un préjugé pour la décision future :

» 1° Dans la Hesse électorale, la Prusse n'opposera aucun obstacle à l'action des troupes appelées par l'électeur, et transmettra à cet effet les ordres nécessaires aux généraux commandants, afin qu'ils accordent le passage par les routes d'étapes occupées par la Prusse. Les deux gouvernements d'Autriche et de Prusse inviteront, d'accord avec leurs alliés, Son Altesse Royale à consentir à ce qu'un bataillon des troupes requises par son gouvernement et un bataillon prussien restent à Cassel pour y maintenir l'ordre et la tranquillité.

» 2° L'Autriche et la Prusse, après s'être entendues avec leurs alliés, enverront dans le Holstein, aussi promptement qu'il sera possible, des commissaires qui exigeront de la lieutenance, au nom de la Confédération, la suspension des hostilités, la retraite des troupes derrière l'Eider et la réduction de l'armée au tiers de l'effectif actuel, en les menaçant d'une exécution commune en cas de refus. D'un autre côté, le cabinet danois sera invité par les deux gouvernements à n'entretenir dans le duché de Schleswig que le nombre de troupes nécessaires au maintien de la tranquillité. »

Ainsi donc la Prusse qui, dès le commencement de novembre, s'était engagée à renoncer définitivement à son système d'*union restreinte* et à considérer comme nulle et non avenue la Constitution fédérale du 18 mai 1849, cédait encore sur les deux questions des duchés et de la Hesse électorale, ne se réservant que le honteux avantage de coopérer avec le cabinet de Vienne à étouffer les causes qu'elle avait embrassées avec tant d'ardeur, et dont le succès lui était si important, au point de vue de sa suprématie en Allemagne.

Son attitude pendant la guerre de Crimée, en 1854, ne contribua pas peu à affaiblir l'influence de la Prusse en Europe. Le parti libéral, conduit par M. de Vincke, voulait profiter de cette occasion pour délivrer l'Allemagne de la pression que la Russie exerçait sur elle depuis 1815. Il comprenait très-bien que cette subordination de la politique allemande à la politique russe était une des causes principales qui s'opposaient au développement des principes libéraux en Prusse. Mais c'était précisément une raison pour que le gouvernement refusât de se laisser entraîner dans cette voie. Sa haine contre le libéralisme était plus forte même que son ambition de se mettre à la tête de l'Allemagne. Mais d'un autre côté il craignait, en se déclarant pour la Russie, de heurter trop directement l'opinion publique. Il en résulta qu'il n'osa ni se ranger du côté des puissances occidentales, comme le demandait la partie éclairée de la population, ni embrasser ouvertement la cause de la Russie, malgré les incitations du parti féodal, qui voyait dans cette alliance le seul moyen d'assurer le triomphe définitif de la réaction. Cette indéci-

sion, qui se prolongea jusqu'à la fin de la guerre, rendit le gouvernement prussien également odieux et méprisable aux deux partis, et quand, après la prise de Sébastopol, il s'agit de régler définitivement les questions européennes qu'avait soulevées ce conflit, la Prusse eut peine à faire admettre un représentant parmi les plénipotentiaires réunis pour discuter et signer le traité de Paris.

C'est de cette époque que date la popularité du prince royal de Prusse, qui devait succéder à Frédéric-Guillaume. Ce prince, contre lequel les défiances s'étaient prononcées d'une manière si violente en 1848, sut effacer ces tristes souvenirs par l'ardeur qu'il montra en 1854 contre les prétentions féodales du parti de la Croix, et il lui suffit de se déclarer contre l'alliance russe pour ramener à lui l'opinion. Ce revirement aurait dû éclairer le gouvernement prussien, mais Frédéric-Guillaume en était encore au point où toutes les leçons sont inutiles. Son cœur était profondément ulcéré par les souvenirs de 1848. Il ne pouvait plus se détacher de la camarilla qui flattait ses passions rétrogrades, ni comprendre quel était alors le véritable intérêt de la monarchie prussienne.

La triste affaire de Neufchâtel vint mettre le comble au discrédit de la Prusse. Une échauffourée royaliste avait tenté d'arracher ce canton à la Confédération helvétique, dont il faisait partie depuis 1848. Cette émeute avait été vaincue, et les insurgés avaient été incarcérés. Le roi eut un moment la pensée de faire la guerre à la Suisse, pour rentrer en possession de ce territoire; mais l'intervention de la France le décida à renoncer à cette

entreprise, et le 26 mai 1857, un traité fut conclu sous la médiation des grandes puissances, par lequel le roi renonça à ses droits de souveraineté et ne garda que le titre de prince de Neufchâtel.

Il serait trop long et fastidieux d'entrer dans le détail des misères intérieures qui signalèrent la fin de ce règne déplorable, qui, après de si brillantes promesses, n'aboutit qu'à enlever à la Prusse toute influence. Au dehors, la Prusse s'efface complétement devant l'Autriche; à l'intérieur, la réaction triomphe sans obstacle, et le parti de la Croix domine l'esprit défaillant du roi, sans pouvoir même lui inspirer aucune résolution énergique. Partout règne l'indécision. Le parti libéral disparaît de la scène, comprenant qu'il n'y a plus rien à espérer d'un pareil gouvernement, et remet à un autre temps ses espérances et ses efforts.

Du reste cette situation ne devait pas durer. Le roi, dont l'intelligence se trouvait de plus en plus affaiblie, fut bientôt forcé de renoncer à toute occupation, et le 23 octobre 1857 une lettre royale chargea le prince royal de l'administration provisoire du royaume.

CHAPITRE VII

DEPUIS LA RÉGENCE DU PRINCE GUILLAUME JUSQU'AU TRAITÉ DE PRAGUE.

I. — Situation difficile du prince Guillaume. — État des esprits. — Prédominance des aspirations unitaires. — Caractère de ces aspirations. — Entrevue de Napoléon III et d'Alexandre II, à Stuttgard. — Exaltation contre la France, la Russie et l'Autriche. — Conséquences des guerres du premier empire et de l'arrogance de l'Autriche à l'égard de la Prusse. — Caractère de l'opposition libérale en Prusse. — Attitude du régent. — Guerre d'Italie.

II. — Causes de la guerre entre l'Autriche et la Prusse. — Caractère du roi Guillaume. — Caractère de l'opposition de la cambre des députés. — Situation et plan de M. de Bismark. — Son habileté. — Situation des esprits en Allemagne. — Guerre du Schleswig-Holstein. — Alliance de la Prusse et de l'Autriche. — Conflits. — Traité de Gastein.

III. — Premiers armements. — Appels à l'opinion par les deux ennemis. — Proposition de médiation européenne, acceptée par la Prusse, rejetée par l'Autriche. — Violation du traité de Gastein par l'Autriche. — Elle est forcée d'évacuer les duchés. — Projet d'exécution fédérale contre la Prusse.

IV. — Occupation de la Saxe, du Hanovre et de la Hesse électorale par la Prusse. — Série de combats en Bohême. — Bataille de Sadowa ou de Kœnisgsgrætz, le 3 juillet 1866. — Victoires de la Prusse sur le Mein. — Préliminaires de paix et armistice de Nikolsbourg. — Traité de paix de Prague, 23 août 1866.

— Traités de paix avec le Wurtemberg, Bade, la Bavière, la Hesse-Darmstadt. — Indemnités de guerre. — Annexions. — Population de la Prusse. — Sa situation politique. — Caractère illibéral de la politique prussienne. — Dangers pour l'avenir.

I

Le prince royal, chargé de l'administration par une délégation royale qui avait besoin d'être renouvelée de trois en trois mois, se trouvait dans une situation fort incertaine. Il n'était pas sûr que la santé du roi ne se rétablirait pas, et la camarilla qui entourait le trône était d'autant plus à craindre pour Guillaume, que l'esprit affaibli du roi le livrait plus complétement à son influence. Le soin même que le prince royal prit de rappeler la Constitution, dans la déclaration qu'il adressa à la nation, le 23 octobre 1857, en prenant la direction des affaires, ne fit qu'exaspérer cette hostilité; la popularité que lui valut cette mention, jointe au souvenir de son attitude précédente à l'égard de la Russie, n'était pas de nature à satisfaire les meneurs du parti féodal. Il jugea donc prudent de laisser les choses dans la situation où il les trouvait, et de conserver le cabinet Manteuffel, qui, malgré ses tendances rétrogrades, s'était cependant quelque peu réhabilité aux yeux de la nation par l'opposition qu'il avait faite pendant les dernières années aux impatiences réactionnaires du parti de la Croix. Mais cependant, pour donner satisfaction aux rancunes de la Prusse contre les exigences impérieuses de l'Autriche, il crut devoir accentuer plus nettement l'opposition de sa politique à celle du cabinet impérial.

Il choisit pour plénipotentiaire de la Prusse auprès de la diète le comte de Bismark, ennemi déclaré de l'Autriche, et dont la haine devait avoir plus tard pour cette puissance des conséquences si terribles. Du reste, il ne faisait en cela que s'associer au sentiment populaire, toujours violemment irrité de l'humiliation d'Olmütz, et dont l'irritation se manifestait par des publications quotidiennes où l'on ne parlait que de la suppression définitive de la diète et de la transformation radicale de la forme actuelle de la Confédération. L'orgueil national rêvait une revanche éclatante par l'exclusion de l'Autriche de la confédération future, et, par une réaction assez facile à comprendre, il ne cessait de bâtir pour l'avenir des plans, qui tous avaient pour principe et pour but l'hégémonie prussienne. La liberté, il semblait qu'on n'y songeât plus, et il était manifeste que, pour devenir populaire, il suffirait au nouveau gouvernement de prendre en main la vengeance du passé, et de replacer la Prusse au rang auquel elle croyait avoir droit, c'est-à-dire à la tête de l'Allemagne. En fait, la passion qui agitait alors la pensée publique, ce n'était plus, comme en 1848, celle de l'unité de la grande patrie allemande. La Prusse n'aspirait plus à se fondre avec l'Allemagne par un sentiment de fraternité politique et nationale, mais bien plutôt à *prussifier* l'Allemagne, à soumettre à la suprématie prussienne tous ces petits États qui, au sein de la diète germanique, avaient soutenu sans relâche la politique hautaine de l'Autriche, à dépouiller celle-ci de toutes ces alliances qui faisaient sa force, et à la rejeter enfin pour jamais hors de l'Allemagne. Dans plus d'une brochure prus-

sienne, de 1856 à 1859, on peut retrouver presque de point en point le programme de ce qui devait se faire dix ans plus tard. A cet égard, il y avait accord à peu près complet entre le sentiment populaire et les aspirations plus ou moins indécises encore du nouveau chef de l'État.

Ce soulèvement du sentiment national reçut une nouvelle excitation lors de l'entrevue à Stuttgard, en 1857, des empereurs Napoléon III et Alexandre. Les souvenirs de Tilsitt se présentèrent à toutes les mémoires. On crut voir dans l'accord des deux grandes puissances de l'orient et de l'occident l'intention de peser des deux côtés à la fois sur l'Allemagne. Aux colères contre l'Autriche se joignit en Prusse la haine de la France et de la Russie, et l'exaltation des esprits s'en accrut d'autant. Aussi célébra-t-on avec une sorte de fureur patriotique le centième anniversaire de la naissance de Stein, le libérateur de l'Allemagne; et un peu plus tard la même exaltation se reproduisit aux fêtes célébrées en l'honneur de Schiller.

Du reste, ce sentiment jaloux de l'honneur national, cette susceptibilité d'autant plus vive et plus irritable qu'elle avait été plus violemment irritée dans le cours de ce siècle, n'avait plus besoin même de l'excitation des circonstances. Elle s'exaltait d'elle-même par le seul souvenir du passé, et les patriotes se sentaient pris d'indignations profondes, quand ils comparaient le rôle présent de la Prusse en Europe avec celui qu'ils avaient rêvé pour elle. De là, des ardeurs et des redoublements de haine contre l'Autriche et contre la France, des fureurs qui semblaient hors de toute proportion avec les causes

auxquelles on s'amusait à les rattacher. On oublie toujours que si un particulier peut pardonner et oublier, les peuples n'oublient ni ne pardonnent guère, tant que leur amour-propre n'a pas reçu la satisfaction qu'il réclame, à moins qu'ils ne soient complétement abattus et que la préoccupation de leur salut leur fasse oublier les blessures de leur orgueil. Les Prussiens portaient trop profondément ancrée au fond de leur pensée la conviction de leur grandeur future et le sentiment de leur destinée, de ce qu'ils appelaient eux-mêmes leur mission historique et providentielle, pour que des humiliations maladroites comme celles d'Olmütz, et même des désastres terribles comme ceux que leur avait infligés Napoléon, pussent briser leur courage et abaisser leur fierté. Le seul résultat de ces violences a été d'exaspérer et d'aigrir des tendances et des aspirations qui, dans le principe, n'avaient rien de nécessairement menaçant. J'insiste sur ce point, parce que c'est là qu'est en grande partie l'explication des faits qui vont suivre, et parce qu'il peut nous servir à estimer à leur juste valeur les systèmes de ces faux grands hommes, qui croient aux triomphes définitifs de la force, et qui prétendent traiter l'humanité comme la nature brute. Leurs succès peuvent quelquefois durer assez longtemps pour faire illusion aux politiques à courte vue et aux historiens imbéciles qui se laissent prendre aux apparences. Demandez maintenant à l'Autriche ce qu'elle pense de cette habileté et de cette vigueur tant célébrées du prince Schwartzenberg, qui paraissait avoir si bien maté l'ambition prussienne, et qu'on vantait comme le restaurateur de l'influence autrichienne en Allemagne.

C'est lui qui a poussé à bout la patience prussienne, qui a enfoncé et développé dans les âmes ce germe de haine irréconciliable, par laquelle a été remplacée depuis quinze ans la rivalité politique des temps antérieurs ; c'est lui enfin qui a mis les choses au point que la Prusse ne pouvait plus être satisfaite, à moins que de briser à jamais la puissance autrichienne. D'ailleurs, les violences de la politique napoléonienne avaient, dès le commencement du siècle, démontré à l'Allemagne, à la Prusse surtout, la nécessité d'une union qui rendit à jamais impossible le retour des misères passées. Par les défiances et les haines que Napoléon Ier avait soulevées contre la France, il avait mis pour longtemps en danger la paix de l'Europe, et si ce fruit de son système politique avait été déplorable pour la France, condamnée à vivre dans une alerte perpétuelle, il n'avait pas été moins funeste à l'Allemagne elle-même, distraite par ses aspirations unitaires de la recherche des libertés intérieures. Il suffit de jeter un regard sur l'histoire de la Prusse pour voir combien cette passion de l'unité l'a retardée dans la voie des progrès constitutionnels, en fournissant aux souverains un moyen toujours prêt de détourner l'esprit du peuple des revendications libérales. Mais ces aspirations unitaires, hostiles à la France, n'avaient pas alors pour conséquence nécessaire la guerre civile entre le midi et le nord de l'Allemagne. La Prusse pouvait encore se fondre dans la grande patrie, comme le Piémont dans l'unité italienne. Le patriotisme prussien, en rêvant pour l'Allemagne la grandeur et la puissance, eût cru se déshonorer et se démentir lui-même en songeant à faire l'unité par la force. C'est l'arrogance de l'Au-

triche, c'est la sotte présomption du prince Schwartzen-berg qui a transformé l'esprit des hommes du Nord, qui a changé en désirs de vengeance les aspirations unitaires, qui a fait prédominer en Prusse le patriotisme prussien sur le patriotisme allemand, qui l'a amené à remplacer la propagande pacifique des idées et des intérêts par la propagande des baïonnettes, et à substituer au sentiment de solidarité et de fraternité le procédé brutal des annexions à main armée. Voilà ce qu'il ne faut pas perdre de vue, si l'on veut se faire une idée nette des événements qui nous restent à raconter, si l'on tient à comprendre l'influence du comte de Bismark et ces transformations, en apparence si singulières, des hommes du parti libéral de Prusse en prôneurs de la *prussification* violente de l'Allemagne.

C'est que, en réalité, ce parti soi-disant libéral ne représentait nullement ce que nous entendons ici par ce mot. La liberté, sans lui être indifférente, n'était cependant qu'au second rang dans ses préoccupations ; de là son acharnement contre le Danemark, sa haine contre la diète, qui représentait surtout l'influence autrichienne, sa longue opposition au gouvernement prussien, qui lui refusait les libertés constitutionnelles sans rien faire ostensiblement qui donnât satisfaction à ses rancunes nationales. On peut dire qu'il se trouvait à peu près dans la même situation que le parti libéral en France après la Restauration. Celui-ci, en effet, combattait moins les Bourbons pour leurs tendances réactionnaires que par haine de leur origine. Ce qu'il poursuivait en eux, c'était surtout le souvenir de l'invasion étrangère qui les avait remis sur le trône. L'humiliation

de la France tenait dans leur opposition bien plus de place que le véritable désir de la liberté, et je suis convaincu que si, à cette époque, Louis XVIII ou Charles X avaient, par une guerre heureuse, repris les frontières du Rhin, nos pères nous auraient donné un exemple assez analogue à ce que nous voyons en ce moment se produire en Prusse. Quelques-uns sans doute fussent restés fidèles au culte de la liberté, mais la grande majorité, le gros de la nation, délivré du poids d'humiliation qui pesait sur les âmes, aurait oublié pour un temps ses revendications libérales, et aurait salué avec enthousiasme la réhabilitation des armes françaises. Je ne voudrais pas même jurer que, aujourd'hui encore, plus d'un de ceux qui se croient le plus sincèrement libéraux ne fût tout prêt à sacrifier ses rêves de liberté à quelque rectification de frontières du même genre. Je veux bien croire que le nombre n'en serait pas grand, mais cela tient uniquement à ce que le souvenir de nos humiliations est déjà loin de nous, et que plusieurs guerres heureuses l'ont en grande partie effacé. Mais la Prusse de 1860 n'avait aucune consolation de ce genre, et rien ne pouvait encore lui faire espérer que la honte de la prépondérance injurieuse de l'Autriche fût si près de sa fin. Tous les peuples ont, dans leur histoire, traversé des époques de ce genre, et il est bon de se le rappeler avant d'accuser trop aigrement les autres.

Guillaume Ier semble avoir eu, dès les premiers jours de sa régence, un vague sentiment de cette situation. Dans le discours qu'il prononça en prenant définitivement possession des affaires, il y fit plusieurs allusions. Il déclara que «la Prusse devait faire des conquêtes

morales en Allemagne», il accentua nettement son opposition à la diète, et fit entrevoir que le gouvernement prussien ne prétendait pas rester éternellement soumis à la suprématie de l'Autriche. C'en fut assez pour que le peuple prussien crût, dès ce jour, entrevoir l'aurore d'une «ère nouvelle», bien que le discours du régent ne dissimulât pas ses défiances à l'égard de la liberté, sa haine de toute révolution, et ses préférences pour quelques-unes au moins des théories du parti féodal. L'espoir de voir relever la Prusse de son abaissement faisait oublier tout le reste. On semblait même ne pas voir que, en somme, le plus sûr moyen de rétablir l'influence de la Prusse sur l'Allemagne eût été de donner aux peuples et aux gouvernements l'exemple de la liberté; qu'une fois entrée dans cette voie, elle n'aurait pas tardé à attirer vers elle tous les regards et tous les vœux, et que dès lors elle n'aurait plus rien eu à craindre de l'opposition de l'Autriche. Les moyens pacifiques sont toujours trop lents au gré des multitudes, enivrées du prestige de la force. D'ailleurs, le régent se défiait trop de la liberté pour songer à gouverner par elle. Imbu, comme son frère et comme toute sa race, du préjugé du droit divin, ainsi qu'il devait bientôt le déclarer si hautement dans le discours qu'il prononça en 1861 à Kœnigsberg, lors de la cérémonie du couronnement, il ne pouvait comprendre cette puissance attractive de la liberté, qu'il confondait avec l'anarchie. Il était donc fatalement condamné à s'appuyer uniquement sur les aspirations unitaires. Mais cette force même pouvait lui manquer, et il est bien certain qu'à ce moment il ne savait guère par quels moyens il soutiendrait le rôle

qu'il semblait avoir embrassé dès le premier jour. Ne voulant pas essayer de faire l'unité par la liberté, il ne pouvait pas non plus songer à la faire par la force, car sa superstition du droit divin était sincère, et il eût alors considéré comme un crime la seule pensée de dépouiller de leur titre les rois et les princes ses voisins. Il le montra bien clairement lors de la guerre d'Italie.

La tentation fut alors grande pour lui de profiter de l'occasion pour rendre à la Prusse, dans la politique européenne, la place qu'elle avait perdue; les haines d'une partie du peuple pour la France le poussaient à se déclarer contre elle. Peut-être même se serait-il décidé plus rapidement s'il avait prévu que la Révolution devait chasser de la Péninsule les petits princes qui l'opprimaient. On peut le croire du moins si l'on en juge par l'indignation que lui inspirèrent ces violations du droit divin. Mais, d'un autre côté, la haine de l'Autriche et une secrète joie de la voir aux prises avec des difficultés qui devaient, en diminuant sa puissance, venger en partie la Prusse des humiliations qu'elle en avait reçues, imprimèrent à ses préparatifs de guerre une lenteur qui ne lui permit pas d'arriver à temps sur le champ de bataille. De même que son frère et son père, le régent montra dans cette occasion cet esprit irrésolu et indécis, qui semble être héréditaire dans cette famille, et qui a fait perdre à la Prusse tant d'occasions favorables. Comment, avec ce défaut capital dans un homme politique et surtout dans un souverain, était-il possible qu'il pût prétendre au rôle de régénérateur de la Prusse?

Mais ce qui lui manquait de ce côté, il le trouva dans

un ministre qui eut l'habileté de lui imposer ses volontés et de l'amener au but qu'il n'aurait jamais atteint par lui-même. Ce ministre, ce fut M. de Bismark, l'ennemi irréconciliable de la diète et de l'Autriche, en qui se trouva incarnée, sous sa forme la plus violente, la passion qui remplissait alors le cœur du peuple prussien.

Je n'ai pas l'intention d'entrer dans le détail des événements qui ont marqué le règne de Guillaume I[er]. Tous ces faits sont trop près de nous pour qu'on puisse les avoir oubliés. Je crois plus utile d'en chercher le sens, d'en dégager la pensée qu'ils recèlent, de préciser les attitudes des acteurs de la grande lutte qui se prépare, et de marquer le véritable point où était alors l'esprit public.

Pour bien des gens en France, le fait saillant et caractéristique de ces quatre dernières années dans l'histoire intérieure de la Prusse, c'est la lutte prolongée des députés prussiens contre le gouvernement, et en particulier contre M. de Bismark, le ministre aux formes cassantes et irritantes. On en conclut volontiers que la grande préoccupation du pays était la constitution, la liberté, et que le cabinet prussien, en jetant la nation dans l'aventure de la guerre des duchés, n'a eu d'autre but que de détourner les esprits de l'opposition libérale vers les préoccupations guerrières, suivant un procédé dont M. de Bismark n'est pas l'inventeur, mais qui lui aurait du moins parfaitement réussi. Puis on cherche dans les détails de l'expédition, dans les conséquences de la conquête, dans mille infiniment petits, l'explication de la grande guerre qui devait sitôt éclater entre les deux grandes puissances de l'Allemagne. On

rappelle avec complaisance le mot de lord Palmerston sur cette « allumette qui pourrait bien mettre le feu à l'Europe ». En réalité, cette vue purement matérialiste et objectiviste des choses n'a rien de réel, et l'on se laisse tromper par l'apparence. Les causes réelles et sérieuses du grand fait qui vient d'éclater sont tout autrement profondes, et elles sont dans les esprits bien plus que dans les choses. Les événements n'ont fourni out au plus que l'occasion, et encore cette occasion elle-même a-t-elle été de longue main préparée par ceux qui avaient intérêt à la faire naître.

II

En Prusse, la grande préoccupation de tous les esprits était, comme nous l'avons dit, de relever l'influence prussienne, si étrangement abaissée pendant les dix dernières années par la pusillanimité de Frédéric-Guillaume IV et de ses ministres. C'était là la pensée commune par laquelle le gouvernement, les chambres et le peuple pouvaient s'entendre et se trouver d'accord. Mais sur la question des moyens et de l'opportunité les divergences étaient grandes, et c'est ce qui devait produire la lutte.

Le roi, esprit plus militaire que politique, ne voyait d'autre moyen que de réorganiser et de fortifier l'armée permanente. Il croyait qu'il suffirait d'appeler sous les armes quelques milliers d'hommes de plus pour triompher de l'opposition de l'Autriche et la forcer à renoncer au ton arrogant qu'elle avait pris depuis 1850

à l'égard de la Prusse. Quant à la constitution de l'unité elle-même et à la voie à suivre pour y arriver, il est fort probable qu'il n'avait à cet égard que des idées très-vagues. Suivant l'usage des Hohenzollern, il attendait simplement que la fortune lui présentât bénévolement les occasions qu'il ne savait comment faire naître et dont il eût même sans doute été bien embarrassé de profiter. Par ses préjugés gothiques de droit divin, et par sa haine de la liberté, il était condamné aussi fatalement que son père et son frère à tourner dans un cercle sans issue, à affirmer l'unité allemande sans jamais pouvoir lui faire faire un pas. Son avenir semblait donc tout tracé. Haï pour ses préjugés féodaux du petit nombre qui voulait sincèrement la liberté, bientôt suspect pour ses hésitations à la multitude, qui ne respirait que la vengeance, l'humiliation de l'Autriche, son exclusion totale des affaires allemandes et l'absorption par la Prusse des petits États dont les souverains avaient, depuis 1859, fait cause commune avec l'Autriche, il eût sans doute, malgré ses intentions et ses efforts, laissé languir la Prusse dans l'état misérable où il la trouvait, et dont il voulait évidemment la tirer, quoiqu'il fût en même temps bien résolu à n'employer aucun des moyens qui pouvaient l'amener à ce but. Il ne suffit pas pour un roi d'avoir une haute opinion du rôle assigné *providentiellement* à son pays et de le déclarer en toute occasion. Les peuples et les rois n'ont jamais que le rôle qu'ils savent prendre, et il est bien rare que la fortune dispense les hommes de toute initiative propre. D'ailleurs, dès 1861, le roi avait déjà montré ce qu'on devait attendre de lui. Après avoir

laissé entrevoir aux premiers jours des tendances libérales par réaction contre le parti féodal, qui ne pouvait lui pardonner l'opposition qu'il avait faite à la Russie pendant la guerre de Crimée, il s'était peu à peu laissé reprendre à ses anciennes attaches, et le roi du droit divin était naturellement retombé sous l'influence du parti de la Croix. Les premiers mouvements de l'esprit libéral, sur lequel il avait paru vouloir un moment s'appuyer, avaient effarouché ses scrupules monarchiques; l'atténuation progressive de son opposition à la diète germanique et l'empressement de ses rapports avec les souverains qu'il visitait tous les uns après les autres ne permettaient guère de douter qu'il fût bientôt amené à renouer solidement ces alliances personnelles des empereurs et des rois, dont la liberté n'avait guère eu jusqu'alors à se féliciter.

D'un autre côté, la chambre des députés, après avoir prêté son appui au régent tant qu'il avait manifesté des tendances libérales et qu'il avait eu à lutter contre l'opposition de la chambre des seigneurs, ne tarda pas à se séparer de lui quand il commença à se laisser gagner par l'influence du parti réactionnaire. L'occasion plutôt que la cause de cette séparation fut la question de la réorganisation militaire. Le discours du couronnement, en dévoilant nettement le fond de la pensée du nouveau roi, ne fit qu'aggraver les défiances, et dès lors la lutte commença avec un acharnement et une énergie dont il serait difficile de trouver ailleurs un autre exemple. Le gouvernement eut beau la dissoudre à trois reprises différentes, le pays lui renvoya avec une constance infatigable les hommes investis de sa con-

fiance, pour protester contre la politique de la couronne. Les partis libéraux dans toute l'Europe regardaient avec admiration cette lutte si ferme des représentants prussiens contre les empiétements inconstitutionnels de la monarchie, et croyaient voir en eux les plus solides champions des droits des peuples contre les visées du pouvoir absolu. Au fond cependant il y avait autre chose, et l'amour de la liberté était loin d'être le seul ou même le principal mobile de l'opposition prussienne. Quelques-uns sans doute, comme le représentant Jacobi, songeaient avant tout aux intérêts de la justice et du droit, et combattaient le ministère par haine du despotisme; mais le plus grand nombre n'apportaient guère dans la lutte que des passions de légistes, et ils combattaient dans les mesures de la couronne une interprétation selon eux erronée du pacte qui règle les rapports des grands pouvoirs de l'État. Ils ne voyaient dans tout cela qu'une question de droit constitutionnel à élucider, et par un trait qui tient foncièrement au caractère de l'esprit allemand, ils apportaient à cette discussion l'ardeur qu'ils auraient portée dans une question de grammaire et de philosophie. C'était pour eux un débat théorique plutôt que politique, quelque chose comme une polémique scientifique, qui intéressait leur amour-propre de savants et de penseurs, plus peut-être que leur conscience de citoyens. On sait en effet quelle obstination déploient les Allemands dans les questions de théorie, quelles qu'elles soient. Mais dans le cas présent, la discussion s'envenimait chaque jour par les allures arrogantes et le ton tranchant qu'affectaient dans ces débats les membres

du cabinet prussien, et en particulier MM. de Roon et de Bismark. Ce qu'il y eut de vraiment singulier dans cette lutte, c'est qu'elle s'engagea sur le terrain même où il semblait que les deux parties dussent le plus naturellement se trouver d'accord, sur la question de la réorganisation militaire, c'est-à-dire sur celle qui touchait de plus près au relèvement de l'influence prussienne et à l'œuvre de l'unification allemande. C'est ce qui a fait illusion à l'opinion européenne. On s'est figuré en général que la chambre prussienne ne songeait qu'à l'organisation pacifique des libertés intérieures, et que l'opposition répudiait toute pensée d'imposer en Allemagne la suprématie de la Prusse. Il n'en n'était rien cependant, et l'ardeur qu'elle portait dans l'affaire des duchés danois révélait bien nettement ses secrets désirs. Plus d'une fois, en effet, elle reprocha au gouvernement de ne pas montrer assez d'énergie dans cette question. Ce fut elle qui insista pour qu'elle fût traitée comme une question purement allemande; en 1863, ce fut elle qui insista pour que l'affaire du Schleswig ne fût pas séparée de celle du Holstein, et elle blâma le ministère qui, par prudence, persistait à la présenter comme une question internationale. L'âpreté et la fougue qu'elle portait dans cette discussion montraient assez combien il eût été facile au ministère de ramener l'opposition en proclamant hautement l'intention de travailler sans relâche à l'unification de l'Allemagne. En faveur de cette intention déclarée et soutenue par des faits, on lui eût tout pardonné, comme l'événement l'a démontré, mais la chambre ignorait sur ce point la volonté réelle du gouvernement, et elle ne se

doutait pas que ses ambitions prussiennes eussent, dans M. de Bismark, un complice aussi énergique et déterminé.

Quant à celui-ci, il se trouvait dans une situation des plus difficiles, et il faut reconnaître qu'il a su échapper aux difficultés de son rôle avec une habileté et une persévérance des plus rares. Aussi hostile à la liberté que son roi, il eut sur lui l'avantage de comprendre que pour gouverner il faut cependant s'appuyer sur la nation, et il sut discerner que de toutes les passions du peuple prussien, la plus vivante, la plus tenace, était celle de la prussification de l'Allemagne, comme moyen de rendre à l'Autriche les humiliations qu'il en avait reçues, et de reprendre parmi les puissances européennes la place qu'il avait entrevue en 1848 et qui lui avait échappé par les fautes de Frédéric-Guillaume IV. Ce but, M. de Bismark se l'était assigné dès 1859. Mais il n'était pas facile d'y atteindre; les difficultés devaient venir de plusieurs côtés à la fois.

D'abord il fallait triompher des scrupules et des hésitations du roi, l'amener peu à peu à considérer sans terreur la possibilité d'une guerre contre l'Autriche et sans horreur la violation du droit monarchique dans la personne de ceux des souverains dont les États devraient être annexés à la Prusse. Cette dernière difficulté n'était pas la moins grave avec un homme du caractère de Guillaume Ier. Il est probable qu'on ne saura jamais par quels arguments, par quelles séductions l'habile ministre est parvenu à faire taire dans l'âme du roi les réclamations de sa conscience monarchique.

Mais ce n'était pas tout. Il fallait surtout éviter de

recommencer les fautes de Frédéric-Guillaume IV, se garder de ces déclarations par lesquelles il semblait avoir pris à tâche d'inquiéter et d'irriter les souverains de l'Allemagne. Proclamer d'avance l'unité allemande, c'était le plus sûr moyen de la rendre impossible, et d'un autre côté, du moment qu'on ne voulait faire à peu près aucune concession au parti libéral, il devenait bien difficile de gouverner en refusant toute satisfaction apparente aux rancunes nationales et aux aspirations dominatrices du grand parti unitaire. M. de Bismark sut résoudre ce problème en affectant à l'égard de l'Autriche une attitude assez hostile pour laisser quelque espérance aux patriotes, mais en même temps assez réservée pour n'inspirer pas d'inquiétudes sérieuses aux souverains allemands et à l'Europe. L'opposition même de la chambre des représentants, qu'il lui eût été si facile de ramener en l'associant à ses projets, lui fut utile dans une certaine mesure en trompant les politiques sur ses intentions. Qui aurait pu croire qu'un pays ainsi divisé, qu'un gonvernement ainsi combattu pût songer à une aussi grande entreprise que celle d'imposer la loi à toute l'Allemagne? Cependant on comprend combien cette nécessité du secret dut peser au ministre, combien de fois il dut avoir la tentation de laisser entrevoir le but vers lequel il tendait mystérieusement, et peut-être pourrait-on expliquer en partie l'irritabilité qu'il montra si souvent dans les débats parlementaires par cette secrète contrainte et par le muet dépit qu'il éprouvait de voir ses projets d'unification combattus par des hommes dont la complicité lui eût été assurée, s'ils les avaient connus.

Cependant l'idée de l'unité allemande gagnait tous les jours du terrain, et le comte de Bismark suivait avec un intérêt facile à comprendre cette propagande si utile à ses desseins. Dans l'état d'esprit où était alors l'Allemagne, travailler à l'unité allemande, c'était en effet travailler uniquement pour la Prusse. L'Autriche, déchue de son orgueil depuis la guerre d'Italie, avait beau répudier la politique étrangère du prince de Schwartzenberg, rivaliser d'ardeur avec la Prusse dans la question des duchés, revenir à une solution libérale de la question de la Hesse électorale, faire sonner bien haut les 38 millions d'hommes qu'elle apporterait à l'Allemagne, si celle-ci voulait s'unir à elle, elle inspirait à la nation prussienne une aversion trop décidée et aux autres populations de l'Allemagne trop de défiance pour que jamais l'unité allemande pût se faire à son profit. Quant au système de la triade, mis en avant par M. de Beust, le ministre de Saxe, ce n'était qu'une de ces théories de cabinet qui peuvent bien naître dans le cerveau d'un homme, mais qui n'avait aucune racine dans la nation, et dont la seule conception suffit pour convaincre de chimère l'homme qui l'a imaginée. Il n'y a désormais de politique sérieuse et efficace que celle qui sait reconnaître les nécessités des temps, c'est-à-dire s'appuyer sur les aspirations et les sentiments des peuples. La triade, l'union des États secondaires, faisant équilibre à l'Autriche et à la Prusse, pouvait être acceptée par les souverains comme un moyen d'assurer leur indépendance, mais elle ne pouvait donner aucune satisfaction aux désirs des populations allemandes. Malgré les démonstrations

réactionnaires de Guillaume Ier, malgré les répugnances qu'inspirait personnellement M. de Bismark, malgré la lutte qu'il soutenait contre le parti soi-disant libéral, c'était toujours vers la Prusse que se tournaient tous les regards; c'était l'hégémonie prussienne que prêchait l'association du *National-Verein;* tous les efforts que faisaient les gouvernements et les partis pour s'attirer la popularité en préparant l'unité allemande par la réforme unitaire du droit civil, commercial, maritime, tout cela devait presque nécessairement tourner au profit de la Prusse. Cette attraction de la Prusse, malgré les répugnances que soulevaient l'organisation bureaucratique de la monarchie et le caractère prussien, est le fait dominant de cette période, et ce serait un fait des plus singuliers, si l'amour de la liberté avait été le mobile et la passion réelle des peuples allemands.

M. de Bismark se trouvait donc en parfaite communauté de sentiment avec l'esprit général du peuple prussien et d'une grande partie des populations allemandes. C'est ce qui a fait sa force et son succès.

Cependant, malgré le soin que prenait le gouvernement prussien de cacher ses projets, l'Autriche et les États secondaires suivaient avec défiance toutes ses démarches. Son attitude à l'égard de la diète, sa tolérance pour le *National-Verein*, pour l'institution des Gymnastes et des tireurs fédéraux, son obstination dans la volonté de réorganiser l'armée, les conventions militaires conclues avec les gouvernements de Saxe-Cobourg et de Bade, qui incorporaient dans l'armée prussienne les troupes de ces deux États, ses propositions réitérées de changer les bases de la Confédé-

ration ; c'était plus qu'il n'en fallait pour démontrer que la Prusse ne prétendait pas rester indéfiniment dans la situation que lui avait faite la convention d'Olmütz. Mais si ses rancunes contre l'Autriche étaient évidentes, celle-ci croyait cependant que, soutenue comme elle était par les principaux États secondaires, elle n'avait pas grand'chose à craindre. Sans affecter à l'égard de la Prusse des allures aussi provocatrices que celles du prince de Schwartzenberg, elle s'appliquait cependant à conserver dans ses rapports avec elle un ton de supériorité qui n'était guère moins blessant. Une partie de la presse autrichienne, suivant ou dépassant l'exemple de son gouvernement, semblait traiter la Prusse en vassale révoltée. Cependant on ne croyait pas qu'un conflit dût éclater. L'hostilité persistante de la chambre et du cabinet prussien paraissait condamner le roi Guillaume à l'impuissance, et entretenait dans ses ennemis une illusion qui ne devait pas tarder à leur être funeste.

Lorsque l'exécution fédérale eut été décidée par la diète contre le Danemark, la Prusse s'empressa de profiter de cette occasion de manifester son dévouement aux intérêts de l'Allemagne. En se mettant au service des ambitions allemandes, le gouvernement prussien pouvait espérer de regagner sa popularité ; il y trouvait en même temps l'avantage d'une utile diversion aux difficultés intérieures au milieu desquelles il se débattait depuis plusieurs années, en même temps que celui de faire reparaître sur les champs de bataille son armée dont le prestige avait singulièrement souffert des hésitations des gouverne-

ments précédents. Pour M. de Bismark, on peut croire qu'il entrevoyait avec joie la possibilité d'engager peut-être définitivement le roi dans la lutte qu'il appelait et préparait depuis 1859. Quant aux populations germaniques, leur concours était assuré à quiconque prendrait en main la défense de la cause que l'ambition de leur patriotisme leur faisait considérer comme celle même du droit et de la race allemande.

Aussi l'Autriche, ne voulant pas laisser à la Prusse le bénéfice de cette initiative, et tenant à paraître garder la haute main dans toutes les questions qui intéressaient la Confédération, s'empressa-t-elle de mettre ses troupes à la disposition de la Diète, et de marcher contre le Danemark, de concert avec l'armée prussienne. Bien des gens s'étonnèrent de cet accord, croyant y voir une tentative de réconciliation entre les deux puissances rivales, tandis que ce n'était en réalité qu'une preuve de plus de leur hostilité. L'Autriche trouvait à cette alliance l'avantage de surveiller de plus près son ennemie, de lui arracher ou de partager le fruit de la victoire, et peut-être de lui imposer une fois de plus sa volonté; la Prusse, en s'y prêtant, songeait surtout à intimider par cet accord les puissances occidentales, qui semblaient vouloir intervenir dans le débat.

Mais la victoire remit aux prises les deux alliés de la veille. Les petits États, aigris par l'attitude hautaine du gouvernement prussien, qui avait exigé l'évacuation du Holstein par les troupes saxonnes et hanovriennes, chargées primitivement de l'exécution fédérale, s'appliquèrent à raviver la haine de l'Autriche pour la

Prusse ; ils y réussirent pleinement et sans beaucoup de peine. L'administration commune des duchés de l'Elbe par des commissaires prussiens et autrichiens, qui ne s'entendaient sur aucun point, fit naître entre les deux gouvernements une foule de conflits qui menacèrent de dégénérer, dès 1865, en hostilités ouvertes. La Prusse, qui n'était pas prête à entrer en campagne, les prévint par la conclusion du traité de Gastein, qui divisait provisoirement l'administration des duchés, donnant le Holstein à l'Autriche, le Schleswig à la Prusse. Mais ce qu'il y eut de plus surprenant dans ce traité, c'est que l'Autriche cédait à la Prusse, moyennant une indemnité pécuniaire, la possession du Lauenbourg. Il n'était pas possible de déclarer plus formellement à l'Allemagne que, en se chargeant de ses intérêts, la Prusse et l'Autriche n'avaient prétendu servir qu'elles-mêmes, et qu'elles considéraient les duchés comme de simples conquêtes.

III

Mais cette complicité n'engendra pas l'accord. La querelle finit même par s'envenimer au point que, à la fin de janvier 1866, M. de Bismark déclara que la Prusse devait songer à ses intérêts et conserver l'entière liberté de prendre des décisions et de former des alliances, dans le cas où l'Autriche persisterait à soulever des difficultés. L'Autriche vit dans cette déclaration ce qui y était en effet, une menace de guerre et une indication de projets d'alliance avec l'Italie ; et pour

ne pas être surprise, elle commença dès la première moitié du mois de mars à armer secrètement et à agir auprès des États de la Confération pour s'assurer leur appui.

Cette question de la priorité des armements a été fort controversée, et pour mon compte je n'ai pas de renseignements assez positifs pour affirmer absolument que l'Autriche ait pris l'initiative. Mais au fond, cela importe peu. Il est bien certain que, depuis la convention d'Olmütz, le peuple prussien ne songeait qu'à prendre sa revanche contre l'Autriche et que le gouvernement avait toujours agi comme en prévision d'une lutte prochaine. Depuis 1859, depuis 1862 surtout, on peut dire que la Prusse armait continuellement contre l'Autriche, et que c'est précisément pour cela, qu'au moment décisif elle s'est trouvée assez préparée pour n'avoir pas eu besoin de commencer la première la mobilisation de ses troupes.

Cependant l'Autriche qui, tout en se croyant sûre de la victoire, voulait se donner les apparences de la modération, proposa le 26 avril à la Prusse de soumettre la question des duchés à la diète et d'en laisser la souveraineté au prince d'Augustenbourg. La Prusse refusa de reconnaître la compétence de la diète, considérant la question, non comme fédérale, mais comme internationale ; mais en même temps, elle rappela de nouveau qu'il serait très-facile de la résoudre d'accord avec l'Autriche, par une réforme générale de la Confédération, telle qu'elle l'avait déjà proposée le 9 avril à la diète, en lui demandant de convoquer dans le plus bref délai un parlement allemand. C'eût été exclure

l'Autriche de l'Allemagne. Ainsi les deux ennemis cherchaient à s'attacher l'opinion publique en se donnant l'apparence d'hésiter devant la guerre, tandis qu'en somme chacun ne proposait que des voies d'arrangement qu'il savait inacceptables pour l'autre. Au fond, tous deux, je crois, désiraient également la guerre pour en finir avec leur longue rivalité, la Prusse comptant sur l'alliance de l'Italie, l'Autriche, sur celle des États secondaires de l'Allemagne.

Cependant l'intervention de l'Europe faillit ajourner la lutte. A l'instigation de la France, les grandes puissances européennes firent une démarche collective pour engager, le 28 mai 1866, l'Autriche, la Prusse, l'Italie et la Confédération germanique à se joindre à la France, à la Russie et à l'Angleterre pour régler pacifiquement les trois questions du Schleswig-Holstein, de la Vénétie et celle de la réforme fédérale demandée par la Prusse. Dès le 29 mai, la Prusse envoya son assentiment sans condition, soit qu'elle voulût ménager les puissances européennes dont il fallait avant tout éviter l'intervention armée, soit qu'elle eût compris que, dans l'état où étaient les choses, un congrès ne pouvait aboutir à rien. L'Autriche au contraire, après six jours de réflexion, fit une réponse qui équivalait à un refus; elle ne voulait pas admettre qu'il y eût une question vénitienne. D'ailleurs, dès le 1er juin, elle avait solennellement soumis à la diète de Francfort, c'est-à-dire à la décision des alliés dont elle était sûre, la question du Schleswig-Holstein. En même temps, comme pour accentuer plus nettement sa résolution de pousser à bout la Prusse, [illegible] au feld-

maréchal Gablentz de convoquer immédiatement les États du Holstein « pour recevoir les vœux du pays sur son sort à venir ». Cela pouvait être présenté comme une violation du traité de Gastein, qui, en divisant l'administration des duchés, avait réservé les droits de souveraineté des deux copossesseurs, ce fameux *condominium* dont on parlait tant alors.

La paix était dès lors impossible. La Prusse déclara qu'elle considérait le traité de Gastein comme annulé par cette violation, que par conséquent elle rentrait de plein droit dans la situation qui l'avait précédé, c'est-à-dire que l'occupation et l'administration des deux duchés redevenaient communes à l'Autriche et à la Prusse. Le général de Manteuffel reçut en conséquence l'ordre de faire rentrer les troupes prussiennes dans le Holstein. Le gouverneur autrichien ne crut pas devoir attendre l'armée prussienne, bien supérieure aux forces dont il pouvait disposer, et il évacua le Holstein le 11 juin. Ce même jour, l'Autriche accusa à son tour devant la diète la Prusse d'avoir violé le traité de Gastein, et proposa de mobiliser le plus tôt possible l'armée de la Confédération, afin de procéder à une exécution fédérale contre la Prusse. La proposition de l'Autriche fut adoptée par 9 voix contre 5, le 14 juin. La Prusse déclara qu'elle considérait dès lors le pacte fédéral comme rompu, et qu'elle ne rentrerait que dans une Confédération purement allemande, dont l'Autriche serait exclue et dont la constitution serait arrêtée par un parlement allemand, élu par le suffrage direct.

IV

Toute négociation ultérieure eût été inutile. On ne songea plus qu'à se préparer à la guerre. En quatorze jours, la Prusse eut achevé d'organiser et de mobiliser son armée, ce qui prouve bien avec quel soin elle avait d'avance pris ses mesures en vue de la guerre qui allait éclater. Quatre jours lui suffirent pour occuper à la fois la Saxe, le Hanovre et la Hesse électorale, pendant que l'armée autrichienne, massée dans la Bohême et sur les frontières de la Saxe, restait inactive, au lieu de s'emparer des défilés de l'Erzgebirge. C'est cette inaction, jointe aux paroles hautaines et pleines de jactance du maréchal Benedeck, qui avait fait supposer ce fameux plan secret dont on attendait tant de merveilles, et qui cependant n'existait que dans l'imagination des journalistes. On était si bien persuadé de la supériorité des Autrichiens, qu'on ne voulait pas croire qu'ils pussent commettre une aussi lourde faute. Il est probable que c'est cette même conviction qui a perdu le général autrichien. Se croyant certain de battre les Prussiens, il aura jugé inutile de leur disputer l'entrée du pays, afin d'avoir l'occasion de les écraser d'un seul coup dans une grande bataille. Cette erreur devait lui coûter cher.

Après une série de combats partiels, qui furent tous heureux pour la Prusse, à Podol, pendant la nuit du

26 au 27 juin, à Nachod le 27, à Trentenau, à Bugersdorf, à Skalitz, à Munchengrætz le 28, à Jaromirz, à Gitschin le 29, les deux armées se trouvèrent tout entières en présence, le 3 juillet, sur le champ de bataille de Sadowa. C'est là que devait se dénouer la longue lutte des deux peuples rivaux. L'armée autrichienne, composée de vieilles troupes, croyait pouvoir compter sur la supériorité de sa cavalerie, de son artillerie et de sa position stratégique; l'armée prussienne, composée en partie de soldats de la landwehr, nécessairement moins exercés et moins aguerris, obligée d'attaquer avec une artillerie inférieure un ennemi posté sur des hauteurs et protégé par de nombreuses batteries, semblait avoir contre elle bien des chances. Mais son élan, son patriotisme exalté, ses longues rancunes contre l'Autriche, la supériorité d'instruction des hommes qui la composaient, l'homogénéité de ses éléments, le fusil à aiguille et l'habileté de ses généraux triomphèrent de tous les obstacles. L'armée autrichienne, vivement attaquée, rompue sur tous les points, chassée de ses positions, poursuivie sans relâche jusqu'à la nuit, ne trouva de refuge que sous la protection des canons de Kœnigsgrætz et de l'autre côté de l'Elbe, après avoir perdu 40 000 hommes, 174 canons, 18 000 prisonniers et 11 drapeaux. La perte des Prussiens était de moins de 12 000 morts ou blessés.

Cet éclatant succès assurait le triomphe définitif de la Prusse. Malgré le courage et quelques succès partiels des troupes fédérales qui opéraient sur le Mein, il était impossible d'arracher à la Prusse sa victoire. En un mois la campagne du Mein fut achevée, et les États

secondaires renoncèrent à une lutte reconnue inutile.

Cependant Vienne se trouvait exposée à tomber entre les mains de l'armée prussienne. Dans l'espérance de désarmer l'Italie et peut-être d'obtenir l'intervention de la France, l'empereur d'Autriche se décida, dans la nuit du 4 juillet, à remettre la Vénétie à l'empereur Napoléon. Mais son espoir fut trompé des deux côtés. L'Italie continua la lutte, et l'empereur Napoléon n'accepta la cession de la Vénétie qu'en se réservant de proposer sa médiation pour le rétablissement de la paix, non-seulement entre l'Autriche et l'Italie, mais aussi entre l'Autriche et la Prusse, et il s'adressa aussitôt aux rois Guillaume et Victor-Emmanuel, pour les décider à conclure un armistice avec leur ennemi vaincu. Cependant le gouvernement autrichien sembla un moment disposé à organiser un armement général de toute la population contre l'invasion prussienne. Mais il renonça bientôt à cette idée qui eût pu sauver un autre État, mais qui, dans la situation où se trouvait l'Autriche, présentait des difficultés considérables, et des dangers non moins graves pour le pouvoir central.

Le 18 juillet le roi de Prusse transporta son quartier général à Nikolsbourg, tout près de la frontière de Moravie, à dix milles de Vienne. Les avant-postes de l'aile droite de son armée furent poussés le lendemain jusqu'à Stockerau, à trois milles de la capitale. L'armée autrichienne, désorganisée par sa défaite, n'était guère en état de livrer une seconde bataille. Dans cette situation, l'empereur François-Joseph se décida à accepter les propositions de la Prusse, et le 26 juillet les préli-

minaires de la paix furent signés. En voici les points principaux.

« Art. 1. Les possessions territoriales de la monarchie autrichienne restent intactes, à l'exception du royaume lombard-vénitien ; en conséquence, la Prusse s'engage à évacuer après la conclusion de la paix tous les territoires autrichiens qu'elle occupe.

» Art. 2. — L'empereur d'Autriche reconnaît la dissolution de la Confédération germanique, telle qu'elle a existé jusqu'ici, et donne son adhésion à une nouvelle organisation de l'Allemagne, sans la participation de l'empire d'Autriche ; il promet également de reconnaître la Confédération restreinte que le roi de Prusse fondera au nord de la ligne du Mein, et déclare consentir à ce que les États allemands, situés au sud de cette ligne, forment une union dont les liens nationaux avec la Confédération de l'Allemagne du Nord feront l'objet d'une entente ultérieure des deux parties.

» Art. 3. — Cession au roi de Prusse des droits sur les duchés de l'Elbe, acquis à l'empereur d'Autriche par le traité de Vienne ; cependant les districts du nord du Schleswig seront de nouveau réunis au Danemark, s'ils en témoignent le désir par un vote librement exprimé.

» Art. 4.— L'Autriche paye à la Prusse 20 millions de thalers comptant pour les frais de la guerre, et d'autre part, elle renonce à réclamer les 15 millions de thalers qui lui restent dus par le Schleswig-Holstein, pour frais de guerre.

» Art. 5. — La Prusse se déclare prête à accéder au vœu de l'Autriche et à laisser à la Saxe l'intégrité de son territoire actuel, mais elle se réserve de régler les

frais de la guerre à payer par la Saxe, et de fixer la position de cette puissance dans la Confédération du Nord, par un traité de paix particulier à conclure avec elle; d'autre part, l'empereur d'Autriche s'engage à reconnaître les nouveaux arrangements, y compris les changements territoriaux qui pourraient être faits par le roi de Prusse.

» Art. 6.—La Prusse s'engage formellement à obtenir l'adhésion du roi d'Italie aux préliminaires de paix et à l'armistice, aussitôt que la Vénétie sera mise à la disposition de l'Italie par une déclaration de l'empereur Napoléon.

» Art. 7.—L'armistice, qui part du 2 août, est conclu avec la Bavière à la même date, et le général de Manteuffel reçoit les pouvoirs nécessaires pour en conclure un, datant du même jour, sur leur proposition, avec le Wurtemberg, le grand-duché de Bade et la Hesse-Darmstadt. »

C'est sur ces bases que fut conclu définitivement la paix, à Prague, le 23 août. On n'y fit que quelques additions. L'Autriche s'engagea, en cédant la Vénétie, à ne réclamer que la liquidation de la dette afférente à ce pays. La France fit ajouter qu'une « existence internationale indépendante » serait assurée à l'union des États de l'Allemagne, qui pourrait se former au sud du Mein. Le traité de commerce et de douane conclu entre l'Autriche et les autres États de l'ancienne Confédération germanique devait rester en vigueur, mais le traité monétaire de 1857 fut supprimé. Cependant des négociations particulières devaient s'ouvrir le plus tôt possible, en vue de réviser le traité de commerce et de

douane « dans le sens de plus grandes facilités à accorder au commerce des deux pays ».

Des traités de paix séparés furent signés à Berlin, le 13 août avec le Wurtemberg, le 17 avec Bade, le 22 avec la Bavière, et le 3 septembre avec la Hesse-Darmstadt, d'après les bases arrêtées entre la Prusse et l'Autriche. De plus, le Zollverein devait être maintenu, sous condition que chacune des parties contractantes pourrait en faire cesser l'effet en le dénonçant six mois d'avance, et tous les droits de navigation sur le Rhin et sur le Mein durent être supprimés.

Le Wurtemberg et Bade gardèrent leur territoire entier. On exigea de la Bavière la cession de deux petits districts près d'Orb en Spessart, nécessaires à la Prusse en vue d'un chemin de fer, et celle de Kaulsdorf, enclave près de Ziegenruck. La Hesse-Darmstadt dut céder la Hesse-Hombourg et une parcelle de territoire pour compléter la communication de la Prusse avec l'enclave de Wetzlar. De plus, elle dut consentir à faire entrer la province de la Hesse supérieure dans la confédération de l'Allemagne du Nord, et laisser occuper exclusivement par des troupes prussiennes la place de Mayence. Tous les États du Sud furent en même temps frappés d'une indemnité de guerre, calculée d'après leur étendue. Elle fut de 8 millions de florins pour le Wurtemberg, de 6 millions pour Bade, de 30 millions pour la Bavière, de 3 millions pour la Hesse-Darmstadt, ce qui, joint aux 20 millions de thalers imposés à l'Autriche, forme un total de 51 millions de thalers, c'est-à-dire 191 250 000 francs ; si l'on y ajoute les indemnités infligées plus tard à la

Saxe, à la ville de Francfort (1), le produit des caisses publiques enlevées pendant la guerre, les réquisitions en nature de toutes sortes et la nourriture que les pays envahis durent fournir aux soldats prussiens d'après un menu fort soigneusement détaillé, on peut sans trop de chances d'erreur évaluer à 300 millions environ ce que l'Allemagne a dû payer à la Prusse. Aussi le colonel A. Borbstædt a-t-il pu dire : « Voilà ce que l'armée prussienne a *gagné* pour l'État, par sa bravoure, en moins de six semaines ; ce qui prouve, ajoute-t-il, avec une joie toute prussienne, qu'une bonne armée n'est pas toujours *improductive*, comme le prétendent les professeurs d'économie politique. »

Les États incorporés à la Prusse furent le Hanovre, la Hesse électorale, le duché de Nassau, la ville libre de Francfort sur le Mein et le Schleswig-Holstein, ce qui ajoute à la Prusse un accroissement de territoire de 1300 milles carrés, avec une population de 4 millions et demi d'habitants. Ces annexions donnent à la Prusse un accroissement égal au quart de ses

(1) On n'a pas oublié, et l'on n'oubliera pas le traitement infligé à cette ville par M. de Bismark. Indépendamment de réquisitions en nature qui demeureront célèbres dans l'histoire, elle dut d'abord acquitter une contribution de guerre de 22 500 000 francs. Quelques jours après on lui en imposa une autre de 93 750 000 francs, en tout, 116 250 000 francs. Un des administrateurs de la ville se pendit de désespoir, et les habitants refusèrent de payer. Le gouvernement prussien, qui ne songeait d'abord à rien moins qu'à les réduire par la famine, finit par être intimidé par le soulèvement de l'opinion publique de l'Europe contre une pareille sauvagerie. Il renonça à lever la seconde contribution. Maintenant la ville de Francfort, annexée à la Prusse, réclame la restitution des 22 250 000 francs qui lui ont été extorqués par les armes de ses *concitoyens*.

anciennes possessions, et une surface totale de 6400 milles carrés, contenant 23 800 000 habitants.

La Prusse, désormais unie et compacte, s'étend donc depuis le Kœnigsau, la mer Baltique et la mer du Nord jusqu'au Mein et à la Vistule supérieure, et elle n'a plus besoin, comme auparavant, pour faire communiquer ses diverses parties, de routes d'étapes traversant des pays étrangers. L'extension qu'elle a prise le long des côtes de la mer du Nord a pour elle une grande importance; le port militaire du golfe de Jahde n'est plus un point avancé isolé, et la possession du Schleswig-Holstein lui permet enfin de fonder cette marine qu'elle ambitionne depuis si longtemps. Elle n'a plus désormais rien à redouter de la rivalité de l'Autriche et du particularisme des petits États, qui gênait ses mouvements et entravait son ambition. Désormais, elle a entre ses mains la direction diplomatique et militaire de toute l'Allemagne du Nord, et il est bien probable, si l'on en juge par les tendances qui se manifestent dans les autres États, qu'avant qu'il soit longtemps, l'Allemagne tout entière tombera sous son pouvoir.

Telle est, je crois, la seule unité qu'on puisse désormais prévoir pour la race germanique. Ce n'est pas celle qu'avaient rêvée les chefs du parti unitaire. Ils avaient cru que l'unité pourrait se faire par la seule puissance du principe des nationalités, et sans doute plus d'une réclamation à ce sujet se produira dans le futur parlement allemand. Mais l'unité faite par des hommes tels que le roi Guillaume et M. de Bismark ne peut être qu'une unité prussienne. Au lieu de se fondre dans l'Allemagne, comme le Piémont dans

l'Italie, la Prusse absorbe l'Allemagne, au nom du droit de la conquête. Les annexions accomplies ne laissent aucun doute sur la nature du patriotisme allemand du gouvernement de la Prusse. Il a conservé toutes les traditions des siècles passés, le mépris des droits des peuples et la superstition de la force. Il reprend à son profit la tradition napoléonienne, qu'il a tant de fois accusée, sans comprendre que par là il ravale la Prusse au-dessous du niveau de la civilisation moderne. Heureusement pour l'honneur de l'Allemagne, il s'y trouve encore quelques hommes pour protester contre l'abaissement de la conscience politique et contre le mépris du droit, que démontrent de pareils procédés. Mais ils sont en bien petit nombre, et il faut le dire, la passion de l'unité, le besoin de se relever des humiliations passées, le prestige du succès, l'espoir de jouer un grand rôle dans les affaires de l'Europe, suffisent à la plupart pour leur faire oublier les considérations d'honneur et de liberté. L'attitude de presque toute l'Allemagne montre assez que M. de Bismark n'a pas eu tort de compter sur la passion populaire pour soutenir son système politique. Si dans les pays annexés les hommes éclairés réclament contre cette incorporation violente, si dans les autres États la prévision du sort qui les attend soulève d'avance les protestations des patriotes sérieux, il ne faut pas que le bruit de ces voix isolées nous fasse illusion sur les tendances véritables des populations. On peut dire sans exagération que presque partout les classes populaires acceptent avec joie ou appellent la domination prussienne. L'ivresse de la gloire militaire, la joie de faire

partie d'une grande nation, exaltent les imaginations. Fatigués de leurs petits gouvernements tracassiers et impuissants, depuis longtemps travaillés de la passion de l'unité, séduits par le mirage de leur puissance future, les peuples de l'Allemagne du Sud comme ceux de l'Allemagne du Nord aspirent à pouvoir parler haut, et malheureusement, dans ce débordement des passions unitaires, il faut compter pour beaucoup la haine de la France, ou du moins la jalousie contre sa puissance. C'est là un des caractères essentiels du patriotisme allemand, tel que l'a fait la politique désastreuse de Louis XIV et de Napoléon Ier.

Est-ce à dire que la guerre doive nécessairement éclater entre la France et la Prusse? Il serait téméraire de rien affirmer à cet égard. Cependant je crois qu'il est encore facile de l'éviter, si l'on veut s'en donner la peine. L'Allemagne et la France n'ont aucun intérêt à s'entre-déchirer et à semer pour l'avenir des germes de haines irréconciliables. J'aime mieux espérer que les rancunes de la Prusse s'atténueront par cela seul que sa situation la met désormais à l'abri des humiliations; j'espère surtout que l'orgueil national, maintenant satisfait, laissera leur juste place aux préoccupations de liberté intérieure. Le moyen le plus sûr de les faire naître dans l'esprit des Prussiens, ce serait de leur en donner l'exemple. Par là pourrait être assurée la paix, bien mieux que par des armées de 1 200 000 hommes. Mais si la liberté assure le repos des nations, elle trouble celui des souverains, et ce moyen de pacification semble être assez peu en faveur sur les deux rives du Rhin. Il nous faut donc attendre les événe-

ments sans pouvoir faire pour les modifier autre chose que des vœux qui risquent fort de n'être pas exaucés. C'est aux hommes qui tiennent entre leurs mains nos destinées qu'il appartient d'aviser. Le moment est solennel. Tout le système politique de la vieille Europe se trouve changé du coup par cette reconstitution soudaine de l'Allemagne devenue, ou près de devenir tout entière prussienne, et si, comme on peut le craindre, pour faire face à une situation si nouvelle, on n'imagine rien de mieux que de rentrer dans les vieux errements de la politique militaire et violente, il faut que l'Europe se résigne à un avenir plus ou moins prochain de massacres et de désastres.

Quidquid delirant reges plectuntur Achivi.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

CHAPITRE II.

RÈGNE DE FRÉDÉRIC-GUILLAUME III, 1797, JUSQU'AU DÉMEMBREMENT DE LA PRUSSE EN 1807.

CHAPITRE III.

RÈGNE DE FRÉDÉRIC-GUILLAUME III, DEPUIS LE TRAITÉ DE TILSITT JUSQU'AU SECOND TRAITÉ DE PARIS.

CHAPITRE IV.

DEPUIS LE SECOND TRAITÉ DE PARIS JUSQU'A LA MORT DE FRÉDÉRIC-GUILLAUME III.

CHAPITRE V.

DE L'AVÉNEMENT DE FRÉDÉRIC-GUILLAUME IV A LA RÉVOLUTION DE 1848.

CHAPITRE VI.

DE LA RÉVOLUTION DE 1848 A LA RÉGENCE DU PRINCE GUILLAUME.

CHAPITRE VII.

DEPUIS LA RÉGENCE DU PRINCE GUILLAUME JUSQU'AU TRAITÉ DE PRAGUE.

Paris. — Imprimerie de E. MARTINET, rue Mignon, 2.